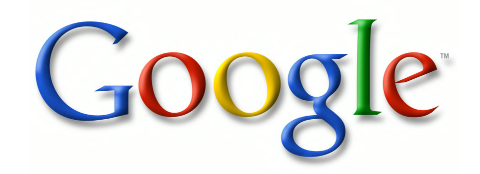


MÉMOIRES

DE

G.-J. OUVRARD,

SUR SA VIE

ET SES

DIVERSES OPÉRATIONS FINANCIÈRES.

ORNÉS DU FAÇ-SIMILE
D'UNE LETTRE DE M. LE DUC DE RICHELIEU.

TROISIÈME ÉDITION.

PREMIÈRE PARTIE.

PARIS.
MOUTARDIER, LIBRAIRE,
RUE GÎT-LE-CŒUR, N°. 4.

1826.

PRÉFACE.

Il y a peut-être dans un homme d'affaires une sorte de vanité à publier des mémoires. Quelque commun que soit devenu le ridicule de se donner de l'importance et de se constituer soi-même un personnage historique, je me serais préservé de ce travers; mais on m'a forcément mis en scène.

Une commission d'enquête, formée par mes adversaires, ne saurait être un rapporteur bien impartial; par sa nature même, elle devait être passionnée; aussi ne s'est-

elle point montrée infidèle à la mission qu'elle a reçue. Formée par un pouvoir désintéressé dans la question, elle eût scruté profondément l'état des choses sans se livrer à la satire personnelle des hommes; elle eût respecté la position d'un citoyen disgracié par le gouvernement même qu'il a servi, et forcé de se soumettre à l'investigation d'un contrôle institué par ceux qui ne cherchent un coupable que pour échapper aux reproches qui lui sont adressés.

Encore, si la commission, se renfermant dans les termes de son mandat, se fût alliée à l'examen seul des marchés de l'armée d'Espagne, et ne se fût occupée que de l'état réel des approvisionnemens existant à l'époque de l'entrée en campagne, ma défense judiciaire eût été suffisante au succès de ma cause; mais ce n'est

pas ainsi que la commission procède ; c'est ma réputation qu'elle a cherché à flétrir, c'est ma vie toute entière qu'elle accuse.

Il est donc de mon devoir de paraître sur le terrain : dénoncé à mes juges, je suis forcé de repousser des préventions aussi injustes qu'elles sont peu généreuses ; je dois dire quelles furent mes relations dans la longue carrière que j'ai parcourue, et le public jugera si l'homme, qui durant trente années fut en rapport constant avec tous les pouvoirs qui ont dominé la France et avec toutes les notabilités européennes qui ont influé sur ses destinées, doit être traité avec ce superbe dédain, et s'il est aujourd'hui des alliances que son nom puisse compromettre.

Chose étrange ! il n'est pas un gouvernement qui ne m'ait appelé aux jours du

péril, et qui ne m'ait sacrifié au retour de la fortune. Jamais je ne fus sourd à la voix de l'administration en souffrance; mon crédit, mon activité, mon expérience, ont toujours été prêts à la servir; j'ai souvent couru au secours de ceux qui m'avaient persécuté la veille, avec la triste conviction qu'ils me persécuteraient le lendemain; et c'est peut-être la seule faute que je me puisse reprocher aujourd'hui; mais devais-je en être accusé par ceux-là même dont je fus toujours la victime?

Je ne dissimulerai point que je suis né avec la passion des grandes affaires; elles sont un besoin de l'activité de mon esprit; c'est une espèce de jeu dont l'expérience et la raison ne corrigent pas; mais il a du moins cela d'honorable que, s'il est déce-

vant pour l'intérêt de celui qui se livre à ses chances périlleuses, il est utile pour le pays qui y trouve des moyens de puissance, de crédit et de succès. Par malheur, ainsi que je le prouverai dans la suite de ces mémoires, tous les gouvernemens ont le tort de faire des traités sans bonne foi, et, au moment même où ils les signent, ils se réservent d'avance les moyens de les enfreindre. Manquer de parole à un spéculateur est une des maximes commodes de leur morale; les ruiner même, est un des jeux cruels de leur politique; tout bénéfice résultant des termes d'un marché est à leurs yeux un vol sur lequel on peut toujours rabattre. Et à qui un créancier trompé peut-il demander justice? Au gouvernement lui-même, qui est tout à la fois juge et partie, et qui, à l'ombre des huis-clos,

sanctionne les infractions dont il est coupable, et dépouille en dernier ressort l'homme qu'il accuse pour ne le pas payer.

Mais ce créancier, pour satisfaire aux charges qu'il a acceptées, est obligé d'avoir des débiteurs qu'il ne peut pas rembourser en même monnaie; ceux-ci ne sont point privés de leurs juges naturels, les tribunaux n'ont point la conscience facile des conseils administratifs; ils prononcent d'après les traités, et le spéculateur, accablé de jugemens qui mettent en péril sa fortune et sa liberté, n'a pas de recours contre le pouvoir qui le met dans l'impossibilité de remplir ses engagemens. Non-seulement il n'y a point de prise de corps possible contre des débiteurs à portefeuille; mais quand, par la nature des institutions, leur responsabilité court quelques risques, ils font

mettre en prison celui qu'ils paient en fins de non-recevoir.

Tel est, en quelques mots, le résumé de ma position actuelle. Je suis sacrifié par tous les partis. Les ennemis du ministère font tomber sur moi la haine qu'ils ont pour lui, et le ministère m'immole à leur courroux sans les désarmer et sans me les rendre plus favorables.

Jeté depuis plus d'un an dans une prison, placé sous le poids d'une prévention criminelle, je cherche vainement à m'expliquer comment chez une nation généreuse, toujours disposée en faveur des victimes du pouvoir, je n'ai pas vu s'éteindre la malveillance qui s'attache à moi avec un si incroyable acharnement. Les journaux, les pamphlets, tous les soi-disant organes de l'opinion publique, n'ont cessé d'exprimer la

défaveur qui me poursuit. La malveillance ne respecte pas même ma position de prévenu : je conçois que l'envie ait pu m'atteindre dans mes prospérités ; mais qu'elle me suive jusque dans ma prison, c'est pour moi une chose inexplicable.

J'ai plus d'une fois cherché à pénétrer les vraies causes de cette défaveur contre un homme de mœurs faciles, qui, livré à des opérations financières, n'a jamais provoqué la haine implacable des partis. Ne serait-ce point parce que, ne voyant que le pays et traitant tour à tour avec les divers gouvernemens qui se sont succédé, j'ai participé à l'animadversion plus ou moins grande qu'ils ont inspirée ? S'il en est ainsi, je reconnais tout ce que je dois au ministère actuel ; depuis que je suis mis en rapport avec lui, je me trouve en butte à une cla-

meur universelle ; on dirait que je le représente tout entier, comme si la guerre d'Espagne eût été mon ouvrage. Devais-je m'attendre à être poursuivi par un ministère que j'ai allégé si généreusement du poids de son impopularité? Devais-je le craindre, surtout, de la part de M. de Villèle qui était informé de mon voyage à Bayonne ? Mais je ne veux point anticiper sur les événemens; ce qu'il m'importe de prouver, c'est que nos troupes étaient hors d'état d'entrer en campagne, c'est que tout retard était périlleux en présence d'un pays où les auxiliaires n'étaient peut-être pas moins dangereux que les ennemis ; en présence de ce drapeau tricolore si puissant sur les souvenirs, et qui pouvait faire prendre les couleurs de la révolte pour les couleurs de la gloire; c'est qu'il était urgent de franchir la

frontière pour échapper même aux intrigues de l'intérieur, à ce machiavélisme honteux qui avait dénoncé une conspiration imaginaire dans notre armée, et qui voulait entourer de terreur l'auguste généralissime. Sa noble confiance lui conquit tous les cœurs; pour répondre aux calomniateurs de l'armée, il marcha en avant, et la rapidité de ses succès est due à la promptitude de sa décision.

Mais mon sort n'est malheureusement pas de célébrer sa gloire, ma tâche est de répondre à la commission d'enquête. Je le ferai sans arrière-pensée et sans amertume; la publicité de l'attaque exige la publicité de la défense; c'est ma vie entière qu'on accuse, je dois l'exposer avec franchise. C'est ce dont je vais m'occuper dans cette première partie de mes Mémoires. Dans une

autre qui paraîtra prochainement, l'affaire d'Espagne, les fautes inconcevables de l'administration et le rapport de la commission d'enquête, deviendront l'objet d'une discussion qui éclairera enfin l'opinion publique, et lui fera connaître la vérité jusqu'à présent dissimulée avec tant de soin par le pouvoir.

Le 25 xbre.

M. l'abbé Nicolle m'a remis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monsieur; je n'ai aucun mérite à retarder mon départ pour assister à votre contrat de mariage. nos jeunes gens en ont beaucoup davantage à m'attendre jusqu'au 5. et je leur en sais bien bon gré. Veuillez en remercier Mlle votre fille, en l'assurant du plaisir que j'ai de voir s'établir entre nous des rapports intimes. je reviendrai sans faute le 3, il me falloit absolument [illegible] le jour de l'an.

Je ne répondrai point en détail aux choses très sérieuses que contient votre lettre. votre prévention en leur faveur vous fait illusion, et vous représente comme possibles des événements non seulement invraisemblables, mais même, je le dis avec conviction, qu'il n'est plus au pouvoir des hommes d'amener. tout ceci seroit trop grave pour être traité la veille d'une noce plus tard si vous voulez, nous pourrons en reparler.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée

Richelieu

Litho: Bernard et Delarue, rue N.D. des

MÉMOIRES

DE

G.-J. OUVRARD.

Je suis né le 11 octobre 1770, dans les marches de Poitou et de Bretagne, près de Clisson. Mon père, Olivier Ouvrard, propriétaire de papeteries, eut, de son mariage avec mademoiselle Chardonneau, huit enfans, que sa fortune lui permit de faire bien élever. On me mit aux colléges de Clisson et de Beaupreau, où les familles aisées de la province envoyaient leurs enfans.

Je me sentis de très-bonne heure du penchant pour les spéculations. Sorti du collége à dix-sept ans, en 1788, j'entrai dans la maison Guertin, Loret et compagnie, de Nantes, négocians en denrées coloniales, et, peu de temps après, je

formai moi-même une maison de même genre sous la raison Guertin et Ouvrard. Je me trouvai, à cette époque, au milieu des premières agitations politiques, par lesquelles s'annonçait le grand mouvement qui allait changer la face de la France. Les principes de la révolution avaient éclaté en Bretagne ; le parlement de Rennes demanda des troupes pour réprimer les désordres contre lesquels son autorité devenait impuissante : deux hommes, très-jeunes eux-mêmes, se mirent à la tête de la jeunesse; Moreau et un Rennois connu sous le nom de *Omnis-Omnibus*, exergue de la médaille qu'il avait obtenue pour avoir sauvé la vie à des naufragés. On se battait corps à corps dans la ville, jeunes gens contre parlementaires ; mais, à Rennes, comme bientôt après dans toute la France, la force armée se prononça pour le parti populaire, contre lequel on voulait la faire agir. La Bretagne prit parti; la jeunesse de Rennes députa à Nantes ses deux chefs, et l'on vit, dans toute la province, une partie de la population s'enrôler sous la bannière de l'insurrection.

Rennes était la capitale politique de la Bretagne; mais le commerce maritime, la richesse,

le mouvement, le luxe, les progrès rapides de la population, tout faisait de Nantes l'une des principales villes dc France, et la seconde capitale de cette belle province. Le traité de Versailles qui, en 1783, avait terminé la guerre, et assuré l'indépendance des États-Unis de l'Amérique, avait donné à son commerce un nouvel essor; dès lors la prospérité toujours croissante de la ville de Nantes, à laquelle son ancienne enceinte ne suffisait plus, demanda une ville nouvelle que l'on vit bientôt s'élever. Je désirai connaître M. Graslin, qui donnait son nom à ce nouveau quartier. Devenu propriétaire de terrains considérables, M. Graslin, pour hâter ses constructions, créa, sous le nom de *bons Graslin*, un papier payable à vue en monnaie de cuivre, et qu'on appela alors *papier de construction*, parce qu'en effet cet habile négociant s'en servait uniquement pour payer ses ouvriers. Sa fortune, accrue par ses heureuses combinaisons, excita l'envie; des bruits fâcheux portèrent atteinte à son crédit, appelèrent de tous côtés à la fois les porteurs de bons au remboursement, et causèrent un embarras réel. M. Graslin, calculant le temps employé à compter les sacs de billon, en fit rechercher cha-

ge [illegible] à [illegible] [illegible] au [illegible] de
en [illegible] par [illegible] [illegible] [illegible]. I
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et [illegible]
le [illegible]. Les exemples de la com-
prendre comment [illegible] en [illegible] à [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] la [illegible] par-
[illegible] à la [illegible] [illegible] comment
l'[illegible] les [illegible] [illegible] les [illegible]
pour [illegible] [illegible] de [illegible] au
son [illegible] les difficultés.

Le [illegible] commencera une [illegible] nou-
velle pour la France [illegible] ses [illegible]. En chan-
geant les destinées des peuples, ouvrent aussi aux
[illegible] la carrière [illegible] une aptitude
[illegible] [illegible] [illegible] qui dans les temps
ordinaires fussent peut-être demeurées stériles.

Nos premiers succès se portèrent sur la [illegible]
[illegible] [illegible] par mon père, et je serais
[illegible] [illegible] circonstances pour [illegible] ne [illegible] pas [illegible]
[illegible]. Les formes du gouvernement étaient
changées ; les plus graves intérêts de la nation se
discutaient à la tribune. La presse était libre. Les
partis [illegible] cause devant l'opinion pu-
blique ; tout devenait question, dispute, con-
troverse et discussion. Les livres, les écrits de

toute espèce allaient se multiplier avec profusion. La fabrication et le commerce du papier devaient donc prendre de grands développemens; aidé des anciennes relations et du crédit de mon père, j'achetai, dans les manufactures du Poitou et de l'Angoumois, tout le papier qu'elles pourraient fabriquer pendant deux ans. L'événement justifia mes calculs; je cédai à MM. Duprat frères, libraires à Tours, et à plusieurs autres libraires de Nantes, mes marchés avec un bénéfice de trois cent mille francs, somme considérable à cette époque et à mon âge. Les premières faveurs de la fortune, en me donnant dans le monde une existence que ma jeunesse et la fortune de mon père me permettaient peu d'espérer, décidèrent de mon penchant pour les spéculations, et ce penchant triompha de la vie dissipée à laquelle me livraient mon âge et mon inexpérience.

Les capitaux acquis dans le commerce se dirigeaient, en général, vers les propriétés coloniales. Les sucreries rapportaient dix pour cent, les cotonneries douze à quinze, et les cafeteries quinze à vingt; mais je pensai que les colonies ne pourraient rester étrangères au mouvement qui agitait la métropole, que la supériorité numérique de la

population esclave, l'éloignement des secours que la France pouvait fournir aux colons, rendaient la position de ceux-ci incertaine et dangereuse. Toutefois les mêmes motifs qui me détournèrent de l'idée de devenir propriétaire dans les colonies me portèrent vers les plus vastes operations sur les produits coloniaux. Lié dès lors d'intérêt avec des négocians de Nantes et avec la maison Pacour frères et compagnie, de Bordeaux, je réalisai en peu de temps des bénéfices considérables : aussi, en 1793, lorsque Carrier ensanglantait la Bretagne, je fus dénoncé comme accapareur ; cette dénonciation m'eût perdu si le général Boivin, qui commandait à Nantes, ne m'eût accueilli chez lui comme son aide-de-champ.

Les prisons étaient encombrées, les citoyens les plus distingués, les plus recommandables y étaient entassés. Le général Boivin reçut un jour l'ordre de fournir un détachement de trois cents hommes qui devaient aller prendre une masse d'individus détenus à la prison de Bouffay, aux Saintes-Claires et à l'Éperonnière, pour les fusiller ensuite tous indistinctement. A cet ordre, qui paraîtrait à peine croyable si je n'en possédais encore l'original[1],

[1] « Au nom du comité révolutionnaire, le commandant

était jointe la liste des malheureux qui devaient périr ; cette liste fatale était dans mes mains, je n'hésitai pas à l'anéantir. La disparition de cet acte embarrassa le comité révolutionnaire. Il fallait faire des recherches, avoir des explications. Le général Boivin était devenu une providence pour les proscrits ; ses intentions de justice et d'humanité furent couronnées de succès ; on fut obligé de surseoir à l'exécution, et, pour cette fois, les victimes échappèrent au sort qui les attendait.

Cependant le régime de terreur, qui continuait

» temporaire de la place de Nantes est requis de fournir
» trois cents hommes de troupes soldées, pour une moitié
» se transporter à la prison de Bouffay, se saisir des pri-
» sonniers désignés dans la liste ci-jointe, leur lier les mains
» deux à deux, et les transférer au poste de l'Éperonnière ;
» l'autre moitié se porter aux Saintes-Claires, et conduire
» de cette maison à celle de l'Éperonnière tous les individus
» indiqués sur la liste également ci-jointe ; enfin pour le
» tout, arrivé à l'Éperonnière, prendre en outre ceux
» même détenus dans cette maison d'arrêt, et les fusiller
» tous indistinctement, de la manière que le commandant
» le jugera convenable.

» Nantes, le 15 frimaire an II de la république indivisible.

» *Signé*, GAULIN, M. GRANDMAISON, J.-R. MINGUET. »

le bonheur à l'île de France. Il en rendit le séjour insupportable. Je quittai ce lieu de bonheur. J'allai chercher un asile sous les drapeaux. Je me rendis auprès du général [illegible], tout le quartier-général était à [illegible]. Je le trouvai avec le représentant Merlin de Thionville qui venait de sauver la vie à un de mes frères. Je restai à son quartier-général, [illegible], en menant quelque temps la vie des camps. J'échappai aux [illegible] impressions dont j'avais été long-temps assailli. Dans une affaire, à [illegible], où [illegible] fut battu et blessé, je me trouvai par hasard commander un détachement: l'affaire fut très-chaude: Merlin de Thionville, que la nature avait fait homme de guerre, montra avec le sang-froid d'un guerrier, toute l'audace d'un soldat.

[illegible], [illegible], m'envoya porter les drapeaux à la Convention, avec l'autorisation de rester quelques jours à Paris. J'y étais déjà venu comme député à la fédération du 14 juillet 1790. Le peu de temps qui m'était accordé ne me suffisait pas pour le bien connaître. Je demandai un congé illimité, et, quand je l'eus obtenu, j'habitai quelque temps à [illegible]. La vie militaire convenait à mon activité; [illegible] le spec-

tacle des persécutions; elle m'avait offert un asile contre la proscription; je m'y étais attaché à plus d'un titre. Je fus quelques jours indécis; mais je ne pus prolonger mon séjour à Paris, centre du mouvement politique et des grands intérêts de la France, sans sentir se réveiller mes premières inclinations. Le succès que j'avais obtenu à Nantes dans mes spéculations commerciales me faisait espérer que, placé sur un plus grand théâtre, j'arriverais promptement à la fortune. Cet espoir ne fut pas trompé; mais il me jeta irrévocablement dans la carrière orageuse qui, soumettant ceux qui la parcourent à l'arbitraire et aux caprices des gouvernemens, leur fait chèrement payer l'opulence qui les entoure et l'envie qu'ils excitent.

Les calamités qui avaient désolé Nantes contribuaient peut-être aussi à la détermination que je pris de rester à Paris. Je ne pouvais retourner dans une ville où toutes les familles étaient en deuil, et d'ailleurs je vis bientôt que ma présence à Paris pouvait être utile aux victimes proscrites par Carrier. On se souvient que cent trente-deux Nantais furent envoyés au tribunal révolutionnaire de Paris par ce féroce proconsul, qui les avait choisis parmi les citoyens les plus notables; ils devaient trouver

intéressante solliciteuse. Cette réponse me laissait peu d'espoir; mais mademoiselle de M....., dont le père, déjà atteint par l'épidémie des prisons, pouvait, d'un instant à l'autre, lui être ravi, se détermina à se présenter chez Fouquier-Tainville pour obtenir leur translation dans une maison de santé. La beauté de cette jeune personne, ses larmes, son embarras, sa candeur firent impression sur Fouquier-Tainville; il l'écouta avec intérêt, et finit par lui faire espérer une décision favorable, si elle se trouvait seule le lendemain, à deux heures, aux Tuileries sur la terrasse du bord de l'eau. Fouquier ne s'y fit pas attendre; enveloppé d'une redingote bleue, un chapeau rabattu sur la figure, le petit homme vint à l'heure convenue au-devant de la suppliante lui offrir son bras et son parapluie. Il la conduisit jusqu'à la Rapée, où il lui fit les honneurs d'un modeste dîner. Durant le repas, Fouquier-Tainville, maîtrisé par un sentiment qu'il craignait de laisser paraître, plus encore que par la préoccupation de ses affaires, parla fort peu, et quoique ses regards s'arrêtassent souvent sur mademoiselle de M......, pas un mot, pas un geste ne firent regretter à cette jeune personne sa hasardeuse démarche. Le repas fini,

il la conduisit aux Tuileries, et prit congé d'elle avec toute la gaucherie qu'on pouvait attendre d'un tel soupirant ; mais il fut fidèle à sa promesse, la translation s'effectua.

Parmi les Nantais détenus à Paris, se trouvait M. Tébaud, l'un des plus habiles et des plus riches négocians de Nantes ; j'avais été lié avec lui ; sa femme et ses enfans vinrent réclamer sa liberté. Je joignis mes efforts aux leurs, et je multipliais d'inutiles sollicitations, quand le 9 thermidor ouvrit les prisons et rendit mes compatriotes libres. Cette circonstance, qui m'avait en quelque sorte associé à la famille de M. Tébaud, me mit à même d'apprécier le mérite et le caractère de l'aînée de ses filles ; je reeherchai une alliance qui fut bientôt célébrée en famille, sans éclat, et avec toute la réserve que nous imposaient les circonstances. Cette réserve aurait été dans tous les temps conforme aux goûts de celle à qui j'unissais ma destinée. La supériorité de sa raison, l'élévation de son âme, lui faisaient chercher dans la retraite des jouissances paisibles que le monde ne pouvait lui offrir.

La naissance de son premier enfant (aujourd'hui madame la comtesse de Rochechouart) ouvrit bientôt devant elle une carrière de devoirs qu'elle

a remplis jusqu'à sa mort avec un zèle à toute épreuve. Elle a trouvé, dans la tendresse de ses enfans, le prix des soins qu'elle leur avait prodigués, et une consolation aux chagrins que lui ont causés les traverses dont ma vie a été remplie: mais ces chagrins ont abrégé ses jours, et cette pensée est la plus amère de toutes celles que m'ont laissées les persécutions que j'ai eu à souffrir.

Les usines de mon père avaient été incendiées pendant la guerre de la Vendée: j'adressai des réclamations au comité de salut public: sur le rapport de Robert Lindet, j'obtins une indemnité de deux cent mille francs: mes démarches à ce sujet me firent connaître les embarras financiers du gouvernement. Je pensai qu'il serait possible de l'en faire sortir, et je m'occupai d'en chercher les moyens. Je lui conseillai de faire décréter, par une loi, que les assignats ne seraient admis en paiement des contributions qu'au cours commun de chaque mois, mesure bien simple, d'une importance d'abord inaperçue, et suffisante cependant à elle seule pour maintenir le crédit du papier-monnaie, pour assurer au trésor un véritable revenu, au lieu de ces contributions qu'on rendait absolument nulles pendant plusieurs années, en

permettant qu'elles fussent acquittées en papier à son taux nominal. Ce projet, qui pouvait avoir de si utiles résultats, ne fut pas accueilli. C'est une chose digne de remarque que dans le nombre des hommes à talens qui ont jeté un si vif éclat sur l'Assemblée constituante et parmi ceux qui ont figuré depuis dans les hautes fonctions, il y en ait eu si peu qui aient montré de véritables connaissances en finances, et que cette science soit restée presque stationnaire au milieu de l'essor qu'ont pris toutes les autres. Il nous a fallu bien des fautes et une expérience chèrement acquise, pour arriver à des idées saines sur cette partie si importante de l'administration publique.

Nous sommes déjà si loin du temps dont je parle, nous avons tant gagné en richesse et en prospérité, qu'on peut à peine se figurer combien à cette époque Paris ressemblait peu à ce qu'il est aujourd'hui. On n'y voyait alors que des monumens d'une splendeur évanouie; des hôtels déserts, sans valeur, restaient comme un dernier témoin des fortunes qui avaient disparu; l'argent avait été enfoui ou emporté; quatorze armées avaient été formées pour la défense du territoire attaqué de toutes parts; le pays le plus beau, le plus industrieux,

[illegible] [illegible] à conquérir l'Europe; l'industrie, le travail [illegible] [illegible] de la défense de la patrie. Il n'y avait d'activité en France que pour la guerre.

Cet état de choses ne pouvait durer long-temps : le caractère national devait bientôt reprendre le dessus. Le Français est de tous les peuples celui qui se façonne le plus vite aux situations les plus nouvelles. L'esprit industrieux se réveilla au milieu du tumulte des armes : le goût de la société, des plaisirs, du luxe, reparut au milieu des vestiges sanglans de la terreur. La révolution avait détruit toutes les supériorités de convention : les supériorités réelles se montrèrent aussitôt qu'elles ne furent plus un titre de proscription. Le talent, l'esprit, la richesse, les hautes fonctions formèrent une sorte d'aristocratie à laquelle les débris de l'ancienne s'empressèrent de se réunir : les femmes reprirent leur empire : on vit renaître une sorte de galanterie moins frivole que l'ancienne, puisqu'elle se mêlait aux soins et à la discussion des affaires publiques. Les salons se rouvrirent, et dans l'aménité des relations dont

ils devinrent le centre, on put reconnaître les traces de l'esprit français, retrempé dans les leçons du malheur et par la gravité des circonstances où la France se trouvait encore; les épreuves terribles dont on sortait à peine semblaient donner un attrait plus vif à ces réunions : les souvenirs de la terreur rappelés fréquemment dans les conversations ajoutaient aux charmes de ces communications d'opinions, de sentimens si long-temps comprimés; on recherchait ardemment les plaisirs d'une société nouvelle, comme pour s'étourdir sur les impressions douloureuses qu'on avait conservées de tant d'agitations et de tant de malheurs.

Parmi les femmes qui contribuèrent à mettre en rapport les hommes marquans de l'époque, et à faire reparaître l'urbanité et l'esprit de salon au milieu de nos mœurs nouvelles, aucune ne jeta plus d'éclat que madame de Fontenay, depuis madame Tallien; à la beauté, à l'esprit elle joignait un caractère qui ne s'était point démenti dans deux épreuves auxquelles, avant la révolution, on croyait les femmes peu capables de résister.

Madame de Fontenay, se sauvant en Espagne, fut retenue à Bordeaux par Tallien; elle

ne se servit de l'ascendant que sa beauté lui donna sur lui que pour désarmer les rigueurs dont il accablait cette province : bientôt envoyée à la prison de la Force, elle était destinée à augmenter le nombre des victimes; mais l'empire qu'elle exerçait sur Tallien était loin d'être détruit. Peu de personnes connaissent ces deux billets écrits au moment où le plus grand danger la menaçait.

« De la Force, le 7 thermidor.

» *Madame Fontenay à M. Tallien.*

» L'administrateur de la police sort d'ici; il est
» venu m'annoncer que demain je monterai au
» tribunal, c'est-à-dire sur l'échafaud; cela res-
» semble bien peu au rêve que j'ai fait cette nuit.
» Robespierre n'existait plus, et les prisons étaient
» ouvertes.... Mais, grâce à votre insigne lâcheté,
» il ne se trouvera bientôt plus personne en France
» capable de le réaliser. »

Réponse de Tallien, même jour 7 thermidor.

« Soyez aussi prudente que j'aurai de courage,
» et calmez votre tête. »

Ces lignes furent écrites le 7, et trois jours après Robespierre n'existait plus.

Madame Tallien réunit bientôt dans son salon les hommes influens dans le gouvernement, les généraux, les artistes, les hommes de finances; les discussions de la tribune se reproduisaient souvent dans des conversations animées. Le parti thermidorien luttait contre les derniers efforts du parti montagnard; toutes ses combinaisons tendaient à conserver un pouvoir qu'il avait acquis au prix de tant de dangers : les passions, les caractères, les ambitions, les intérêts se montraient à découvert dans ces entretiens où l'on ne se croyait point obligé à la réserve qu'exigent les assemblées publiques. Le général Barras dominait cette société; placé très-haut dans l'opinion par la part qu'il avait prise au 9 thermidor, sa modération le rendait suspect aux partisans fougueux du régime révolutionnaire, tandis que les amis de la liberté croyaient déjà devoir se mettre en garde contre son ambition. Près de lui figurait Tallien. Là se trouvait aussi le général Hoche, dont l'âme ardente, dont l'indomptable courage se peignaient sur une physionomie expressive. Madame de Beauharnais faisait l'or-

nement de ces cercles par la douceur de son caractère et les grâces de son esprit. C'est là que la fortune, qui lui réservait de si hautes destinées, lui fit connaître Bonaparte, alors simple chef de brigade d'artillerie, qui déjà, dans les momens où sa froide réserve l'abandonnait, laissait percer la profondeur de ses desseins, et l'ardente ambition qui remplissait son âme.

Ce fut quelque temps avant le 13 vendémiaire que Bonaparte fut présenté chez madame Tallien. Il était peut-être de tous ceux qu'elle recevait le moins en évidence, et le moins favorisé de la fortune. J'étais loin de prévoir alors qu'il tiendrait un jour dans ses mains les destinées du monde, et que son inimitié aurait une si funeste influence sur ma vie. Les affaires politiques étaient l'aliment habituel des conversations, mais elles ne les remplissaient pas exclusivement. Souvent, au milieu des discussions les plus animées, il se formait dans le salon des petits comités où l'on oubliait, dans des entretiens frivoles, les graves intérêts dont on était trop souvent occupé. Bonaparte s'y mêlait rarement; mais lorsqu'il y prenait part, c'était avec une sorte d'abandon; il montrait alors une gaieté pleine de vivacité et de saillies. Un soir

il prit le ton et les manières d'un diseur de bonne aventure, s'empara de la main de madame Tallien, et débita mille folies. Chacun voulut offrir sa main à cet examen; mais quand vint le tour de Hoche, il parut s'opérer un changement dans son humeur: il examina attentivement les signes de la main qui lui était présentée, et, d'un ton solennel, dans lequel perçait une intention peu bienveillante, il dit: « Général, vous mourrez dans votre lit. » Une généreuse colère brilla un moment sur le front de Hoche, mais une saillie de madame Beauharnais dissipa ce nuage, et fit renaître la gaieté que cet incident avait refroidie.

L'égalité qui régnait alors était principalement fondée sur un sentiment de bienveillance devant lequel disparaissait la différence de fortune et de position. La révolution avait détruit des existences si brillantes, elle avait appris à compter si peu sur la stabilité du présent, que personne ne pouvait ni rougir de sa détresse, ni s'enorgueillir de son opulence. Un arrêté du comité de salut public de fructidor an III, accordait aux officiers en activité du drap pour habit, redingote, gilet et culotte d'uniforme. Bonaparte, alors chef de brigade d'artillerie à la suite, réclama le bé-

néfice du décret; mais n'y ayant aucun droit, puisqu'il n'était pas en activité, il fut refusé. Madame Tallien lui donna une lettre pour M. Lefeuve, ordonnateur de la dix-septième division, et peu de jours avant la fameuse journée de vendémiaire, le commissaire accueillit la recommandation de madame Tallien en accordant du drap à Bonaparte.

Cette journée du 13 vendémiaire an IV fut une dernière victoire remportée par l'esprit thermidorien; ceux qui y jouèrent un rôle s'étaient rencontrés et concertés chez madame Tallien. Barras avait pressenti tout le parti qu'il pourrait tirer des talens et de l'ambition du général Bonaparte; aussi lui confia-t-il les dispositions militaires de cette journée, qui commença le règne du Directoire, et envoya ce général en Italie au-devant de son incroyable fortune. Ce fut le 23 février 1796 (4 ventôse an IV) que Bonaparte fut nommé à ce commandement; nous l'avions vu chez madame Tallien, la tête remplie du plan de cette campagne, nous ramener souvent l'attention sur la carte du pays où il devait bientôt déployer un si grand génie. Ces vastes projets ne le détournaient cependant point des soins empres-

sés qu'il rendait à madame de Beauharnais ; il l'épousa peu de jours avant de partir pour sa première campagne d'Italie. J'avais une fortune faite, et Bonaparte avait la sienne à faire; déjà impatient de toute supériorité, il déguisait mal le déplaisir que lui causait cette différence de position. Je n'ai eu depuis que trop de raisons de m'apercevoir que ni le premier consul, ni l'empereur n'avaient rien oublié de cette première impression.

J'avais alors une maison de banque et de commerce qui favorisait l'accroissement de ma fortune et le mouvement de mes diverses spéculations. Lié avec plusieurs capitalistes, je fis une opération en denrées coloniales sur la place de Bordeaux, dont les résultats me donnèrent, en trois mois, pour ma part, plus de cinq cent mille francs en or; ce succès m'engagea à traiter des opérations de diverses natures. J'occupais, rue d'Amboise, les anciens bureaux de MM. Rougemont et Hottinguer. J'avais eu plusieurs fois l'occasion de faire connaître mes opinions en finances, notamment à l'époque où je proposai au gouvernement mon projet sur les assignats ; j'avais également émis quelques idées sur la création des

six cents millions de mandats territoriaux. Le directeur Barras, sur qui mes vues financières paraissaient avoir fait quelque impression, vint un jour me trouver à Vitri: cette visite fut l'origine de mes relations avec le gouvernement et du changement de direction de mes affaires. Mes opérations de banque et de commerce furent bientôt subordonnées à des entreprises de fournitures, qui, depuis, ont eu des suites si funestes pour ma famille et pour moi.

La nécessité de résister aux efforts des puissances ennemies de la France, dont nos armees avaient si glorieusement triomphé, la lutte intérieure des partis, les efforts de la faction de l'étranger, le soin de repousser les attaques auxquelles il était en butte, n'étaient point la tâche la plus difficile du Directoire, ni celle qui l'embarrassait le plus. Le désordre et la pénurie des finances étaient la véritable plaie du gouvernement, celle qui paralysait son action, et lui ôtait la force dont il avait besoin. Les mandats territoriaux n'avaient plus cours; les victoires de l'armée d'Italie, la paix avec l'Espagne et la Sardaigne, firent concevoir un moment l'espoir de la paix générale; mais les conferences entre lord

Malmesbury et les agens français, continuées jusqu'à l'époque où le Directoire apprit nos triomphes à Arcole et la cession des états de Parme à la république, cessèrent alors sans avoir produit aucun résultat.

En 1797, sous le ministère de M. Pléville-Peley, qui venait de remplacer le contre-amiral Truguet, les subsistances de la marine étaient régies, pour le compte de l'état, par les administrateurs Duparc, Douesnel, Desloges et Laugier. Ce service languissant, comme presque tous les autres, une commission fut nommée sur ma proposition. J'y fus appelé pour discuter une question importante, celle de savoir quel était le meilleur des deux systèmes, de la régie ou de l'entreprise. On fit valoir, en faveur des régies, que ce système établissait une centralisation favorable à la force du gouvernement, qu'elle lui donnait une action directe sur un service important et sur un personnel fort nombreux. J'opposai à ces considérations les avantages résultans du système des entreprises; le service mieux fait et mieux assuré par l'activité d'un entrepreneur qui en fait son unique affaire, et qui établit l'unité si nécessaire dans une organisation de ce genre, l'autorité

dégagée des soins continuels qu'exige le système des régies. J'ajoutai que si, par l'entreprise, le gouvernement délègue l'action qu'il exerce dans la régie, il ne le fait que dans des limites déterminées par lui-même, et à des conditions préalablement discutées et consenties; que le service des régies l'oblige de descendre à une foule d'opérations minutieuses, et complique sa tâche par la double action de surveillance et d'exécution qu'il est obligé d'exercer. Le système des entreprises prévalut, et les administrateurs, dépourvus de tous les moyens d'assurer le service, virent sans regret la cessation de leurs fonctions, et la décision qui m'appelait à les remplacer avec le titre de munitionnaire général. Ce service s'est élevé à soixante-trois millions neuf cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-quatorze livres.

M. Pléville-Peley resta peu de temps au ministère; mais son administration fut marquée par l'activité qu'il fit régner dans tout ce qui tenait aux constructions et par l'ordre qu'il établit dans la comptabilité. Son désintéressement fut tel qu'on l'a vu laisser à son département les économies qu'il faisait sur son traitement. Sa démission fit appeler à la marine le contre-amiral

Bruix, major-général de l'armée navale en Irlande.

Le Directoire convaincu que, par un grand déploiement de forces sur terre et sur mer, il appuierait efficacement les négociations de paix renouvelées à Lille entre la France et l'Angleterre, confia au ministre de la marine le commandement de notre flotte, à Brest, forte de vingt-cinq vaisseaux. L'amiral Bruix la conduisit à Cadix, où il rallia la flotte espagnole sous les ordres de l'amiral Massaredo, et il ramena en France les flottes combinées à travers les escadres anglaises réunies. L'amiral Bruix avait toutes les qualités d'un grand homme de mer; mais ses forces physiques étaient loin de répondre à l'activité de son âme; on ne peut l'avoir connu sans regretter qu'une mort prématurée ait privé la France des services importans qu'il pouvait encore lui rendre.

A l'arrivée de l'amiral Massaredo à Brest, je traitai de l'approvisionnement de la flotte espagnole sur la base des prix d'un service de campagne. Ce traité fut l'origine de mes rapports avec le prince de la Paix, qui m'exprima souvent dans ses lettres la satisfaction de son gouvernement. La flotte espagnole n'étant sortie du port de Brest

que pour rentrer à Cadix, son approvisionnement, pendant plusieurs années, fut toujours fait comme service journalier; cette circonstance me procura des bénéfices considérables qui s'élevèrent à plus de quinze millions de francs.

Les triomphes de nos armées, la lassitude des puissances coalisées, l'avantage qu'elles trouvaient peut-être à temporiser, et l'espoir que les intrigues qu'elles entretenaient dans l'intérieur de la France leur réussiraient mieux que la force des armes, amenèrent les conférences de Rastadt, où l'on annonçait l'intention de traiter de la paix; mais le Directoire ne s'y méprit pas long-temps. Convaincu que les puissances ne voulaient point la paix, inquiet des projets de Bonaparte, à qui il avait confié le commandement de l'armée destinée à agir contre l'Angleterre, il décida la conquête de l'Égypte. Bonaparte, nommé au commandement de cette expédition, s'embarqua à Toulon le 19 mai 1798 (30 floréal an VI). Pendant cette campagne, nous apprenions à la fois nos triomphes en Égypte et nos revers en Italie. Le Directoire, pressé au dehors, n'ayant ni la confiance ni l'affection de la nation, ne marchait qu'à l'aide de mesures extraordinaires; les partis s'agitaient à l'intérieur,

nos frontières étaient sans défense, la situation de nos finances était déplorable, la paie des troupes était suspendue depuis six mois. Le manque d'armes, d'habits, d'équipemens, se faisait sentir également dans toutes nos armées; les soldats encombraient les hôpitaux, les subsistances étaient rares. Au milieu de ces embarras, le Directoire me demanda avec les plus vives instances un prêt de dix millions. Le mouvement de mes affaires et le crédit dont je jouissais me permirent de verser sur-le-champ cette somme au trésor. Cette ressource passagère ne pouvait pourvoir qu'aux besoins du moment; tous les embarras qu'amène la pénurie devaient bientôt renaître. Le service que je venais de rendre m'autorisait à donner quelques conseils au Directoire; je lui adressai un plan de finances et de crédit basé sur la nécessité d'une dette publique considérable en France, limitée cependant au quart ou au tiers de son revenu; car on a bien dit de l'Angleterre que plus elle devait, plus elle était riche; mais ce n'est là qu'un paradoxe brillant et un abus du principe qui admet l'utilité d'une dette publique sagement établie. Si l'Angleterre offre le double phénomène d'une dette prodigieuse et d'une grande richesse,

c'est parce que ses recettes ayant grossi chaque année par l'étendue de son commerce, elle a pu aussi contracter des engagemens toujours croissans; mais il y a un terme quelconque à la progression de ses bénéfices et de ses richesses, et ce terme sera aussi celui de la progression de son crédit; tout ce qu'on peut avancer à présent, c'est que ce terme n'est pas arrivé.

Je disais : « Dans un état tel que la France,
» l'existence d'une dette publique est un bien;
» c'est un emploi toujours ouvert pour les capi-
» taux oisifs ou disponibles, et un appel aux étran-
» gers eux-mêmes pour y verser leurs fonds; c'est
» un signe sensible et non suspect de l'état du
» crédit, et une sorte de moniteur quotidien qui
» met en garde contre toute tentative nuisible à
» la confiance; c'est encore un régulateur perma-
» nent du taux de l'intérêt commun à allouer dans
» les transactions publiques et particulières.

» L'existence d'une dette publique contribue au
» mouvement et à la circulation des capitaux né-
» cessaires à l'activité et au service de toutes les
» transactions civiles et commerciales. Quelque
» part que soit le numéraire, il n'a de valeur que
» par son emploi et son intervention dans les

» échanges, et tout l'argent qui, en Europe, » échappe à la thésaurisation et aux expéditions » dans l'Inde se dirigera vers les états dont les » gouvernemens par leur sagesse, les sujets par » leur industrie, et les fonds publics par leur bonne » assiette, offriront aux capitaux les emplois les » plus sûrs et les plus avantageux. »

Pour atteindre ce but, j'insistais sur l'organisation d'une caisse d'amortissement indépendante et richement dotée.

« Il n'y a pas, dis-je, d'établissement plus » simple, dans son administration comme dans » sa fondation, qu'une caisse d'amortisssement.

» Un directeur, un caissier, un teneur de livres » et un très-petit nombre de commis, voilà tout » ce qu'il faut pour recevoir des fonds et en faire » un emploi journalier en achats de rentes au » cours, sous la surveillance de commissaires choi- » sis parmi les représentans de la nation.

» La France, avec une puissance territoriale » bien supérieure à celle de l'Angleterre, doit ri- » valiser avee elle de prospérité; mais il faut se » hâter d'entrer dans les voies du crédit, et pré- » venir le retour des exemples funestes de M. Nec- » ker, dont les emprunts viagers et à termes fixes

» ont écrasé le present sans soulager l'avenir. Gre» ver un état d'un remboursement à échéance, c'est » aller aveuglément au-devant d'une suspension, » d'une banqueroute et de tous les désastres qui » en sont la suite. La fortune publique ne se com» pose que de revenus, c'est contrarier sa nature » que de lui imposer des obligations inexécuta» bles, puisqu'elle ne peut employer à sa libéra» tion que le revenu annuel et limité des im» pôts.

» Les emprunts en rentes perpétuelles, garantis » par une caisse d'amortissement indépendante, » forment une dette publique qui a l'heureuse fa» culté de décroître et de s'éteindre sans faire vio» lence aux contribuables, et sans causer aucun » dommage aux créanciers; elle devient un prin» cipe de mouvement et d'activité pour les capi» taux et même un supplément de capitaux par » un accroissement de valeurs circulantes, un moyen » de succès de toutes les entreprises, une source » d'aisance pour les contribuables, d'accroissement » dans le produit des impôts, et un lien d'attache» ment et de confiance entre le gouvernement et » les citoyens. »

J'exposai dans une note relative aux comptes

des finances, «Qu'il ne fallait pas faire d'avance,
» en simple théorie, des économies qu'il est en-
» suite impossible de réaliser dans la pratique. Le
» ministre des finances, comme dispensateur des
» fonds à faire pour les différens services, tend
» naturellement de tout son pouvoir à restreindre
» l'exigence des autres ministères, dans les bornes
» que lui prescrit, à lui-même, la connaissance
» des ressources et des rentrées probables du tré-
» sor. Chaque ministre, de son côté, jaloux de
» complaire au gouvernement par des réductions
» et des réformes, resserre en perspective, dans
» des états illusoires, les dépenses de son dépar-
» tement; et il résulte, de ce concours d'intentions
» économiques mal réfléchies, qu'au bout de l'an-
» née les ministres se trouvent avoir épuisé leur
» crédit sur le trésor sans avoir satisfait à leurs
» dépenses effectives. A la guerre et à la marine,
» par exemple, les états des dépenses, dressés un
» an d'avance, ne sont jamais que des calculs hy-
» pothétiques, soumis aux accidens résultans de
» besoins imprévus, de renchérissement de den-
» rées, de charges nouvelles; le service ne peut
» cependant pas être interrompu parce que le mi-
» nistre se sera trompé dans ses appréciations.

» le faut, à quelque prix que ce soit, ordonner ces achats et les approvisionnemens indispensables. La responsabilité du ministre ne s'étend pas à ces mécomptes, elle ne s'étend pas non plus au cas de guerre ou de préparatifs à faire pour la prévenir, et en dernière analyse il suppose un déficit qui retombe sur les budgets [illegible].

» Il vaudrait bien mieux que chaque ministre formât son budget particulier dans la supposition de la plus forte dépense présumée: sa responsabilité garantit qu'il ne sera fait aucun paiement sans cause légitime; et il serait toujours à désirer que le crédit qui lui aurait été ouvert au commencement de l'année ne se trouvât pas épuisé lors de la révision de ses comptes. C'est le tableau du service fait et non celui du service à faire qui constate les économies: c'est la réalité de ces économies et non leur simple annonce qui appelle la confiance, et qui met à portée d'en faire de nouvelles.

» Il faut surtout être bien en garde contre les calculs hypothétiques et les espérances trompeuses: c'est de là que naissent les engagemens téméraires, ces mortels ennemis du crédit.

» L'ordre à établir dans la fortune publique ressemble beaucoup à celui que la sagesse prescrit aux fortunes privées. Une fois dérangé dans ses affaires, comme le particulier qui veut recouvrer la confiance doit se dégager, pour l'avenir, de toute inquiétude et de toute entrave, ses dispositions doivent être telles que la liquidation du passé se fasse par des moyens séparés et indépendans de ceux destinés à ses opérations ultérieures ; autrement, et s'il subsiste encore quelque incertitude dans sa délibération, et qu'on ait à craindre que ses anciens engagemens viennent se croiser avec ses nouveaux besoins, il reste alors dans la position d'un débiteur embarrassé dont on partage les inquiétudes, et qu'on évite d'avoir pour contractant. »

Un homme manquait à ce système, qui ne fut pas alors compris par ceux qui pouvaient le mettre en vigueur. Trop occupé des intrigues de parti, le gouvernement n'avait guère le temps de songer aux améliorations que réclamait la situation de la France ; ces intrigues, d'ailleurs, éloignaient du pouvoir les hommes dont la capacité eût pu rétablir l'ordre et une bonne direction dans notre système financier.

Vers cette époque, le général Bernadotte, aujourd'hui roi de Suède, dégoûté des missions diplomatiques et des commandemens militaires, se retira à la campagne pour rétablir sa santé; après quelques mois passés dans la retraite, il épousa mademoiselle Clary. J'avais assez connu ce général pour qu'il me fît part de l'embarras où il se trouvait à l'occasion des dépenses de son établissement; malgré l'esprit d'ordre qui réglait son intérieur, il avait besoin de cinquante mille francs qu'il m'emprunta, et qu'il me fit rembourser, avec les intérêts, deux ans plus tard, par M. A. Clary. Appelé au ministère de la guerre après la journée du 30 prairial an VII (18 juin 1799), il s'y fit remarquer par son activité et son énergie.

Au moment où les succès de Souwaroff menaçaient la frontière de l'est, un parti, dans le conseil des Cinq-Cents, voulait faire déclarer la patrie en danger; ce parti se flattait d'être appuyé par les troupes et les généraux; on soupçonnait Bernadotte de seconder cette scission du conseil. Sa popularité à l'armée lui avait fait des amis de tous ceux qui avaient eu des rapports avec lui. Plus d'une fois le Directoire en avait pris de l'ombrage.

Je fus à même de m'apercevoir qu'on ne lui épargnait aucun dégoût : il n'obtenait jamais, pour son département, les fonds qu'on lui promettait. Je me trouvais chez le ministre des finances, Robert Lindet, lorsque Bernadotte, désespéré des cris de détresse de ses compagnons d'armes, entra l'épée à la main chez son collègue, en lui demandant de l'argent; Robert Lindet ne chercha point à cacher sa frayeur; mais, tout en tremblant, il lui fut facile de prouver que sa caisse était vide. Longtemps après, le roi de Suède actuel prenait beaucoup de plaisir à raconter cette scène, qui montre tout ce que la pénurie financière peut amener de désordre et d'anarchie dans le gouvernement.

Pendant ces jours de troubles et d'agitation, Barras me fit appeler; je le trouvai prêt à monter à cheval. Le général Bernadotte, arrivé au même instant, reçut de vifs reproches sur ses intelligences avec le conseil des Cinq-Cents, et le directeur alla même jusqu'à le menacer. Sur ces entrefaites, arriva le général Guidal[1], qui commandait à l'École-Militaire. « Général, lui dit Barras, pouvez-vous » compter sur vos troupes pour une mesure contre

[1] Le même qui a figuré dans la conspiration de Mallet.

» les Cinq-Cents? — Donnez-moi carte blanche, » répondit Guidal, je ferai acheter cinq cents sacs, » dans chaque sac je ferai mettre un député, et » je les ferai tous jeter à la Seine. » Ce n'était sans doute qu'un beau mouvement de corps-de-garde; mais le conseil des Cinq-Cents n'en fut pas moins averti par le général Bernadotte des dispotions hostiles du Directoire, et abandonna sa résolution.

C'est à cette époque que M. de Talleyrand donna sa démission du ministère des relations extérieures. Rappelé en France le 18 fructidor an 3 (4 septembre 1795), au moment où les lois de proscription reçurent quelques modifications, il était demeuré pendant deux ans étranger aux événemens, recherché dans les salons où sa conversation, pleine d'esprit, lui faisait exercer un ascendant auquel personne ne cherchait à se soustraire. Bien qu'on l'eût fréquemment dénoncé comme ennemi de la république, ses talens et son habileté bien connus l'avaient fait appeler au ministère des affaires étrangères au mois de juillet 1797. Je l'avais beaucoup connu dans la société, où il m'avait témoigné une grande bienveillance qu'il me conserva lorsqu'il fut parvenu

au pouvoir. Rebuté enfin par les dégoûts dont on l'accablait, et par les fautes d'un gouvernement dont on annonçait la prochaine dissolution, il se retira du ministère. Lucien Bonaparte fut un de ceux qui se montrèrent le plus hostiles à son égard ; cependant Bonaparte, à son retour d'Égypte, rechercha M. de Talleyrand, dont il appréciait la haute capacité. M. de Talleyrand était convaincu que l'intérêt de la France réclamait un changement dans le gouvernement ; il devint un des coopérateurs les plus puissans du 18 brumaire.

Les revers de l'armée d'Italie, et l'inutilité de nos succès en Égypte faisaient regretter le général Bonaparte. Lucien, son frère, était à la tête d'un parti d'opposition, dans lequel se trouvaient Syeyes, des généraux et des membres des conseils. La perte de la bataille de Novi, où périt le général Joubert, augmenta le mécontentement, et donna une nouvelle activité aux ennemis du Directoire. La victoire de Berghen en Allemagne, celle de Zurich en Suisse, la retraite de Souwaroff, ramenèrent si peu la confiance à ce gouvernement chancelant, que, peu de jours après, lorsqu'on apprit le débarquement de Bonaparte à Fréjus, la

joie publique révéla hautement les espérances qu'on attachait à son retour. Si le Directoire avait pu s'y méprendre, une lettre du général Kléber, écrite après que Bonaparte eut quitté l'Égypte, lui aurait appris tout ce qu'il avait à redouter du vainqueur d'Aboukir et des Pyramides.

Le Directoire était parvenu à ce degré de faiblesse où un gouvernement perd jusqu'à la faculté de rien faire pour sa propre conservation; abandonné de tout le monde, il voyait autour de lui chacun faire ses arrangemens pour le changement qui se préparait: parmi tant de partis, il n'en comptait pas un qui lui fût favorable: sans argent, sans crédit, comment pouvait-il résister à l'homme qui l'attaquait, soutenu par le génie, par l'audace, par l'amour du soldat, par des souvenirs glorieux et par les espérances de la nation?

Dans tous les entretiens qui eurent lieu alors entre le directeur Barras et Bonaparte, toute la bonne foi fut du côté du directeur: Bonaparte ne voyait dans le Directoire que Syeyes qui fût à ménager; l'influence qu'il avait conservée sur les hommes de la révolution, son génie à créer des constitutions, pouvaient le rendre utile,

et Bonaparte, qui savait juger les hommes et apprécier leur capacité, sentait bien qu'il l'empêcherait de devenir dangereux.

L'incertitude et l'agitation des esprits donnèrent lieu aux bruits les plus contradictoires : Bonaparte parlait beaucoup de la descente en Angleterre; le 16 brumaire, je le rencontrai chez Barras; mes relations avec ce directeur lui persuadèrent probablement qu'il pouvait être nécessaire de me tromper comme les autres; aussi mit-il quelque empressement à m'entretenir de ses projets de révolutionner l'Angleterre et à m'offrir l'approvisionnement de l'armée expéditionnaire; mais il put s'apercevoir que je ne prenais pas le change, et que je le croyais moins occupé d'attaquer l'Angletere que le Luxembourg.

J'en parlai le même jour au directeur Barras, qui reçut fort mal mes avis: il avait reçu de la même manière ceux qui lui avaient été transmis par une femme qui avait de l'influence sur lui. Peu d'instans après, les généraux Beurnonville et Macdonald me prièrent de prévenir Barras que Bonaparte leur faisait des propositions; qu'ils désiraient savoir s'il en était informé, et ce qu'ils devaient faire; mais Barras me répondit, d'un ton

d'impatience : « Qu'ils prennent les ordres de Bo-
» naparte ! »

Le 18 brumaire, en entrant chez Barras, qui m'avait fait appeler de bon matin, je vis que les sentinelles de la garde du Directoire avaient été relevées par des troupes aux ordres de Bonaparte. Le général Jubé, qui commandait cette garde, avait, d'accord avec Syeyes, fait évacuer dans la nuit les postes, sous le prétexte de passer une revue et de faire manœuvrer ses troupes à Arcueil ; mais à peine furent-elles sur le boulevart extérieur, qu'elles firent un à-droite sur les Tuileries, où elles se réunirent autour du général Bonaparte.

Vers neuf heures, le général Moreau entra dans la cour du Luxembourg, à la tête d'une demi-brigade, tambour battant ; je me trouvais en ce moment auprès de Barras. L'aspect de sa demeure annonçait déjà un changement de fortune ; son salon était désert ; lorsqu'on vint l'avertir que son déjeûner était prêt, la table de trente couverts se trouva servie comme à l'ordinaire ; mais les convives n'y étaient pas ; je m'y assis seul avec lui. Nous vîmes aussitôt entrer M. de Talleyrand et l'amiral Bruix, qui ve-

naient demander à Barras sa démission, de la part de Bonaparte. Après quelques pourparlers, on convint d'une lettre dont les formes conservaient l'empreinte de la protection que, quatre ans auparavant, Barras avait prêtée à la fortune naissante du général de l'armée d'Italie.

La révolution du 18 brumaire était consommée; Barras se retira à Grosbois, incertain si l'on ne violerait point les engagemens qu'on avait pris avec lui. Je fus le voir; je le trouvai encore seul, abandonné de ses courtisans, sur ses gardes, et bien armé. Ma visite à Grosbois fut connue du premier consul. Ma position, qui lui portait ombrage, lui fit supposer un but politique à une démarche qui était toute de devoir et de politesse.

Quelques jours après, le premier consul me fit appeler pour me demander un prêt de douze millions; la position de mes affaires me permettait d'acquiescer à sa demande, cependant je refusai. Il convoqua une assemblée de banquiers, à qui il fit la même proposition, avec aussi peu de succès. Soit qu'il vît dans ce résultat une sorte de coalition, soit que le manque d'argent, dans des circonstances aussi décisives pour lui, dérangeât quelques-uns de ses projets, ses dispositions à mon

égard devinrent plus hostiles. Lorsque je demandai, peu de temps après, le paiement des dix millions que j'avais avancés au Directoire, ma réclamation eut l'apparence d'un nouveau tort envers son autorité; il m'en punit par l'arrêté des consuls suivant :

« En exécution de l'arrêté du Directoire exécutif » du 27 brumaire an VII, le citoyen Ouvrard a » versé à la trésorerie nationale dix millions de » francs.

» Aux termes dudit arrêté, le remboursement » devait lui en être fait en bons décadaires, à raison d'un huitième par décade, à partir du » 1er. germinal au 3 fructidor de la présente année, » ce qui fait 555,555 fr. 55 c. par paiement; mais » ces dispositions de remboursement n'ayant pu » avoir lieu, il lui fait le remboursement comme suit,

» En lettres de crédit sur les » contributions de l'an VII. . .	4,500,000 fr.
» En rescriptions remplaçant » les bons, $\frac{2}{3}$.	5,500,000 fr.
	10,000,000 fr.

« Certifié véritable.

» Paris, le 29 nivôse an VIII.

» *Signé* Declerk. »

Ces dix millions de valeurs sont tombés dans le discrédit et enfin dans l'abîme de l'arriéré.

Cet étrange remboursement aurait dû me faire sentir le danger d'être à la merci du gouvernement, et me détourner à jamais de toute spéculation qui pût me placer dans cette dangereuse position ; cependant je vis seulement, dans ce qui venait de m'arriver, un acte de ressentiment que je ne songeai point à regarder comme l'indice d'un système permanent de déception et de mauvaise foi. Quelques jours après, j'adressai à ce même gouvernement un plan de finances et de crédit basé sur la nécessité d'une grande dette publique en France, plan que le Directoire n'avait pas eu le temps de faire prévaloir, et qui était fondé sur les mêmes principes que j'ai encore inutilement invoqués en 1814, et qui ont enfin triomphé en 1817 sous l'influence du duc de Richelieu.

M. Bourdon, durant l'année 1799, laissa le département de la marine à peu près dans l'état où il l'avait trouvé. M. Forfait, connu et estimé du premier consul, succéda à M. Bourdon, après le 18 brumaire. L'activité que reprit ce ministère donna lieu, pendant deux ans, à des intrigues qui amenèrent la démission de M. Forfait, après

la paix d'Amiens. Néanmoins, l'embarras des finances augmentait, et cette circonstance n'était pas propre à faire oublier mon refus de prêter douze millions; ce souvenir, joint au mouvement de mes affaires, qui continuaient d'être actives et florissantes, favorisait la disposition qu'on avait à me supposer dangereux. Il fallait un prétexte pour m'atteindre ; on se fit une arme de mes traités avec la marine; plusieurs conseils furent tenus au Luxembourg à ce sujet. La mauvaise disposition du premier consul s'y montra sans déguisement, et il devint si aisé de prévoir ce qu'on allait tenter, qu'un des conseillers, qui avait conservé l'indépendance de ses opinions, mais qui désespérait de faire adopter son sentiment, crut devoir me transmettre, par son cocher, pendant le conseil, le 5 pluviôse an VIII (25 janvier 1800), l'avis suivant, tracé au crayon : « On veut vous » faire arrêter ; en attendant les explications que » vous pouvez avoir à donner, tachez de ne pas » vous laisser atteindre. »

C'est de ce jour que s'est ouverte devant moi cette carrière de persécutions qui, après plus de vingt ans, n'est point encore fermée.

Ce billet fut remis à mon portier à une heure

du matin avec la recommandation de ne pas me laisser entrer sans l'avoir lu ; bien m'en prit, car, quelques heures après, cent grenadiers de la garde des consuls investirent ma maison.

Mon intention n'étant pas plus alors qu'elle n'a été depuis de me soustraire aux recherches de l'autorité, je me rendis, trois jours après, chez le ministre de la police, qui me reçut en me disant : « Puisque vous êtes venu ici, vous retournerez bien seul chez vous ; allez-y, vous y trouverez des gendarmes. » Arrivé chez moi, où je vis que les scellés étaient apposés partout, j'adressai la lettre suivante au premier consul :

« Général,

» Au mépris des lois qui protègent un citoyen
» dans ses biens et dans sa personne, vous venez
» d'attenter à ma liberté. A l'armée, sous la tente
» d'un dictateur, un acte aussi arbitraire pourrait
» trouver des approbateurs ; mais en France, de
» la part du chef du gouvernement, il ne peut
» qu'exciter l'indignation des amis de la justice et
» la résistance de tout homme qui connaît ses
» droits.

» Si vous croyez avoir agi en vertu d'une loi,

» que les tribunaux soient juges entre nous ; en » attendant, je ne cesserai de protester contre une » telle mesure ; certain, si je ne puis arrêter votre » despotisme, d'éveiller l'attention des citoyens sur » les dangers qui les menacent.

» J'ai l'honneur, etc.

» Le 10 pluviôse an VIII. »

Madame Bonaparte, naturellement bienveillante, n'avait point oublié quelques légers services que je lui avais rendus à l'époque où nous nous trouvions habituellement dans les mêmes sociétés. Elle fut informée de ce qu'on voulait faire contre moi, et me fit avertir qu'il existait un projet d'arrêté des consuls pour me traduire devant une commission militaire à Marseille ; ce projet désignait même les membres qui devaient faire partie de cette commission. Mon arrestation avait produit une grande sensation ; la banque et le commerce me témoignèrent un vif intérêt. On députa vers le premier consul douze commissaires pour l'avertir des mauvais effets d'une mesure qui, dans un seul individu, frappait le commerce et détruisait la confiance. Plus de cinq cents personnes se

firent écrire chez moi. Les conseillers les plus intimes du premier consul lui firent des observations, et quand M. Collot, aujourd'hui directeur de la monnaie, que je ne connaissais pas, osa lui dire, « C'est mal débuter, général, que d'in- » quiéter ainsi tout le monde, » Bonaparte révéla les motifs de sa conduite par ces mots : « Un hom- » me qui a trente millions et qui n'y tient pas, » est trop dangereux pour ma position. » Mais l'opinion publique, qui s'était prononcée si hautement dans cette circonstance, donna du poids aux remontrances que l'on faisait de toutes parts au premier consul; les mesures ordonnées contre moi furent modifiées, mon arrestation se borna à une surveillance de gendarmes. Six conseillers d'état firent pendant plusieurs mois, sans interruption, le dépouillement de mes nombreux papiers. Toutes les pièces furent cotées et paraphées; un volumineux procès verbal fut dressé ; il établit que ma fortune liquide en propriétés, en argent, ou en rentes, s'élevait à la somme de vingt-neuf millions [1].

[1] Dans cet inventaire, par exemple, la maison que j'habitais, rues du Mont-Blanc et de Provence, figurait pour trois cent mille francs, aujourd'hui elle vaut

Cette violence m'a été utile en constatant un fait qui n'est pas d'un médiocre secours pour éclairer la suite de ma vie, et pour répondre à tant d'absurdités. Mes livres et mes papiers, livrés à l'investigation, ne fournirent aucun grief contre moi; mais l'amour-propre de Bonaparte fut vivement blessé, lorsqu'il acquit la certitude que j'avais prêté quelques sommes à madame Bonaparte durant la campagne d'Égypte, pour la Malmaison et pour ses dépenses personnelles. La fierté du premier consul en fut humiliée, et ses mauvaises dispositions à mon égard en devinrent plus prononcées; M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures, qui pressentit le danger, me conseilla de partir à l'instant et de m'éloigner le plus possible.

Ceux qui ont connu le caractère de Bonaparte concevront facilement que ma position lui eût porté ombrage. Souffrant impatiemment les supériorités qu'il n'avait pas créées, pensant que toutes les fortunes devaient se rattacher à la sienne, que toutes les grandes existences devaient relever

plus de cinq millions; le tiers consolidé était à quinze francs, etc.

de lui seul, il ne pouvait me voir sans déplaisir refuser un témoignage de confiance à un pouvoir naissant, et jouir avec indépendance d'une fortune qui s'augmentait chaque jour par des spéculations qui ne me mettaient point en rapport avec son gouvernement.

J'avais réuni pour mon habitation l'hôtel de Montesson et une autre maison, rue de Provence. J'avais offert à madame de Montesson l'appartement qu'elle y avait occupé. Madame de Montesson, veuve du duc d'Orléans, morte en février 1806, avait supporté avec résignation son changement de fortune; elle conservait, dans un âge avancé, la grâce et l'enjouement qui, dans des temps plus heureux, l'avaient fait parvenir aux grandeurs : la meilleure compagnie d'alors se réunissait chez elle; on y rencontrait les débris de l'ancien régime, le notabilités du jour et les plus brillantes existences nouvelles; affable et polie avec tout le monde, madame de Montesson me traitait toujours avec bienveillance; sa bonté s'exprimait habituellement sur mon compte par des plaisanteries mêlées à une censure qui n'avait rien d'amer; elle faisait agréablement des vers dans lesquels elle s'est quelquefois égayée sur mes dis-

sipations, et sur ce qu'elle appelait mes travers de jeunesse.

J'habitais le Raincy depuis plusieurs années; je n'avais rien négligé de ce qui pouvait rendre agréable cette magnifique demeure; parc peuplé de gibier de toute espèce, meutes de chiens, écuries bien garnies, et grande chère, attiraient au Raincy tout ce qu'il y avait de plus distingué, de plus élégant dans la société; on venait y chercher, avec l'empressement qui constitue la vogue, ces amusemens si variés dont, à cette époque, la réunion ne se fût rencontrée nulle part. Le maître de la maison voulait que son absence même ne nuisît en rien à cette hospitalité, qui lui paraissait le plus bel attribut de la fortune : sans que je fusse au Raincy, les personnes de ma connaissance qui voulaient s'y promener y étaient reçues avec empressement, trouvaient des tables servies et toutes les prévenances accoutumées.

Si les albums eussent été en usage, il serait curieux aujourd'hui de rechercher la nomenclature de toutes les personnes que j'ai reçues au Raincy : on y verrait des rois, des princes, des lords, tout ce que la noblesse, les lettres et les arts offraient de plus éminent.

J'y eus une singulière occasion de connaître jusqu'à quel point lord Erskine portait l'horreur du sang. Il était venu avec M. Fox pour passer une semaine au Raincy; dès le premier jour, on fit un grand abatis de gibier qu'on apporta, selon l'usage, devant le château; lord Erskine, qui avait évité de se joindre aux chasseurs, apercevant de sa fenêtre ce monceau d'animaux tués, en éprouva un tel malaise qu'il demanda sa voiture, et partit sans prévenir M. Fox.

Parmi les faits très-nombreux que je pourrais citer, il en est un que je rappellerai, parce qu'il offre un caractère particulier.

Au mois de juin 1799, je fus réveillé par une personne d'un rang distingué, qui demandait à m'entretenir un moment. « Monsieur, » me dit le visiteur matinal, vous avez remplacé le duc de Chartres; s'il existait, il me » donnerait cinq cents louis dont j'ai besoin et » que je vous demande. » Je fus choqué de cette manière de demander un service; et quoique j'eusse cherché à adoucir mon refus, l'individu me dit que je lui devais raison à l'instant même, et que son second l'attendait dans

la salle de billard. Aussitôt il ouvre la porte, et l'appelle; celui-ci cachait, sous un ample manteau, des épées et des pistolets. Révolté d'un tel guet-apens : « Qui êtes-vous, lui dis-je? où demeu-» rez-vous? » Surpris par mon apostrophe, il donna son nom et son adresse, et j'acquis la triste certitude qu'un extrême besoin m'avait seul valu cette étrange visite.

La libéralité qui encourage les arts m'a longtemps paru une sorte de devoir imposé aux grandes fortunes, en même temps qu'elle est une des plus nobles jouissances qui y soient attachées. Plusieurs maîtres de notre école faisaient pour moi, sur des sujets donnés, des tableaux que je réunissais à des acquisitions de chefs-d'œuvres des écoles anciennes; ces encouragemens étaient utiles à une époque où les objets d'art, ayant chez nous peu de valeur, enrichissaient des étrangers. Quoique, pendant plusieurs années, ma dépense fût considérable, elle était encore loin d'être proportionnée à mes moyens, puisqu'elle n'égalait pas le tiers de mon revenu; mais il y aurait eu peu de prudence peut-être à faire en ce genre tout ce que ma position m'eût permis. Ma manière de vivre contrastait

déjà bien assez avec les habitudes et les goûts de mes contemporains; elle attirait les regards, elle excitait l'envie, elle indisposait le pouvoir, et lui inspirait à mon égard les sentimens hostiles dont plus tard j'ai eu à supporter tout le poids.

J'obtins, pour les employés dont le zèle et les talens m'avaient le mieux secondé, des places de receveurs généraux et particuliers, des charges d'agens de change, et j'en fis les cautionnemens. Toujours disposé à ne point séparer mon intérêt particulier de l'intérêt général, sentant la nécessité de donner de l'impulsion au commerce, je commanditais à Paris, pour plusieurs millions, les maisons Girardot et compagnie, Charles Rougemont et compagnie, et Cinot, Charlemagne et compagnie, et trois autres à Brest, à Bordeaux et à Orléans. On sentira facilement tout ce que cet emploi d'une grande fortune, s'il eût été secondé par un bon système de crédit public, pouvait avoir d'influence sur les finances, le commerce et l'industrie.

L'étendue et la prospérité de mes affaires avaient fait de mes bureaux une espèce de ministère; le contentieux était confié à M. Cambacérès, depuis

archichancelier de l'empire, et à M. Turpin, ancien directeur du contentieux au trésor public. Dans une circonstance où M. Dufresne, directeur du trésor, venait de recevoir de Bonaparte l'ordre de sévir contre moi, M. Turpin, qui avait toute la confiance de M. Dufresne, lui dit : « Prenez garde » à ce que vous allez faire; je connais assez » M. Ouvrard et ses affaires pour être sa caution » morale. » Ce fut assez pour que M. Dufresne refusât son entremise à l'injustice qu'on voulait me faire subir.

Des traités que j'avais conclus avec le gouvernement espagnol, sous le ministère de M. Urtigo, pour l'approvisionnement de la flotte de Brest, m'avaient rendu propriétaire de quatre millions de piastres sur la trésorerie de Mexico, somme équivalant à plus de vingt millions de francs; je formai le projet de me rendre moi-même au Mexique pour faire ce recouvrement, et de tenter ensuite avec cette somme un voyage dans les Indes-Orientales.

Les dégoûts que j'avais essuyés du gouvernement, et les persécutions plus grandes qu'on me faisait craindre, ne pouvaient cependant me déterminer à m'expatrier; quelque attrait qu'eût pour moi le

voyage que je voulais entreprendre, quelques avantages que me présentassent les projets que j'y rattachais, mon intention était de revenir en France, et je songeai en conséquence à me mettre en règle. Je priai M. de Talleyrand de demander pour moi un passe-port au premier consul; mais, au lieu de l'accorder, Bonaparte chargea, quelques jours après, le général Berthier, ministre de la guerre, de m'amener au conseil. « Eh bien, monsieur Ouvrard, me » dit-il, voulez-vous me donner douze millions, » nous nous entendrons. Vous savez ce que je » pense de vos traités avec la marine. — Général, » lui répondis-je, j'en demande quatre qui me sont » dus. » Nous étions, comme on voit, loin de compte; cependant, après une longue explication et beaucoup de chiffres, il me remit une ordonnance de quatre millions. Séduit par cette apparence de justice, par ses promesses, et peut-être plus encore par mon goût pour les grandes opérations, je me chargeai de ses services, dont toutes les branches étaient en souffrance; faute irréparable et que je n'eusse pas commise, si j'avais connu alors sa réponse à M. Collot.

Le plan de campagne de Marengo était déjà arrêté, et le général Berthier, ministre de la guerre,

m'attendait pour me conduire au ministère; j'y trouvai M. Vanlerberghe, alors régisseur des vivres; nous nous connaissions peu. M. Vanlerberghe avait la réputation d'homme habile dans le commerce des grains; il me témoigna le désir de prendre un tiers d'intérêt dans les traités que le premier consul me proposait, et qui furent immédiatement conclus et rédigés, sous le nom de Maurin, aux prix et conditions que je présentais.

Le crédit du gouvernement était encore très-limité; la banque de France, qu'on venait d'établir, était loin de pouvoir prêter un grand appui au trésor. La clôture de la liste des émigrés, en annonçant un système de modération favorable à la stabilité, ramenait la confiance et permettait d'espérer des ressources pour l'avenir; mais l'habillement et l'armement des troupes étaient dans un déplorable état. Les subsistances manquaient; la désorganisation était dans tous les services. Cependant les succès que j'avais obtenus jusque-là dans mes entreprises m'inspirèrent de la confiance, et je ne doutai pas qu'il ne fût possible de pourvoir à tout ce que nécessitait l'approvisionnement de l'armée. J'en pris, sans hésiter, l'engagement envers le premier consul, qui, sur la foi de mes promesses,

partit par Dijon, et franchit les Alpes peu de jours après. C'était en 1800; vingt-trois ans plus tard les Pyrénées furent aussi franchies sur ma parole, aux deux époques mes services ont reçu le même prix, la persécution.

La paix imposée par la victoire de Marengo (le 18 prairial an VIII) assura l'Italie à la France et termina en peu de jours la cinquième coalition. Cet immense événement fut jugé d'une manière prophétique par M. Talleyrand; j'étais près de son lit, où il était retenu par la maladie, et je l'entendis s'exprimer ainsi sur cette victoire: « Je sais bien » ce que devrait faire le premier consul, ce que » demande son intérêt, le repos de la France et » celui de l'Europe; deux routes lui sont ouvertes: » le système fédéral, qui laisse chaque prince, » après la conquête, maître chez lui à des condi- » tions favorables au vainqueur. Ainsi, aujourd'hui, » le premier consul pourrait rétablir le roi de Sar- » daigne, le grand-duc de Toscane, etc.; mais » veut-il, au contraire, réunir, incorporer, alors » il s'engage dans une carrière qui n'a pas de » terme. »

Quelque éclat qu'eussent jeté les premiers temps du gouvernement consulaire, l'esprit républicain

n'était pas éteint dans l'armée. Bernadotte, général en chef de l'armée de l'Ouest, était regardé comme l'un des chefs de cette opposition. Il se démit bientôt de son commandement, et revint à Paris pour rétablir sa santé; mais ses rapports avec le général Moreau éveillèrent bientôt l'attention du chef de l'état. La popularité dont ces deux généraux jouissaient dans l'armée, l'art avec lequel Bernadotte savait se concilier la confiance et l'affection des soldats, la facilité avec laquelle il ouvrait sa bourse à tous ses camarades; la prudence et la réserve du général Moreau, pouvaient rendre ces deux hommes dangereux pour un gouvernement qui s'écartait chaque jour des principes républicains auxquels ils étaient restés attachés; mais Moreau n'avait ni les vues hardies, ni la résolution de son collègue; les projets arrêtés, les chefs de corps désignés et engagés, le jour fixé, Moreau prouva que son mécontentement ne lui inspirait pas l'énergie que nécessite le rôle de conspirateur. Bernadotte le lui reprocha avec toute la franchise d'un soldat; cependant, ce projet avorté ne resta pas secret. Bernadotte fut disgracié, et ne rentra en activité que par l'intervention de Joseph Bonaparte, son beau-frère.

Le traité de Lunéville, qui avait assuré la Toscane au duc de Parme, amena, dans le courant de mars 1801, un nouveau traité entre la France et l'Espagne; au mois d'août suivant, Louis Ier., prince de Parme, fut proclamé roi d'Étrurie, et vint recevoir à Paris l'investiture de son royaume.

Les relations que j'entretenais avec la cour d'Espagne firent penser à M. le chevalier d'Azara, ambassadeur de cette cour, que je me ferais un plaisir de recevoir chez moi les augustes époux; et, en effet, je lui cédai, à sa demande, une partie de la maison que j'occupais. L'infant don Louis, aujourd'hui prince de Lucques, était âgé de quinze mois; je fis faire chez Jacob un berceau que Marie-Louise désira conserver; S. M. voulut me donner en retour une de ses voitures de gala, dont la construction gothique devait remonter à plus d'un siècle. On se rappelle avec quelle complaisance Bonaparte l'offrait en spectacle, et avec quel orgueil, étant aux Français avec ce prince, à la représentation d'Œdipe, il accueillit les applaudissemens par lesquels le public prouva qu'il lui faisait l'application de ce vers:

J'ai fait des souverains et n'ai pas voulu l'être.

On peut s'étonner qu'il ait paru si flatté de cette louange indirecte, car déjà, à cette époque, son intention n'était pas de la mériter longtemps.

Je vis souvent le prince et la princesse, et j'eus l'occasion d'observer leur manière d'être. Le séjour de Paris paraissait exciter au plus haut degré leur surprise et leur curiosité; les promenades, les fêtes, occupaient tous leurs momens, et lorsqu'ils venaient grossir aux Tuileries la cour du premier consul, jamais ils ne parurent songer que c'était dans le même palais que Louis XIV avait accepté pour Philippe V la couronne d'Espagne; ces souvenirs de famille semblaient ne pas exister pour eux. Le chevalier d'Azara, qui avait passé cinquante ans dans la diplomatie, ne contemplait point avec indifférence cet étrange tableau des vicissitudes humaines; il ne pouvait se défendre de quelques réflexions chagrines, en voyant les petits-fils de Philippe V recevoir avec tant de joie la couronne des mains du soldat heureux qui occupait en maître la place où avaient régné leurs ancêtres. C'est lui qui me rapporta, à l'instant même où il venait de l'entendre, ce propos de Bonaparte : « Il est bon qu'on s'accoutume à voir un

» Bourbon dans les antichambres du premier ma-
» gistrat de la république. »

Après un séjour d'environ deux mois, le nouveau roi quitta Paris, et se mit en route pour aller prendre possession de son royaume d'Étrurie. M. le chevalier d'Azara rendit compte à sa cour de l'empressement respectueux avec lequel j'avais reçu chez moi le couple royal. Charles IV daigna me faire écrire à ce sujet, par le prince de la Paix, les choses les plus gracieuses.

Pendant long-temps la république française avait érigé en républiques les pays que soumettaient ses armes; maintenant le premier consul créait un nouveau royaume, et instituait une dynastie. Tout indiquait le but vers lequel il marchait à grands pas. Les atteintes nombreuses portées à la constitution, son pouvoir déclaré à vie, le langage, la représentation, le faste de sa cour, tout annonçait clairement un retour vers les traditions monarchiques; et, ce qui ne permettait pas d'en douter, c'était le rétablissement de la bonne intelligence avec la cour de Rome et la conclusion du concordat. On voyait aux Tuileries l'abbé Bernier, évêque d'Orléans, l'un des agens de la pacification de la Vendée, et un légat à latere. Ce spectacle était

loin de plaire à tous les Français; mais les mécontens se taisaient devant l'éminent bienfait de la paix générale. La France avait vu avec de grands transports de joie la paix conclue successivement avec l'Autriche, la Russie, Naples, le Portugal, et enfin avec l'Angleterre, par le traité d'Amiens. Les résultats s'en firent sentir immédiatement. Le commerce, l'industrie, favorisés par le gouvernement, sortirent de leur langueur; toutes les sources de prospérités se rouvrirent; les étrangers affluaient en France et admiraient l'aspect florissant d'un pays qu'ils croyaient trouver ruiné, dépeuplé par la guerre et par les déchiremens de la révolution. Cette période de bonheur et d'espérance ne fut troublée que par la perte de Saint-Domingue. Malheureusement l'Angleterre, en traitant a Amiens, n'avait entendu signer qu'une trêve qui lui était alors nécessaire et qu'elle comptait rompre aussitôt qu'elle se serait mise en mesure de le faire. Le mode d'exécution du traité suscita des discussions; enfin la réunion du Piémont à la France, l'occupation de la Suisse et de la Hollande devinrent, en 1803, le prétexte d'une rupture qui arracha à la France tous les biens dont elle commençait à jouir, et la condamna à subir de

nouveau les misères et les sacrifices que la guerre traîne après elle.

L'important service que j'avais rendu lors de l'ouverture de la campagne d'Italie paraissait avoir suspendu les dispositions hostiles du premier consul à mon égard, à tel point que mon amitié avait cessé d'être jugée dangereuse pour ceux qui l'entouraient. Le général Berthier accepta l'offre que je lui fis d'une des maisons du parc du Raincy; c'était un rendez-vous de chasse, où souvent il reçut le premier consul. Quel était mon aveuglement lorsque j'offrais ainsi le spectacle de mon opulence à l'homme qui déjà ne pouvait souffrir autour de lui d'autre élévation, d'autre fortune que celles qui étaient l'ouvrage de sa faveur!

J'étais lié au gouvernement par de trop grands intérêts pour aller terminer moi-même les affaires que j'avais dans le Nouveau-Monde, ainsi que j'en avais conçu le projet. Toutefois, en renonçant à mon voyage dans les Amériques et dans l'Inde, je ne perdis de vue ni le recouvrement de mes piastres ni les projets que j'avais conçus à l'égard des colonies espagnoles; j'obtins des passe-ports pour un de mes frères et pour deux secrétaires; le prince de la Paix le fit accueillir d'une manière

distinguée par le vice-roi du Mexique. Mon frère justifia pleinement la confiance que j'avais dans son zèle et dans sa capacité. Il avait beaucoup de justesse et de rectitude dans l'esprit; il portait dans le détail des affaires une exactitude scrupuleuse; il avait déjà dirigé avec succès, pendant plusieurs années, à Philadelphie, une maison de commerce sous la raison Ouvrard de Chailles et compagnie. Son arrivée à Mexico fut un événement au milieu d'une population qui, depuis plus de dix années, n'avait vu que très-peu d'Européens et pas un Français. Le trésorier général lui offrit sa maison, et, aussitôt après son installation, il le conduisit à la trésorerie, où, depuis plusieurs années, l'interruption des relations avec l'Europe, avait accumulé soixante-onze millions de piastres appartenant à la couronne d'Espagne. Le trésorier général lui montra en outre les quatre millions de piastres qui m'avaient été vendus, séparés et étiquetés comme m'appartenant. Un dépôt n'eût pas été trouvé plus intact, il y a cent ans, chez le plus scrupuleux des notaires de Paris. Cet exemple de probité donné par un gouvernement fit une profonde impression sur mon frère; et je n'ai pas dû l'oublier, moi qui ai toujours vu

le gouvernement de mon pays agir à mon égard d'une manière si différente. Pourquoi Napoléon n'a-t-il pu comprendre qu'un gouvernement ne s'enrichit pas en ruinant ses créanciers? que le système des arriérés ne profite à personne, et que c'est par la fidélité à remplir ses engagemens qu'un gouvernement s'ouvre les sources du crédit et de la richesse? Mais l'homme dont, sous tant de rapports, les vues étaient si vastes, n'a jamais eu, en finances, que des idées étroites; il ne croyait qu'à la puissance des impôts et des taxes de guerre, qui épuisent promptement un pays, font un ennemi de chaque habitant, et qui ne pouvaient en définitive suffire aux besoins que la guerre généralisait en Europe. Il repoussait toutes les idées qui s'écartaient de son système, et je n'ai pas été plus heureux lorsque, plus tard, j'ai voulu lui faire comprendre que le levier de sa puissance était dans le Nouveau-Monde, et qu'au moyen de son ascendant sur l'Espagne il pouvait trouver sur ce riche continent les ressources qu'il cherchait inutilement chez les peuples conquis.

Mon frère séjourna plus d'un an au Mexique et dans d'autres parties du continent américain; il y prit tous les renseignemens et toutes les no-

tions dont j'avais besoin pour arrêter les projets que j'avais conçus à l'égard de ce pays. C'était la première fois peut-être qu'on étudiait avec autant de soin la situation, les produits, les ressources de ces riches contrées, où, depuis, les Humboldt et les Bonpland ont illustré leur nom par des recherches et des travaux sans exemple jusqu'à eux.

Au mois de floréal an XI (1802), une affreuse disette vint désoler la France; des magasins de grains protégés par des postes militaires furent pillés par le peuple, à Amiens et dans plusieurs autres villes. Le premier consul, quel que fût son penchant pour les moyens violens, n'osa recourir à la force pour réprimer les séditions; il sentait toutes les conséquences que pouvait avoir un premier acte d'hostilité contre le peuple. Je perdis comme munitionnaire plus de sept millions sur mes achats de grains; mais le service n'en éprouva aucune interruption, je ne réclamai aucune indemnité; cette perte me parut une chance que j'avais dû prévoir dans mes traités, et je m'y résignai comme j'ai toujours fait depuis, quand les événemens ont contrarié mes combinaisons. Impatient de mettre un terme à cette crise, Bonaparte appela près de lui huit banquiers,

MM. Perregaux, Récamier, Fulchiron, etc., auxquels il témoignait une entière confiance; mais cette réunion et diverses autres mesures du même genre ayant été sans résultat, Bonaparte m'envoya chercher; je me rendis à onze heures du soir, avec M. Vanlerberghe, à la Malmaison. Il nous demanda nos conseils et nos propositions, en ajoutant *qu'il nous donnerait* tout l'argent nécessaire. Nous répondîmes que nous ne pouvions remédier au mal; mais que, ne voulant pas spéculer sur la misère publique, nous n'avions pas de propositions à faire et que nous nous contenterions d'une commission de deux pour cent; nous ajoutâmes que nous donnerions des ordres avec pouvoir de tirer sur nous, que tout ce que nous demandions, c'était l'assurance que les fonds seraient exactement faits aux échéances pour l'acquittement de nos acceptations. Bonaparte savait tout ce que les disettes peuvent amener de désordres et de commotions; inquiétantes pour les vieux gouvernemens, elles le sont encore bien plus pour un pouvoir nouveau; il sentait que sa popularité lui échappait; il voyait son autorité avilie, s'il tolérait les mutineries : il la voyait compromise, s'il recourait à la force. Il fallait à tout prix

qu'il sortit de cette position; aussi avec quel empressement il adopta nos idées! pas une difficulté, pas une objection; tout fut convenu, tout fut promis, avec une satisfaction, avec une reconnaissance qui était sincère, sans doute, autant que les besoins étaient impérieux. Nous commençâmes nos opérations; elles furent bien simples. Expédier des courriers, faire acheter dans les ports d'Angleterre, de Hollande et autres, les chargemens en grains qui y étaient déjà arrivés ou attendus, avec l'ordre de donner à tous les connaissemens la destination du Havre : tels furent nos procédés.

Le succès fut si prompt et si complet, les arrivages de grains aux ports du Havre et de Rouen furent si considérables, qu'en moins de trois semaines toutes les craintes se dissipèrent; c'était tout ce qu'il fallait pour faire cesser la disette qui affligeait la France. Cette crise avait vivement inquiété Bonaparte; on lui avait entendu dire, lorsqu'il visitait les réserves de la halle : « Je ne veux » pas qu'un tribun du peuple puisse me deman» der du pain; formez les approvisionnemens. » Nous étions persuadés que les fonds de vingt-six millions de traites arrivées successivement et ac-

ceptées par nous seraient faits exactement au trésor. Qui, à notre place, aurait pu concevoir de l'inquiétude? Le service était récent, immense, comme l'avait été le danger....; mais le danger était passé, le service était déjà oublié.

Dès la première échéance, le ministre du trésor, M. Barbé-Marbois, déclara, sans doute à regret, qu'il n'avait pas d'argent. Toutes nos réclamations, toutes nos instances furent vaines pendant dix-huit mois; et après ce terme, comme nous ne voulûmes pas consentir à réduire de moitié la commission, elle ne nous fut pas payée. On voit déjà, et on verra encore mieux par la suite, quel était le plan de conduite adopté par le gouvernement à mon égard; c'est toujours la *nécessité* qui m'appelle aux affaires publiques, et, après le moment d'urgence, c'est la banqueroute qui paie mes services.

Les préparatifs de descente en Angleterre allaient rendre les approvisionnemens de la marine très-importans et très-difficiles. Bonaparte me fit proposer de m'en charger. Refuser, c'était me fermer tout accès auprès du gouvernement dont j'avais encore à réclamer des sommes considérables. Je me chargeai, sous le nom de Frenais, avec

M. Vanlerberghe, le 30 floréal an XI (1803), des services de la marine pour le terme de six ans et trois mois.

Nos avances augmentaient dans une proportion effrayante; au mois de germinal an XII, j'avais adressé au premier consul le compte de ce qui nous était dû, montant à soixante-sept millions huit cent quarante-cinq mille francs. Ce compte se trouvant sur sa cheminée, il le montra à un grand personnage, en disant : « Ouvrard doit » commencer à être embarrassé. » Le sourire qui accompagna ces mots ne permit pas de se méprendre sur le sens qu'il y attachait. Je fus averti aussitôt du danger que je courais, et il fut trop clair pour moi cette fois que ma ruine était décidée. Il ne me restait qu'à lutter contre la haine du chef de l'état, qu'à défendre mes intérêts contre l'arbitraire et la mauvaise foi : j'envisageai cette perspective sans découragement, et je fis tête à l'orage.

J'avais organisé les services de tous les ministères; mais nos avances entraînèrent des frais de négociation si multipliés et si onéreux, qu'un relevé général, pris sur nos livres, en établit le montant à la somme énorme de *quarante-trois mil-*

lions deux cent quatre-vingt-seize mille francs, en sus de nos déboursés exigibles, et par conséquent tout-à-fait en pure perte. C'est là qu'ont passé en partie mes terres de Preuilly, d'Azai, avec une forêt de sept mille arpens, les domaines de Château-Neuf, Saint-Gratien de Villandry, Saint-Brice, Marly, Luciennes, ma moitié de quatre-vingt-quatre fermes réunies devant la ville de Cologne, louées plus de six cent mille francs par an ; cinq maisons rue du Mont-Blanc et de Provence, une maison place Vendôme, l'hôtel de Montesson, etc. L'homme qui réunit toutes ces possessions occupe aujourd'hui une petite chambre à la Conciergerie, et pourtant la malveillance n'est point encore satisfaite !

Cette terrible situation affecta vivement M. Vanlerberghe ; trop loyal pour douter de la fidélité du gouvernement à remplir ses engagemens, il fut consterné en voyant que les services que nous avions rendus à la chose publique allaient nous conduire à une ruine certaine. Il ne pouvait croire cependant qu'un homme doué de tant de génie méconnût long-temps ses propres intérêts au point de persister dans des mesures qui devaient lui aliéner la confiance ;

mais, en agissant ainsi, Bonaparte consultait moins ses intérêts que ses passions; d'ailleurs il était, par système, l'ennemi du crédit, et cependant sans crédit les trésors s'épuisent, les peuples s'appauvrissent, et le gouvernement demeure sans force et sans appui. Celui de Bonaparte devait bientôt se trouver sans autres ressources que les contributions de l'intérieur et les taxes de guerre, qui rendent le vainqueur odieux, obscurcissent sa gloire, et finissent, en exaspérant les vaincus, par lui enlever le fruit de ses triomphes.

Ce système ne tarda pas à porter ses fruits. Aucun banquier ne voulait s'associer aux embarras du trésor et mettre ses intérêts à la merci du gouvernement; forcé de recourir aux expédiens, on créa à Paris un comité de receveurs généraux [1]; mais ce n'est pas en groupant autour de lui les régisseurs de ses divers domaines qu'un grand seigneur obéré relève son crédit; on a dit ingénieusement, « Rien n'appuie si ce n'est ce qui résiste; » rien aussi ne peut secourir en finances que ce qui est indépendant. Ce comité fut bientôt discrédité, et par conséquent hors d'état de remplir

[1] Nous avons aujourd'hui un syndicat.

le but qu'on s'était proposé. La pénurie du trésor et l'inquiétude générale s'augmentaient; je me voyais moi-même à la veille d'être pressé par les engagemens que j'avais contractés pour le compte du gouvernement. Je me présentai, le 4 avril 1804, chez le ministre du trésor (M. Barbé-Marbois), qui me reçut comme un créancier importun; je venais lui parler de mes droits et de mes créances, il ne m'entretint que de ses embarras; il me vint dans l'idée de lui demander de quelle somme il avait besoin. « De cinquante millions, me répondit-il. — Eh bien! lui dis-je, je vous verserai cette somme contre des obligations des receveurs généraux à l'escompte de trois quarts pour cent par mois (l'intérêt était alors à sept huitièmes pour cent); et le trésor recevra pour comptant vingt millions d'ordonnances à mon profit, des ministres de la guerre et de la marine. » Cette proposition fut rédigée et portée immédiatement par M. Barbé-Marbois au premier consul, qui l'accepta.

Le sénatus-consulte du 18 mai 1804 (28 floréal an XII) put bien changer la forme du gouvernement, rétablir l'étiquette de la vieille cour, créer des chambellans, des écuyers, des dames d'honneur, ériger en grands dignitaires les généraux

de la république, etc.; mais il ne put ramener l'abondance au trésor. Les dépenses de l'armée des côtes et de nos flottes absorbaient tous les produits et augmentaient, pour l'an XIII, les embarras qui s'étaient fait sentir en l'an XII; et pour surcroît le séjour du pape à Fontainebleau, l'entretien de sa cour, le couronnement, les fêtes et les libéralités qui s'ensuivirent avaient consommé des sommes énormes sans qu'on songeât à pourvoir, par un bon système de finances, aux nécessités du présent et aux exigences plus alarmantes encore de l'avenir. Je disais inutilement alors : « C'est dans » les finances que se trouve le ressort principal de » l'action du pouvoir. C'est là que la sagesse et la » prévoyance puisent tous les moyens de force, de » justice, d'indépendance, d'amélioration et de » bonheur propres à assurer la tranquillité du pays » et la stabilité du pouvoir. »

D'autres pensées occupaient alors Napoléon; après avoir établi solidement son pouvoir en France, il songeait à étendre sa domination en Europe; il venait de forcer l'Espagne à déclarer la guerre à l'Angleterre, et pour mieux s'assurer les peuples d'Italie, il partit au mois de mai pour s'y faire couronner roi. Si les honneurs de l'empire avaient

apprivoisé la rudesse d'un grand nombre de républicains, il en restait encore qui, sous les titres monarchiques dont on les avait décorés, conservaient des principes auxquels s'attachait une sorte de popularité.

Bernadotte était peut-être celui dont la réputation faisait le plus d'ombrage à Napoléon. Cherchant toutes les occasions de l'éloigner de France, il lui annonça un jour son intention de le nommer gouverneur général de la Nouvelle-Orléans; mais la présence d'esprit du général lui sauva un refus direct qui eût pu lui attirer une nouvelle disgrâce. « Sire, dit-il, un maréchal » gouverneur d'une province d'outre-mer doit » avoir une force militaire suffisante pour faire » respecter l'autorité du souverain, et un trésor » pour suffire à une grande représentation; » Votre Majesté, dans ce cas, ne pourrait me » donner moins de douze mille hommes et douze » millions. — Eh bien! reprit Napoléon, six mille » hommes s'embarqueront avec vous et six mille » suivront. Quant aux douze millions, une fré- » gate vous les portera à la hauteur de. . . . — » Mais si je ne la trouve pas, sire, quel vent dois- » je faire?... » L'un et l'autre s'étaient devinés dans

cette circonstance, et le maréchal Victor fut nommé.

M. Barbé-Marbois ne tarda pas à me demander un nouveau service de cent cinquante millions. M. Séguin, que peu de temps auparavant j'avais rencontré pour la première fois à la chasse, et qui m'avait fait des offres empressées de service, prit part, avec M. Vanlerberghe, au traité que je conclus avec le trésor, le 8 juin 1804, par lequel il fut réglé que sur les cent cinquante millions à lui fournir, sur des obligations des receveurs généraux montant à pareille somme, il recevrait cent deux millions argent et le reste en ordonnances de la guerre et de la marine. Pour l'exécution de cette convention, le ministre du trésor, qui pensait déjà à m'envoyer en Espagne, voulut que M. Desprez fût chargé du versement des cent deux millions en espèces. M. Vanlerberghe et moi nous fîmes à M. Desprez une vente des obligations en subissant un huitième pour cent de perte, ce qui nous imposait un sacrifice compensé à nos yeux, par l'avantage de recevoir quarante-huit millions sur nos avances comme munitionnaires généraux. Nous n'eûmes, dès lors, plus à nous occuper de

ce versement, ni des obligations des receveurs généraux, qui furent remises directement par le trésor à M. Desprez. Ces valeurs, d'après le traité ne pouvant être échangées *que contre un paiement effectif en écus*, nous étions par ces deux actes dégagés de toute responsabilité. J'avais voulu assurer mon indépendance du gouvernement, et soit nécessité, soit confiance dans son ministre, Napoléon signa les traités qui lui furent présentés; mais nos services comme munitionnaires étaient si considérables, et particulièrement les fournitures nécessaires au camp de Boulogne, qu'ils occasionaient chaque jour d'énormes avances. Je conclus donc encore, le 27 germinal an XIII, avec M. de Marbois, un troisième traité pour le service général de tous les besoins du trésor, pendant le cours de l'an XIV. Ce service pouvait s'élever à quatre cents millions; mais cette fois, un peu plus de justice survenant avec beaucoup de besoins, j'avais obtenu de donner en paiement les ordonnances de la marine et de la guerre pour tout ce qui nous serait dû par ces deux ministères.

L'Espagne avait consenti, au profit de la France, un subside de soixante-douze millions

par an; trente-deux millions étaient échus et n'étaient pas payés. Napoléon, après avoir employé inutilement les moyens diplomatiques et l'intervention de M. Hervas, trésorier de la cour d'Espagne à Paris, chargea M. de Marbois de me proposer d'aller à Madrid, pour opérer ce recouvrement et en outre de faire l'avance de ces trente-deux millions arriérés. Je représentai au ministre la difficulté de faire une telle avance, et les inconvéniens qui pouvaient résulter de mon absence pour les services du trésor et des autres ministères dont j'étais chargé. M. Barbé-Marbois me répondit : « Quant au trésor, M. Desprez est chargé de » tout, en votre lieu et place, vous êtes sans aucune » responsabilité personnelle; et quant à la guerre » et à la marine, M. Vanlerberghe peut compter » sur mon appui. »

Une réponse si positive, que la loyauté personnelle du ministre rendait encore plus tranquillisante, ne me laissait pas d'objection; je pris les dispositions nécessaires pour faire verser les trente-deux millions arriérés sur le subside de l'Espagne; dès que le versement fut effectué, je me mis en route pour Madrid. En m'éloignant de Paris pour une mission qui se présentait sous

de si heureux auspices, je ne pouvais me défendre d'un triste pressentiment qui semblait m'avertir des malheurs dont mon absence allait être la cause.

Arrivé à Bordeaux, le 14 vendémiaire an XIII, j'écrivis à M. Barbé-Marbois, qui me répondit de sa propre main (comme il a toujours fait dans cette négociation), la lettre suivante :

« J'ai reçu, monsieur, votre lettre du 14; elle » est écrite de Bordeaux, et il ne m'est plus permis » de douter de votre départ pour Madrid. Cette » lettre-ci vous trouvera dans cette capitale, et je » vous réitère qu'il est de la plus grande impor» tance que vous n'en partiez pas sans avoir mis » dans la meilleure situation toutes les affaires » pour lesquelles vous vous y êtes rendu. Le ser» vice se fait ici avec ordre et facilité, mais cette » marche heureuse serait interrompue, si les dis» positions qui sont établies éprouvaient des re» tards.

» Je crois superflu d'écrire une seconde lettre » au ministre des finances de S. M. C.; je connais » son amour de la règle et sa ponctualité; vous » pouvez l'assurer que, de mon côté, je connais » les difficultés que l'Espagne éprouve en ce mo-

» ment, et que je ne suis pressant sur l'exécu-
» tion des engagemens pris, que pour prévenir
» des embarras plus grands.

» Je compte essentiellement sur votre zèle et
» votre intelligence, et vous prie, monsieur, d'être
» assuré que je suis entièrement à vous.

» Barbé-Marbois.

» Paris, ce 27 vendémiaire an XIII. »

J'arrivai à Madrid en septembre 1804. Je m'aperçus que ma mission n'était ni simple ni facile; le cabinet espagnol était hors d'état d'acquitter le subside auquel il s'était engagé. Les maîtres du Mexique et du Pérou semblent avoir été condamnés à une irremédiable pénurie d'argent, comme pour prouver que le crédit est la seule mine inépuisable. A cette détresse financière se joignait l'épouvantable fléau d'une disette telle qu'aucun pays n'en avait peut-être encore éprouvé de pareille.

Le temps n'a point effacé l'impression que produisit sur moi l'aspect de l'Espagne, de sa population, de sa capitale. Je sortais d'un pays où toutes les traces du passé avaient disparu, où tout datait de la veille, où tout était nouveau,

mœurs, lois, costumes, langage, opinion, gouvernement; je me trouvais tout à coup transporté dans une vieille monarchie demeurée immobile au milieu du mouvement de l'Europe ; en un moment j'étais rejeté à quelques siècles en arrière de l'époque où j'avais vécu. Je ne pouvais faire un pas dans Madrid sans éprouver quelque sorte de surprise. Ces costumes monastiques mêlés à la population ; ces carrosses massifs semblables à ceux dans lesquels Philippe V fit son entrée ; ces cavaliers équipés comme ceux que j'avais vus sur les tableaux des batailles de Louis XIV ; ces gardes wallones encore vêtues du costume sous lequel elles succombèrent à Rocroy ; cette étiquette minutieuse, ces traditions gothiques rendues plus rigides par la gravité espagnole ; tout cela m'offrait un spectacle dont le premier aspect avait quelque chose d'imposant. J'avais été souvent tenté de rire en voyant à la cour impériale de gauches imitations des formes de l'ancien régime; mais ici ma curiosité, vivement émue, se mêlait à une sorte de recueillement ; c'était une représentation du dix-septième siècle, c'était l'histoire en action.

Je n'eus que trop tôt lieu de reconnaître qu'en

conservant tout l'appareil de l'antique monarchie, l'Espagne en avait aussi conservé toutes les misères. Les caisses étaient vides ; on ne trouvait pas cinq cent mille francs pour les dépenses du déplacement de la cour et des voyages annuels dans ses diverses résidences. Je jugeai utile au succès de ma mission d'avancer cette somme, et je me rendis à l'Escurial auprès du prince de la Paix, qui avait pris sur la reine un ascendant sans bornes. Sous un prince tel que Charles IV, gouverner la reine, c'était gouverner l'état. La domination de ce premier ministre avait trouvé un contradicteur naturel dans le prince des Asturies, près de qui figurait, comme conseiller principal, le duc de l'Infantado, qu'on appelait alors *le Français*. La cour, prosternée devant le favori, n'en était pas moins un théâtre de divisions et d'intrigues dirigées contre son pouvoir. A l'appareil qui l'entourait, à la soumission de ceux qui l'approchaient, il me fut facile de voir que je parlais au maître de l'Espagne. Il se montra, à mon égard, affable et bienveillant. J'ai eu avec lui des rapports assez fréquens et assez intimes pour apprécier son caractère. Sa grandeur inespérée, loin de l'étonner, n'avait fait que lui inspi-

rer l'ambition de parvenir plus haut encore; mais elle lui avait laissé quelques bons sentimens. Élevé par la faveur, il eût voulu justifier son élévation par quelque chose de grand, d'utile, de national; malheureusement il n'avait ni l'activité, ni l'énergie nécessaires pour réaliser de telles intentions; lorsqu'il avait déjoué les intrigues dirigées contre lui, prêté quelque attention aux affaires courantes, il retombait dans cette indolence qui tient au caractère espagnol et à la possession d'un pouvoir qu'on croit inébranlable. La nation, malheureuse sous son administration, plus malheureuse après sa chute, a rejeté sur lui une terrible responsabilité.

Après lui avoir fait connaître le but de mon voyage, je lui représentai le danger de laisser en souffrance un engagement pris avec Bonaparte, et de fournir des motifs de mécontentement à celui qui essayait déjà la domination universelle, et qui, à l'exemple de Charlemagne, étonnait le monde catholique en se faisant sacrer par le pape. Je pressai vivement le prince de la Paix, dans son intérêt comme dans celui de l'Espagne, de me faire connaître ses ressources pour que je pusse l'aider à satisfaire, au moins en partie, le gouvernement

français. Sans m'arrêter à quelques réponses évasives, je m'attachai à prouver au prince que la stabilité de son crédit et son agrandissement futur étaient liés au succès de ma mission. Je n'ignorais pas qu'il ambitionnait une souveraineté sur les frontières de Portugal où il est né, et je lui fis comprendre qu'il était précisément de ceux dont Bonaparte aimait à faire des rois. J'avais frappé au but; l'affaire commença à être prise avec plus de chaleur; il me promit de parler aux ministres, et remit notre conférence au lendemain. M. Soler, ministre des finances, était chez le prince. « Monsieur Ouvrard, me dit ce ministre, nous avons la » meilleure volonté, mais pas un écu; une épouvantable disette ravage l'Espagne, et nous ne » pouvons y apporter de remède; il importe cependant de prendre des mesures efficaces; mais, » pour surmonter de si grands embarras, il nous faut » beaucoup de temps. » Resté seul avec le prince, nous reprîmes la conversation de la veille. « M. Soler vous a tout dit, monsieur Ouvrard; il ne sait » que faire; mais pourtant notre situation n'est pas » désespérée. Donnez-lui des conseils, j'appuierai » près du roi les plans que vous présenterez, je » veux le succès de votre négociation. Venez me

» voir tous les matins. » Cette bonne volonté m'abandonnait néanmoins à mes seules ressources. Je voyais déjà la mauvaise humeur de Bonaparte, et mon avance de trente-deux millions fort compromise. Je tournai aussitôt mes vues sur l'Amérique méridionale; mon frère avait parcouru le nouveau monde en 1800; il avait recueilli des renseignemens exacts sur le commerce et sur les ressources du pays. Il avait rédigé des mémoires où j'avais entrevu des moyens de prospérité pour l'Espagne et des trésors inépuisables à obtenir par une exploitation bien entendue. Accorder à M. Soler les délais qu'il demandait pour le paiement du subside, promettre de faire cesser la disette, procurer au gouvernement espagnol l'argent dont il manquait, fonder son crédit avec ses propres ressources, tel fut le plan que je conçus, et que j'appuyais sur des emprunts en Hollande pour le compte de l'Espagne. Je voulais ainsi obtenir les sommes nécessaires à l'acquittement du subside et aux besoins du gouvernement espagnol; mais il s'agissait d'inspirer de la confiance aux prêteurs et d'assurer les remboursemens. Je demandai pour toute la durée de la guerre qui venait d'éclater avec l'Angleterre:

1°. Le commerce exclusif des Amériques;

2°. L'extraction et la libre disposition de toutes les matières d'or et d'argent appartenant à la couronne.

3°. La faculté de faire, dans les Amériques, des emprunts sous la garantie de leurs trésoreries et remboursables par elles.

Je remis au ministre des finances un projet sur ces bases. Un plan si vaste présentait peu de difficultés; mais il fallait trouver des hommes capables de le comprendre et d'en concevoir les immenses résultats; j'eus ce bonheur, du moins en Espagne.

Depuis mon départ de Paris, la situation du trésor public était devenue plus difficile; je reçus la lettre suivante de M. Barbé-Marbois.

« .... Il devient plus important que jamais que » vos démarches aient l'issue que vous avez espé- » rée. Le resserrement qui se fait éprouver dans » toute l'Europe est senti ici; il sera passager si, » comme je l'espère fermement, vos représenta- » tions produisent leur effet auprès de S. M. C. » Il sera nécessaire que vous fassiez arriver à Paris » successivement les espèces d'or et d'argent qui » seront mises à votre disposition.

» Un objet également important est celui du ver- » sement que votre société a fait par anticipation

» au trésor en l'an XII, pour montant du subside » espagnol, pendant les trois premiers mois de » l'an XIII. La rupture et la guerre survenues entre » l'Espagne et l'Angleterre a fait cesser ce subside. » S. M. I. a pensé qu'il était dû jusqu'au 23 fri- » maire dernier (14 décembre 1804), et le minis- » tre espagnol n'a pas adopté cette opinion. Il est » bien important que cette diversité de sentimens » puisse cesser, et j'ai engagé M. d'Izquierdo à se » joindre à moi pour terminer cette affaire à la sa- » tisfaction réciproque de nos cours. Il se rend in- » cessamment à Madrid, et je désire que vous » n'ayez pas quitté cette résidence quand il arri- » vera. Vous ferez même une chose infiniment » utile, si vous pouvez, avant de partir, prendre » tous les renseignemens nécessaires pour que la » somme dont il s'agit soit passée dans vos comptes » avec le gouvernement espagnol, en sorte qu'il en » demeure débiteur envers vous, *en, par vous*, » justifiant des versemens que vous avez faits au » trésor de France.

» Je compte beaucoup sur votre zèle en cette » circonstance, monsieur; je compte encore da- » vantage sur la disposition de la cour de Madrid » à entrer dans tous les arrangemens qui peuvent

» contribuer au succès des affaires auxquelles la
» France et l'Espagne ont un intérêt semblable.

» Je vous prie d'être persuadé, monsieur, de la
» sincérité des sentimens que je vous ai voués.

» Barbé-Marbois.

» Paris, 15 thermidor an XIII. »

» *P. S.* Je joins ici une note; vous n'en ferez
» usage que comme d'un renseignement que je
» vous remets à vous-même, et cette pièce me
» sera rendue à votre retour; vous la communi-
» querez cependant à M. l'ambassadeur de France,
» à qui je demande de vous accorder ses bons of-
» fices. »

Je voyais tous les jours le prince de la Paix à son lever; je prenais ordinairement le chocolat avec lui. Je ne négligeais pas, on le sent bien, de lui rappeler l'objet de ma mission, en en rattachant toujours le succès à sa situation personnelle; mais la lenteur espagnole mettait toute mon activité en défaut, et les choses n'avançaient pas. Je profitai de la lettre de M. Barbé-Marbois, pour lui faire sentir que j'étais obligé de rendre compte de l'état de ma négociation, et que, n'ayant rien de satisfaisant à annoncer, j'avais lieu de

craindre que l'empereur ne prît de l'humeur, et que mon rappel n'eût des conséquences fâcheuses pour lui-même. En parlant ainsi, je lui rappelais indirectement une circonstance qu'il n'avait pu oublier. Le prince de la Paix s'était opposé au traité par lequel l'Espagne s'était engagée au subside dont je réclamais le paiement. L'ambassadeur Beurnonville reçut alors une lettre du cabinet des Tuileries, qui devait être remise, en mains propres, au roi, dans le cas où le prince de la Paix, après en avoir pris lecture, traînerait encore en longueur la négociation. Cette lettre, écrite avec peu de ménagement pour la reine et même pour le roi, se terminait par une demande de l'exil du prince. Quoique son crédit et sa présence d'esprit eussent alors détruit l'effet de cette lettre, il sentait bien qu'il ne lui convenait pas de s'exposer de nouveau à un semblable danger. Je reçus une nouvelle lettre de M. Barbé-Marbois, qui me servit encore pour devenir plus pressant; elle était ainsi conçue :

« Paris, le 28 thermidor an XIII.

» J'ai reçu, monsieur, votre lettre du 13 et
» copie de la dépêche de l'ambassadeur de S. M. I.;

» elle est assortie aux circonstances et aux mé-
» nagemens dus à une puissance qui montre la
» plus grande énergie pour le soutien de la cause
» commune; ne négligez cependant rien pour
» conduire cette affaire à son terme; faites con-
» naître que mes propres dispositions seraient
» troublées si ce règlement éprouvait un plus
» long retard.

» L'objet vous intéresse vous-même essentielle-
» ment, car je ne vois ici aucun moyen de les
» régler en vous remettant vos avances.

» Je, etc., etc.

» Barbé-Marbois. »

Qu'on juge de l'étonnement que j'éprouvai lorsque le lendemain, au déjeuner, je me trouvai en tiers avec S. M. la reine Caroline. Cette princesse, loin de paraître embarrassée par la présence d'un étranger, semblait, au contraire, trouver une sorte de plaisir à montrer l'affection qu'elle portait au prince de la Paix. Celui-ci, de son côté, n'avait rien changé à l'aisance habituelle de ses manières. Ses plaisanteries, son ton de familiarité auraient pu paraître de la fatuité; mais j'y vis plutôt le désir de me donner la mesure

de son crédit, et de me convaincre de plus en plus que ce qui serait convenu avec lui le serait avec la monarchie espagnole. Je me trouvai à même de parler, avec quelque liberté, de l'objet de ma mission et de mes vues sur les moyens d'améliorer la situation de l'Espagne : j'eus soin de rattacher les intérêts du prince au succès de mes projets, ce qui était un bon moyen de les faire accueillir. A la suite de ce déjeuner, le ministre des finances m'apprit que j'avais un appartement chez lui; j'acceptai cette faveur, nouvelle en Espagne; la table du ministre m'offrit le premier jour l'occasion d'apprécier la différence de nos usages. J'étais placé à côté d'une grande dame; après avoir échangé des complimens, elle m'offrit de fumer un cigare de paille qu'elle venait d'allumer; mon refus la rendit sérieuse; j'avais, sans le savoir, fait une impolitesse. Immédiatement après le café, le ministre congédia la société, en disant : « Allons nous coucher. » Cette manière d'abréger la conversation me parut commode; mais on concevra la surprise qu'elle dut causer à un homme qui avait vécu dans les cercles de Paris.

Comme l'avait peut-être voulu le prince de la

Paix, cette communauté de demeure avec les ministres en imposa aux chefs des aziendas, et mit mes projets en crédit. Bientôt après je fus appelé au conseil des Indes; les préjugés, les vieilles routines, les lenteurs, tout ce qui entrave sans cesse la marche du gouvernement espagnol, furent cette fois mis de côté; mon plan fut adopté; tout y était innovations et sources de prospérité; il embrassait la liquidation de toutes les dettes de l'état, la réorganisation de la banque Saint-Charles, l'établissement de plusieurs banques dans les provinces, la création d'une dette publique et d'une caisse d'amortissement indépendante et richement dotée : en un mot, il rappelait à la vie un pays languissant, qui renferme dans son sein tous les germes d'une brillante prospérité. Deux cédules royales autorisaient des emprunts en Hollande et aux Amériques, dans les villes de Mexico, Lima et Buenos-Ayres, sous la garantie de ces diverses trésoreries. Je passai, le 21 octobre 1804, avec le ministre des finances, un traité concernant le subside de neutralité, objet de ma mission officielle; ce traité régla le compte et me reconnut créancier direct, ainsi que le désirait M. Barbé-Marbois; dès lors je fus pour

l'Espagne, comme plus tard en France, à la fondation du crédit public, l'*homme aux illusions*; devenu l'objet de l'attention générale, il ne me manquait plus que d'être présenté à la cour; le prince de la Paix avait prévenu mes désirs sur ce point; mais un grand obstacle s'y opposait : l'étiquette ne permettait pas que je parusse devant leurs majestés avec les cheveux à la Titus, ou, suivant l'expression du pays, coiffé à la jacobine. Cette importante difficulté fut facilement levée; je pris l'habit habillé et je m'affublai d'une énorme perruque bien poudrée. Ce travestissement dissipa tous les scrupules, concilia toutes les convenances, et ma présentation eut lieu.

Par un traité du 26 novembre 1804, pour faire cesser la famine qui accablait l'Espagne, je vendis à la junte d'anona de Madrid, sous la garantie du gouvernement, deux millions de quintaux de blé, au prix de vingt-six francs le quintal, à extraire des ports de France, formant une somme de cinquante-deux millions de France, en faveur de la balance de notre commerce; je traitai en outre, pour plusieurs années, de tous les services des ministères de la guerre et de la marine, et le même jour je signai, pour l'exploi-

tation du nouveau monde, un acte sans exemple, et dont voici les principales dispositions :

1°. Société avec S. M. Charles IV, pour toute la durée de la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre, sous la raison Ouvrard et compagnie.

2°. Autorisation, pour le compte de cette société, aussi pendant toute la durée de la guerre avec l'Angleterre, d'introduire dans tous les ports du nouveau monde toutes les marchandises et les denrées nécessaires à la consommation, et d'exporter des mêmes colonies, pendant le même temps, toutes les productions du pays et toutes les matières d'or et d'argent qui en proviendraient.

3°. Obligation de S. M. C. de mettre à la disposition de la société toutes les licences nécessaires pour l'expédition des bâtimens de l'Europe dans les Amériques, selon l'indication à donner par moi, seul gérant de la société [1].

4°. Condition de partager également et par

[1] Il me fut sur-le-champ délivré cinq cents licences sans désignation de navire. L'influence de Lucien Bonaparte, ambassadeur de la cour de France à la cour de Madrid, n'avait pu lui faire obtenir que *deux* de ces licences qu'il vendit à Hambourg au delà de cinq cent mille francs.

moitié, entre S. M. C. et moi, les bénéfices à provenir de toutes les opérations de la société.

C'était peut-être le premier exemple d'un acte de société conclu entre un roi et un particulier, acte aussi utile à l'un qu'honorable à l'autre. J'en donnai immédiatement connaissance à M. Barbé-Marbois, par la lettre suivante :

« Madrid, le 5 frimaire an XIII.

» Monseigneur,

» J'ai l'honneur d'adresser à V. Exc. la communication de deux traités que j'ai conclus avec le gouvernement de S. M. C.

» Par l'un de ces traités, je suis chargé de faire des emprunts pour la caisse royale de consolidation, avec la faculté d'une introduction de piastres en France, opération tout-à-fait convenable au ministère de V. Exc.

» Le second des traités dont la copie est ci-jointe est purement et simplement un acte de société entre S. M. Charles IV et moi pour toute la durée de la guerre. Cette société, qui embrasse, dans la plus grande latitude, le commerce de l'Amérique espagnole avec l'Europe, porte indistinctement sur toute espèce d'impor-

» tations et d'exportations de marchandises et de » matières d'or et d'argent, et jamais opération » plus vaste et plus utile n'a été commise aux » soins et à la direction d'une société particulière. » Comme elle est subordonnée, dans sa prépa- » ration, à la conservation préliminaire religieuse » du secret, j'ai l'honneur de prévenir V. Exc. » que c'en est un, hormis pour l'empereur et » pour elle et les parties contractantes. Mon » devoir et ma confiance l'ont emporté sur des » considérations personnelles, et je regarderai » toujours comme une obligation sacrée pour moi, » de vous informer, monseigneur, des succès que » j'aurai le bonheur de préparer au crédit public, » au commerce, à l'industrie, et enfin à tous les » objets sur lesquels se fondent la prospérité et la » richesse publiques.

» Je suis, etc.

» J. Ouvrard. »

« *P. S.* Je prie V. Exc. de considérer la partie » de cette lettre qui traite de l'opération de l'A- » mérique comme provisoire et particulière seu- » lement à M. Barbé-Marbois; j'aurai l'honneur » d'en conférer plus amplement et officiellement,

» s'il le faut, dans un temps plus opportun, avec
» S. Exc. le ministre du trésor public. »

A partir du 18 décembre 1804, je reçus, en vertu de mon acte de société, sept cent cinquante-deux traites de la trésorerie de Madrid et de la maison Garochi, neveu et compagnie, de cette ville, ou cinquante-deux millions cinq cent mille piastres formant, à cinq francs l'une, deux cent soixante-deux millions cinq cent mille francs.

L'empereur était loin de prévoir qu'une mission dont le succès était peu probable amènerait un traité d'une si prodigieuse influence sur le commerce, la politique, et sur la guerre. Cependant je ne devais pas m'enivrer des brillantes espérances que me présentait l'avenir; il fallait d'abord songer au présent, remédier aux maux de l'Espagne, faire face à tous les embarras du gouvernement. Je cherchai donc quelles étaient les premières mesures à prendre dans l'intérêt de ce beau pays destiné à périr au milieu de tous les élémens de la richesse et de l'abondance. Il ne suffisait pas de faire cesser la famine, il fallait en prévenir le retour par un système d'amélioration générale,

ouvrir des sources nouvelles de vie et de reproduction, combiner les ressources coloniales avec les ressources continentales, demander au sol tout ce qu'il peut donner, modifier la trop grande concentration de la propriété, qui, dans un pays où l'agriculture est si peu avancée et les grandes fortunes si mal administrées, équivaut à l'anéantissement de la terre, et la condamne à la stérilité. Tout le sol est frappé de mainmorte, soit par le clergé, soit par la noblesse; aussi, les campagnes présentent-elles presque partout l'affligeant spectacle d'une profonde misère et d'une effrayante dépopulation.

Pour y ramener la culture, il fallait créer des propriétaires, il fallait demander des bras à l'intérêt personnel, il fallait rendre à l'activité agricole tant de belles provinces incultes, et faire cesser le fléau de la mesta [1]. Le secret, long-temps ignoré en Espagne, de la division de la propriété et de ses effets, avait été révélé à quelques esprits plus attentifs et surtout au prince de la Paix; mais dès que je touchai cette question, je me trouvai ar-

[1] Assemblée que tiennent tous les ans les maîtres des troupeaux et des bergers.

rêté par des obstacles qu'il était difficile, et que lui-même jugeait tout-à-fait impossible de surmonter. Comment, en effet, espérer de se faire comprendre en parlant intérêt social, économie politique, dans un pays où le clergé, trop peu éclairé pour voir comment ses intérêts bien entendus seraient conciliables avec la solution de ces grandes questions, domine le peuple et la noblesse elle-même? quel ministre, quel roi peut-être ne craindrait de lutter contre deux ordres si puissans? et en faveur de qui? d'un peuple qui se rangerait par ignorance, par habitude, par insouciance du côté de ceux dont il lui suffit de recevoir l'aumône?

Ici se présente une réflexion bien triste, c'est que la fureur des partis, en faisant sortir, dès 1789, la révolution française des voies de l'ordre et de la justice, a rendu les réformes difficiles et redoutables, et compromis partout l'espérance d'une sage liberté, en fournissant à ses ennemis des motifs d'opposition et des prétextes d'alarmes. Ainsi, comment parler à l'Espagne de la vente des biens ecclésiastiques, en présence du clergé français émigré, dépouillé et réduit à l'aumône? Je cherchais à prévenir cette objection, et j'offrais

des moyens qui ne dépouillaient personne, qui appelaient de nouveaux propriétaires sans réduire les anciens à l'indigence. Je n'étais pas assez aveugle pour croire, par exemple, qu'il s'achèterait dans toute l'Espagne un arpent de bien du clergé sans le consentement du pape; je savais, et le gouvernement espagnol savait mieux que moi, qu'on triompherait facilement des intérêts froissés de la noblesse, mais que, pour ce qui touchait au clergé, rien ne pouvait dispenser de s'entendre avec Rome et d'obtenir sa sanction. Le prince de la Paix doutait qu'une telle proposition réussît auprès du saint père, et il n'osait en courir la chance; je crus pouvoir lui garantir que, pendant le séjour de Pie VII en France, de puissantes influences ecclésiastiques et civiles ne s'adresseraient pas en vain à la sagesse du pontife, à sa modération, à son esprit conciliateur; qu'il saurait comprendre que, pour le bien même de l'église, du clergé de l'Espagne et pour le salut d'une monarchie si chère au saint siége, il était digne de lui d'autoriser une semblable mesure.

J'avais pris soin en même temps de ménager tous les intérêts; la cédule royale que je proposais devait déterminer la vente des biens de l'é-

glise en Espagne et dans les Amériques; mais le clergé était remboursé en inscriptions de rentes au grand-livre de la dette publique, créée en même temps avec amortissement. Ainsi, toutes les difficultés se trouvaient aplanies, toutes les objections levées, tous les droits respectés, tous les intérêts conciliés; c'était précisément l'opposé du système suivi en France, où des lois aussi rigoureuses qu'impolitiques avaient armé contre la révolution française deux sentimens puissans sur le cœur humain, la haine de la persécution et la compassion pour le malheur.

Le prince de la Paix céda à mes raisons, et sa sainteté à Fontainebleau approuva, en novembre 1804, sur le rapport que je lui fis remettre, une cédule royale qui ordonnait la vente des biens ecclésiastiques en Espagne et dans le Nouveau-Monde. Le ministre des Indes avait mis à ma disposition le produit des biens à vendre dans les Amériques; mais, me défiant à juste raison de l'activité espagnole, je désignai et fis nommer quatre-vingt-onze agens chargés de poursuivre les ventes qui se faisaient à un prix élevé, et avaient déjà produit de fortes sommes à l'Espagne quand les événemens de Bayonne, en amenant la scission

des colonies, les firent suspendre dans les Amériques comme en Espagne.

Pour l'exécution de mon traité de deux millions de quintaux de grains à extraire des ports de France, j'avais besoin d'un permis d'exportation; j'adressai à l'empereur l'exposé suivant : « La » disette qui afflige en ce moment l'Espagne est » beaucoup plus grande qu'aucune de celles dont » on a eu à souffrir en France. Dans la plupart » des provinces, les boulangers ne font plus de » distributions; la fanègue du poids de quatre- » vingt-dix livres se paie au-dessus de cent francs; » des maladies contagieuses se sont manifestées » sur plusieurs points.

» Appelé au conseil du roi, j'ai été témoin de » l'effroi qui a saisi tout le monde. Le comte de » Montarco, gouverneur de Madrid, succombe » aux inquiétudes plus qu'à la fatigue. Il voit sa » situation désespérée; mon avis a été que le mal » réel est encore accru par les fausses mesures pri- » ses jusqu'à ce jour pour les approvisionnemens, » qui ont produit une disette factice, et la hausse » excessive qui en est la conséquence. J'ai cru pou- » voir annoncer le retour prochain de l'abondance, » bien persuadé que votre majesté, moins dans

» l'intérêt du succès de ma négociation que par » les sentimens d'humanité envers une nation gé» néreuse et sincèrement liée à sa cause, accueille» rait la demande que j'ai l'honneur de lui faire, » d'exporter des ports de France deux millions de » quintaux de grains, que l'excédant des récoltes » autorise. »

Le retour de mon courrier m'apporta le consentement de l'empereur, sous la condition expresse d'un droit de quatre francs par quintal qui fût payé à Paris. La difficulté n'était pas résolue par ce permis, il fallait encore un sauf-conduit de l'Angleterre, qui, à cette époque, cherchait, d'accord avec la Russie, à entraîner l'Autriche dans une nouvelle coalition contre la France; mais, soit que le projet ne fût pas mûr, soit que l'Angleterre ne voulût pas s'aliéner l'Espagne, le courrier que j'expédiai à Londres me rapporta le sauf-conduit pour tous les bâtimens chargés pour l'Espagne, même sortant des ports ennemis. Je fis connaître dans toute la péninsule, par la voie des journaux, le traité que j'avais passé pour l'introduction de deux millions de quintaux de blé, l'autorisation de Napoléon et les saufs-conduits de S. M. britannique.

Cette publication, en dissipant toute inquiétude, devait mettre un terme à la disette. Elle cessa en effet comme par enchantement. Dans de telles circonstances, l'opinion fait tout, et dès qu'on sait ou qu'on croit que les approvisionnemens sont assurés, l'effet est produit. Aussi, avant qu'un seul bâtiment fût entré dans les ports d'Espagne, le prix de la mesure, qui était au-dessus de cent francs, tomba à seize francs.

Ainsi toutes les inquiétudes se trouvaient calmées, la connaissance des remèdes et la publicité ayant suffi pour guérir le mal, on n'avait plus besoin de mes blés; le gouvernement espagnol me proposa la résiliation de mes traités, moyennant une indemnité d'un million de piastres. Je refusai cette indemnité, et je consentis à réduire l'opération aux chargemens sortis des ports de France. Je savais que si toute spéculation doit porter son bénéfice, rien aussi ne nuit plus aux grandes affaires que de ne pas savoir négliger des profits secondaires. Au milieu du mouvement de mes opérations dans les deux mondes, mon désintéressement n'était peut-être que mon intérêt bien entendu. En effet, il me valut la lettre autographe suivante du prince de la Paix, et un accroissement de crédit, qui

donna une nouvelle impulsion à toutes mes affaires en Espagne.

« J'ai vu avec le plus grand plaisir la bienveillan-
» ce avec laquelle vous nous offrez volontairement
» à suspendre les arrivages des blés que, par le
» contrat, vous deviez expédier jusqu'à deux mil-
» lions de quintaux, malgré l'avantage que vous y
» trouveriez, et que vous sacrifiez à vos égards pour
» l'Espagne et pour moi.

» Après vous avoir témoigné la reconnaissance
» sincère dont vous me laissez pénétré par cette
» conduite généreuse, je vous assure que je n'ou-
» blierai jamais le vif intérêt que vous montrez pour
» le service du roi, afin de vous correspondre en
» tout ce qui dépendra de moi. Dieu vous conserve
» longues années, etc.

» Le prince de LA PAIX.

» Madrid, le 18 avril 1805. »

Le service des subsistances de l'escadre française à Cadix portant des troupes fut, sur ma demande, mise en adjudication publique au rabais, le 17 novembre 1805; cette adjudication eut lieu en pré-

sence de l'amiral Rosily, commandant; de M. Leroi, consul général de France; de M. Le Comte, commissaire en chef de l'armée; de M. le général Jourdan, chef d'état-major.

Cette fourniture fut adjugée pour mon compte au directeur de mes services, M. de Limeux, pour une année, à des prix de plus de moitié au-dessus des traités de Bayonne du 5 avril 1823.

On sent combien devait être plus difficile l'exécution du traité pour les Amériques. J'avais trouvé à Madrid M. Power, chef de la maison Tornston, Power et compagnie, et M. Billing. Je proposai au premier d'aller à Londres, et au second de se rendre aux États-Unis, pour concerter en même temps, avec les deux gouvernemens, les mesures propres à assurer l'exécution de mon acte de société avec Charles IV. Des raisons de famille retinrent M. Billing. Quant à M. Power, il se rendit immédiatement à Londres par Lisbonne. M. Power, pour décider le gouvernement anglais, devait proposer de vendre des piastres à la compagnie des Indes, qui en avait grand besoin, et qui les aurait obtenues à un prix avantageux; mais il m'annonça bientôt les difficultés de sa mission.

M. Pitt se refusait à tout; il objectait que, pour ne pas fournir des ressources aux ennemis de l'Angleterre, il aimerait mieux payer six francs chaque piastre déjà rendue dans les ports de l'Europe, que de ne payer que trois francs celles dont il favoriserait la sortie des ports de l'Amérique au profit de l'Espagne, alliée de la France. Cependant ces premiers aperçus de l'homme d'état cédèrent bientôt à de plus mûres réflexions. M. Pitt, pressé plus vivement, examina la question sous d'autres rapports; il vit ce grand mouvement du commerce européen qui vivait pour et par l'Angleterre, encore accru et alimenté. Il vit que ses vaisseaux en étaient les canaux et les agens; que la compagnie des Indes y trouverait de notables avantages; différent de Napoléon, il pardonnait au commerce même de servir un moment son ennemi, parce qu'il savait que dans le fait le commerce était son allié et son tributaire. Sous le rapport politique, la question s'élevait et s'agrandissait encore. Il ne voulait pas rompre tout-à-fait les vieux liens entre la métropole et les colonies espagnoles; il ne voulait pas rapprocher ces colonies des États-Unis; il ne voulait pas exposer ceux-ci à la tentation

trop forte de prêter leurs vaisseaux pour ce transport de piastres, au refus de l'Angleterre, ou contraindre l'Angleterre elle-même à faire la guerre aux États-Unis pour s'y opposer. Peut-être aussi avait-il senti que la cessation de toutes relations entre les colonies et leur métropole devait amener une séparation; que les colonies espagnoles, en se rendant indépendantes, suivraient l'exemple donné par les États-Unis, et adopteraient le gouvernement républicain; M. Pitt ne voulait pas que l'Europe, avec ses vieux gouvernemens, eût devant elle l'exemple de l'Amérique toute entière organisée en républiques.

M. Pitt finit donc par consentir à aider mes opérations. L'Angleterre fournit quatre frégates pour transporter les piastres du Nouveau-Monde au profit de Charles IV, ou plutôt de Napoléon. Dans cet intervalle, Napoléon, instruit secrètement des projets des puissances contre lui, leva le camp de Boulogne, dirigea l'armée sur l'Allemagne, et ouvrit cette campagne célèbre que termina si glorieusement la bataille d'Austerlitz. Durant cette série de triomphes, le combat de Trafalgar, soutenu le 21 octobre 1805 (29 ven-

démiaire an XIV), par notre flotte réunie à la flotte espagnole, troubla cruellement la joie publique.

La multiplicité de la correspondance, la réorganisation de la banque Saint-Charles, celle de la compagnie des Philippines, la création de la caisse d'amortissement, le choix des agens à envoyer aux Amériques, les instructions à leur donner, tant de travaux, tant de soins, auxquels ajoutait encore la lenteur espagnole, prolongeaient mon absence. Cependant mes affaires réclamaient mon retour à Paris, en même temps que mes opérations pour l'Amérique me retenaient en Espagne, où elles n'étaient encore qu'ébauchées. Ma présence était également nécessaire dans les deux capitales; ce qui m'arriva à mon retour en France n'a que trop prouvé qu'en moi seul était le succès.

Malgré tout ce que j'allais laisser d'intérêts en souffrance à Madrid, je partis pour Paris en recevant la lettre suivante;

« Un exprès vous porte, monsieur, les moyens
» de rentrer en France, tout aussi sain, tout aussi
» pur que si vous reveniez des Champs-Élysées.

» Hâtez votre retour, ou nous croirons que vous » ne différez que par goût pour la fièvre jaune : » votre présence est indispensable ici ; je me suis » joint de bon cœur aux ministres de la marine » et de l'administration de la guerre, pour que » vos affaires ne souffrissent point de votre longue » absence ; mais je m'abstiendrai à l'avenir d'une » pareille intervention, et c'est ce qui me fait dé- » sirer votre prompte arrivée.

» J'ai quelque espérance que vous recevrez ail- » leurs qu'à Madrid les salutations que je vous » adresse.

» Barbé-Marbois. »

J'avais réveillé le gouvernement espagnol de sa léthargie ; les conseils se multipliaient ; des espérances de prospérité semblaient renaître dans la nation. Le prince de la Paix, qui n'était pas dans l'usage de faire des présens, m'envoya huit beaux chevaux. Mes traités étaient l'objet de toutes les conversations. La nouvelle répandue que l'empereur avait donné l'ordre de me laisser entrer sans faire quarantaine fit de mon départ un véritable événement public. Je reçus la visite des personnes les plus distinguées.

Lorsqu'en partant, je traversai la grande rue d'Alcalà, où j'habitais l'hôtel de Campo-Labre, la foule se pressait autour de ma voiture, et de nombreuses acclamations semblaient annoncer que le peuple avait senti combien l'exécution de mes traités pouvait améliorer sa condition.

Après un court séjour à Paris, où je réglai mes affaires avec le trésor, et rendis le mouvement à mes services dans les ministères de la guerre, de la marine et de l'intérieur, je partis pour Amsterdam. Je communiquai à MM. Hope mes traités, ainsi que mon acte de société avec Charles IV, et leur en développai toutes les conséquences. En m'écoutant, ces messieurs se regardaient avec une surprise mêlée de doute; les plans que je leur exposais leur paraissaient si vastes qu'ils avaient peine à y croire, et semblaient éprouver quelque inquiétude sur l'état de ma raison. Ils me demandèrent à réfléchir sur ce que je venais de leur dire; enfin, après plusieurs conférences, cédant à l'évidence, ils firent avec moi, le 6 mai 1805, un traité pour l'exécution de mes opérations. J'avais vu M. David Parish à Anvers, où il venait de former une maison qui

avait encore trop peu d'importance pour qu'il pût laisser échapper l'occasion de s'attacher à mes affaires. Appelé par MM. Hope, il consentit à partir pour les États-Unis, et quoique simple agent d'une opération qui à peine avait pris naissance, sa fortune s'en est accrue au point de l'élever au niveau des premières maisons, et de lui permettre de donner son nom à une ville en Amérique. De retour d'Amsterdam à Paris, je repartis presque aussitôt pour Madrid, où j'obtins, par des traités additionnels, la concession des mines de plomb et de vif-argent, au prix moyen des dix dernières années, et la fourniture de tous les tabacs à la ferme générale.

J'avais présenté le projet d'un canal qui, du Guadarama, devait porter l'eau à Madrid, et celui d'un autre canal bien plus important, qui devait communiquer à la mer par le Tage et le Guadalquivir. La somme nécessaire à cette entreprise devait être prise sur les produits de ma société. Je dressai en quelque sorte le budget de la monarchie. J'en avais assuré les voies et les moyens sur les caisses des Amériques, dont j'escomptais les produits par des emprunts successifs en Hollande. Ainsi, des rapports conti-

nuels, une sorte de communauté d'intérêts allait unir étroitement les deux mondes.

J'avais souvent entretenu l'ambassadeur de France des projets que j'avais conçus pour faciliter à l'Espagne le paiement du subside, et pour lui créer des ressources durables proportionnées à ses besoins. Ma position à Madrid avait donné auprès de lui quelque autorité à mes vues et à mes avis, et lui avait fait accueillir ou rechercher tous les renseignemens qui pouvaient l'éclairer sur mes affaires avec l'Espagne. Cette recherche et le compte qu'il en avait rendu donnèrent lieu à la lettre suivante.

« Paris, le 20 vendémiaire an XIV.

» M. l'ambassadeur m'a écrit, monsieur, une » lettre qui m'a donné une grande satisfaction; » poursuivez vos opérations avec le même zèle; » c'est servir l'Espagne elle-même que de contri- » buer à nous faire sortir promptement de la » crise présente; de grands succès termineront » promptement la guerre, et pour les obtenir il » faut de grands moyens pécuniaires.

» J'ai oublié de prier M. l'ambassadeur de » témoigner à M. le prince de la Paix que les

» efforts qu'il fait en ce moment sont justement » appréciés. Je vous prie de suppléer à cet oubli » auprès de son excellence.

» Je suis, etc.

» BARBÉ-MARBOIS. »

Pendant qu'on encourageait ainsi ce que je faisais dans l'intérêt de l'Espagne et de la France, mes intérêts étaient de nouveau menacés. On a vu qu'à mon premier départ pour l'Espagne M. Desprez avait été agréé par le trésor pour exécuter, *en mon lieu et place*, *à ses risques et périls*, *et sans ma garantie*, le traité de cent cinquante millions pour l'an XIII et celui de quatre cents millions environ pour l'an XIV. Qu'on juge de mon étonnement, lorsque je reçus de M. Barbé-Marbois la lettre suivante :

« J'ai, monsieur, traité dans une autre dépêche, » des affaires touchant lesquelles j'ai en même » temps écrit à M. l'ambassadeur. Je me suis » abstenu de lui parler de celle de vos opéra- » tions avec l'Amérique espagnole, parce qu'en » me les confiant vous avez demandé qu'elles » ne fussent connues que de S. M. I., et que

» le plus grand secret est en effet nécessaire à » leur réussite.

» Maintenant que vous êtes en possession de » traites pour vingt millions de piastres sur toutes » les places de l'Amérique espagnole où elles » abondent, vous avez dans vos mains le moyen » le plus facile de remplir l'objet que je me » propose. Il convient que vous remettiez au » trésor la moitié de ces traites, c'est-à-dire pour » dix millions de piastres, et que cette remise » les laisse entièrement à ma disposition. Je » vous le demande avec tous les droits que me » donnent les moyens que j'ai mis à la disposi- » tion de vos sociétaires, et j'avoue que je n'aurais » jamais pris sur moi de le faire, si, d'un côté, » l'importance des mouvemens de nos armées, » et, de l'autre, la connaissance que j'ai eue de » la solidité de vos affaires ne m'y avaient dé- » terminé. J'ai pris surtout en considération » cette partie importante de votre avoir, et ne » pouvant attendre, dans un moment aussi ur- » gent, votre acquiescement, je l'ai tenu pour » donné, car vous n'auriez pu le refuser sans » mettre toutes vos affaires, et même celles de » l'Amérique, dans le plus grand péril. Aujour-

» d'hui je me borne à vous dire ce que j'ai fait ;
» sur quel fondement je l'ai fait, et je suis assuré
» qu'il suffit que je vous le dise pour que vous
» donniez toute satisfaction au trésor.

» Je vous demande une grande diligence sur
» tous ces objets ; vous sentez combien elle est
» nécessaire ; je désire même que vous ne quit-
» tiez Madrid que quand ils seront entièrement
» consommés.

» Je finis en vous disant encore ce que j'ai
» eu occasion de vous faire observer dans l'en-
» tretien que j'ai eu avec vous au moment de
» votre départ pour Madrid, c'est que vous étant
» voué aux affaires il faut y porter tous vos
» moyens et toute l'activité dont vous êtes ca-
» pable.

» J'ajoute que j'ai fait ce qui a dépendu de
» moi pour vous faire connaître sous des rap-
» ports d'honnêteté et de capacité, et je l'ai fait
» parce que je suis fermement persuadé que ces
» témoignages vous sont dus.

» Je suis, etc.

» BARBÉ-MARBOIS. »

Cette lettre qui m'apprenait les embarras du

trésor était faite pour me surprendre. Je n'avais aucun renseignement pour m'éclairer sur les opérations de mes prétendus sociétaires; mais, plein de confiance et de respect pour le caractère loyal de M. Barbé-Marbois, je lui envoyai immédiatement les dix millions de piastres qu'il me demandait.

Sur ces entrefaites, arriva à Madrid M. Wante, en qualité de commissaire du trésor. Il était honoré depuis vingt ans de la confiance de M. Barbé-Marbois, sous qui il avait été administrateur à Saint-Domingue. La dépêche ministérielle dont il était porteur m'invitait à lui remettre toutes les valeurs que j'aurais de disponibles, et m'appelait à Paris, où ma présence était redevenue indispensable.

Un courrier extraordinaire m'apporta, quelques jours après, la note suivante :

« Le trésor est dans le plus grand embarras ; la
» banque a suspendu ses paiemens. L'alarme est
» générale. Voici à peu près ce qui s'est passé :
» une circulaire, émanée des bureaux du trésor,
» avait prévenu les receveurs généraux que M. Des-
» prez était porteur de toutes les obligations, et
» qu'ils étaient autorisés à lui adresser en compte
» courant tous les fonds qu'ils auraient disponibles :
» de son côté, M. Desprez, se prévalant de cette

» circulaire, avait invité les receveurs généraux à
» lui adresser les fonds qu'ils pourraient se procu-
» rer au-dessous de huit pour cent, leur promettant
» un intérêt plus élevé. En très-peu de temps il a
» reçu par cette voie des sommes énormes dont il
» a prêté, par vanité ou autrement, plus de cin-
» quante millions au commerce [1]. Embarrassé à
» son tour, il a eu recours à un expédient dont il a
» cru rester le maître; il a déposé à la banque de
» France les obligations des receveurs généraux
» dont il avait déjà reçu le montant en compte
» courant par les receveurs généraux eux-mêmes;
» la banque, pressée par les remboursemens de
» ses billets, s'est naturellement adressée aux
» receveurs généraux dont elle avait les obliga-
» tions, pour en avoir des écus; mais au lieu
» d'écus, elle a reçu des mandats sur M. Des-
» prez; ce dernier, n'étant point en mesure, a été
» obligé d'expliquer sa position : la banque a pris
» l'alarme, et ses craintes mal déguisées ont

[1] Parmi les maisons secourues par lui à cette époque, il me suffira de citer la maison Grammont de Bordeaux, qui est débitrice de plus de quatorze millions, et qui n'aurait pu alors obtenir un crédit de deux cent mille francs.

» augmenté l'inquiétude. Elle a dû suspendre ses » paiemens; ses billets perdent douze pour cent. » Le ministre, effrayé de sa situation et de l'état » des choses, a réuni au Luxembourg le conseil, » sous la présidence du prince Joseph, où Wan- » lerberghe et Desprez ont été appelés. Un pro- » chain courrier vous informera de ce qui se sera » passé à ce conseil. »

M. Wante, ayant pris connaissance de mes opérations, me témoigna le désir d'être présenté au prince de la Paix. Le ministre des finances, qui se trouva à cette audience, lui dit : « Monsieur, » s'il y a quelque chose qui n'ait pas été fait, prenez- » vous-en à M. Ouvrard qui ne l'a pas réclamé, » car j'ai ordre de faire droit à toutes ses deman- » des. » Ces paroles firent comprendre à M. Wante toute l'étendue du crédit dont je jouissais auprès du gouvernement espagnol. Il vit que le ministère français pouvait avoir pleine confiance dans le succès de mes opérations, et crut pouvoir retourner sur-le-champ à Paris. En partant, il m'écrivit une lettre dans laquelle il me félicitait, de la manière la plus flatteuse, sur les résultats que ma mission devait avoir pour la France et pour l'Espagne.

Le lendemain du départ de ce commissaire, le prince apprit par sa correspondance secrète qu'il pouvait être incessamment invité à me faire arrêter et conduire en France. Il s'empressa de me faire appeler; il joignit à cette communication des offres pleines de bienveillance et de délicatesse. Il me conseilla d'aller en Amérique. Mon premier soin fut de le rassurer sur ses inquiétudes obligeantes : « Ce n'est pas, lui dis-je, une » frégate qui m'est nécessaire, mais un ordre » pour avoir une escorte de miquelets jusqu'à » Bayonne. »

Je partis immédiatement pour la France; à mon arrivée à Paris, la maison Hope m'offrit de m'acheter quinze millions de piastres à 3 francs 75 centimes. La détresse du trésor était telle, que, malgré ce bas prix, j'aurais accepté; mais on venait de changer ma situation à Madrid; il ne m'était plus permis d'user de la même latitude sur tout ce qui avait rapport à mes traités avec le gouvernement espagnol; et M. Barbé-Marbois ne tarda pas à connaître le mal qu'avait produit à Madrid le conseil extraordinaire du Luxembourg. Je ne pus le satisfaire, malgré cette lettre pressante.

« Il y a huit jours, monsieur, que des proposi-
» tions dont le résultat importe beaucoup au trésor
» vous ont été faites par la maison Hope; vous
» vous proposiez de consulter sans retard le gou-
» vernement espagnol. Je vous prie de me faire
» connaître de suite les dispositions que vous avez
» faites, etc., etc.

» BARBÉ-MARBOIS. »

La sévérité des principes de M. Barbé-Marbois lui avait fait des ennemis puissans : on abusa de la sincérité avec laquelle il avait fait connaître sa situation, pour dire qu'il avait compromis le crédit public. Chacun de son côté fit un rapport à l'empereur, qui les reçut tous le lendemain de la bataille d'Austerlitz. Il en fut si alarmé qu'il crut devoir hâter son retour à Paris.

Le major-général prince Berthier devança l'empereur d'un jour. Dès son arrivée, en se mettant au bain, il me fit venir. « L'empereur est furieux
» contre vous; sa colère a failli vous coûter cher;
» il avait déjà bien assez de l'affaire du trésor.
» De quoi diable la police va-t-elle se mêler de
» lui écrire que mademoiselle Georges a répété
» un rôle au Raincy? Prenez vos précautions, et

» gardez-vous du premier mouvement. » Ce premier mouvement fut terrible en effet. Un décret appela M. Mollien à la direction du trésor, et préluda à la disgrâce de M. Barbé-Marbois. Il est à regretter que le ministre, qui avait envoyé un commissaire à Madrid, n'ait pas attendu sa réponse; elle eût calmé les craintes et eût prévenu la convocation du funeste conseil où furent arrêtées des mesures si désastreuses pour le crédit public et pour moi-même.

Je reçus le lendemain le billet suivant :

« S. M. l'empereur désire que M. Ouvrard se » rende sur-le-champ au palais des Tuileries.

» Hugues B. Maret.

» Lundi 27 janvier 1806, à neuf heures et demie. »

Je n'avais pas cru devoir me conformer à l'avis bienveillant du prince Berthier; mais j'étais en course pour mes affaires. L'empereur, ne me voyant pas arriver, manifestait une vive impatience, qu'on augmenta beaucoup encore en lui disant : « N'attendez pas monsieur Ouvrard, sire; lors- » qu'il a reçu votre ordre, il est parti pour la » chasse. » Dans la situation d'esprit où il était déjà, on jugera facilement de l'effet que cet avis

charitable dut produire sur lui. Au reste ses mesures étaient déjà arrêtées. La mort de M. Pitt, dont il savait seul la nouvelle, et l'entrée de M. Fox au ministère, lui faisaient entrevoir un rapprochement possible entre la France et l'Angleterre. Toutefois, avant de prendre un parti définitif, il voulut m'entendre, et l'ordre suivant m'appela de nouveau :

« L'empereur me charge d'inviter M. Ouvrard à » se rendre sur-le-champ dans les grands appar» temens du palais impérial des Tuileries.

» Le chambellan de service,

» L. N. S. DE BRIGODE. »

J'avais donné ordre chez moi qu'on vînt me chercher dans le cas où il arriverait un message des Tuileries; on me trouva chez M. Destillères. Je courus chez l'empereur sans prendre le temps de m'habiller; Vanlerberghe et Desprez m'avaient devancé. Ce dernier, l'esprit encore frappé de la colère que l'empereur avait montrée le 27, à l'audience où je n'avais pu me rendre, avait fait partager toutes ses craintes à M. Vanlerberghe. Je les trouvai, dans le salon d'attente, la consternation peinte sur le visage.

Quoique arrivé depuis peu de Madrid, et peu instruit de ce qui s'était fait, je priai ces messieurs de me laisser le maître de la discussion. J'étais tranquille, parce que je me sentais à même de donner satisfaction sur tous les points. Il ne m'entrait pas dans l'esprit que l'empereur voulût sacrifier cent millions pour le plaisir de nous maltraiter. Je le suppliai en entrant de m'excuser si je me présentais ainsi, ajoutant que je n'avais pas voulu m'exposer à ce qu'on lui dît une seconde fois que j'étais parti pour la chasse. Ses premières paroles furent : « Monsieur Maret, lisez mon décret. » Ce décret, qui me rend garant solidaire de quatre-vingt-sept millons, est assez étrange pour être cité.

« Au palais des Tuileries, le 6 février 1806.

» Napoléon, empereur des Français, roi d'Ita-
» lie, etc.

» Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

» Les sieurs Ouvrard, Vanlerberghe, Michel
» aîné, entrepreneurs du service du trésor public

» pour l'an XIV, et Desprez, agent des négocia-
» tions, sont déclarés rétentionnaires sur les
» sommes qu'ils ont reçues pour le service depuis
» le premier fructidor dernier, de la somme de
» 87,000,000 de francs qu'ils ont détournée pour
» des spéculations qui leur sont particulières, et
» pour des opérations avec l'Espagne, qui leur
» sont personnelles.

ART. II.

» Ils sont tenus de verser au trésor, dans le
» plus court délai :

» 1°. En obligations de la maison Hope, paya-
» bles, par portions égales, dans les dix derniers
» mois de 1806, la somme de 8,500,000 francs à
» valoir à l'emprunt dont la maison Hope a été
» chargée pour l'Espagne, et qui a été déléguée à
» la compagnie.

» 2°. Sur les traites de l'Espagne qui existent
» entre les mains de la maison Hope, pour ga-
» rantie de celles qui sont déposées au trésor
» public et n'ont pas été acceptées, 3,802,000
» piastres, qui seront prises en compte par le
» trésor à 3 francs 75 centimes; d'après lequel ver-
» sement les 14,000,000 de fr. de traites Thornton,

» Power et compagnie, et les 18,000,000 de fr.
» de traites non acceptées, seront remis à la
» compagnie.

» 3°. 6,000,000 de piastres également à 3 fr.
» 75 cent., qui existent entre les mains de ladite
» maison Hope, pour le compte de l'Espagne.

» 4°. 24,000,000 de fr. des traites Espinosa,
» existant au trésor. Les 6,000,000 de fr. restant
» desdites traites d'Espinosa seront rendus à la
» compagnie.

» 5°. 18,000,000 de fr. en bons signés de la
» compagnie, dont le trésor se remboursera par
» une retenue de moitié sur les ordonnances
» qu'elle recevra des ministres de la guerre et de
» la marine.

Art. III.

» Le ministre du trésor public enverra dans
» le jour un homme de confiance à Amsterdam
» pour se faire remettre les valeurs étant entre
» les mains de la maison Hope.

Art. IV.

» A défaut d'exécution des versemens prescrits
» par les articles ci-dessus, lesdits sieurs Ouvrard,

» Vanlerberghe, Michel aîné et Desprez, seront
» arrêtés; le séquestre sera mis sur leurs biens,
» ainsi que sur ceux qu'ils auraient vendus depuis
» le 1er. vendémiaire an XII, sans avoir égard aux
» hypothèques légales, et il subsistera jusqu'à ce
» que le corps législatif ait prononcé sur les me-
» sures extraordinaires qu'autorisent les circon-
» stances extraordinaires de cette affaire. »

Dominé par l'inquiétude de ne pouvoir recouvrer la somme énorme dont M. Desprez était débiteur envers le trésor, l'empereur ajouta : « Quelle » garantie pouvez-vous me donner ? » — Sire, le » trésor sera remboursé si votre majesté nous laisse » libres. »

A cette réponse, qu'il n'attendait pas, il quitta son fauteuil, et m'attirant près d'une croisée : « Monsieur Ouvrard, me dit-il, vous avez abaissé » la royauté au niveau du commerce. » — « Sire, » le commerce est le génie des états ; il se passe » très-bien de la royauté, et la royauté ne saurait se passer de lui. » — « Sottises que tout » cela. Prenez-vous l'engagement de couvrir le » trésor ? » — « Oui, sire. » — « Eh bien, j'y » compte ; mon décret sera remplacé par un » autre qui mettra également à ma disposition

» les piastres et autres valeurs que vous avez chez » MM. Hope et compagnie [1]. » — « Mais, sire, » l'Angleterre s'opposera à l'extraction de ces » piastres, si elles appartiennent à votre majesté,

[1] L'empereur dicta aussitôt à M. Mollien, nouveau ministre du trésor, une lettre pour la maison Hope, où se trouvaient ces expressions : « Vous avez assez gagné dans » l'affaire de la Louisiane, pour que je ne doute pas que » vous fassiez sans retard ce que je demande. » L'empereur avait une telle idée de son pouvoir, qu'il ordonna d'envoyer cette lettre à Amsterdam par un inspecteur du trésor, quoique je n'eusse donné aucune autorisation. Une telle confiance me faisait sourire. Aussi l'inspecteur fut mal reçu de MM. Hope. Ils accompagnèrent leur refus d'une réponse qui prouvait combien ce procédé leur paraissait étrange.

La nécessité ramenant le pouvoir aux voies légales, je fus invité à me rendre à Amsterdam pour mettre MM. Hope à portée de satisfaire le trésor, et je les trouvai tout frappés de cette mesure. Plus tard, le baron Louis fut envoyé en Hollande pour explorer les ressources que je pouvais y avoir. Si la lettre du ministre du trésor fut mal reçue, qu'on juge de l'accueil qui fut fait à M. Louis. A peine eut-il expliqué sa mission à la maison Hope, que M. Labouchère lui répondit : « Que nous ayons ou non des fonds à » M. Ouvrard, nous ne vous devons aucune réponse, et » vous auriez dû sentir l'inconvenance de votre démarche. »

» et l'Espagne elle-même ira au-devant de la poli-
» tique anglaise, en annulant les traités. » —
» Eh bien ! j'irai à Madrid ; avec cinq cent mille
» hommes on fait ce qu'on veut. » — « Sire,
» votre majesté peut faire tout ce qu'elle voudra
» en Espagne avec un homme habile ; mais je
» crois qu'elle n'y fera rien de bon avec cinq cent
» mille hommes. » Nous en étions là lorsqu'on
prévint l'empereur que M. de Talleyrand venait
d'arriver avec M. d'Haugwitz, ministre de Prusse ;
nous fûmes congédiés, et le décret suivant, qui
modifiait l'arbitraire du premier, nous fut notifié
quelques jours après :

« Au palais des Tuileries, le 18 février 1806.

» Napoléon, etc., etc.

» Vu notre décret du 6 de ce mois qui déter-
» mine les valeurs qui doivent être remises à
» notre trésor public par les sieurs Ouvrard,
» Vanlerberghe, Michel aîné et Desprez, pour
» l'acquittement d'une somme de quatre-vingt-
» sept millions qu'ils doivent pour obligations
» qui leur ont été confiées pour faire le service
» du trésor public, dont ils ont détourné la va-

» leur pour l'appliquer à leurs affaires personnelles ;

» Vu le rapport de notre ministre du trésor public, et le compte qui nous a été rendu ce jour par les commissaires que nous avons nommés pour la vérification du trésor ;

» Considérant que les piastres qui doivent être versées au trésor public, conformément au § 3 de l'article II de notre décret, ne sont qu'une garantie partielle de la masse entière des traites du sieur Ouvrard, acceptées par M. Espinosa, et que, pour éviter tout double emploi dans le compte définitif qui sera fait de ces piastres et de ces acceptations, il est indispensable que la totalité desdites acceptations soit réintégrée au trésor public ;

» Considérant qu'au préjudice du trésor les sieurs Ouvrard, Vanlerberghe et Michel aîné, ont disposé, à leur profit, d'une forte partie des acceptations de M. Espinosa en les déposant entre les mains de plusieurs particuliers ;

» Considérant que la réintégration de ces mêmes acceptations ne peut éprouver d'obstacles parce que les droits légitimes des détenteurs actuels seront réservés ;

» Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

» ARTICLE PREMIER.

» Toutes les lettres de change tirées par le
» sieur Ouvrard sur M. Espinosa, énoncées dans
» le compte réglé entre eux à Madrid, le 18
» novembre 1805, autres que celles qui existent
» au trésor public, seront revendiquées comme
» propriété publique, retirées des mains de tous
» détenteurs, et versées au trésor, pour la conser-
» vation de leurs droits.

» Celles de ces traites montant ensemble à
» soixante-deux millions quatre cent dix-huit
» mille huit cent soixante-treize réaux de veillon,
» déposées chez les sieurs Séguin et Michel jeune,
» savoir, quarante-cinq millions quatre-vingt-six
» mille trois cent dix réaux de veillon au sieur Mi-
» chel jeune, et vingt-sept millions trois cent deux
» mille cinq cent treize réaux de veillon au sieur
» Séguin, seront retirées de leurs mains dans les
» vingt-quatre heures.

» ART. II.

» Celles desdites traites qui rentreront par l'ef

» fet de la revendication seront recouvrées à la di-
» ligence du trésor public, sans préjudice des droits
» fondés que peuvent avoir les détenteurs sur la va-
» leur de ces traites.

» Art. III.

» Il sera tenu compte à qui de droit des sommes
» recouvrées sur lesdites traites, déduction préala-
» blement faite des droits des détenteurs et de ceux
» du trésor public.

» Art. IV.

» Notre ministre du trésor public est chargé de
» l'exécution du présent décret.

» *Signé* Napoléon.

» Par l'empereur.

» *Signé* Hugues B. Maret. »

N'ayant point perdu toute espérance d'éclairer l'empereur sur ses vrais intérêts, qu'il compromettait par son décret, tout en sacrifiant les miens, je fis des démarches auprès de quelques personnes admises dans sa confiance. Le prince Murat me promit d'en parler, et Cambacérès

devait se joindre à lui. Je recherchai également l'appui du prince de Talleyrand, dont le coup d'œil était trop sûr et trop étendu pour n'avoir pas embrassé tous les résultats de mes traités avec l'Espagne; mais je perdis bientôt tout espoir. On me prévint dès le lendemain matin que ce décret, déjà parvenu à l'ambassade d'Espagne, avait été envoyé, par courrier extraordinaire, à Madrid.

Ainsi s'évanouit la plus grande entreprise commerciale et politique qui jamais ait été conçue et mise en activité; entreprise qui, mettant en association une tête couronnée et un simple particulier, devait établir et rendre plus intimes les rapports entre l'ancien et le nouveau monde; assurer la prospérité financière de deux empires, en utilisant, au profit du commerce en général, et particulièrement au profit de l'Espagne et de la France, les trésors que la guerre maritime avait accumulés dans le nouveau monde, et qui allaient être rendus à la circulation comme au sein d'une paix profonde [1].

[1] Je ne suis peut-être pas celui qui a moins le droit de s'étonner de ce que je vois, de ce qu'on fait, et surtout de ce qu'on n'a pas fait! Le temps apprendra à l'Europe qui s'est trompé, pour son intérêt, et même pour son exi-

Napoléon s'imaginait, avec son système de blocus continental, parvenir à abaisser la puissance de l'Angleterre, lui enlever toutes les ressources, en lui fermant tous les débouchés, et la forcer enfin à plier devant sa volonté. Il ne songeait pas que tous les trésors accumulés dans le nouveau monde étaient à la merci de l'Angleterre, quand il lui plairait de s'en emparer, et qu'aucune puissance ne pouvait l'en empêcher. Sa supériorité maritime la rendait maîtresse de ces ressources, que la France avait pu lui ravir au moyen d'un traité dont l'exécution ne dépendait que de Napoléon. Comment concevoir qu'il ait refusé de mettre tant de richesses à l'abri

stence politique, de ceux qui favorisent l'établissement des républiques dans le nouveau monde, ou de ceux qui ont négligé, en 1823, de se mettre à la tête du mouvement de leur réformation sous la dépendance de la métropole. Une compagnie des Indes espagnoles, armée, aurait préparé doucement cette réformation au profit de l'Europe, particulièrement de la France et de l'Espagne. Mais, à Séville, la diplomatie a fait ajourner ma proposition pour la formation de cette compagnie. Prince, si vous aviez été chargé de la politique comme de la guerre, la gloire de votre campagne de 1823 ne serait ni plus brillante ni plus pure, mais elle serait plus féconde.

des entreprises de l'Angleterre, et qu'il se soit privé des ressources immenses que lui offrait l'Amérique espagnole exploitée sous son influence? Il n'y a qu'une chose à dire pour expliquer et pour excuser sa conduite; c'est qu'il n'avait pas compris l'opération que ses habitudes despotiques venaient de faire échouer. Napoléon ne connaissait d'autres sources de revenu que la fiscalité et la conquête. Le crédit était pour lui une abstraction, il n'y voyait que les rêves de l'idéologie et les idées creuses des économistes. C'est d'après ce principe qu'il ne se lassait pas de faire annoncer, dans le *Moniteur*, la banqueroute de l'Angleterre, que son ignorance des ressources du crédit public lui montrait toujours comme prochaine et inévitable. Cette étrange aberration d'un esprit supérieur tenait peut-être en partie aux circonstances dans lesquelles il avait vécu, et aux impressions qui lui en étaient restées avant de parvenir au trône. Dans l'effervescence révolutionnaire, il avait vu de près les classes inférieures de la société; il avait été témoin de basses intrigues, d'ignobles spéculations, d'industries criminelles; il avait été, en un mot, à portée d'observer l'humanité sous un jour peu favorable,

et ces souvenirs l'ont trop souvent armé de défiances et de soupçons. Lorsqu'il était général en chef de l'armée d'Italie, et qu'il mettait déjà en pratique sa grande maxime que la guerre devait nourrir la guerre, les déprédations qu'entraînait ce système l'avaient souvent forcé de se montrer rigoureux. Il pouvait se rappeler les châtimens qu'il avait dû infliger, pour arrêter des désordres qui pouvaient amener la ruine de son armée en la faisant manquer de tout. Il avait conservé de cette époque de sa vie une surveillance minutieuse, un besoin de descendre aux moindres détails, une habitude de défiance qui exposait souvent celui qui lui présentait un projet, ou qui était chargé d'un service, à cette réflexion injurieuse et banale : Combien volera-t-il sur cette opération? Préoccupé de cette idée, il se croyait toujours en droit d'agir à la manière orientale, et d'établir un tarif d'avanie pour les fournisseurs et pour ceux qui avaient des sommes à réclamer de son gouvernement!

« L'empereur disait avoir fait, à ce sujet, un » usage admirable de son conseil d'état. Il nom» mait une commission de quatre ou cinq de ses » membres; ils lui faisaient leur rapport, et lui,

» premier consul ou empereur, n'avait plus qu'à » apposer au bas : *Renvoyé au grand-juge pour » faire exécuter les lois*. Arrivés à ce point, les » impliqués venaient d'ordinaire à composition, » plutôt que de se laisser poursuivre. » (Las Cases, *Mémoires de Sainte-Hélène.*) C'est ainsi qu'il payait ses dettes. Quel rapprochement! C'est de la même manière que le gouvernement du roi a voulu payer les fournitures de l'armée d'Espagne, en renvoyant le rapport de la commission d'enquête *au garde des sceaux, pour faire exécuter les lois du royaume.*

Enfin une époque de guerre générale, de stagnation commerciale, d'exactions, avait vu naître un projet dont l'exécution devait procurer à l'Espagne, et par suite à la France, des capitaux qui n'auraient point été prélevés sur le travail ou les *sueurs* des deux peuples. C'était une espèce de création, une seconde extraction de valeurs aussi inutilement enfouies dans les trésors du Mexique et du Pérou que dans les entrailles de la terre, et qui allaient reporter le mouvement et la vie dans la Péninsule; une société allait réaliser des bénéfices égalant ou surpassant, par leurs résultats annuels, les revenus d'un état du troisième ou

même du second ordre. Qu'avait-il fallu, que fallait-il encore pour arriver à ces résultats? Le concours de trois volontés : celle de l'Espagne, celle de l'Angleterre, celle de la France. J'en avais obtenu, ou plutôt le bon sens, la politique prévoyante, l'intérêt mutuel bien entendu, les véritables principes du commerce, en avaient obtenu deux... Tous les obstacles étaient lévés de la part de l'Espagne et de l'Angleterre. Que manquait-il encore? la troisième volonté, celle de l'empereur; de l'empereur, pour qui il ne s'agissait que d'ouvrir les ports d'Espagne, et par conséquent ceux de la France, à des trésors bien supérieurs à ceux qu'il enlevait aux pays vaincus, au prix de tant de maux, de tant de violences, de tant de sang répandu; mais il semble que l'or n'avait plus de prix à ses yeux, dès qu'il arrivait par les voies naturelles et pacifiques du commerce; il fallait qu'il l'obtînt par la conquête.

Napoléon, monté sur le trône, ne connaissait, pour alimenter le trésor de son empire, d'autres moyens que ceux qu'il employait pour remplir la caisse de son armée lorsqu'il était général en chef : les taxes de guerre, les dépouilles des rois et des peuples, les subsides imposés à ses alliés, souvent

aussi maltraités que ses ennemis, les blocus, les ports fermés au commerce libre et ouverts aux licences, une répugnance contre tout profit qu'on partageait avec lui, une décision prise peut-être d'épuiser l'Espagne sans lui offrir de dédommagement, l'ombrage qu'il prenait de tout particulier qui augmentait son indépendance ; ce calcul enfin qui faisait que, quand M. Pitt regardait toute richesse acquise par les particuliers comme mieux placée dans leurs mains que dans le trésor public, l'empereur, au contraire, croyait qu'il devait être le centre de toutes les richesses et le dispensateur de toutes les fortunes. Voilà les motifs qui ont fait agir Napoléon en ennemi acharné de lui-même et de ses propres intérêts, voilà ce qu'il m'était impossible de prévoir, et ce que je pouvais à peine comprendre après le coup qui venait de renverser toutes mes espérances.

Aussi me rappelé-je très-bien que, quand je m'occupais de ces projets dont la conception pourrait m'inspirer quelque orgueil, je m'étais dit souvent : « Comment éclairer l'ignorance, comment animer l'apathie de l'Espagne? Comment déterminer l'Angleterre à un si grand sacrifice présent, pour des intérêts éloignés?.. » Mais je ne me

disais jamais : « L'empereur repoussera les trésors du nouveau monde, qu'une faveur inespérée de la fortune va lui livrer. » Si j'avais pu craindre quelque chose, je me serais bien gardé de lui donner connaissance de mes traités. J'aurais cherché quelque combinaison pour que son consentement ne fût pas nécessaire au bien que l'Espagne et la France devaient retirer de cette vaste opération. Au reste, les événemens n'ont que trop fait expier à Napoléon son oubli des principes de la bonne foi et de la saine politique. Après une lutte acharnée, la puissance qui s'appuyait sur le crédit public a triomphé; celle qui s'appuyait sur l'arbitraire et la conquête a succombé, et elle a donné par sa chute une grande leçon à tous les gouvernemens.

J'expliquerais difficilement tout ce que ce décret du 18 février apporta de changement dans ma position. Il me frappait à la fois dans le présent et dans l'avenir : toutes les mesures prises pour mon compte par la maison Hope, pour opérer le recouvrement de mes piastres, de manière à ce qu'elles me produisissent au moins cinq francs, furent détruites; un traité pour l'exploitation du commerce du nouveau monde, en exécution de

mon acte de société avec Charles IV, contracté sous les garanties de douze maisons solidaires des États-Unis, et qui me procurait d'immenses bénéfices, eut le même sort. Le 19 février, le lendemain du décret qui fixait le prix de la piastre à trois francs soixante-quinze centimes, l'empereur en parla au conseil, et dit : « Je viens de faire une » excellente affaire ; j'ai pris dix millions de » piastres à trois francs soixante-quinze cen- » times. »

Quel abus de pouvoir ! quel mépris des droits de la propriété ! Rien n'arrêtait les combinaisons financières de l'empereur ; tandis qu'il me constituait débiteur d'une somme de quatre-vingt-sept millions que je ne devais pas, j'étais en même temps dépossédé d'un capital de plus de cinquante millions, qui ne me déchargeaient de cette prétendue solidarité que pour trente-cinq millions environ. Je me trouvais déjà assez embarrassé pour remplir les engagemens que j'avais pris avec Napoléon à la conférence du 6 février, lorsque le *Moniteur* vint m'apprendre que ce n'était pas seulement de quatre-vingt-sept millions que j'étais débiteur solidaire, mais de cent quarante-un millions, d'après un nouveau compte établi avec

M. Desprez. Qu'on juge de la manière dont le trésor avait procédé, et de la confiance accordée à M. Desprez, en mon absence et à mon insu! Ainsi les coups se multipliaient comme pour m'accabler; je me voyais déchu de toutes mes espérances. A dater de cette époque funeste, tous les jours m'ont apporté, pendant plusieurs années, des contrariétés et des embarras de toute nature; je ne sortais d'une difficulté que pour entrer dans une autre. Cependant, à force de soins et de persévérance, je parvins à couvrir le trésor des cent quarante-un millions si abusivement avancés à M. Desprez, et dont j'étais rendu débiteur par une injustice qui devient manifeste pour quiconque a lu la lettre du ministre du trésor, du 15 thermidor an XIII, où se trouve cette phrase : « Vous ferez même une chose infiniment utile si » vous pouvez, avant de partir, prendre tous les » arrangemens nécessaires pour que la somme » dont il s'agit soit passée dans vos comptes avec » le gouvernement espagnol, en sorte qu'il en » demeure débiteur envers vous, en, par vous, » justifiant des versemens que vous avez faits au » trésor de France. »

Il sera difficile de comprendre comment j'ai

pu être déclaré garant de S. M. Charles IV, dont j'étais créancier pour le compte et par ordre du gouvernement. À cette occasion, M. l'archi-chancelier, oubliant sa réserve accoutumée, alla jusqu'à dire à celui qui ne souffrait déjà plus de résistance : « Sire, vous perdriez cette affaire de- » vant les tribunaux. » — « Vous vous moquez de » moi, monsieur l'archi-chancelier, » répondit Napoléon.

Malgré de si cruelles contrariétés, nos services d'approvisionnemens marchaient avec une si grande ponctualité, qu'à l'époque de leur expiration l'empereur nous fit écrire de Fontainebleau pour nous offrir de les renouveler pour une durée de six années; mais mon expérience, trop chèrement acquise, me fit rejeter cette offre. Je savais trop que manquer de parole à un spéculateur était une des maximes commodes de sa morale; le ruiner même, un des jeux cruels de sa politique; tout bénéfice résultant des termes d'un marché était à ses yeux un vol sur lequel il croyait toujours pouvoir rabattre. J'avais d'ailleurs, pour le compte du gouvernement, en commun avec M. Vanlerberghe, des créanciers que je ne pouvais pas rembourser de la même manière;

ceux-ci n'étaient point privés de leurs juges naturels; les tribunaux n'ont pas la conscience facile des conseils d'administration : ils prononcent d'après les traités. M. Vanlerberghe fut effrayé; nous suspendîmes nos paiemens, et nous déposâmes, le 31 décembre 1807, au tribunal de commerce, un état de situation. Nos créanciers s'empressèrent de nous rendre justice et de nous plaindre; un concordat du 26 octobre, qui ne stipule aucune remise, aucune perte pour eux, homologué par jugement du 12 janvier 1809, nous autorisa à administrer et à suivre nos affaires; est-ce là un état de faillite? Cependant le mot faillite a été méchamment glissé dans le rapport de la commission d'enquête, et les journaux l'ont répété.

M. le rapporteur de cette commission d'enquête aurait dû prendre de meilleurs renseignemens; il aurait appris qu'en déposant un état de situation soldant en notre faveur, par plus de trente millions dus par le trésor, je n'avais point de créanciers personnels. Il aurait compris que des organes du gouvernement ne devaient pas légèrement afficher comme un failli celui qui n'a suspendu ses paiemens que parce que le gouvernement ne le payait pas.

Cette année qui renversa toute mon existence fut féconde en événemens politiques. Napoléon s'occupa de doter sa famille des pays qu'il avait conquis; Joseph fut placé sur le trône de Naples; Louis monta sur celui de Hollande; Murat eut le grand-duché de Berg; Berthier eut la principauté de Neufchâtel. Une nouvelle coalition contre la France amena de nouveaux combats et de nouvelles victoires, qui se terminèrent par la paix de Tilsitt. Au mois de juin 1807, le royaume de Westphalie fut créé et donné à Jérôme; mais cette époque de l'apogée de la puissance impériale ne fut pas marquée par un retour aux principes de la justice et de la bonne foi; le décret du 18 février reçut toute l'extension dont il était susceptible. L'éclat dont brillait le règne de Napoléon fut obscurci par la combinaison à la fois violente et astucieuse qui attira la famille royale d'Espagne à Bayonne, et la fit consentir à sa dépossession. Il serait superflu de retracer ici ces déplorables intrigues qui excitèrent l'indignation de l'Europe, et qui contribuèrent à la chute de celui qui ne voulait pas comprendre qu'il régnait sur l'Espagne par l'alliance contractée avec ses princes, et qu'il n'y régnerait pas par la conquête.

Charles IV et la reine eurent pour résidence le château de Compiègne. Je reçus, dans cette triste circonstance, un nouveau témoignage de la bienveillance que LL. MM. daignaient me conserver, en mémoire de mes services. Le prince de la Paix me fit prévenir que le roi et la reine voulaient coucher au Raincy. C'est à Compiègne que Charles IV paraît avoir bien envisagé sa position, et s'y être résigné avec ce calme inaltérable qu'il a conservé jusqu'à sa mort.

J'ai remarqué à peu près une semblable disposition d'esprit dans le prince de la Paix. La catastrophe d'Aranjuez l'avait désabusé de ses chimères ambitieuses ; il avait renoncé sans regret à des grandeurs environnées de tant d'écueils, et il semblait même en avoir laissé le souvenir, avec la foule des flatteurs et des courtisans, à la porte de ce palais où il avait long-temps régné, et dont, ce qui est rare dans l'histoire des favoris, il n'était sorti qu'avec ses maîtres. « Voilà, dit-il en me » montrant au roi, lorsque je me présentai à Com- » piègne pour y faire ma cour, l'homme qui » a eu le plus ma confiance, et le seul, depuis les » malheurs de V. M., qui m'ait fait des offres de » services. »

Le prince de la Paix me conduisit dans son cabinet, et là il s'exprima à peu près ainsi: « Vous nous voyez, Monsieur Ouvrard, dans une » position aussi nouvelle qu'inattendue; j'ai été » trompé par tout le monde; ma fortune a beau- » coup souffert, mais ce qui me reste est encore » assez considérable. Rendez-moi le service de » vous charger de mes pouvoirs, et de prendre » la direction de mes affaires. » Ma position avec l'empereur était trop délicate, trop embarrassante, pour que je n'évitasse pas de fournir un nouvel aliment à ses défiances et à sa haine. Je fis sentir au prince combien, en acceptant ce témoignage de sa confiance, je pourrais compromettre à la fois ses affaires et mes propres intérêts. Il apprécia les motifs de mes scrupules, et les approuva.

Je vivais au milieu de ma famille lorsque, le 21 juin 1809, de nouvelles rigueurs du gouvernement m'atteignirent; plus de trois ans s'étaient écoulés depuis le décret du 18 février 1806, qui m'avait pris dix millions de piastres à perte de finances et à forfait. Un million 525 mille 247 de ces piastres n'avaient pas été présentées au remboursement *pour la convenance de l'empereur*

ou du trésor, et furent reconnues dette de l'état par les décrets des 19 mars et 13 mai 1809, du roi Joseph. Un décret de l'empereur, daté de Schœnbrunn, et rendu à mon insu, me déclara néanmoins, pour cette somme, non pas débiteur, mais *garant du roi d'Espagne;* ordonna mon arrestation et le séquestre sur tous mes biens.

Je fus conduit à la prison de Sainte-Pélagie, en vertu de ce décret, monument d'iniquité, contre lequel je réclamai plus tard, dans un Mémoire imprimé chez M. Bailleul, dont je crois devoir reproduire ici textuellement un passage.

« En contractant, disais-je à l'empereur, avec » votre ministre du trésor, c'est avec vous-même » que nous avons contracté, car la responsabilité » des ministres sous votre empire absolu n'exis» tait pas.

» C'est vous-même qui avez déterminé, par vo» tre décret du 18 février 1806, le mode de paie» ment des quatre-vingt-sept millions dont ce dé» cret nous a déclarés débiteurs.

» Vous avez voulu et ordonné, par ce décret, » que nous vous fissions immédiatement remise » des titres et des valeurs qui y sont énoncées.

» Vous avez fixé le prix auquel vous vous char-
» giez de ces valeurs, vous en avez pris posses-
» sion, vous avez exigé que nous en fissions trans-
» port, et il a été accepté par le roi d'Espagne,
» notre débiteur pour soixante millions cinq cent
» mille francs.

» Ce débiteur, devenu ainsi le vôtre, était ex-
» cellent; ses moyens de paiement, en Europe
» et dans ses colonies, étaient immenses; sa
» scrupuleuse fidélité à remplir ses engagemens
» était connue; en cas d'hésitation ou de mauvaise
» volonté de sa part, vous pouviez l'accabler de
» toute votre puissance, mais vous n'en aviez pas
» besoin. Il s'était constitué votre tributaire, et il
» suffisait de le laisser en paix pour que tous ses
» trésors fussent à votre disposition.

» Tel était l'état des choses entre vous et lui,
» lorsque nous avons délégué les soixante millions
» cinq cent mille francs au mois de mai 1806;
» cet état est resté le même pendant deux ans en-
» core, et jusqu'en 1808.

» Alors il vous a plu d'enlever sa personne, de
» détruire sa puissance, et de faire de sa riche dé-
» pouille le patrimoine d'un des vôtres.

» Encore n'est-ce pas alors que vous nous avez

» dit : Le débiteur sur lequel vous m'avez cédé 60 » millions 500 mille francs ne m'en a payé que les » quatre cinquièmes ; vous êtes ses garans, payez-» moi l'autre cinquième, ou je vous incarcère et » vous dépouille comme lui.

» Au contraire, vous vous êtes adressé au suc-» cesseur que vous lui aviez donné vous-même ; » vous avez jugé que, malgré vos ravages, il restait » encore, dans l'héritage usurpé, de quoi faire » face à votre paiement ; et, sans nous appeler, » vous avez traité avec le nouveau possesseur et » vous l'avez accepté pour débiteur du malheureux » cinquième restant des 60 millions 500 mille » francs.

» Ce nouveau possesseur, tout précaire qu'il » était, vous avez bien pu le faire payer encore ; » pendant assez long-temps, vos nombreuses ar-» mées ont protégé sa possession, et la per-» ception des impôts devenus le gage de votre » créance ; et c'est deux ans seulement après » son installation, au mois de juin 1809, et » quand vous avez eu son obligation person-» nelle consignée dans les deux décrets royaux » signés de sa main, que vous nous dénoncez, » non pas son insolvabilité, mais votre volonté,

» votre bon plaisir de nous faire payer à sa
» place. »

Mis en liberté sous cautionnement, avec injonction de ne pas sortir de France sans autorisation; ayant de grands intérêts à régler avec MM. Hope et compagnie d'Amsterdam, je me présentai chez Fouché, ministre de la police générale, pour lui demander un passe-port. Le ministre me répondit:
« Je vous le donnerai, mais vous avez fortement
» mécontenté l'empereur. J'arrangerai vos affaires
» si vous voulez vous rendre utile, en vous char-
» geant d'une négociation de paix avec l'Angle-
» terre; je connais vos relations, et je sais les ser-
» vices que vous pouvez rendre. » Je répondis:
« Le caractère de l'empereur ne me permet pas
» de me charger, à son insu, d'une affaire aussi
» délicate, et je ne pourrais d'ailleurs accepter
» aucune mission qui me serait donnée par le
» ministre de la police. »

Le duc d'Otrante insista vivement, et ne consentit à m'accorder un passe-port que sur ma promesse de lui faire connaître au moins si la disposition des esprits permettait de croire à la possibilité de négocier la paix avec l'Angleterre.

Je trouvai à Amsterdam M. Labouchère qui

venait d'Angleterre, et qui avait été chargé, sans succès, par le roi de Hollande, d'une pareille tentative. Je remplis néanmoins l'engagement que j'avais pris, et quelque temps après, je dis à la personne qui m'avait été indiquée par le ministre : « Le mariage avec Marie-Louise a changé l'état » des choses; une négociation franche et modérée » peut réussir. » Je croyais qu'il n'en serait plus question, lorsque, peu de jours après, je reçus un courrier du duc d'Otrante, qui m'apportait un passe-port pour l'Angleterre; je fis valoir de nouveau les raisons qui avaient motivé mon premier refus, et je persistai à ne point me charger de cette mission. Le duc d'Otrante attachait tant de prix à me la faire remplir, qu'il insista de nouveau, et m'engagea à m'adresser à l'empereur, m'assurant qu'il le disposerait à m'accorder sa confiance et à terminer mes affaires. Cette espèce de promesse méritait de ma part une sérieuse attention; il s'agissait de prévenir ma ruine totale, de mettre un terme aux persécutions que dix ans n'avaient pas épuisées, d'assurer l'avenir de ma famille; de telles considérations devaient triompher de mes répugnances. Je ne m'occupai plus alors que des moyens d'entamer ma mission de

manière à arriver à un bon résultat. Les difficultés étaient grandes; tout récemment encore le gouvernement anglais avait rejeté toute idée de négociation; les dispositions étaient bien changées depuis l'époque où, sous le ministère de M. Fox, lord Yarmouth était venu à Paris; alors, de part et d'autre, il y avait dans les esprits une disposition marquée à un rapprochement; mais depuis ce temps la querelle s'était envenimée. La guerre entre Napoléon et l'Angleterre avait pris un caractère d'acharnement dont l'histoire présente peu d'exemples; c'était une lutte corps à corps qui semblait ne pouvoir finir que par la destruction de l'un ou de l'autre. Cet avenir était également menaçant pour les deux nations, et quelle que fût celle qui l'emportât, son triomphe devait lui coûter cher. En partant de cette dernière idée, l'Angleterre devait considérer ce qu'avait fait Napoléon et ce qu'il pouvait faire encore. Jusque-là il avait triomphé de tous les obstacles; chaque coalition organisée contre lui n'avait eu d'autre résultat que d'accroître sa domination, et de forcer successivement tous les princes du continent à adhérer au blocus continental. Les affaires d'Espagne avaient montré qu'aucune considération

ne l'arrêtait dans les mesures qu'il croyait utiles à sa puissance. Aujourd'hui l'alliance de Napoléon avec la maison d'Autriche ne permettait plus à l'Angleterre de compter sur ces diversions puissantes qu'elle avait dues jusque-là aux diverses coalitions dont elle avait été l'âme et le centre. Napoléon n'avait donc plus qu'à terminer la guerre d'Espagne, et rien ne l'empêchait de tourner contre l'Angleterre tout son génie, toute son activité, toute sa puissance. Cependant, satisfait de sa gloire et de l'union qu'il venait de contracter, assuré de la stabilité de son trône par son alliance avec une ancienne dynastie, empressé de se montrer avec sa nouvelle épouse aux peuples de son vaste empire, jamais il n'avait été dans une position plus propre à lui inspirer des sentimens pacifiques, et le moment était éminemment favorable pour arriver à un accommodement, si on voulait ne point le blesser par des prétentions trop hautaines. Si, au contraire, on l'irritait en refusant tout moyen de conciliation, que n'avait-on point à craindre d'un caractère implacable, d'une volonté inflexible et d'une puissance aussi étendue ?

Je rédigeai une note dans cet esprit; mais,

peu rassuré sur l'interprétation que pouvait lui donner l'empereur, si elle parvenait indirectement à sa connaissance, je lui en adressai une copie, sous le couvert de M. Menneval, secrétaire du cabinet; j'ajoutai que si cette copie m'était renvoyée, je ne ferais aucun usage de l'original. Le valet de chambre de confiance que j'avais expédié remit ma dépêche; mon homme d'affaires, M. Fauquet, connu de M. de Menneval, m'écrivit, en me renvoyant mon courrier, que ma note avait fort effarouché M. de Menneval, qui l'avait néanmoins mise sous les yeux de l'empereur.

Pendant ce temps, une correspondance s'était établie avec M. le marquis de Wellesley, ministre des affaires étrangères, par l'entremise de M. Francis Baring, pour qui M. le marquis de Wellesley avait beaucoup d'égards et de considération. Cette correspondance, destinée à préciser les bases de la négociation, augmentait les espérances et les chances de succès. Cependant le voyage de l'empereur était décidé; il voulait montrer à ses côtés la fille des Césars dans la capitale d'une ancienne province autrichienne: soit que ma correspondance fût retenue à la se-

crétairerie d'état, comme j'ai eu quelque motif de le soupçonner, soit qu'on fût préoccupé des embarras et des distractions du voyage, soit enfin qu'on ne voulût pas laisser de traces écrites de ce qui se rattachait à cette affaire, ne recevant pas de réponse, je revins à Paris.

M. Labouchère, qui déjà avait été chargé, par le roi de Hollande, d'une pareille mission, crut devoir communiquer à Louis Bonaparte les progrès de la négociation dont je m'occupais, et dont le secret lui avait été confié. Louis Bonaparte, homme de bon sens, avait une affection véritable pour les Hollandais, qui savaient apprécier sa droiture et ses bonnes intentions. Il désirait donc avec ardeur la fin d'une guerre qui ruinait la Hollande. Trompé comme tant d'autres par les intentions pacifiques qu'affectait son frère, il crut lui causer une surprise fort agréable, au milieu des fêtes que lui donnait la ville d'Anvers, en lui faisant connaître la négociation entamée et les apparences favorables qu'elle présentait; mais plus le succès en paraissait possible, plus l'empereur montra de déplaisir. L'alliance qu'il venait de contracter, en affermissant son pouvoir, lui avait plutôt inspiré l'es-

poir de dompter l'Angleterre par la force, que le désir de terminer la guerre par une paix honorable aux deux partis. D'ailleurs, il suffisait que la négociation eût été entreprise par Fouché, pour qu'il la vît de mauvais œil. Fouché lui avait rendu de grands services; mais il n'en était pas moins pour lui un objet de défiance. Napoléon semblait craindre que son ministre ne se crût trop nécessaire, et il était toujours disposé à trouver qu'il s'immisçait trop dans la marche du gouvernement. Il était profondément blessé de ce que les journaux anglais le représentaient toujours comme agissant d'après les vues et les inspirations de Fouché; enfin, Fouché était un représentant de la révolution, et il avait conservé quelques liaisons qui rendaient son dévouement suspect. Depuis son mariage, Napoléon laissait percer assez clairement l'intention de ne point conserver son ministre de la police. C'est probablement pour arriver à ce but qu'il laissa marcher la négociation, sans l'encourager formellement, et surtout sans écrire un mot qui pût gêner un jour son désaveu.

Napoléon se trouvant à Anvers, le roi de Hollande reçut un nouvel avis de M. Labouchère, et,

dans la joie qu'il en éprouva, il se hâta de le communiquer à l'empereur, qui, sans s'expliquer avec son frère, fit partir le duc de Rovigo pour me tenir en surveillance. Dix jours après, l'empereur quitta la Belgique et revint à Saint-Cloud. A son arrivée, il réunit le conseil, et Fouché y reçut l'ordre de me faire arrêter. La discussion fut vive; le duc d'Otrante, après de vains efforts pour faire révoquer cette mesure, se refusa à l'exécuter. Ce refus, qui irrita l'empereur, ne fut point cependant la cause de sa disgrâce; elle était décidée avant la convocation du conseil. Napoléon prolongea ce conseil pour retenir Fouché et donner au duc de Rovigo l'ordre de m'arrêter sur-le-champ. Celui-ci, sous prétexte d'arranger les différens existant entre M. et Mme. Rapp, me fit demander un rendez-vous dans une maison où j'allais souvent. J'y trouvai le prince de Talleyrand. Il me prit à part, et me dit: « On a parlé de vous » aujourd'hui à Saint-Cloud; venez dîner chez » moi; je saurai peut-être quelque chose. » Quelque important que fût cet avis, je me contentai de répondre qu'un rendez-vous auquel je ne pouvais manquer me retiendrait peut-être trop tard. A peine M. de Talleyrand fut-il sorti que le co-

lonel Meekmel, envoyé par le nouveau ministre de la police, arriva avec huit officiers de la gendarmerie d'élite : je fus arrêté et conduit chez moi au secret. Le jour même, je fus interrogé par M. le conseiller d'état d'Hauterive, chef de division aux relations extérieures ; mais je le priai de me dispenser de répondre, attendu que je n'avais reçu aucune mission de son département, et qu'il ne justifiait pas de celle qu'on lui avait donnée pour me soumettre à un interrogatoire.

Le jour de mon arrestation fut celui du renvoi de Fouché. Son successeur avait commencé sur moi l'exercice de ses fonctions. Un de mes gardes m'apprit que M. le duc de Rovigo remplaçait M. le duc d'Otrante ; mais ce n'était pas une disgrâce ordinaire, elle eut tout l'éclat, tout l'appareil d'un coup d'état. Le prince de Neufchâtel et M. le conseiller d'état Réal furent envoyés pour demander à Fouché, retiré au château de Pont-Carré, les lettres autographes de l'empereur, et autres papiers qu'on n'avait pas trouvés au ministère. Un homme aussi prévoyant que Fouché devait attacher un grand prix à ce dépôt, qui pouvait toujours lui servir, soit comme moyen de défense, si on ne gardait pas de mesure avec lui, soit sim-

plement comme moyen comminatoire, pour forcer l'empereur à conserver des ménagemens dont il n'était que trop disposé à s'écarter. Par les mêmes raisons, il était naturel que l'empereur ne voulût pas laisser de pareilles armes dans des mains toujours suspectes, et qui pouvaient à tout moment devenir hostiles.

La résistance fut opiniâtre, victorieuse. On avait traité avec Fouché de puissance à puissance par des ambassadeurs; les ambassadeurs n'obtinrent rien; ils revinrent de Pont-Carré, les mains vides, annoncer à l'empereur un refus que plus d'un roi n'aurait pas osé se permettre. Fouché fut exilé, et partit de son château pour l'Italie.

J'écrivis à Napoléon pour protester contre la mesure qu'il venait de prendre à mon égard; cependant, ne voulant pas me donner l'apparence d'aucun tort, j'expliquais mon refus de répondre à M. d'Hauterive, et j'offrais au chef du gouvernement tous les documens, tous les renseignemens qu'il pouvait désirer sur ce qui, dans cette affaire, pouvait ne pas être parvenu à sa connaissance. Pour unique réponse, je fus conduit à l'Abbaye. On voit qu'il n'y a guère d'habitations de ce genre que je n'aie visitées. M. Desmarets m'y attendait:

il était expert dans l'art de ces longs et captieux interrogatoires par lesquels le pouvoir despotique cherche à circonvenir ceux qu'il veut perdre. Je fus traité à cet égard comme un personnage d'importance. Aucune finesse, aucune ressource du métier ne fut omise. J'avais lieu de croire que j'en étais quitte, quand M. Desmarets me présenta tout à coup une copie de la note diplomatique dont j'ai parlé, en me demandant si je la connaissais. Ma réponse fut, *Elle a été écrite sous ma dictée par mon neveu Victor Ouvrard*, et je la paraphai sans hésitation. Aussitôt après, M. Desmarets crut pouvoir m'apprendre que M. Régnier, grand-juge, ministre de la justice, dans un conseil privé tenu à mon sujet, avait fait un rapport sur cette même note, et avait conclu à ce que je fusse déclaré coupable de lèse-majesté, et jugé comme tel. M. Desmarets dont, au reste, je n'ai eu qu'à me louer, ne me dissimula pas que si j'avais quelques affaires de famille à régler, il était à désirer qu'elles ne demandassent pas beaucoup de temps. Il se montra fort étonné, et peu disposé à me croire, quand je lui déclarai qu'avant de faire usage de la note, je l'avais adressée directement à l'empereur, par le valet

de chambre qui se trouvait au moment même avec moi à l'Abbaye. M. Desmarets ne pouvait pas se figurer Napoléon faisant une telle lecture. J'avoue qu'à sa place j'aurais aussi regardé cette déclaration comme un subterfuge imaginé par un malheureux prisonnier, pour éluder un dénoûment qui s'annonçait sous de fâcheux auspices. Il se décida cependant, et je lui en saurai toujours bon gré, à porter à Saint-Cloud ma déclaration, qui lui paraissait d'une bien autre importance que toutes les réponses que j'avais faites à ses questions.

Le lendemain, M. Desmarets vint à l'Abbaye, et me dit que, vérification faite, j'avais raison. Quiconque n'a pas vécu sous le régime du pouvoir absolu croira que je fus mis immédiatement en liberté; mais les choses alors se passaient autrement. Le lendemain de mon interrogatoire, jour de la seconde visite de M. Desmarets, quand je pouvais croire qu'on avait oublié de me faire sortir, quand je m'imaginais n'avoir à me plaindre que d'un oubli de la police qui me laissait une nuit de plus en prison, le soir on me demande au greffe; j'y descendis en pantoufles et sans chapeau : un officier de gendarmerie et plusieurs gendarmes d'élite ve-

naient me chercher. Je demandai un moment pour m'habiller et prendre du linge ; il me fut répondu que je n'avais besoin de rien. Je montai dans une voiture, et après une heure de marche, sans qu'on eût voulu me dire où j'allais, je me trouvai au donjon de Vincennes. On m'avait déposé chez Fauconnier, concierge ; là une explication assez vive éveilla mon attention, et me fit prêter l'oreille. On voulait me faire écrouer sous un autre nom que le mien. Le concierge exigeait un ordre écrit, sur le motif plein de prévoyance qu'en cas de mort, il ne pourrait constater l'identité de ma personne et dresser un acte de décès légal. On sent combien le prisonnier qui écoute une telle conversation, doit être touché de ses scrupules et enchanté de savoir qu'il a affaire à des gens aussi rigides sur l'observation des règles. L'officier, trouvant le concierge inflexible sur les formalités, se rendit au ministère de la police ; à son retour on me logea dans une des tours du donjon sous un autre nom que le mien ; on me mit au secret le plus rigoureux, sans livres, sans papiers. A ce traitement déjà si odieux, on ajouta l'insupportable dégoût d'un gardien, qui couchait dans mon très-petit cachot, et qui ne me quittait pas. En me livrant malgré moi à une af-

faire qui sortait du cercle de mes habitudes, je croyais avoir pris toutes les précautions pour prévenir, je ne dirai pas une pareille persécution, mais même le plus léger blâme; j'avais refusé d'être l'intermédiaire d'un ministre; j'avais été autorisé à correspondre directement avec le chef de l'état; je lui avais adressé confidentiellement, avant d'en faire usage, la note incriminée. A quoi donc attribuer tant de rigueurs? Faisait-on retomber sur moi la vengeance dont on eût voulu accabler le ministre? ou plutôt, Napoléon, ne voulant point la paix, ne se croyait-il pas obligé de soustraire à tous les yeux le témoin qui eût pu déposer que cette paix, si nécessaire et si universellement désirée, n'avait dépendu que de sa volonté. Soumis dès le début de ma carrière à de pénibles épreuves, j'avais pris de bonne heure la résolution de ne jamais céder à l'injustice et à l'arbitraire, et j'étais résolu à refuser mon adhésion aux démarches que l'attachement, l'amitié, le dévouement le plus actif, le plus sincère, multipliaient en ma faveur. Ma femme, qui n'était pas obligée d'imiter ni de partager en tout ma patience et ma fermeté; ma femme, également blessée dans ses affections, et inquiète sur l'avenir de ses enfans, résolut de re-

courir à l'empereur et d'essayer de le fléchir. Le prince de Wagram, qui avait encouragé cette tentative, se chargea d'en préparer et d'en ménager le succès ; il conduisit madame Ouvrard à Napoléon, qui, en effet, la reçut avec bienveillance, et lui accorda ma liberté. Elle accourut pour m'en apporter la nouvelle. Après les premiers mouvemens d'une reconnaissance qui m'était bien douce, j'exprimai la ferme résolution de ne pas profiter de la grâce qui m'était accordée, et les prières de ma femme elle-même me trouvèrent inébranlable. Je ne voulus et je ne voudrai jamais céder avant d'obtenir justice. J'écrivis, du donjon de Vincennes, que je n'avais ni connu, ni approuvé les démarches qu'on avait faites pour obtenir ma liberté. Il est probable que je serais resté long-temps à Vincennes si l'empereur n'avait pas eu un autre prétexte pour me retenir. Ce prétexte était le décret inique du 21 juin 1809, dont j'ai déjà parlé; on ne manqua pas de s'en prévaloir : de Vincennes je fus conduit à Sainte-Pélagie; mon rôle de prisonnier d'état venait de finir, il ne s'agissait plus de négociations de traités, de crime de lèse-majesté ; j'étais bien toujours sous la garde des gendarmes; mais cette fois ils m'accompagnaient comme garans du

roi d'Espagne, débiteur envers le trésor. En France, il est dangereux d'être créancier ou débiteur du gouvernement; république, directoire, consulat, empire, restauration, peu importe; les agens subalternes sont impérissables, les traditions survivent, et quand une fois on a eu l'administration pour partie adverse, on est hors la loi commune; le code est muet; il n'y a plus pour vous de tribunaux, de magistrats, de justice : il n'y a que des commissaires.

Sainte-Pélagie présentait alors une réunion nombreuse et singulière de personnes détenues pour des causes diverses, mais la plupart pour motifs politiques. Prévoyant que j'allais passer un long bail avec cette triste habitation, je m'arrangeai pour la rendre supportable. J'y recevais beaucoup de monde; il y avait de la musique, quelquefois des proverbes, et quoiqu'on ne jouât guère au wisk, M. le duc de Laval venait souvent dîner avec moi. MM. Desprez, Vanlerberghe et Seguin étaient détenus pour les mêmes motifs que moi, mais leur caractère ne se prêtait pas à une lutte aussi pénible et aussi prolongée que celle que je soutenais; ils saisirent, l'un après l'autre, les occasions qui leur furent offertes de transiger avec

le gouvernement, et je restai seul à Sainte-Pélagie. Des efforts inspirés par l'affection, et auxquels il est difficile de résister, furent multipliés vainement pour me déterminer à transiger aussi. Enfin, après plus de trois ans, l'autorité fatiguée ne souhaitait plus qu'une simple soumission de ma part : MM. Jolivet et Apuleius, conseillers d'état, chargés des prisons, me pressèrent vivement de faire une proposition : ils n'omirent, pour me décider, aucun des raisonnemens que ma position fournissait à l'éloquence administrative; mais je n'étais pas disposé à céder à cette éloquence après avoir résisté aux prières de ma famille et de mes amis.

Ma résistance fit du bruit, j'ajoute avec reconnaissance qu'elle fit grande peur à mes amis; ma situation ne s'en aggrava point. La conviction que je remplissais un devoir, le plaisir intérieur que procure cette lutte du faible contre l'injustice armée du pouvoir, me soutenaient, m'animaient. Si tous ceux qui ont des démêlés avec les gouvernemens savaient leur opposer cette résistance d'inertie, ils rendraient bien difficiles les abus de pouvoir. Cette fermeté peut être pénible, dangereuse même pour celui qui la déploie; mais c'est

un obstacle à l'asservissement universel, c'est un service rendu à la chose publique, c'est un déplaisir, une inquiétude salutaire pour celui qui veut que tout lui cède; c'est une sorte d'appel, toujours subsistant, à la justice future; enfin c'est une preuve qu'on a conservé le sentiment de sa dignité et de ses droits.

Dans le temps que je refusais ainsi mon élargissement comme grâce, parce que j'avais droit de l'obtenir comme justice, ma mère, retirée à Saint-Germain, tomba dangereusement malade. Elle témoigna un vif désir de me voir à ses derniers momens. J'aurais cru trop payer par la plus légère soumission une faveur du pouvoir; mais l'idée de ma mère mourante triompha de toutes mes répugnances. J'écrivis aussitôt à M. Pasquier, préfet de police, une lettre où je lui peignais ma position, en lui demandant qu'il me permît d'aller recevoir le dernier soupir de ma mère; ce langage de la douleur ne le trouva point inflexible. Le directeur de la prison reçut immédiatement l'autorisation de me laisser aller à Saint-Germain; je m'y rendis à cheval, sans escorte; je trouvai ma mère presque sans connaissance; ma présence apporta un peu d'amélioration dans son état; mais ce fut

pour peu d'instans; à la fin de la journée je la quittai sans conserver aucun espoir de la revoir, et je rentrai vers minuit dans ma triste demeure, comme je m'y étais engagé en recevant l'autorisation d'aller remplir le douloureux devoir qui m'avait appelé à Saint-Germain.

Au commencement de l'année 1812, le gouvernement impérial se trouva embarrassé pour les subsistances de Paris; M. le baron Pasquier, alors préfet de police, vint à ma prison, me demanda mes idées; je lui écrivis le lendemain, 30 avril, la lettre suivante :

« Vous m'avez témoigné le désir d'avoir mes » observations sur l'état actuel des subsistances » en France, sur les causes des embarras qu'elles » éprouvent, sur les moyens de prévenir pour la » suite un semblable accident.

» Je vais vous exposer sommairement ce que » j'ai fait avec Vanlerberghe, à la fin de l'an X » (1802), pour prévenir le renouvellement des » embarras des subsistances, particulièrement pour » la ville de Paris.

» J'avais considéré le service de l'approvision- » nement de Paris comme une caisse publique ou » particulière, qui, ayant chaque jour des engage-

» mens à remplir, doit avoir un fonds de réserve
» proportionné à l'importance de ses affaires et
» de ses besoins prévus, et doit aussi, par con-
» séquent, prendre d'avance ses mesures pour que
» ce fonds de réserve soit toujours au complet, car
» sitôt qu'elle l'entame elle signale son embarras
» et se rend ainsi tributaire de la spéculation qui
» l'observe.

» Je proposai donc d'établir, sur plusieurs
» points différens, dans le rayon de six lieues de
» Paris, une réserve de trois cent mille quintaux
» de grains; cette proposition fut acceptée, et elle
» fit la matière d'un premier traité avec le ministre
» de l'intérieur, et dont l'exécution était sous la
» surveillance immédiate du préfet de police. Un
» second traité, passé sur le même plan en 1807,
» avait porté cette réserve à cinq cent mille quin-
» taux, au lieu de trois cent mille. Ce nouveau
» traité devait subsister pendant six ans, mais il
» a été arbitrairement résilié en 1809. Cette ré-
» serve devait concourir, avec le commerce, à
» l'approvisionnement de la halle de Paris : le
» conservateur était tenu d'y envoyer, à toute
» réquisition du préfet, d'y faire vendre au cours
» la quantité de farine, de grains, qui lui était

» ordonnée, et d'en faire immédiatement le rem-
» placement dans les magasins de la réserve. La
» suppression de cet établissement de réserve, ou
» l'application de son approvisionnement aux be-
» soins des armées, sans remplacement, est évi-
» demment une des causes de l'embarras qu'on
» éprouve aujourd'hui pour les subsistances de
» Paris.

» En songeant aux moyens d'assurer l'approvi-
» sionnement de la capitale, j'avais aussi fait un
» travail qui embrassait la sûreté des subsistances
» de tout l'empire, le meilleur système d'exporta-
» tion, et le plus grand intérêt de l'agriculture,
» de la balance du commerce, même de la con-
» tribution foncière, tant dans son produit que
» pour la facilité de son recouvrement.

» Depuis que la France a perdu ses colonies,
» la richesse territoriale lui est devenue bien plus
» précieuse encore; elle est même l'unique fon-
» dement des spéculations et des avantages de
» son commerce, et le sujet le plus important
» des méditations de l'administration. Mais les
» dispositions à faire pour atteindre ce but, ne
» sont pas aussi simples qu'elles peuvent le paraître.
» Elles exigent un examen combiné des besoins

» et des ressources de l'intérieur, avec les besoins » et les ressources de l'étranger, afin de pouvoir ré» gler l'époque, le prix et la mesure des expor» tations, de manière à ne pas compromettre » l'aisance et l'abondance au dedans, et à ne pas » expédier inconsidérément sans être certain de » vendre le mieux possible. Il faut étudier et » connaître d'avance l'état des grains non con» sommés des années antérieures, tant en France » que chez l'étranger; observer et même prévoir » les bonnes ou mauvaises récoltes; calculer la » consommation tant des armées que des divers » départemens; évaluer les moyens d'y pourvoir; » et l'on conçoit que cette étude est naturellement » celle de nos munitionnaires généraux, travaillant » toujours sous la surveillance quotidienne de » l'administration générale, et quant à l'appro» visionnement de Paris, sous l'inspection et » l'autorité du préfet de police. Le travail que » j'aurai l'honneur de vous envoyer traite donc, » avec détail, tous les objets de vigilance, de » soins et de précautions qui rentrent dans cette » partie essentielle du service public.

» Je passe actuellement à l'indication particu» lière des causes de l'embarras actuel des sub-

» sistances en France et des moyens d'y remé-
» dier.

» La récolte de 1810 n'avait pas été abondante,
» et celle de 1811 a été mauvaise, soit en France,
» soit dans les pays qui produisent en général le
» plus de grains. J'estime que la récolte de 1811
» n'a produit que la moitié, ou à peu près, d'une
» récolte ordinaire; les récoltes des années anté-
» rieures, depuis l'an X (1802) jusques et y
» compris 1809, avaient été bonnes, et les gre-
» niers de la France étaient assez garnis en 1810
» pour qu'on pût, sans embarras, souffrir deux
» mauvaises récoltes successives. Le prix des grains
» était même beaucoup trop bas et au-dessous du
» taux nécessaire pour l'indemnité de la culture
» et le paiement facile des contributions; mais,
» d'une part, les besoins de l'Espagne ont épuisé
» les départemens du midi dès le commencement
» de l'année, et le midi a ensuite épuisé, en
» partie, les départemens du nord; et, d'une autre
» part, on a adopté un système d'exportation
» fautif, quoique spécieux dans ses motifs. La
» règle admise pour permettre l'exportation a été
» la baisse du prix des grains à un certain taux,
» au-dessous duquel on a jugé que l'existence

» seule d'un cours favorable aux acheteurs indiquait
» un superflu dont on pouvait, sans incon-
» vénient, autoriser la vente à l'extérieur, sauf
» à s'arrêter lorsque le retour du haut prix aurait
» rétabli l'équilibre entre la consommation in-
» térieure et la quantité de grains destinée à y
» pourvoir. On n'avait pas fait attention que les
» propriétaires de grains, appauvris par le bas
» prix des années précédentes, avaient diminué
» la culture du grain, et, qu'ayant de grands be-
» soins, au premier moment de faveur, ils s'em-
» presseraient tous ensemble de vendre leurs
» réserves et de dégarnir ainsi subitement tous
» les greniers. Une connaissance plus exacte du
» véritable état des subsistances et des besoins
» d'argent dans les pays de production, aurait
» prévenu cet inconvénient. Les opérations de la
» direction générale des subsistances militaires
» ont aussi concouru à produire la rareté. Selon
» les renseignemens que l'administration du ser-
» vices des vivres de l'arme obtient au moment
» de la récolte, elle doit s'approvisionner dans la
» proportion suivante : pour quatre mois dans
» les années d'abondance, pour huit mois à deux
» tiers de récolte, pour une année à demi-récolte.

» J'ai constamment observé cette règle pendant
» les onze années où j'ai été chargé du service
» général des subsistances, malgré les injustices
» et retards de paiement que j'ai éprouvés de
» la part du gouvernement et l'immensité des
» approvisionnemens à faire. La direction actuelle
» a négligé cette précaution, puisque, depuis plu-
» sieurs mois, ses achats, dans le rayon de vingt
» ou trente lieues de Paris, se font au jour le jour,
» et qu'elle a été obligée de dégarnir, pour son
» service, les magasins de la réserve de la capitale.
» Une fois épuisés, ces départemens voisins eux-
» mêmes ont été obligés de venir se pourvoir à
» la halle de Paris; et leurs besoins concourant
» avec ceux des départemens du midi, même
» ceux de la capitale, qui n'avait plus de réserve
» maintenue au complet, ont augmenté les alar-
» mes, averti les spéculateurs, et produit le res-
» serrement qui existe.

» Par la mesure que j'ai indiquée, les calculs et
» les espérances des spéculateurs seront décon-
» certés, les achats de simple précaution cesse-
» ront, les grains qui sont encore en réserve
» chez les cultivateurs aisés seront offerts en baisse
» aux besoins de la consommation, et on verra

» bientôt que la disette n'est que factice. J'estime » en ce moment les besoins de la consommation » journalière de la capitale à quinze cents sacs » de farine, ou quarante-cinq mille par mois, ce » qui ferait cent quatre-vingt mille sacs pour les » quatre mois à courir jusqu'à la prochaine ré- » colte. Pour remplir ce besoin, il faut immé- » diatement s'occuper de compléter la réserve par » des approvisionnemens à l'étranger, qui, bien » dirigés, peuvent arriver dans un mois, malgré » la prohibition dont j'indiquerai le moyen d'élu- » der l'effet.

» Je désire, monsieur le baron, que le contenu » de cette lettre puisse être de quelque utilité, et » vous prouve, à vous personnellement, le zèle » et l'intérêt dont j'ai toujours cherché à faire » preuve en faveur de la chose publique.

» Je vous prie d'agréer l'hommage de ma con- » sidération.

» *Signé* J. OUVRARD.

» Paris, le 30 avril 1812. »

Le gouvernement attachait d'autant plus de prix à faire cesser la disette qui se faisait sen-

tir dans beaucoup de parties de la France, que l'expédition de Russie était résolue, et que l'empereur, en s'éloignant, ne voulait pas laisser derrière lui des causes de troubles intérieurs.

J'étais plus convaincu que jamais que le système d'approvisionnement de nos armées pratiqué jusqu'alors dans les pays conquis ne pouvait qu'aliéner les peuples au milieu desquels elles allaient se trouver. J'étais également convaincu que si l'empereur voulait adopter mes vues sur le meilleur mode d'approvisionnement pour l'armée, il en résulterait d'immenses avantages pour lui, pour les troupes, pour les pays qu'il allait traverser, et qu'il se soustrairait aux chances que l'impéritie, l'imprévoyance et les réquisitions pouvaient amener. Je rédigeai la note suivante sur les approvisionnemens de la grande armée, et je l'adressai spontanément à l'empereur avec la confiance que j'ai toujours eue lorsqu'il s'est agi de rendre mon expérience et mes combinaisons utiles à la chose publique.

« Il y a déjà long-temps que le ministère an-
» glais est convaincu que les difficultés locales et
» les élémens sont les seules armes que l'on puisse
» opposer à l'empereur; il conseille la force d'iner-

» tie. *Attirer l'empereur au loin, et soutenir la*
» *guerre sans bataille, voilà son mot.*

» Ce système nouveau sera impuissant si tous
» les inconvéniens sont prévus.

» Or, quels sont ces inconvéniens?

» Une plus grande division des forces? elle est
» insensible quand les forces sont immenses.

» Le climat? on vit dans tous les pays quand
» on est bien vêtu et bien nourri.

» C'est donc vers les approvisionnemens de tout
» genre et sur leurs transports qu'il faut porter
» un regard attentif; c'est l'objet de la note :

» J'estime la grande armée et tout ce qui mar-
» che à sa suite, à six cent mille consommateurs,
» répartis depuis l'Oder jusqu'à la Dwina; je sup-
» pose que la plus grande partie séjournera dans les
» provinces polonaises russes, jusqu'en août 1813,
» époque de la récolte.

» Nul doute que le pays situé entre l'Oder et
» la Dwina ne soit tellement productif qu'étant
» bien administré, il ne puisse suffire à l'appro-
» visionnement de la grande armée; il s'agit seu-
» lement d'organiser les transports assez en grand
» et d'assez loin, pour qu'il n'y ait pas d'interrup-
» tion dans les arrivages sur les points où se trou-

» veront successivement les divisions de l'armée;
» car qu'elle soit à cent lieues des frontières ou à
» dix, c'est la même chose, du moment où ses
» derrières sont assurés.

» La différence d'espace n'est alors qu'une diffé-
» rence de temps et d'argent.

» Qu'une sage prévoyance s'empare du temps,
» et l'espace n'est plus rien.

» Les mesures et les précautions de tout genre
» à prendre doivent être proportionnées à l'éloi-
» gnement et à l'étendue des besoins.

» En matière de subsistances, le mal s'accroît
» avec une rapidité prodigieuse, jusqu'à ce que de
» grandes mesures viennent rétablir l'aisance et la
» confiance qui la maintient.

» Le système de réquisition adopté jusqu'à pré-
» sent pour les armées actives, est trop lent pour
» la circonstance; il aliène les esprits, fait tout
» disparaître et présente de grands dangers; des-
» tiné d'ailleurs aux besoins du moment, ce sys-
» tème est incomplet pour la prévoyance de l'a-
» venir.

» Je propose donc de faire acheter dans les
» pays sous la domination de la France, une
» quantité de subsistances assez grande pour for-

» mer un fonds d'approvisionnement qui permette
» d'attendre l'effet des mesures de réquisition, si
» on persiste à continuer ce malheureux système.
» Rien ne me paraît plus important, ni plus ur-
» gent, pour la sûreté de l'armée et pour la tran-
» quillité du pays qu'elle laisse derrière elle, que
» d'établir l'équilibre dans les approvisionnemens.

» Et sans perdre de vue les grands transports de
» l'Oder à la Dwina, il faut se hâter de recourir
» avant les glaces, à des moyens extraordinaires
» tirés de l'ennemi même, en s'adressant, pour
» faciliter les transports par mer, aux stations dans
» la Baltique.

» Je n'ai jamais connu de blocus, même pour
» les villes les plus étroitement gardées, telles que
» Brest, Cadix, et autres, et j'ai toujours fait mes
» services.

» Je doute d'autant moins du succès ici, que
» la station embrasse une grande étendue de côtes,
» et je suis convaincu que l'on peut plus vite, et
» à moins de frais que par terre, faire parvenir
» ce qui est nécessaire aux divisions à la gauche
» de la Wilna; mais il n'y a pas un moment à
» perdre.

» Dans le cas où l'armée s'éloignerait des côtes

» et que les moyens ordinaires de transport se-
» raient insuffisans, il en existe plusieurs qui me
» semblent n'avoir pas encore été employés, et
» entre autres celui de corps d'armée placés par
» échelons, entre la tête de l'armée et les grands
» dépôts, et des baraques de distance en distance
» entre ces grands dépôts.

» Ces corps armés et échelonnés, qui contri-
» bueraient à maintenir les communications des
» transports, pourraient aussi porter à dos d'hom-
» mes partie des approvisionnemens sur les lieux
» de consommation, protéger les convois dans les
» passages difficiles, et servir utilement pour les
» récoltes et pour la culture, dans les pays où l'ar-
» mée séjournerait une ou plusieurs années. Le
» système actuel de la guerre, conseillé par le mi-
» nistère anglais aux ennemis de la France, né-
» cessite cette disposition, et particulièrement en
» Russie et en Espagne. Une armée, si nombreuse
» qu'elle soit et dans tel pays que ce soit, ne doit
» pas manquer de nécessaire, si tout est prévu et
» proportionné aux circonstances.

» *Signé* J. Ouvrard.

» Paris, le 6 août 1812. »

Ces conseils ne furent pas écoutés; cette guerre fut conduite d'après l'ancien système, et les résultats de ce système furent d'autant plus funestes que l'armée était plus nombreuse et l'expédition plus lointaine; la pénurie de vivres, de fourrages, de moyens de transports, de médicamens, de fournitures d'hôpitaux, l'absence, en un mot, de toute prévoyance, ne contribua pas peu aux désastres de cette campagne, qui fut le terme des prospérités de Napoléon.

En octobre 1813, un capitaine de gendarmerie vint m'extraire de Sainte-Pélagie pour me conduire au ministère de la police générale; l'ordre portait *pour être réintégré*. Le duc de Rovigo me dit qu'une occasion se présentait de recouvrer ma liberté; qu'il était chargé de me demander un plan de finances. Il suffisait que cette demande me fût présentée comme une condition, pour que je refusasse d'y acquiescer. Cependant on permit qu'au lieu de retourner à Sainte-Pélagie, je me rendisse chez moi, sous la garde de l'officier de gendarmerie qui m'avait amené.

A l'époque des événemens de 1814, j'étais encore engagé sur parole à me représenter au ministre de la police. Le colosse s'écroulait; tout le monde

s'empressait d'abandonner celui que la fortune avait abandonné. Quelques sujets de plainte que j'eusse contre le gouvernement impérial, j'étais loin de me réjouir de sa chute, en voyant qu'il fallait l'acheter au prix d'une invasion étrangère et de toutes les calamités qu'elle entraîne. Je voulus rester étranger à tout ce qui se passait, et, lorsque la marche des armées alliées sur Paris força le gouvernement impérial à se retirer à Blois, je quittai Paris une heure avant la remise des postes aux troupes étrangères, et je me rendis dans une terre près d'Orléans; de là j'écrivis à M. le duc de Rovigo, qui était à Blois, que je resterais dans l'habitation où je m'étais retiré, aussi long-temps que ma parole ne me serait pas rendue. Bientôt après, le prince de Talleyrand m'envoya l'avis de revenir à Paris.

Dès que je connus les actes du sénat, je n'hésitai plus, et je partis pour Paris.

Le 12 avril, le gouvernement provisoire apprit l'arrivée subite de S. A. R. Monsieur; il voulut envoyer la garde nationale au-devant du prince pour le recevoir. Le ministre, chargé des préparatifs de la réception de S. A. R. à Livry, vint me voir à dix heures du matin et me proposa, le

même jour, de me charger des préparatifs nécessaires à la réception du prince; j'acceptai avec un zèle qui suppléa au temps qui manquait.

Le roi trouvait la France sans système de finances, et, à proprement parler, n'en ayant jamais eu. La plupart des hommes habitués à la direction des affaires publiques étaient à cet égard dans un aveuglement tel qu'ils n'apercevaient même pas l'une des causes les plus efficaces de la chute du pouvoir gigantesque de Napoléon; ils ne voyaient pas combien dans la lutte entre la France et l'Angleterre, les finances et le crédit avaient donné de prépondérance à celui des deux gouvernemens qui avait à sa disposition ces deux sources de force, de grandeur et de prospérité. La France subissait dans toute leur étendue les désastreuses conséquences du système suivi sous l'empire; toutes les caisses étaient épuisées par la guerre; les revenus intérieurs n'étaient, sous le régime impérial, destinés qu'à couvrir une partie des dépenses, et la principale ressource du budget se trouvait dans les taxes de guerre. L'Europe avait nourri ses vainqueurs et payé ses défaites. Lever des contributions pour solder l'armée, prendre quittance de ses créanciers en les précipitant dans l'arriéré, tel

était le système financier de l'empire. Depuis que les pays conquis, poussés à la révolte par la ruine et le désespoir, n'envoyaient plus rien dans le gouffre, la solde des troupes ne pouvait pas être mise à jour, l'entretien de ces nombreuses colonnes de prisonniers ramenés en France n'était pas assuré. Dans un tel état de choses, tout était difficulté, tout était péril. Que fallait-il pour sortir d'une situation si critique? Des trésors? Non : les deux ou trois cents millions qui avaient été entassés dans les caves des Tuileries, et dont il ne restait rien, n'auraient pas suffi. L'or et l'argent s'épuisent; il faut un trésor d'une autre espèce, qui ne s'épuise pas, qui vivifie, qui produise, qui féconde. Le seul trésor des empires, c'est le crédit. Comment ceux qui nourrissaient de telles idées et de telles espérances n'auraient-ils pas applaudi au rétablissement de la royauté, qui, pour la première fois depuis trente ans, ouvrait une carrière favorable aux combinaisons, aux systèmes qui demandent du repos, de la durée, de la stabilité?

J'adressai dès le mois de mai 1814, au gouvernement et aux deux chambres, un mémoire où je disais :

« Aujourd'hui la France commence une nou-
» velle ère en finances comme en politique, et elle
» a le bonheur d'avoir pour souverain un prince
» doué de grandes lumières; il cherchera à insti-
» tuer ses finances sur des bases solides, à fonder
» le crédit de l'état, à assurer le présent et l'a-
» venir.

» L'accroissement naturel du produit des im-
» positions indirectes, par le retour de la tran-
» quillité et le développement de l'industrie, doit
» élever le revenu ordinaire de l'état, et suffire, à
» l'aide d'emprunts en rentes perpétuelles, à l'ac-
» complissement de toutes les mesures que le roi
» adoptera dans sa sagesse pour satisfaire aux ob-
» jets suivans;

» Savoir :

» 1°. Le paiement de l'arriéré ou des dettes lé-
» gitimes contractées par le précédent gouverne-
» ment;

» 2°. La formation d'un fonds d'amortissement
» proportionné à l'importance de la dette pu-
» blique;

» 3°. L'accomplissement d'un des actes de jus-
» tice et de politique qui importent le plus à la
» tranquillité publique et à la satisfaction du roi,

» celui de désintéresser les Français dont on a
» vendu les biens, et d'assurer aux acquéreurs de
» ces biens une possession aussi paisible et aussi
» légitime, selon la morale comme selon la loi,
» que celle des biens patrimoniaux;

» 4°. La réduction de l'impôt foncier. Tel est
» l'aperçu général de la situation financière de la
» France.

» En se rendant aujourd'hui à elle-même un
» comte public» de sa situation, la France donne
» en quelque sorte son bilan au monde entier;
» tous les états, tous les particuliers, étrangers
» ou sujets, appelés à avoir des relations avec son
» gouvernement, ont les yeux ouverts sur le choix
» des moyens qu'elle mettra en usage pour opé-
» rer sa libération et pour faire face à ses dépen-
» ses; sa puissance et son crédit sont intéressés
» aux arrangemens qu'elle va prendre, aux obli-
» gations qu'elle s'imposera, aux ressources qu'elle
» s'assurera; et la sécurité de sa position en finan-
» ces deviendra pour elle un gage de confiance et
» de respect.

» Mais la nécessité d'ajourner l'acquittement
» de l'arriéré étant reconnue, il faut bien céder à
» la force majeure; et il ne reste plus qu'à cher-

» cher l'équivalent d'un paiement comptant, et à » faire en sorte que la valeur à donner en rem» boursement procure, dès à présent, au créan» cier, le moyen de faire honneur à ses affaires, et » qu'en définitive cette valeur lui assure une » somme égale au montant de sa créance.

» Ce double but se trouverait rempli par le » procédé suivant : il serait, dès à présent et à » mesure de liquidation, délivré aux créanciers » de l'arriéré, des inscriptions au grand-livre de » la dette publique, productibles d'une rente an» nuelle et égale à cinq pour cent du montant de » leurs créances. Il serait pris un terme de cinq » ans, pour déterminer la valeur véritable et au » cours de la place, des inscriptions données en » paiement, et au 1er. janvier 1820 cette va» leur serait définitivement fixée sur le pied du » cours moyen de la place de Paris, réparti dans » les douze mois de l'année 1819.

» La différence du résultat de ce cours moyen » au montant de la créance convertie en inscrip» tions, serait payée audit jour 1er. janvier 1820, » ou en inscriptions au cours de la place à cette » époque.

» Si cet arriéré est d'un milliard, ou huit cents

» millions, et que pour y faire face on veuille pré-
» lever chaque année cent millions sur la recette
» générale du royaume, ce procédé serait absolu-
» ment l'équivalent d'un emprunt de huit cents
» millions, ou d'un milliard, remboursable par
» huitième ou par dixième, d'année en année,
» dans le cours de huit à dix ans; et il faudrait
» ajouter chaque année au prélèvement du capital
» de cent millions, celui de l'intérêt qui, pour la
» première année, serait de quarante à cinquante
» millions, et ne décroîtrait chaque année que
» d'un dixième ou d'un huitième.

» En chargeant le gouvernement actuel, dès sa
» naissance et sans avoir encore essayé ses forces,
» d'un remboursement extraordinaire de cent à
» cent cinquante millions par année, pendant
» plusieurs années, c'est se mettre dans l'alter-
» native, ou de forcer la mesure des contribu-
» tions, ou de restreindre au-dessous des besoins
» réels la dépense générale des différens ser-
» vices.

» La recette ordinaire de l'état pouvant s'élever à
» plus de six cents millions par an, sans surcharge
» pour les contribuables, une dette publique de
» cent cinquante à deux cents millions, égale à peu

» près au quart du revenu, ne serait pas trop » forte, pourvu qu'à côté de la dette, il subsiste » un fonds d'amortissement solidement institué, » tendant à la diminuer successivement, à en » maintenir le cours et à ménager pour l'avenir, » en cas de guerre, ou de telle autre dépense » extraordinaire, une ressource toujours ou- » verte. »

M. le baron Louis était alors ministre des finances; il avait fait un long séjour en Angleterre, mais les théories financières qu'il en avait rapportées étaient bien arriérées des progrès que la science avait faits dans ce pays. Son budget de 1814 me sembla ajouter à nos embarras. J'attaquai vivement son système dans un mémoire que j'adressai à M. de Blacas. Ce ministre, frappé des vues que cet écrit renfermait, résolut de former une commission prise dans les deux chambres et dans la banque, présidée par M. le duc de Richelieu, pour examiner mes plans et les discuter avec moi.

M. le baron Louis, qui n'aimait rien de ce que ne redoutait pas M. de Blacas, se montra peu favorable à ce projet. M. Rubichon, membre désigné de cette commission, était à Londres : il fallut lui

envoyer un courrier, et, durant ces délais, M. le baron Louis parvint à faire ajourner le projet. Ce que je voulais en 1814 était précisément, textuellement, ce que M. le duc de Richelieu a adopté sur mes instances en 1817, et on avait de moins, en 1814, les cent jours, une seconde invasion et deux milliards de dette : que de biens pouvait produire cette grande création, datant de trois ans plus tôt! Le mouvement imprimé au commerce, à l'industrie, à la vie sociale, n'aurait-il pas calmé les esprits, donné le change aux regrets, fourni à tous les dédommagemens, à tous les besoins? Qui sait enfin, s'il n'aurait pas été donné au crédit, que nous avons vu réparer en si peu de temps les désastres de la seconde invasion, de rendre à la France le service plus grand encore d'éviter les cent jours?

Il doit être permis à celui dont on attaque, dans un procès, la vie entière, de faire voir si jamais il a cherché des moyens de fortune qui ne fussent liés à de grands intérêts publics. Ici les faits, les dates sont incontestables; on voit quels ont été, dès l'origine, mes principes pour le crédit public; on voit quels sont les plans que j'ai proposés chaque fois que l'occasion m'a paru favorable; on voit

enfin quels sont les efforts que je n'ai cessé de renouveler pour faire prévaloir des idées qui sont devenues la base de la prospérité nationale.

Avec l'assistance de MM. Hope et compagnie, j'avais aidé l'entreprise générale des vivres et fourrages confiée à M. Auguste Doumerc, le 1er. septembre 1814, et je l'avais mise en état d'assurer les approvisionnemens deux ans à l'avance. Dès l'origine, cette entreprise eut à lutter, à cause de moi, contre les préventions.

Vers cette époque, don Joseph Palafox de Melzi, général commandant le siége de Sarragosse, que je connaissais depuis long-temps, me fit remettre, par un aide-de-camp, le consentement qu'il avait reçu de S. M., pour me demander la main de l'aînée de mes filles, qu'il désirait même sans dot. Quels que fussent et l'éclat d'une telle alliance et les garanties que son caractère personnel m'offrait pour le bonheur de ma fille, je ne pus me décider à la laisser partir pour l'Espagne.

Lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe, ma première pensée fut de m'éloigner; mais j'étais lié par de grands intérêts personnels et par ceux des tiers avec qui j'avais contracté; et lors même

que je me serais résigné au sacrifice de mes anciennes liquidations, l'assistance que j'avais donnée à l'entreprise Doumerc me faisait une loi de rester.

Au reste, j'avais eu tort de m'inquiéter; les temps étaient changés, l'adversité avait modifié les habitudes despotiques de Napoléon, et semblait même avoir effacé ses inimitiés. Au milieu des embarras dont il était environné, il ne tarda pas à m'envoyer chercher : « Eh bien! M. Ouvrard, me » dit-il; mes ministres ont voulu vous ruiner; » vous avez bien fait de résister. » Ensuite il me parla des armées russes, prussiennes, autrichiennes qui lui donnaient peu d'inquiétude. « Quant » aux Anglais, ajouta-t-il, je me suis peu battu » contre eux; je ne les connais pas. Il y a d'ail» leurs des circonstances qui se jouent de l'habi» leté. Les actes des congrès vous sont connus. » — « Sire, répondis-je, un grand moyen est en» core à votre disposition; la politique vous offre » encore plusieurs voies, prenez celle qui convien» dra le mieux aux membres influens du congrès. » Mais l'homme qui avait pris l'habitude de dicter des lois aux gouvernemens étrangers était peu propre aux stipulations d'une négociation délicate.

Après quelques instans de réflexion, Napoléon reprit : « Voulez-vous aller à Vienne ? vous êtes » connu de M. de Talleyrand ; Metternich, que » vous avez beaucoup vu, vous écoutera ; vous con- » naissez tout ce monde diplomatique ; je vous » remettrai des instructions, et je finirai vos af- » faires. » Cette mission ne me convenant pas, il agréa mon refus.

J'appris, dans cette conversation, que M. de Jaucourt avait laissé prendre dans ses papiers un traité d'alliance offensive et défensive entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, qui, durant le congrès, fut apporté à Paris par le comte Ricard, nommé depuis pair de France. Napoléon crut jeter une pomme de discorde parmi les souverains réunis, en faisant connaître ces actes à l'empereur Alexandre ; mais cette communication n'obtint pas l'effet désiré, et Alexandre n'en laissa rien percer.

Après que nous eûmes parlé assez long-temps du congrès de Vienne, la conversation prit une autre direction, et Napoléon me demanda si je pouvais lui procurer de l'argent. Il était dû à l'entreprise Doumerc environ quinze millions, sur lesquels elle n'avait pu obtenir aucun à-compte, bien que le

trésor ne manquât pas de fonds, puisque Napoléon y avait trouvé cinquante millions. Je lui demandai quels étaient ses besoins. « Cinquante millions » d'abord, » me dit-il. Ma réponse fut : « Je peux » verser cinquante millions en vingt jours contre » cinq millions de rentes, tiers consolidé au prix » de cinquante francs (elle était alors à 53), sous la » condition que l'entreprise Doumère, dont je » suis créancier, sera payée de quinze millions qui » lui sont dus. » — « Mais, dit Napoléon, que pou- » vez-vous faire de ces rentes, quand on n'en veut » plus, et que toute l'Europe s'arme contre moi?... » Ainsi Napoléon reconnaissait trop tard la puissance du crédit qu'il avait si long-temps méconnu et dédaigné. Il accepta mes propositions sans trop croire qu'elles fussent exécutables, et m'envoya régler les traités avec les ministres des finances et du trésor. Mes relations avec ses ministres n'avaient jamais été qu'une espèce de lutte du droit contre la force...... Le souvenir de tant d'arrêtés ou de décrets qu'ils avaient rédigés et peut-être provoqués, m'éloignait de traiter avec eux ; aussi dis-je à Napoléon : « Sire, je désire ne traiter » qu'avec vous. » Il appela alors M. Fain ; il lui dicta une convention. « Est-ce bien cela ? » me

dit-il, après m'en avoir fait donner lecture. « Non, » sire, lui répondis-je, votre majesté m'a mal com» pris. » — « Vous avez raison, reprit-il, j'ai fait » trop d'esprit. » Il se mit sur-le-champ à dicter de nouveau, conformément au sens et à l'intention de ce que j'avais proposé.

« Voulez-vous, me dit-il ensuite, vous charger » de la fourniture générale de mes armées? » — » Il faudrait, sire, lui répondis-je, renoncer au » principe que la guerre doit nourrir la guerre; » les armées régulières ne peuvent, de nos jours, » vivre comme des hordes conquérantes; pour » avoir l'abondance, il ne faut pas semer la fa» mine. Fondez le crédit administratif; au lieu » des réquisitions et des dévastations usitées jusqu'à » présent, faites établir, par les autorités locales des » pays conquis, des contributions qui serviront à » payer exactement tout ce qui sera consommé » par vos armées. Par ce procédé, vous créerez l'a» bondance sans appauvrir votre trésor, et en » ménageant l'intérêt des peuples, vous vous pré» parerez de nouvelles ressources. Dans le système » contraire vous changez l'or en plomb au lieu de » changer le plomb en or, et vous tarissez par» tout et en toutes choses le principe de fécondité. »

Le souvenir de ses dernières campagnes contribua sans doute à lui faire sentir la justesse de mes réflexions; mais avant de les adopter, il voulut avoir l'avis de son intendant général. « Voyez » Daru, me dit-il; je vais lui écrire. » Je me rendis chez ce ministre d'état; j'y croyais passer une heure ou deux; mais M. Daru ne se contenta point d'une simple discussion; il lui fallut consulter de volumineux états, et remplir des colonnes d'observation; il avait été long-temps intendant général des armées de Napoléon, et comme tel, il s'était identifié avec le système d'administration militaire suivi jusqu'alors. Notre entrevue dura onze heures.

On peut conclure que M. Daru scanda bien des chiffres, puisque six mois de travail n'ont pas suffi à ce laborieux écrivain pour réduire, en moins de cinq volumes in-4°., le rapport dont j'espère que justice bonne et complète sera faite en temps et lieu.

M. Daru était un intendant d'un genre extraordinaire; il ne nourrissait pas le soldat; mais le soldat, en tant qu'instrument de réquisition, nourrissait l'intendant, et se nourrissait lui-même.

En présence l'un de l'autre, nous n'étions pas

deux hommes, mais deux systèmes qui devaient se heurter; aussi mes observations, pendant cette longue nuit, ne parurent point le convaincre et encore moins lui plaire. Les motifs que j'ai donnés pour refuser de me charger, sous sa direction, des services de l'armée, contribuèrent peut-être à le priver de l'intendance générale. Il me répugnerait de penser que cette dissidence, déjà ancienne, eût pu laisser dans l'esprit de M. Daru des préventions dont il ne se serait pas assez défié dans l'exercice de la haute magistrature dont le ministère l'a investi. Cependant, en trouvant dans le rapport de la commission d'enquête des sentimens hostiles et des expressions outrageantes, également contraires à la justice, à l'impartialité et aux convenances, il m'est bien permis de me souvenir des relations peu amicales que j'ai eues avec M. Daru, à une époque où, loin d'être son justiciable, je mettais en quelque sorte en accusation le système dont il avait été un des plus opiniâtres soutiens.

Après que le traité de finances, dont j'ai parlé plus haut, fut conclu, je demandai une grâce à Napoléon, ce fut que si de nouvelles dénonciations lui parvenaient contre moi, il voulût bien ne pas prendre de parti sans m'avoir entendu. « Je vous

» le promets, » me répondit-il; et je me retirai. Huit ou dix jours après, j'étais à cheval au bois de Boulogne, lorsqu'on vint me chercher pour aller à l'Élysée. J'y trouvai le prince d'Eckmülh, ministre de la guerre, le maréchal Soult et le comte Daru. Napoléon me dit : « Je vous ai promis de » vous faire connaître les dénonciations qui seraient » faites contre vous avant de prendre un parti : » lisez. » Il me remit un décret présenté à sa signature et rédigé *suivant la formule d'usage*. « Le sieur Ouvrard sera mis en arrestation, les » scellés apposés sur ses papiers, etc. »

Je lui demandai les motifs de cette mesure. Le maréchal Davoust répondit : « Une note télégra» phique de la frontière signale M. Ouvrard comme » entretenant des relations avec Gand. » Le fait était faux ; je demandai la note ; j'insistai pour qu'on la produisît, et je cherchai à faire entendre à Napoléon que, puisque je me voyais en butte à des manœuvres aussi hostiles, je ne pouvais songer à l'exécution des arrangemens conclus précédemment, et qu'il ne devait pas compter sur l'argent que je lui avais promis. Alors il s'approcha très-près de moi, et, sans rompre la conversation générale, il me dit tout bas : « Ne parlez pas de cela. »

Le maréchal Soult, plus pénétrant que les deux autres, s'aperçut que l'empereur m'avait parlé; il hésita pendant que ses collègues insistaient sur l'accusation. L'empereur, s'éloignant à une certaine distance de ses trois interlocuteurs, me dit : « Voyez » le prince d'Eckmülh, je vais lui parler; je » compte sur les fonds que vous m'avez promis. »

Le soir même, je me rendis chez le prince d'Eckmülh; je ne lui trouvai plus sa dureté ordinaire : ce qu'il avait vu à l'Élysée, ou ce que lui avait dit Napoléon, l'avait mieux disposé.

L'exactitude que je mis dans mes versemens de deux millions par jour, ne fut pas un des moindres sujets d'étonnement de Napoléon, au milieu de ses embarras politiques et du discrédit des rentes.

J'ai encore très-présent à la mémoire, ce que je lui dis à ce sujet dans une audience qu'il m'accorda. « Je vous ai souvent répété, sire, que le vé» ritable trésor des gouvernemens dans les besoins » extraordinaires était le crédit; vous avez trop » dédaigné cette puissance, et vous en avez la » preuve : dans la position critique où se trouve en» core la France, il ne me serait pas plus difficile de » vous verser deux cents millions que cinquante.

» Vous avez cru pouvoir tout faire avec des » impôts et des taxes de guerre : une dette publi- » que vous a paru un ennemi ; c'est une erreur, » l'impôt tue, et la dette vivifie. C'est un malheur » qu'un grand état comme la France ne doive pas » deux ou trois cents millions de rente garantis par » un amortissement proportionnel. Les gens igno- » rans crient à l'hérésie ; mais il y a des vérités qu'un » esprit tel que le vôtre doit saisir. Le recouvre- » ment des impôts est lent et progressif comme le » travail. Les gouvernemens, pour les cas extraor- » dinaires, sont dans cette alternative, d'adopter » les moyens de confiance qui, toujours doux dans » les effets et féconds dans leurs produits, n'attei- » gnent jamais que l'opulence et la bonne vo- » lonté ; ou bien de se précipiter dans des mesures » violentes devant lesquelles tous les capitaux se » resserrent, toutes les valeurs disparaissent.

» Le *Moniteur* annonce tous les jours la ban- » queroute et la ruine de l'Angleterre, comme si » l'effet de la caisse d'amortissement et la salutaire » répartition de grands arrérages divisés à l'infini, » ne formait une sorte de mouvement perpétuel, » où le capital, sans cesse réemployé, entretient » le jeu du corps social ; ce qui paraît devoir ame-

» ner la ruine du pays est au contraire le principe
» de durée et de fécondité le plus sûr, le plus
» abondant et le mieux entendu. »

« Je vous comprends, me dit Napoléon, vous
» voulez me prouver que j'ai fait un bon marché
» avec vous, et que j'ai gagné à vous vendre la
» rente à bas prix. » — « La question n'est pas dans le
» prix, répondis-je; avec une caisse d'amortisse-
» ment proportionnée aux besoins extraordinaires
» de la guerre, le trésor rachètera à peu près au
» prix de vente, et l'état n'y perdra rien. Ce
» levier n'a aucun des inconvéniens de l'impôt ou
» des taxes de guerre. On peut l'employer sans
» que les ennemis puissent en connaître la mesure
» ou les limites, tandis que les resssources des tri-
» buts sont calculables au point de pouvoir assi-
» gner le terme où elles deviennent nulles pour le
» trésor, et sont une cause de résistance contre
» celui qui les impose. »

« C'est bien pour un cas de guerre, me dit Na-
» poléon, mais à la paix quelle sera la position? »
— « La caisse d'amortissement, rachetant à un prix
» plus élevé, éteindra plus lentement, il est vrai;
» mais, loin de s'en plaindre, il faudra s'en féli-
» citer; ce sera le signe de la prospérité publique;

» alors les sacrifices que l'état aura faits seront » compensés et au delà, par les innombrables dé- » bouchés qui auront été ouverts à l'industrie ; les » liens du peuple avec le gouvernement seront » resserrés par tout ce qui sera survenu d'aisance » et de richesse. Attacher le plus grand nombre » de citoyens à la fortune publique, c'est placer » au milieu d'eux un gage certain d'ordre et de » stabilité ; en définitive, l'intérêt de conservation » enchaîne tous les autres. Semer la prospérité » du pays dans toutes les classes, c'est créer le » besoin de l'accroître ; l'on ne peut rester station- » naire ; tout ce qui favorise le mouvement ascen- » dant de la société devient une garantie de sécu- » rité et de confiance. »

Cette conversation, qui dura plus de deux heures, me prouva que Napoléon avait médité, pendant son séjour à l'île d'Elbe, les questions que nous agitions, et que je lui avais si souvent et si inutilement présentées. Il était un peu revenu de ses erreurs : il ne croyait plus, comme dans d'autres temps, que le crédit public, républicain de sa nature, ne pouvait convenir à la France monarchique. Napoléon m'écouta avec attention, au lieu de m'interrompre comme autrefois par

cette réponse banale : « Avec cinq cent mille » hommes, on fait ce qu'on veut. »

L'entreprise Doumerc reçut environ quinze millions qui lui étaient dus ; ce traité de cinq millions de rentes a ouvert la voie à l'emprunt que j'ai fait réussir en 1817, emprunt qui n'a été que l'imitation et la conséquence de cette première opération. On ne connaissait jusqu'alors que les emprunts viagers, ou les emprunts remboursables à courts termes.

Au moment de son départ pour l'armée, Napoléon me fit encore appeler. Il me dit, quand je le quittai : « J'approuve votre plan d'impôts sur » les pays conquis pour payer les fournitures ; » venez au quartier-général, je vous chargerai de » cette opération. »

Après quinze ans de persécutions, de pertes, de malheurs, qui m'avaient frappé dans mes plus chères affections, au moment où je me voyais recherché par l'homme dont le pouvoir s'était si long-temps employé à ma ruine, il m'importait de saisir l'occasion qui s'offrait pour régler définitivement avec le gouvernement. J'avais fait tant de sacrifices dans cet espoir, que je n'hésitai pas à dire à Napoléon : « En différant de régler mes

» affaires, vous m'ôtez tous les moyens de remplir » mes engagemens. — Suivez-moi au quartier- » général, me dit-il, je les terminerai. » Je me rendis à Laon.

Les dispositions politiques des souverains alliés, soutenus d'un million d'hommes, laissaient à la France peu d'espoir de succès dans la lutte qui allait s'engager. Je me rappelais involontairement ce mot que Napoléon avait souvent répété : « La » victoire finit toujours par rester aux gros batail- » lons. » Néanmoins, dans cette situation critique, tout espoir de négociation de paix ne devait pas être abandonné. « Vous voyez, sire, dis-je à Napo- » léon, les embarras du ministère anglais, quelle » que soit la chance des combats; vainqueur, la » Russie profite de la victoire au détriment de » l'Angleterre; vaincu il ne peut survivre à une » défaite. » — « Ce n'est pas le moment de s'arrêter » à ces considérations, me répondit-il; après la » bataille. »

Comme munitionnaire général, je me trouvais au grand quartier-général pendant la journée de Waterloo. Vers les quatre heures, Napoléon, qui comptait que le maréchal Ney se maintiendrait dans la Haie-Sainte, apprit par

un aide-de-camp, qu'il s'était emparé d'un plateau. Ce mouvement, qui fit crier victoire à quelques officiers, fut jugé autrement par Napoléon, à qui j'entendis dire : « Trois heures trop tôt! »

Ces paroles ne présageaient que trop l'effroyable désastre qui termina cette journée. Je revins à Paris, où l'arrivée de Napoléon acheva de décourager ses partisans et d'exalter les espérances de ses ennemis. Le désordre qui avait régné dans la retraite de l'armée semblait s'être étendu sur toute la France; deux partis étaient en présence, et l'approche de l'ennemi, loin de les réunir par le sentiment du danger commun, semblait ajouter à leur exaspération. On agitait dans les chambres la question de la déchéance. Napoléon m'avait fait appeler; j'étais avec lui au moment où une députation vint lui demander son abdication : les avenues de l'Élysée retentissaient des acclamations de *vive l'empereur*. Ces cris d'un enthousiasme, trop souvent de commande, semblèrent le consoler un moment. « Vous entendez, me » dit-il, comme l'opinion du peuple se mani- » feste. » Puis il ajouta : « J'irai en Amérique ou » en Angleterre, vous y avez des amis, je les verrai » avec plaisir. »

Les événemens marchaient avec rapidité; Napoléon me proposa un million quatre cent mille francs de rente, tiers consolidé, appartenant à son domaine, ou à sa famille, contre un mandat de quatorze millions que je lui donnerais sur l'Amérique septentrionale. Il y avait quelque chose de touchant dans cette confiance d'un homme malheureux; et certes ce ne fut pas le ressentiment de ses torts envers moi qui m'empêcha d'accéder à sa proposition : mais les échecs que ma fortune avait éprouvés, l'avenir de mes enfans, m'imposaient une grande circonspection; je sentais bien que, dans les circonstances où nous nous trouvions, le titre qu'il me proposait serait contesté, et que c'était assez pour compromettre les justes réclamations que j'avais à faire au gouvernement. J'étais à peine rentré chez moi que je vis arriver M. Sahut, secrétaire du cabinet du grand-maréchal; il était chargé de me demander de recevoir en dépôt une grande quantité de caisses. Je retournai en toute hâte à l'Élysée, et je dis à Napoléon : « Comment voulez-vous que j'accepte un dépôt » sans un inventaire régulier? et comment le dresser » au milieu des circonstances qui vous pressent? » Il approuva mes scrupules et mes refus.

C'était le temps de la confiance : M. David Parish m'a assuré avoir entendu dire à Joseph, en Amérique, que son frère, dans sa dernière crise, avait plusieurs fois témoigné le regret de m'avoir persécuté; le mot était vrai, j'avais éprouvé des persécutions sans motifs : c'est dans les plus tristes replis du cœur humain qu'il faut chercher la cause de ces décrets empreints de mauvaise foi et de violence; car aujourd'hui, sans ressentiment d'un temps si loin de nous, sous quelque point de vue que j'envisage ma conduite, je ne me trouve aucun tort avec Napoléon.

Le roi rentra, et reprit ses anciens ministres; je me trouvai donc avec mes cinq millions de rentes devant M. le baron Louis, qui, durant son premier ministère, m'avait montré des dispositions peu favorables. M. le baron Louis revenait de Gand avec un système de conduite infiniment meilleur que celui qu'il avait suivi précédemment. On a entendu, pour la première fois, un ministre et une chambre consacrer cette vérité, que tout payer était tout fonder en matière de crédit, et qu'un acquittement sans bornes était un trésor sans bornes. Ainsi tout le monde devait être payé; malheureusement je fus ex-

cepté dans l'application de ces grands principes de justice.

Je ne sais si M. le baron Louis, qui montrait dans ses discours une grande sévérité de principes, crut faire une chose populaire et propre à lui concilier l'opinion publique, en sacrifiant un homme que tous les gouvernemens avaient persécuté pour ne pas le payer; il m'est permis de le croire d'après ses explications avec un de nos amis, M. ......; bientôt même ce fut l'opinion générale. Ce contraste de la manière d'être du baron Louis à mon égard avec sa pensée connue, fit dire à un grand personnage ce mot caractéristique : « L'abbé Louis » bat monnaie sur le dos d'Ouvrard. »

Si mes cinq millions de rentes étaient restés ma propriété, on n'eût pas manqué, sans doute, de dépêcher l'agent judiciaire du trésor pour former opposition sur mon inscription au grand-livre; mais mes rentes avaient été transférées; cependant on trouva un autre expédient pour découvrir les possesseurs de ces rentes et remonter ainsi jusqu'à moi. Le transfert de toutes les rentes du grand-livre fut suspendu. On n'avait pas prévu, sans doute, l'effet que produirait cette décision, et on était loin de s'attendre à toute l'agitation

qu'elle allait causer. Les agens de change décidèrent sur-le-champ que la bourse serait fermée tant que la mesure ne serait pas rapportée. Il est permis de croire que M. le ministre des finances avait pris cette décision à lui seul, sans en référer au conseil des ministres. Je courus chez M. le président du conseil. M. de Talleyrand eut d'abord de la peine à me croire : la suspension sur les transferts fut bientôt levée, et la bourse rouverte.

Cependant les tracasseries que me suscita cette affaire, n'étaient point finies. Le 16 mars 1816, M. de Blosseville, député du Calvados, me dénonça à la chambre des députés, et proposa la nomination d'une commission, pour examiner cette transmission de cinq millions de rentes faites à mon profit par Napoléon. La proposition de M. de Blosseville était surtout motivée sur les bénéfices considérables qu'on supposait que cette affaire m'avait procurés. La commission fut nommée et présidée par le prince de Broglie. J'y fus appelé pour donner des renseignemens et des explications; sur le rapport de la commission, la chambre passa à l'ordre du jour.

Mais le gouvernement crut devoir ordonner une nouvelle enquête. Il nomma à cet effet une com-

mission composée de M. Lainé, président de la chambre, de MM. Hottinguer, Rodier et de deux autres, employés au ministère des finances. Je n'obtins pas justice complète; mais je n'en dois pas moins rendre hommage à la probité de cette commission et au choix éclairé du gouvernement, qui admettait, pour la première fois, des négocians dans une espèce d'arbitrage en matière commerciale.

Le ministre ne parvint qu'à empêcher l'achèvement d'exécution de mon traité; sur cinq millions de rentes, trois millions trois cent mille francs m'avaient été délivrés; un million sept cent mille francs restaient; on me les refusa; je les avais vendus d'avance à un bas prix, et il m'en coûta plus de deux millions et demi pour les remplacer.

Les besoins de l'armée d'occupation inquiétaient le gouvernement et les alliés; on était tous les jours réduit aux expédiens les plus onéreux et les plus précaires. Lors de l'arrivée du roi à Paris, on n'avait su pourvoir aux premières nécessités du moment que par le plus impolitique et le plus dangereux des expédiens, celui d'un emprunt forcé de cent millions, créé par une ordonnance royale, et

à lever sur les plus riches, c'est-à-dire selon le caprice des agens du pouvoir. Cette mesure, qui semblait engager la restauration dans les voies de la convention et du directoire, loin de faire cesser les embarras du gouvernement, n'était propre qu'à lui aliéner la confiance et à lui ôter tout crédit.

M. le prince de Talleyrand était président du conseil des ministres; je lui représentai, dans nos conférences journalières, la gravité, les dangers, l'insuffisance de ce déplorable expédient; ce n'était pas M. de Talleyrand, dont on se rappelle les opinions financières à l'assemblée constituante, qu'il était difficile de convaincre des inconvéniens d'une telle mesure. Il entrevoyait mieux que personne les moyens de sauver la France, et de la retenir sur les bords de l'abîme où elle allait s'engloutir; mais sa situation à lui-même devenait très-critique; l'empereur Alexandre n'avait pas oublié la part qu'il avait eue à Vienne au traité de la triple alliance entre la France, l'Autriche et l'Angleterre. L'influence de la Russie, secondée par celle de quelques autres puissances alliées, s'employait pour éloigner cet habile ministre, qui, de son côté, dégoûté par les fautes qu'il voyait commettre et par celles qui se préparaient, paraissait peu porté à

conserver la direction des affaires. On sait d'ailleurs que M. le prince de Talleyrand ne voulut pas souscrire à une seule des demandes des étrangers, et que par suite de cette résolution il se détermina à donner sa démission.

M. de Richelieu fut appelé au ministère des affaires étrangères, et à la présidence du conseil. M. de Corvetto succéda à M. le baron Louis dans l'administration des finances. J'avais l'honneur d'être connu de M. le duc de Richelieu dès 1814; la discussion du plan de finances que j'avais proposé alors, m'avait acquis à son estime des droits justifiés, j'ose le dire, par ma conduite et par mes intentions. Je développai devant lui mes vues sur les moyens de sortir de la situation où le traité d'occupation mettait la France; il me fut aisé de juger que le nouveau ministre n'avait pas d'opinion arrêtée sur ce sujet. Les conférences entre les ministres étrangers se multipliaient sans résultat; j'entrevis la possibilité de rendre un immense service à mon pays. Je fis un travail destiné à être soumis à M. le président du conseil, et je le lui adressai avec des notes explicatives ; il me répondit lui-même , comme toujours , par la lettre suivante :

« Le 3 septembre.

» J'ai lu et fait lire à quelques-uns de mes col-
» lègues, monsieur, les intéressans mémoires que
» vous m'avez communiqués.

» Ils sont pleins de choses et d'idées utiles; vous
» pensez à la génération présente, tandis que jus-
» qu'ici on ne s'est occupé que de léguer à nos
» neveux des finances affranchies de toutes char-
» ges, sans s'embarrasser si celles que nous por-
» tions étaient proportionnées à nos forces. Aussi-
» tôt que nous aurons un peu médité ces idées,
» nous vous prierons de venir les discuter avec
» nous. Pour ma part, je suis convaincu qu'il y a
» un très-bon parti à en tirer, et il ne tiendra pas
» à moi qu'on ne les mette à profit.

» Recevez, monsieur, avec tous mes remercî-
» mens, l'assurance de ma considération très-dis-
» tinguée.

» RICHELIEU. »

Appelé au conseil, je m'attachai à établir que, pour payer la contribution de guerre, il fallait fonder le crédit public par la hausse des rentes, et que, pour faire hausser la rente, il fallait en créer et trouver un expédient capable de diminuer ou

de ralentir le dommage de l'exportation de sept cents millions à payer aux puissances alliées, en vertu du traité du 20 novembre; ce ne pouvait être qu'en faisant intervenir comme prêteurs les étrangers eux-mêmes pour l'acquittement de cette contribution, et en faisant agréer à ces prêteurs leur paiement en rentes sur l'état : il n'y avait point de capital à débourser pour les contribuables; il n'y aurait eu qu'un surcroît peu considérable d'impôts à établir pour le paiement de nouvelles rentes par un amortissement graduel.

J'étais parvenu à ouvrir, avec une certitude de la réaliser, une négociation sur cette base avec une maison étrangère (Baring frères, de Londres), maison assez puissante pour contracter et pour remplir un semblable engagement; la situation financière de la plupart des puissances alliées pouvait aussi faciliter l'exécution du projet. Pour en hâter l'adoption, je mis sous les yeux du ministère le développement des vues suivantes :

« Tout est changé depuis un an dans la situation
» politique et financière de la France, et son gou-
» vernement ne saurait commettre, sans le plus
» grand danger, les mêmes erreurs et les mêmes
» fautes qu'en 1814.

» C'est pour ainsi dire au milieu des ruines qu'il » faut procéder pour relever l'édifice de la fortune » publique, et ce sont surtout les contributions » étrangères qui rendent la tâche de l'administra- » tion des finances plus délicate et plus pénible » qu'elle ne l'a été en France à aucune époque; » nous avons de plus qu'en 1814, à payer aux » étrangers sept cents millions en numéraire dans » l'espace de cinq ans, et cent trente millions par » an pendant trois ans pour l'entretien de cent » cinquante mille hommes de garnison, et à une » époque où la balance du commerce est déjà » contre la France. Ce n'est plus par comparai- » son avec les revenus ordinaires qu'il faut juger » de l'énormité d'une telle contribution, c'est par » le retranchement qu'elle opère sur les moyens » de circulation et de reproduction dont elle pri- » vera les sujets de l'état. Un impôt ordinaire, » quel qu'il soit, n'est, quant à la circulation » intérieure, qu'un déplacement momentané d'es- » pèces; à peine est-il entré dans les coffres du » trésor, qu'il retourne aux caisses particulières » et dans les mains des contribuables eux-mêmes » par le paiement des dépenses du gouvernement, » et en dernière analyse, rien n'est perdu pour

» le service général des transactions et des pro-
» cédés du commerce; mais il n'en est pas ainsi
» d'un tribut exportable à l'étranger; il ne peut
» pas s'acquitter sans diminuer la masse des moyens
» d'échange nécessaires à la circulation intérieure
» et par conséquent à la richesse de l'état, propre-
» ment dit, abstraction faite du fisc qu'il ne faut
» jamais confondre avec l'état, quoique leurs in-
» térêts soient communs : ce que les *gouvernés*
» paient à un gouvernement étranger est perdu
» sans retour; en un mot, l'impôt bien réparti,
» bien employé, ne nuit point à la vie et à la
» force de l'état, le tribut l'énerve et le ruine.

» Nous pouvons encore, malgré tous nos dés-
» astres, espérer et prétendre même, sous le rap-
» port de nos finances, à la considération des au-
» trés états, et faire succéder à la gloire des armes,
» sujette à tant de revers, la gloire moins brillante,
» mais plus féconde en résultats heureux, de la
» sagesse dans les conseils et de la bonne foi dans
» l'exécution des engagemens. Prête, en appa-
» rence, à succomber sous le poids de ses maux,
» la France saura faire sortir de cet état même
» d'accablement et de malheur, un plan de libé-
» ration, d'ordre et de fidélité qui fondera son

» crédit sur des bases inébranlables, et la replacera, selon le vœu des puissances alliées elles-mêmes, au rang des nations heureuses et puissantes.

» Je crois qu'il est encore possible, comme il » l'était en 1814, de proposer au roi et aux chambres des mesures financières dont j'ose penser » que l'admission mettrait la France en état :

» 1°. De payer tout ce qu'elle doit sans rien » faire perdre ;

» 2°. De se dégager absolument des réclamations » de tout le passé ;

» 3°. De diminuer dès à présent les impôts et » notamment les contributions directes ;

» 4°. D'ajourner la vente des bois de l'état et » d'en réserver la ressource comme palladium de » crédit et pour les cas extrêmes ;

» 5°. De regarder et retenir, comme réserve » particulière et comme recette auxiliaire, le produit de la vente des biens des communes et des » biens cédés à la caisse d'amortissement ;

» 6°. Enfin de fonder un *crédit public*, et d'associer les intérêts particuliers à l'intérêt général.

» Il convient de donner en ce moment à l'Eu-

» rope le bilan de la France, c'est-à-dire le ta-
» bleau de ses ressources.

» Je divise ce bilan en deux parties :

» La première concerne son service intérieur,
» sa dette publique et ce qu'elle doit à ses créan-
» ciers, sous le titre d'arriéré ou autrement.

» La seconde n'est relative qu'aux contributions
» étrangères qui lui ont été imposées par le traité
» de Paris du 20 novembre.

» Le budget ou le plan de finances doit com-
» prendre ces deux parties, et pourvoir d'une
» manière absolue aux moyens d'accomplir tous
» les engagemens qui en dérivent.

» Une troisième partie devra être consacrée à
» l'énonciation de la consistance de la dette pu-
» blique et aux moyens d'amortissement créés
» pour la réduire.

» Ce n'est pas seulement la perspective d'une
» rapide extinction qui assurera à la dette con-
» solidée de France, le crédit qu'elle doit obte-
» nir, c'est aussi le placement et la subdivision
» qui se fera à l'étranger et sur tous les points
» du royaume.

» Les porteurs désireront la conservation du
» gouvernement, et la stabilité de l'état dont ils

» seront devenus les créanciers; c'est en ce sens
» que j'ai dit que la nouvelle consolidation unirait
» les intérêts privés à l'intérêt général, et que
» la France aurait vraiment une *dette publi-*
» *que nationale*, au sort de laquelle les patri-
» moines se trouveront liés et les vœux individuels
» se rattacheront.

» A côté de cette considération, il faut placer
» encore celle qu'on peut tirer de la confiance que
» donneront les capitalistes, soit de l'intérieur,
» soit de l'étranger, à la solidité d'une dette pu-
» blique qui soutiendra avec avantage la compa-
» raison qu'on en pourrait faire avec tous les
» autres fonds publics quelconques, sans en ex-
» cepter les fonds d'Angleterre dont l'immensité
» même ne permet pas de calculer la valeur in-
» trinsèque aussi exactement qu'on peut le faire
» pour la France, dont la situation toute entière
» est mise au grand jour, et dont toutes les charges
» vont se perdre et s'éteindre dans la nouvelle
» consolidation d'une somme de rentes inférieure
» au sixième de ses revenus ordinaires, et protégée
» par un fonds d'amortissement qui l'absorberait
» en moins de vingt ans.

» Voilà, je le répète, ce qui ne manquera pas

» de fixer l'attention des capitalistes à l'intérieur » et au dehors; et c'est un des remèdes les plus » prochains à espérer au dommage d'exportation » de numéraire que causent à la France les con- » tributions étrangères qu'elle paie actuellement. » Quelque part que soit le numéraire, il n'a de » valeur que par son emploi et par son inter- » vention dans les échanges; et tout l'argent qui, » en Europe, échappe à la thésaurisation ou aux » expéditions dans l'Inde, se dirige ordinairement » vers les états dont les gouvernemens par leur » sagesse, les sujets par leur industrie, et les fonds » publics par leur solidité et leur bonne assiette, » offrent aux capitaux les emplois les plus sûrs » et les plus avantageux. Sous tous ces divers rap- » ports, la France peut, avec un bon système » de finances, le disputer aux autres nations; et » en laissant les contribuables dans l'a sance, elle » rappellera à elle, par sa dette publique comme » par les procédés du travail et du commerce, les » espèces qui vont s'écouler hors de ses frontières.

» Les garanties qui accompagnent la dette pu- » blique, les bornes dans lesquelles elle est ren- » fermée, permettent d'en maîtriser le cours, » d'en prolonger la durée, d'en régler l'amortis-

» sement, et de fonder pour l'avenir un crédit » suffisant à tous les besoins extraordinaires; et » du sein de nos embarras actuels, nous aurons » tiré au moins cet avantage, que la confiance » universelle, s'attachant à nos engagemens et aux » moyens que nous avons de les remplir, rien ne » sera impossible à la nation française quand la » justice et l'honneur lui commanderont des efforts » et des sacrifices. »

Pour parvenir à faire adopter mes vues, j'avais à convaincre, non-seulement le conseil, mais tout le public et les étrangers, parties intéressées. Le temps pressait; j'invitai le duc de Richelieu, le prince de Metternich, le duc de Wellington, le chevalier Stuart, ambassadeur d'Angleterre, le comte Corvetto et M. Baring, à dîner à la Jonchère. Le subside qui épouvantait la France, et qui occupait toute la diplomatie européenne, fut le sujet de l'entretien; tous montraient une incertitude égale; aucun ne savait ce qu'il y avait d'exécutable dans les prétentions gigantesques affichées par la coalition, ni ce que les ressources de la France pouvaient prescrire de restrictions ou promettre de succès aux exigences qui se manifestaient avec tant de hauteur.

Les alliés paraissaient avoir demandé l'impossible pour obtenir quelque chose. Les ministres français, et la France en général, ne voyaient dans la ratification des clauses qui exigeaient une imposition exorbitante, qu'un consentement arraché par la violence, mais qui devait rester sans effet, un de ces engagemens dont la nécessité impose le joug, mais qui se brisent devant l'impossibilité de les accomplir.

Au milieu de cette espèce de stupéfaction générale, je crus pouvoir m'exprimer ainsi : « Il » manquait à la France la loi de la nécessité » pour connaître toutes ses ressources : *vous ve-* » *nez de fonder son crédit*, et, malgré l'énor- » mité de vos exigences, vous apprendrez bien- » tôt qu'au lieu de sa ruine, la France leur a » dû sa prospérité! » Puis, m'adressant à M. Baring : « C'est avec vous que je veux prouver ce » que j'avance; il faut aux états, comme aux » hommes, de grandes crises, pour être avertis » de l'étendue de leurs forces. »

Dès le lendemain matin, je me rendis chez le prince de Metternich ; je lui représentai que l'Autriche et la Prusse, ruinées par les guerres qu'elles avaient soutenues contre l'empire, avaient

besoin que le subside se réalisât promptement, et que la France, au moyen d'une création de rentes et d'un emprunt, pouvait faire face à cette charge, si les puissances intéressées voulaient faire une remise de trente-trois pour cent, pour obtenir un prochain paiement.

Le prince de Metternich ne put maîtriser le mouvement de satisfaction qu'il éprouva, et me dit aussitôt : « Vous nous donneriez la vie ; l'Au-
» triche fera volontiers la remise d'un tiers, avec
» la certitude du paiement à des époques succes-
» sives ; voyez le ministre de Prusse, il doit entrer
» dans vos vues. »

En effet, j'obtins la même réponse de ce ministre. Je me rendis ensuite chez le duc de Richelieu, pour lui faire part de mes démarches ; je lui exprimai la ferme espérance de convaincre et de déterminer M. Baring à faire cette grande opération, et à prendre les rentes à soixante-dix ou à soixante-quinze francs, au moyen de la remise que les alliés étaient disposés à faire pour la sûreté et le paiement plus prompt de la contribution.

M. le duc de Richelieu et M. Corvetto approuvèrent cette combinaison, qui leur paraissait aussi

propre à tranquilliser les esprits qu'à favoriser le crédit public; ils m'autorisèrent à la communiquer à M. Baring, et à recevoir ses propositions. Après de longues explications sur les ressources de la France et sur les résultats du plan que je proposais, il me dit qu'il avait besoin de conférer d'abord avec le duc de Wellington et sir Charles Stuart, ambassadeur d'Angleterre. C'est après cette conférence que M. Alexandre Baring me remit la proposition ci-après, en forme de note, pour être portée au duc de Richelieu, et communiquée aux puissances alliées.

« Pendant le peu de temps que je viens de » passer à Paris, ainsi que toutes les fois que j'y » suis venu, il m'a été présenté divers plans de » finances; je n'ai jamais eu le courage de m'en » occuper sérieusement; mais, dans la circon- » stance présente, après une discussion longue et » détaillée sur l'état d'embarras dans lequel se » trouve la France par suite de ses engagemens » envers les puissances étrangères, il m'a été fait » une proposition par M. Ouvrard, proposition » qui, lors même qu'elle ne me conduirait pas, » comme elle m'en paraît susceptible, à une opé- » ration dans laquelle je m'engagerais avec con-

» fiance, peut donner les moyens d'arranger, d'une » manière satisfaisante, une affaire qui maintenant » n'offre en apparence que de la confusion et des » difficultés. L'espoir que j'ai d'être utile m'engage » à faire à sir Charles Stuart une communication » verbale dont je vais donner la substance par » écrit.

» Une partie des alliés a fortement désiré quel» que espèce de sûreté pour la contribution éloi» gnée de sept cents millions; l'on a fait quelques » propositions au ministère français à ce sujet; il » a été démontré qu'il serait nécessaire de faire » de grands sacrifices pour se procurer ces » sûretés, et encore plus pour obtenir, par le » concours de divers banquiers, un paiement plus » prompt.

» Les moyens proposés presque uniquement » pour atteindre ce but, sont d'ajouter aux fonds » français qui existent une nouvelle création, qui » serait employée soit en guise de dépôt, soit en » guise de paiement à un taux fixé. Il paraît que » le ministre des finances s'est refusé à ces propo» sitions, et par deux bonnes raisons; d'abord à » cause du bas prix actuel des fonds, il ne peut les » offrir à un taux qui ne mécontente pas le pu-

» blic; et en second lieu, parce que, s'il ne faisait
» qu'un règlement partiel, l'usage indirect qui
» pourrait être fait des nouveaux fonds créés aug-
» menterait, en pesant sur le public, la difficulté
» de faire face au reste.

» J'ai suggéré les moyens de prévenir ces deux
» difficultés d'une manière satisfaisante pour le
» ministre français, et je suis autorisé à dire qu'il
» a consenti aux propositions suivantes, qui me
» paraissent beaucoup mieux répondre que tous
» les autres plans aux vues des alliés, en suppo-
» sant qu'ils soient toujours disposés à faire quel-
» que sacrifice pour avoir plus de sûreté et un
» paiement plus prompt.

» La France donnera sur-le-champ des rentes
» pour le montant de ses contributions; pourvu
» qu'elles soient prises à un taux honorable pour
» le pays, et qu'au lieu de permettre à chaque
» puissance d'en précipiter la vente sur place,
» et par ce moyen d'en déprécier la valeur, les
» fonds soient placés dans des mains qui assu-
» rent une réalisation convenable. Quant à cette
» dernière condition, j'ai tout lieu de croire
» que je pourrais former une association qui don-
» nerait pleine satisfaction au ministère fran-

» çais. Les principales puissances, l'Autriche, la
» Russie, la Prusse, ont dans l'étranger de grandes
» dettes qu'elles se préparent à éteindre, et qui
» pourraient donner les moyens de placer une
» grande partie des nouveaux fonds français dans
» une espèce de mainmorte qui les tiendrait pen-
» dant plusieurs années hors d'une circulation
» générale. Ce moyen deviendrait naturellement
» un sujet de négociation avec ces différens gou-
» vernemens. Le ministre français se contenterait
» de la simple vente des fonds de l'association dont
» j'ai parlé, et chaque puissance le ferait sans y
» lier ses opérations ultérieures, qui pourraient
» par la suite se négocier avec elles séparément,
» et dont je parle seulement pour donner une idée
» de nos moyens d'exécution.

» Quant au prix auquel le ministère consentirait
» à donner les fonds, il n'y a pas encore eu d'ex-
» plication précise, ainsi je ne puis parler que par
» conjecture, et sans y être autorisé. Le prix actuel
» est de cinquante-sept à cinquante-huit. Je suis
» porté à croire qu'il les mettrait à peu près à
» soixante francs, et que l'association dont j'ai
» parlé pourrait en donner cinquante, de manière
» que la différence entre cinquante et soixante se-

» rait le sacrifice que les alliés seraient obligés de
» faire pour leur sécurité.

» Si des paiemens, qu'il aurait été décidé que
» l'on ferait dans les cinq ans, étaient faits sur-
» le-champ, l'on accorderait nécessairement l'es-
» compte ordinaire, et je crois qu'il serait plus
» convenable de comprendre l'escompte dans le
» prix des fonds pour produire plus d'effet,
» et peut-être, d'après cela, vaudrait-il mieux
» faire le paiement sur-le-champ, et porter les
» fonds à soixante-dix ou soixante-quinze pour
» cent. Je dois répéter que je ne suis point
» autorisé à parler positivement de prix; mais,
» quoique je n'aie eu personnellement aucune
» communication avec le ministère français, je
» puis dire avec certitude qu'il a consenti aux prin-
» cipes généraux des arrangemens proposés; s'ils
» obtenaient également l'approbation des princi-
» pales puissances alliées, les détails des opérations
» seraient bientôt décidés.

» Il serait absolument nécessaire que le règle-
» ment contînt toutes les réclamations à faire sur
» le gouvernement français, de manière à ce que le
» public vît l'état affranchi de toute prétention
» de la part des étrangers par la création de nou-

» veaux fonds. Il m'est impossible de constater le » montant des réclamations, soit pour dettes, » soit pour arrérages, autres que celles de la » grande contribution.

» En proposant de faire passer à une association » de capitalistes les fonds créés, et qui leur seraient » transférés à un prix fixe, il n'y aurait point » d'objection à ce qu'aucune des puissances con- » servât sa portion de fonds sans la vendre, ou » même une partie; mais alors les fonds conservés » ne pourraient être apportés sur la place par » aucun autre canal pendant un certain temps » réservé exclusivement pour les opérations de » l'association.

» Le marché passé par l'association avec les » gouvernemens étrangers pour les fonds, serait » irrévocable pour ce qui regarde le prix et toutes » les chances qui appartiennent ordinairement à » une pareille transaction; mais il faut nous ré- » server, pour un certain temps, une garantie » contre les événemens politiques, ou tout coup » d'autorité de la part du gouvernement auquel » il est important de laisser croire que les fonds » sont définitivement vendus; ce ne serait que » pour un temps limité, de manière à nous faci-

» liter les moyens de liquider sans hâte, et il est
» inutile que je dise que, dans la position actuelle
» de la France, aucune personne prudente ne pour-
» rait risquer sa fortune sans quelque sûreté de
» cette espèce.

» Si quelqu'une des puissances préférait garder
» ses fonds, elle ajouterait considérablement à sa
» sûreté en les fondant, par un transfert d'achat
» et de vente, dans la masse générale des fonds
» français, de manière à ce qu'il ne fût plus pos-
» sible de retrouver la trace de leur origine; nous
» nous chargerions de cette opération, moyen-
» nant une faible commission.

» Je crois avoir maintenant tracé une esquisse
» générale de mon projet; je n'entrerai pas dans
» des détails plus étendus, jusqu'à ce qu'ils me
» soient demandés, et je conclurai par quelques
» observations sur les avantages de ce plan de rè-
» glement pour les puissances alliées et pour le
» gouvernement français.

» Les moyens de payer à l'extérieur dans tout
» pays, quelque riche qu'il soit, sont moindres
» qu'on ne se l'imagine ordinairement, surtout
» là où il n'existe pas un commerce fort étendu
» avec l'étranger, tel que celui que fait l'Angle-

» terre seulement; ainsi, pour des paiemens con-
» sidérables, il faut accorder beaucoup de temps,
» et cela entraîne nécessairement de grandes in-
» certitudes. Le plan proposé donnerait à chaque
» puissance les moyens de rendre ces ressources
» utiles en peu de temps pour les projets géné-
» raux de leurs finances respectives, et si quel-
» qu'une préférait garder ses fonds, cette préfé-
» rence aurait l'avantage de convertir une dette
» publique, maintenant sujette à l'influence d'é-
» vénemens politiques, en une dette publique gé-
» nérale, négociable, et qui ne peut être violée
» sans sacrifier entièrement le crédit public. Il me
» paraît évident que l'opération ne peut pas avoir
» de meilleure, ni même d'autre sûreté, et que
» cette sûreté ne peut être donnée par la France
» que de la manière que je l'ai indiquée.

» Les avantages de ce règlement pour le gou-
» vernement français ne sont pas moins clairs :
» en éteignant toutes les réclamations étrangères,
» l'on ôterait de devant les yeux du public une
» source continuelle d'irritation; le présent état
» révolutionnaire cesserait, et l'étendue et la na-
» ture de la dette publique étant connues, la con-
» fiance publique renaîtrait. D'après toute l'atten-

» tion que j'ai donnée à ce sujet, je suis persuadé
» que les ressources de la France suffisent pour
» payer l'étendue de la dette que cet arrangement
» laisserait, et qu'il y a moyen surtout, en y
» appliquant le produit des forêts nationales, d'or-
» ganiser une caisse d'amortissement suffisante;
» mais il n'est pas nécessaire ici d'entrer dans au-
» cun détail sur ce sujet. »

Telles étaient les bases d'après lesquelles j'avais amené M. Baring à faire sa proposition, et voilà ce qui aurait terminé, avec avantage pour le trésor, dès 1816, la crise politique et financière où se trouvait la France après la seconde restauration. M. de Metternich porta cette proposition à la conférence des alliés.... Tous les obstacles semblaient surmontés, toutes les objections avaient été prévues; l'assentiment partiel des principaux représentans des puissances alliées semblait garantir leur assentiment unanime. On a vu comment mes propositions, adoptées par les deux premières maisons de banque d'Angleterre et de Hollande, mes négociations avec les ministres du roi et avec les ministres étrangers, avaient amené cette affaire importante jusqu'au conseil des alliés, où elle n'avait plus à recevoir qu'une dernière

sanction ; mais tout s'arrêta là ; le plan ne fut pas agréé ; je pourrais peut-être, sans être taxé de mauvaise humeur, en attribuer la cause à ce que tous ceux de qui la décision dépendait, n'eurent pas alors le désir de voir si promptement et presque magiquement s'opérer la libération de la France et son acquittement envers l'Europe. Toujours est-il que ce grand œuvre et la fondation de notre crédit n'eurent lieu que dix-huit mois plus tard.

Ce résultat m'ayant éloigné de toute participation aux affaires publiques, je recommençai à recevoir chez moi beaucoup de monde. Cependant tout allait de mal en pis; le détestable plan de finance adopté en 1814, l'emprunt forcé de 1815, avaient, comme il était facile de le prévoir, anéanti le crédit et toutes les ressources du trésor. Son service se faisait au jour le jour; ce n'est pas assez dire, il se faisait d'heure en heure, par l'entremise d'agens de change, dont le mouvement continuel augmentait l'inquiétude générale.

Dans cette position si critique, un ministre, à qui l'équitable histoire ne refusera ni la modestie, ni le jugement, ni les meilleures intentions, appela au conseil plusieurs banquiers pour obtenir un plan en rapport avec les besoins de l'état.

Personne n'indiqua ni moyens, ni ressources, et cependant il n'y avait plus à reculer; la nécessité était pressante; il fallait trouver des secours ou cesser le paiement du subside, au risque des plus fatales conséquences.

On ne peut encore aujourd'hui se rappeler, sans effroi, le tableau de notre situation au moment dont je parle.

Sans doute que la loyauté personnelle de quelques princes alliés était un gage de sécurité pour la France et pour son gouvernement; mais il n'en est pas moins certain, qu'autour des premiers dépositaires de la confiance des souverains de l'Europe, on entendait s'élever des voix menaçantes: *La France est toujours la France*, répétaient sans cesse ces conseillers malveillans, et ces mots ne parlaient pas moins aux craintes qu'aux ressentimens. Dailleurs, les idées qu'ils réveillaient ne semblaient que trop d'accord avec l'attitude mécontente de toutes les classes de citoyens; avec l'effet que produisait la connaissance de ces charges immenses, de ces paiemens énormes, et de l'impuissance même des efforts que ferait la nation pour supporter un tel fardeau.

Eh! de quoi s'agissait-il, au milieu de l'aigreur

mutuelle de l'exigence d'un côté, de l'impuissance de l'autre? on frémit de le dire! Il s'agissait de traiter la France comme un débiteur insolvable! il y avait déjà deux cent mille garnisaires; il n'était plus question que de passer à l'expropriation forcée, à la *mainmise* hypothécaire de l'Europe sur quelques provinces françaises! Voilà où des vues rétrécies, l'incapacité, l'ignorance des moyens et des ressources qu'on possède, la jalousie peut-être contre des projets conçus par d'autres, étaient sur le point d'amener la France, ce magnifique pays dont la prospérité, dès qu'on en permet l'essor, défie la fortune et l'impéritie des gouvernemens.

Les exigences qu'on manifestait hautement devenaient de jour en jour plus exorbitantes. On voulait que des départemens entiers fussent confiés aux troupes étrangères; que des espèces de colonies armées existassent au milieu de nous; que notre territoire fût donné en hypothèque aux armées de la coalition pour garantir les tributs exigés. On trouvait les plus étranges réponses aux redoutables objections qui s'élevaient contre des dispositions si alarmantes, contre le danger qu'aurait à courir une armée d'occupation au mi-

lieu d'une population nombreuse et aguerrie; d'une population française justement exaspérée! On voulait bien convenir de ces dangers; mais voici le moyen qu'on indiquait pour les prévenir. Otez, disaient les hommes à expédiens, ôtez à cette population ses chefs les plus turbulens, cela n'ira pas à vingt hommes par département, et vous déracinez l'esprit révolutionnaire, vous tuez le monstre dans son berceau; vous coupez toutes les têtes de l'hydre; la place manque-t-elle en Sibérie? On y placera le lazaret politique de l'Europe; tout est profit, tout est avantage dans ce genre de répression, qui, paraissant temporaire, dispensera d'acquérir la même sécurité par le moyen odieux et toujours dangereux des exécutions sanglantes....

L'homme qui a fait taire de telles menaces, qu'il a bien mérité de la France, de tous les partis et de l'Europe si mal conseillée! Cet homme, c'est le duc de Richelieu, qui a sauvé son pays en recourant au crédit, à cet instrument si bien employé par ses loyales mains.

Je renouvelai, sous ses auspices, les efforts que j'avais déjà tentés pour chercher, pour trouver des ressources et des lumières. Parmi les banquiers

appelés à ses conseils, était M. Baguenault : « Vous » perdez votre temps avec nous, dit-il dans » une de ces conférences ; notre affaire est de » prendre de bonnes valeurs, quand vous en au- » rez ; mais pourquoi ne vous adressez-vous pas à » M. Ouvrard ? »

A la suite de cet entretien, M. de Cazes se chargea de me voir. Dès le lendemain matin il me fit demander ; il débuta par cette proposition : « Nous avons besoin de soixante millions, pouvez- » vous nous les procurer ? Vous avez des affaires » à terminer ; nous aurons égard au service que » vous nous rendrez. » Je lui répondis : « Le mi- » nistère ne comprend pas sa position ; personne, » dans l'état des choses, ne peut lui avancer » soixante millions ; mais il est facile de lui pro- » curer un milliard dont il a besoin pour sa » libération complète envers les alliés. — Un tel » paradoxe, me dit en souriant le ministre, ne pro- » duira pas un écu. — C'est pourtant, repris-je, » ce qui arrive tous les jours dans le commerce. » Qu'un négociant embarrassé s'adresse à un autre, » la réponse, ou plutôt la question, est toujours : » combien devez-vous, et que possédez-vous ? S'il » ne peut offrir des garanties pour se libérer *entiè-*

» *rement*, on ne lui prête rien, parce qu'on ne » veut pas se mettre dans l'*embarras* avec lui. »

M. le duc de Cazes parut frappé de ce raisonnement, et il me pria de lui adresser un mémoire; il l'eut dans la journée même. Le lendemain, le duc de Richelieu m'écrivit la lettre suivante :

« Je prie M. Ouvrard de vouloir bien prendre » la peine de passer chez moi demain à trois heu- » res, pour conférer sur le mémoire qu'il a com- » muniqué.

» Je le prie de recevoir mes remercîmens.

» Richelieu.

» Lundi. »

Je trouvai M. de Richelieu occupé de ma note; à mon arrivée, il fit appeler M. le comte de Corvetto, ministre des finances. Les explications furent longues; enfin, on admit en principe qu'il fallait trouver un milliard au lieu de soixante millions. Après cette discussion, il restait à s'entendre sur les valeurs que le gouvernement aurait à donner, et sur l'usage qui en serait fait.

Le ministre attendait, avec une confiance mêlée d'inquiétude, la proposition que j'allais faire, et quand je dis, « Il faut créer cent millions de » rentes, » M. Corvetto déconcerté s'écria: « Quoi!

» créer de nouvelles rentes, quand j'ai encore » presque tout le crédit de six millions accordé » par la chambre de 1815, et que je ne puis en » faire usage à aucun prix! — Eh bien! repris-je, » votre excellence en aura cent six millions, et je » me chargerai du placement. » Ces idées étaient neuves pour ceux à qui je les présentais; ce que le ministre, plein d'ailleurs de tact et de jugement, en saisissait, lui paraissait d'une hardiesse qui l'effrayait, sans qu'il vît bien les chances de succès qui devaient le rassurer. Je me retirai sans qu'il y eût rien de décidé.

Le trésor royal fut obligé, peu de jours après, de suspendre ses paiemens aux alliés; M. le duc de Richelieu, qui connaissait le danger plus que personne, me fit appeler de nouveau; malgré les observations de ceux qu'il avait consultés, et l'espèce de ridicule qu'on voulait jeter sur mes plans, il m'autorisa à y donner suite. Je me rendis immédiatement à Londres; j'espérais transmettre la confiance dont j'étais pénétré aux deux maisons Hope et Baring, bien sûr que leur assistance une fois obtenue, on verrait bientôt, à leur exemple, de nombreux capitalistes, soit à l'étranger, soit en France, se disputer la faveur d'avoir part à des

rentes françaises de nouvelle création. La masse même des rentes à créer, loin d'être un sujet d'inquiétude, me paraissait réunir le double avantage de la sécurité inspirée par l'idée d'un acquittement complet et d'un moyen efficace pour balancer, par *l'importation des capitaux étrangers*, le dommage résultant des contributions qui s'écoulaient au dehors.

Arrivé en Angleterre, je me rendis avec M. Labouchère chez MM. Baring, à Lagrange, distante de soixante milles de Londres. Il me fut impossible de les amener à entrer dans *aucun emprunt* pour la France. Je sentais cependant l'importance d'arriver à mon but; leur exemple était nécessaire pour déterminer d'autres maisons étrangères, et surtout pour stimuler, pour exciter la rivalité de nos maisons françaises, pour vaincre leur défiance, inévitable résultat de tant de déceptions. Les banquiers et les capitalistes n'osaient se hasarder à aider le gouvernement.

J'avais fait avec MM. Hope et Baring des opérations de banque et de commerce tellement importantes, qu'ils me disaient : « Avant nos » rapports avec vous, nous avions cru avoir » fait de grandes affaires. » Les avantages qu'ils

avaient retirés de ces opérations me permettaient de réclamer avec instance leur intervention. Je conçus le projet : 1°. de faire recevoir par les alliés, à un prix déterminé, en paiement de leurs contributions de guerre, des rentes que MM. Baring et Hope se chargeraient de vendre pour leur compte avec commission; 2°. de me procurer les fonds nécessaires au paiement des subsistances des armées alliées, qui s'élevaient à environ cent soixante millions par an, payables en rentes, au prix fixé pour le subside avec les alliés.

Je revins à Paris : un ordre du conseil des ministres réunit, sur ma demande, la fourniture des subsistances des alliés à l'entreprise générale de M. Doumerc, chargé de tous les services de l'intérieur, payables en rentes, comme je viens de l'indiquer.

Je fis en conséquence, avec MM. Baring et Hope, une convention portant que, sur les rentes, ils me feraient les avances nécessaires à la subsistance des troupes alliées à cinq pour cent d'intérêt, et avec une commission. Il me restait à déterminer les alliés à prendre des rentes à un prix fixe, en paiement de la contribution de guerre, et à

charger MM. Baring et Hope de vendre ces rentes pour le compte des alliés, moyennant une commission. J'écrivis à M. Corvetto pour l'engager à me seconder, en communiquant cette mesure à la conférence des ministres des souverains alliés, et j'en reçus la lettre suivante, en date du 29 novembre 1816.

« Le négociateur peut assurer que la démarche » sera faite; elle aura lieu officiellement dimanche » qui est un jour de réunion; on verra, dans l'intervalle, quelques-uns, au moins, des personnages qui la composent; mais il ne faut pas » oublier la limite de soixante-dix *tout au* » *moins*. »

M. le général Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, que j'avais entretenu plusieurs fois de mon plan, me conseilla d'aller trouver le duc de Wellington, qui avait toute la confiance des souverains alliés. Je partis donc pour me rendre près de lui, au mont Saint-Martin; j'en prévins M. le duc de Richelieu, qui me dit: « Je vais » lui annoncer votre voyage et son motif; voyez » aussi, je vous prie, comment nous pourrions » obtenir le renvoi du cinquième des troupes » alliées. »

C'est à Bruxelles que je trouvai le duc de Wellington; il me parut mécontent de la suspension des paiemens du trésor, et inquiet sur la subsistance de son armée.

Dans la matinée du 5 décembre 1816, j'eus avec lui ma première conférence à l'hôtel Bellevue; je lui expliquai à peu près en ces termes mes deux propositions.

« Il vous convient, général, de prendre en paie-
» ment de toute la contribution de guerre, des
» rentes sur le grand-livre de France à un prix
» fixe; MM. Baring et Hope se chargeront, pour
» le compte des alliés, de la vente de ces rentes,
» et me feront, comme munitionnaire général,
» les avances nécessaires au paiement de toutes
» les subsistances des armées alliées. Vous avez
» la confiance de toutes les puissances; ce que
» vous ferez dans l'intérêt de l'Europe sera ap-
» prouvé. Au reste, il n'y a rien à perdre pour
» les puissances à prendre des rentes à un taux
» raisonnable; ces rentes, sortant des mains de
» MM. Baring et Hope, pour le compte des al-
» liés, acquerront une garantie européenne, et
» leur prix s'élèvera rapidement dès que le com-
» merce apprendra que les alliés consentent à les

» prendre en paiement; tout le monde voudra
» en être acheteur direct; mais il faut créer le
» crédit, consoler l'orgueil national, calmer les
» esprits. De tous les moyens, le plus sûr est le
» renvoi d'un cinquième de l'armée d'occupation. »
— « Je ne sais rien de ce qui concerne le minis-
» tre des finances, me répondit M. le duc de
» Wellington; quant à lord Castelreagh, je ne
» doute pas qu'il n'entre dans tout ce qui pourra
» contribuer à rendre facile la marche du gouver-
» nement français; mais il me semble qu'aucun
» ministre ne prendrait sur lui d'autoriser ou
» d'encourager une maison anglaise à se charger
» du placement d'une pareille masse de rentes fran-
» çaises, car je crois, qu'en cas de difficulté, l'An-
» gleterre serait plus ou moins obligée d'interve-
» nir. Quant à la réduction d'un cinquième des
» troupes alliées, elle est impossible; ma respon-
» sabilité s'y oppose; j'ai besoin, au contraire,
» d'une augmentation de forces pour assurer le
» subside, et surtout les subsistances des armées,
» en souffrance de tous côtés. »

M. le duc de Wellington, peu habitué à la contradiction, paraissait déjà ne vouloir plus m'écouter; mais il avait logé chez moi à Paris; j'étais

connu de lui ; j'insistai pour qu'il me permît de poser une question : « Vous croyez-vous, lui dis-je, » monsieur le duc, aussi fort en France que » Bonaparte l'était en 1802 et 1810, deux épo- » ques de disette? » Sur sa réponse négative : « Eh » bien, poursuivis-je, Bonaparte, dont personne » n'a révoqué en doute l'audace, et qu'ordinaire- » ment les moyens de répression n'effrayaient pas, » n'a pas osé sévir contre des révoltes occasionées » par la disette, et courir la chance d'une résis- » tance ; en réfléchissant bien, général, vous serez » arrêté comme lui. » Le duc de Wellington me dit alors : « La chose vaut la peine qu'on y » réfléchisse, nous reprendrons notre conversa- » tion demain matin. Le projet que vous avez » discuté avec Baring et Hope peut être utile; » mais je sens comme vous que des particuliers ne » peuvent pas prendre la place des alliés sans leur » aveu et leur appui. »

Le lendemain, le général m'aborda en me disant : « Je suis d'accord avec vous, qu'en partant » de la base qu'il serait fait un arrangement avec » Baring et Hope, pour la portion des rentes des- » tinées aux fournitures des troupes de l'armée » d'occupation, les alliés peuvent prendre des

» rentes à un prix fixe, pour le montant du sub-
» side payable en argent, à la condition de remet-
» tre ces rentes à Hope et Baring; et de s'arranger
» avec eux d'une manière quelconque pour l'unité
» et la concentration, seuls garans du succès d'une
» telle opération. Je vais écrire aujourd'hui même
» à lord Castlereagh; je l'engagerai à voir Ba-
» ring. » Le duc, en me promettant que sa dépê-
che serait prête dans la matinée, ajouta : « Assurez
» le duc de Richelieu de mon désir de parvenir à un
» résultat satisfaisant; dites-lui que j'ai la confiance
» de faire partager mon opinion aux autres puis-
» sances. » Le général Pozzo di Borgo, qui avait bien voulu m'aider de ses conseils, m'avait aussi fait connaître les intentions bienveillantes de sa cour à l'égard du gouvernement français; il était permis de croire que la Russie donnerait son acquiescement aux propositions qui pourraient lui être faites par l'Angleterre. Elle avait un égal intérêt au maintien de la tranquillité en France.

Je revins à Paris, et j'annonçai à M. le duc de Richelieu que ma conférence avec M. le duc de Wellington m'obligeait de me rendre immédiatement en Angleterre. Cette négociation commençait à occuper le public, et à exciter la curiosité

de tous les hommes d'affaires. M. Jean Greffuhle, dont j'ai intimement connu et apprécié le frère, m'adressait souvent, en Angleterre et à Paris, cette question : « Mais, monsieur Ouvrard, dans » l'état des choses, personne, en France ou dans » l'étranger, ne veut des rentes françaises : où sont » donc vos soumissionnaires pour celles que vous » vous proposez de faire créer ? » Mon fils, admis dans la confidence, savait seul que les puissances alliées devaient être les soumissionnaires, et il s'amusait beaucoup de la peine que tant de personnes se donnaient pour deviner un moyen si simple et si naturel.

Le roi prenait à cette négociation le plus vif intérêt, et en écrivait souvent à M. le comte de Cazes. L'importance que le roi attachait à cette affaire était telle, qu'un homme de service attendait chez moi, pour apprendre à S. M. l'heure de mon départ.

M. le duc de Richelieu, qui venait de recevoir une réponse de M. le duc de Vellington, me parut un peu plus confiant dans le succès, bien qu'il ne connût pas le moyen qui devait l'assurer. Il avait refusé de le savoir, parce qu'il aurait cru de son devoir de le communiquer au conseil, et

que le secret le plus profond était indispensable. Il me remit une lettre pour M. le marquis d'Osmond, qui, d'après ses instructions, sollicitait inutilement, depuis plusieurs mois, la réduction d'un cinquième de l'armée d'occupation, et n'avait aucun espoir d'y faire consentir le ministère anglais. Quant à moi, je savais que le payement de la contribution une fois assuré, la réduction de l'armée d'occupation ne souffrirait plus de difficulté.

M. le duc de Wellington arriva deux ou trois jours après moi à Londres; je le trouvai dans les dispositions où je l'avais laissé à Bruxelles. Il me promit une réponse après le conseil du cabinet, auquel il allait assister, et le jour même en m'apprenant l'assentiment de son gouvernement, il ajouta : « Je vais à Paris, rendez-vous-y de votre » côté, vos deux propositions seront soumises à la » conférence des alliés ; vous pouvez l'annoncer » au duc de Richelieu. »

L'arrivée de M. le duc de Wellington à Londres, et le conseil de cabinet, occupaient tous les ambassadeurs, particulièrement le marquis d'Osmond et le prince d'Esterhazy. Plusieurs d'entre eux vinrent à mon hôtel pour avoir des renseignemens sur ce qui se passait. M. le marquis d'Osmond,

qui ne comptait pas sur la réduction du cinquième, fut très-surpris du succès que je venais d'obtenir ; mais son étonnement fut encore plus grand quand je lui dis : « MM. Baring et Labouchère vont être » chargés du paiement de la contribution aux al- » liés. »

M. Baring, adressa la lettre suivante à lord Castelreagh.

« 22 décembre 1816.

» A S. Exc. lord Castelreagh.

» Des propositions importantes m'ont été faites, » de la part de la France, pour seconder, con- » jointement avec la maison Hope et compagnie » d'Amsterdam, et faciliter la négociation qui a » pour but de mettre le gouvernement de ce pays » en état d'exécuter les stipulations pécuniaires du » traité de Paris. Après un grand nombre de » plans qui m'ont été communiqués, il vient enfin » d'en être proposé un qui me paraît susceptible » de réussite : les bases, sans doute, en sont con- » venues avec S. Exc., mieux instruite que tout » autre de la nature des embarras qu'éprouvent » en ce moment les finances de la France.

» Il paraît, d'après les représentations de

» M. Ouvrard, récemment arrivé en ce pays, que » l'arrangement se trouve déjà fort avancé à Paris, » et, par suite, je viens de recevoir à ce sujet l'in- » vitation ci-incluse de l'ambassadeur de France. » Toutefois, avant d'aller plus avant en aucune » manière, V. S. reconnaîtra, sans doute, qu'il » est convenable que je m'assure des sentimens de » notre gouvernement. Pour ne point m'engager » dans une question qui peut entraîner des con- » séquences politiques d'une telle importance, je » retarderai ma visite à M. le marquis d'Osmond, » jusqu'à la réponse de V. Exc., ce que mon éloi- » gnement de la ville me met à même de faire sans » inconvénient. Je me rendrai aux ordres de V. S., » au moment qu'elle trouvera bon de me fixer, en » lui demandant cependant un délai de vingt-qua- » tre heures, nécessaire pour me rendre en ville; » et je prie V. S. de m'adresser ici ses ordres. » Comme je n'ai encore manifesté aucune résolu- » tion sur l'explication qui m'a été donnée, je » serai préparé à agir dans cette circonstance se- » lon ce qui paraîtra à V. Exc. s'accorder le mieux » avec l'intérêt du pays.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» A. Baring. »

Après avoir vu lord Castlereagh, M. Baring fut voir M. Vansittart, chancelier de l'échiquier, et vint après cette visite me chercher pour que je le conduisisse chez M. le marquis d'Osmond. M. Baring lui annonça qu'il se rendrait à Paris avec M. Labouchère. A ma première invitation, je me disposai immédiatement à partir, et M. d'Osmond me remit ses dépêches pour le duc de Richelieu. L'inquiétude était générale à Paris; M. le duc de Richelieu la partageait. On persistait à lui présenter ma négociation comme impraticable, et mes espérances comme illusoires. « On veut, » lui disait-on, et ce raisonnement était spécieux, » les commissionnaires de M. Ouvrard. Toute la » banque de Paris ne soumissionnerait pas pour » un écu. Tous les correspondans de Londres, » Amsterdam, Francfort et autres villes nous » tiennent le même langage. M. Ouvrard n'est pas » en état de prendre lui-même des rentes. Les » banquiers vont bientôt se séparer; vous aurez » été amusé, et ne saurez que faire. »

Avec la certitude du succès, un sentiment de satisfaction ne m'était guère permis : avant de me présenter chez M. le président du conseil, je lis une liste de commissionnaires supposés, à la tête desquels fi-

scrivis le nom de celui que je savais lui avoir tenu ce langage. En l'abordant, je ne commençai pas par lui rendre compte du résultat de mon second voyage; cette hésitation le porta à me répéter ce qu'on vient de lire, et dans son impatience il me somma, en quelque sorte, de lui faire connaître les personnes qui prendraient les rentes, enfin mes *soumissionnaires*.

Je lui présentai ma liste, et le nom qui figurait en tête lui causa un mouvement d'humeur très-vif; je le priai de me permettre d'ajouter au bas de ma liste, les mots suivans : « Aucune des per-» sonnes qui sont comprises dans cette liste n'en » aura autant qu'elle en voudra, et toutes réclame-» ront de V. Exc., comme grande faveur, d'en » obtenir [1]. »

Je lui annonçai le succès de ma négociation, l'arrivée prochaine du duc de Wellington, avec des pouvoirs de son gouvernement; je lui remis ensuite plusieurs lettres, et lui communiquai celle que je venais de recevoir de M. Labouchère, et qui était ainsi conçue :

[1] Oserais-je le demander, y eut-il jamais de prophétie mieux justifiée ?

« Monsieur,

» Pendant deux jours que j'ai encore passés à
» Lagrange, j'ai repassé avec mon beau-frère tout
» ce qui est relatif à votre dernière visite, et il pa-
» raît effectivement que c'est maintenant à Paris
» que les choses doivent en venir à une décision.
» Soit que les puissances alliées consentent à se
» charger des fonds à prix fixe, ou que votre gou-
» vernement se détermine à les faire vendre pour
» son compte, il devient toujours indispensable
» qu'il y ait une convention entre la France et les
» alliés pour un concert de mesures, et pour qu'il
» soit accordé à la France le temps nécessaire pour
» réaliser ses ressources, puisque, sans cette base
» bien établie, on chercherait en vain à remonter
» l'opinion publique et à soutenir le crédit. Rien
» ne pourrait donc être plus déplacé que des dé-
» marches précipitées de notre part, ou que nous
» puissions manifester le désir de nous immiscer
» dans l'affaire, jusqu'à ce que tous les intéres-
» sés nous y appellent d'un commun accord. D'a-
» près ce que m'a dit mon beau-frère, M. le mar-
» quis d'Osmond ne paraissait avoir qu'une con-
» naissance fort générale de l'objet en délibération,

» et je pense que le cabinet britannique ne se déci-
» dera qu'après s'être assuré de l'opinion des cours
» de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg.

» Recevez les assurances de mon sincère atta-
» chement.

» LABOUCHÈRE.»

M. le duc de Wellington arriva en effet le lendemain. Logé militairement chez moi, rue des Champs-Élysées, il me fit prier de descendre dans son cabinet au moment de la visite de M. le duc de Richelieu et de M. Corvetto. Il fut arrêté que je rédigerais, sur mon plan, une note que je signerais, et qui serait portée par M. le duc de Wellington à la conférence des alliés.

Voici ma note.

« 8 janvier 1817.

» La France a satisfait à ses besoins extraordi-
» naires pour l'année qui vient de s'écouler, par
» l'emploi de ressources qui ne peuvent pas se re-
» nouveler cette année.

» 1°. La loi du budget du 28 avril a ajourné le
» paiement de créances exigibles qui ont laissé
» disponibles les contributions arriérées.

» 2°. Les armées alliées et l'armée française ont

» été entretenues sans diminution des contribu-
» tions.

» 3°. Et malgré la ressource extraordinaire d'un » crédit de six millions en rentes, il reste à remplir » un déficit de quatre-vingt-trois millions, ce qui » porte, pour 1817, le déficit total à trois cent qua- » torze millions, pour lequel il a été demandé un » crédit de trente millions en rentes. L'idée de faire » de ce crédit la base d'un emprunt forcé a été sou- » mise à une commission. La situation de la France » a été mûrement examinée, et pendant que les » faits soigneusement recueillis démontraient déjà » toutes les difficultés de cette mesure, l'intem- » périe des saisons est venue détruire toutes les » espérances, et le défaut de reproduction, dé- » plorable calamité qu'on ne pouvait ni éviter, » ni prévoir, est venu augmenter les embarras.

» Cette situation m'a porté à m'adresser à » MM. Baring frères et compagnie de Londres, et » à MM. Hope et compagnie d'Amsterdam, à » qui j'ai donné des notions exactes et précises » sur l'état des finances de la France. Je les ai » engagés à aider de tous leurs moyens et de leurs » relations le gouvernement français dans l'accom- » plissement de ses engagemens envers les puis-

» sances alliées, qui consistaient cette année dans » la contribution de cent quarante millions et » dans cent soixante millions nécessaires pour » l'entretien de l'armée d'occupation.

» Il m'a été facile de démontrer à ces messieurs » que si le gouvernement français se trouvait ré- » duit à exécuter à la lettre l'article II du traité » de Paris, c'est-à-dire, par exemple, à ne payer » qu'au premier juin et en rentes au cours un » semestre de soixante-dix millions, les alliés et » la France en souffriraient : les alliés, parce qu'in- » dépendamment de ce qu'ils seraient obligés » d'attendre ils verraient se discréditer la seule » valeur avec laquelle il soit possible de les payer » cette année, et la France, parce que ses moyens » de libération diminueraient, à mesure que le » discrédit augmenterait.

» Cette situation, et toutes les difficultés dont » elle est accompagnée, ne peuvent s'améliorer » qu'en donnant de la valeur aux rentes. Les ac- » créditer, c'est ajouter aux moyens de la France » et à la sûreté des alliés. J'ai conçu, pour résoudre » ce problème, l'heureuse idée de diviser en deux » portions les valeurs de l'emprunt ; c'est-à-dire » de recevoir d'abord cent francs de capital de

» rentes contre soixante-quinze francs argent, et » un bon supplémentaire de trente francs payable » en cinq ans par cinquième de 1815 à 1820, sauf » à le réduire dans la proportion de la hausse, » c'est-à-dire à vingt francs, si la rente est à qua- » tre-vingts francs, et à rien si elle est au pair; et » au cas où elle ne dépasserait pas soixante-dix, » on aurait cent trente francs de capital de rentes » pour soixante-dix francs argent, ce qui fait res- » sortir la rente à cinquante-trois francs quatre- » vingt-cinq centimes les cinq francs de rentes, qui » valent aujourd'hui cinquante-huit francs à la » bourse.

» Cette idée, d'un bon supplémentaire de trente » francs, est un moyen de classer la rente dans les » mains de ceux qui la gardent comme revenu, » et qui achèteront ou de ces rentes nouvelles, » parce qu'elles leur présenteront une chance d'ac- » croissement de leur capital et intérêts, ou seu- » lement des bons comme prime d'assurance de » cet accroissement pour les rentes qu'ils possèdent » déjà : ainsi, avant que la valeur de ces bons » soit fixée aux époques où elle doit l'être, ils en » auront une dans la circulation, et les proprié- » taires de rentes avec bons supplémentaires pour-

» ront vendre leurs rentes et leurs bons à la fois,
» ou les uns et les autres séparément.

» D'où il résulte que cette disposition permettant de prendre la rente à un prix plus élevé que le cours actuel, l'opération est honorable pour le gouvernement français, et en devient, par cela même, plus utile et plus sûre pour toutes les parties. Il est même probable que le prix de soixante-dix francs avec bons supplémentaires provoquera très-promptement à la bourse le cours de soixante-dix sans bons supplémentaires, et qu'il s'y maintiendra par la consistance et l'habileté des mains dont il est question.

» Je me suis assuré du placement, dans les mains de MM. Baring et Hope, de rentes pour une somme équivalente à la dépense de l'entretien de l'armée d'occupation; mais seulement dans le cas où il serait possible de mettre aussi dans leurs mains les rentes destinées à pourvoir au paiement de la contribution de cent quarante millions, afin d'éviter, pour l'emploi de la totalité des trente millions de rentes, une concurrence et un défaut d'ensemble qui rendraient l'opération impossible.

» Les alliés prenant des rentes pour la contri-
» bution de cent quarante millions, aux mêmes
» conditions que seront prises les rentes pour les
» cent soixante millions destinés à la fourniture et
» à l'entretien des troupes, les remettraient pour
» en opérer la vente pour leur compte à MM. Ba-
» ring et Hope, avec lesquels ils pourront pren-
» dre des engagemens selon les besoins de chacun
» d'eux. La totalité du service des alliés, et la con-
» tribution à leur payer, se trouveraient complète-
» ment assurés.

» J'avais d'abord conçu la pensée de déterminer
» MM. Baring et Hope à traiter de la rente des
» alliés avec garantie, mais V. G. a approuvé elle-
» même un mode plus conforme à l'esprit des
» traités. Cette idée, de donner aux alliés des
» rentes en paiement, et de réunir les rentes dans
» les mêmes mains qui se trouveraient chargées
» de celles destinées à pourvoir aux fournitures
» et à l'entretien des troupes, est préférable à toute
» autre. Je ne doute pas que cet arrangement,
» s'il était adopté, ne fît bientôt élever le prix des
» rentes, qui ne sont au taux actuel qu'à cause de
» l'incertitude où l'on est sur le mode d'emploi de
» trente millions de crédit demandé; mais une

» fois l'emploi confié à des mains aussi habiles et
» aussi accréditées, on verra bientôt le cours s'élever
» sensiblement et se maintenir élevé.

» Je dois dire à V. G. que, toutes choses con-
» venues, MM. Baring et Hope viendront immé-
» diatement à Paris, sur l'invitation que je leur
» en ferai.

» J. OUVRARD. »

Le jour même, le plan fut arrêté par les ambassadeurs des puissances alliées, et expédié à toutes les cours par courrier extraordinaire.

M. le duc de Richelieu et M. le comte Corvetto passèrent chez moi, en sortant de la conférence, pour me féliciter, me remercier, et me prier d'inviter MM. Baring et Labouchère de venir à Paris. Ma lettre fut expédiée par un courrier extraordinaire à M. le marquis d'Osmond. Ces messieurs m'adressèrent de Londres, le 14 janvier 1817, la lettre suivante :

« Monsieur,

» Nous venons de recevoir, par S. Exc. M. l'am-
» bassadeur de France, la lettre que vous avez
» adressée avec la note soumise par vous, le 8 de

» ce mois, à la conférence des représentans des
» puissances alliées, en conséquence de laquelle
» nous recevons, par M. le marquis d'Osmond, l'in-
» vitation de S. Exc. M. le duc de Richelieu, de
» nous rendre sur-le-champ à Paris. Nous allons
» faire nos arrangemens pour y arriver au com-
» mencement de la semaine prochaine, pour ré-
» pondre à la confiance flatteuse que l'on veut bien
» nous témoigner.

» Nous sommes, etc.

» Baring, Labouchère. »

Peu de jours après, le télégraphe annonça leur arrivée à Calais. Rendus à Paris, M. Labouchère m'adressa le billet suivant :

« Nous sommes arrivés dans la nuit, et je me
» serais rendu chez vous, sans la crainte que nous
» nous croisions. Veuillez nous faire savoir, par le
» porteur, quand vous pourrez nous voir et où.

» Tout à vous.

» Labouchère. »

Le plan était à peine arrêté, et déjà les conséquences commençaient à s'en faire sentir ; les fonds augmentaient, le choix de maisons étrangères excita, comme je l'avais prévu, une heureuse

rivalité parmi les maisons françaises; on prit confiance; la rente haussait; MM. Baring et Hope voulurent être acheteurs, au lieu d'être commissionnaires. Ainsi que je l'avais annoncé au duc de Wellington, l'intervention des puissances alliées fit tout le succès de l'opération; et lorsqu'on apprit que les rentes n'étaient plus à vendre, tout le monde en voulut acheter.

Un premier traité eut lieu avec MM. Baring et Labouchère, réunis à plusieurs maisons de Paris, à 53 fr. 85 cent., prix fixé *par ma note à la conférence des alliés*. Un arrêté du conseil des ministres me rendait moi-même acheteur de douze millions de rentes au même prix de 53 fr. 85 cent. en paiement de toutes les fournitures de l'armée des alliés dont j'étais déjà chargé comme munitionnaire général; mais cette décision resta sans effet : le duc de Feltre, ministre de la guerre, sous le prétexte de l'arrestation de M. Doumerc, refusa de signer le traité rédigé en conformité de l'arrrêté du conseil des ministres, et me déposséda ainsi des rentes qui m'étaient acquises pour le paiement des fournitures faites aux armées; la hausse de la rente donnait un bénéfice, et aussitôt le ministre annule le contrat qui m'assure

ce bénéfice; on n'eût pas mieux fait sous l'empire.

Je m'en plaignis à M. le duc de Richelieu et à M. le comte Corvetto, qui avaient fait rendre la décision du conseil des ministres; mais le temps s'écoulait, les rentes montaient toujours, le prétexte de l'arrestation de M. Doumerc subsistait; cette dernière circonstance faisait revivre, malgré l'opposition du duc de Richelieu, les anciens débats sur le choix à faire entre la régie et l'entreprise. On n'avait plus le temps de s'occuper de mes réclamations. Tant que mon zèle et mon activité avaient été nécessaires, on m'avait prodigué les promesses et les protestations: maintenant, que le service était rendu, loin de me traiter avec faveur, on ne jugeait pas même à propos de me rendre justice. C'est ainsi qu'au mépris des stipulations arrêtées comme condition du succès de l'emprunt, on refusa de me livrer douze millions de rentes tiers consolidé qui étaient ma propriété à 53 fr. 85 cent., et cette dépossession fut consommée au moment même où, par mes soins, cette rente s'était élevée à 65 fr. Ainsi, après plus de trois mois employés en négociations actives avec les maisons Hope et Baring, avec les ministres du roi, avec les mandataires des puissances

alliées, et le commandant en chef de l'armée d'occupation, il m'est resté l'honneur d'avoir fait sortir la France de la plus terrible crise où elle se soit trouvée, d'avoir fondé le crédit public, enrichi la banque, le commerce, les agens de change, les propriétaires de terrains, etc., etc. D'un autre côté, je n'avais pas été compris dans la répartition de MM. Baring et Hope, parce que j'étais censé posséder irrévocablement douze millions de rentes. Je n'ai trouvé dans cette opération, bonne pour tout le monde, aucun bénéfice personnel; je n'ai pas même été remboursé de mes frais de voyage, et on a été jusqu'à me reprocher, à cette occasion, d'avoir sacrifié mes amis, en soutenant des ministres que je connaissais peu alors. Aujourd'hui j'ai dans l'esprit un plan propre à remédier au mal que l'on a fait à nos finances; il serait particulier que ce plan me valût à son tour le reproche d'avoir cherché à soutenir un ministère que je connais trop.

M. le duc de Wellington avait connaissance des engagemens pris avec moi; il fut étonné qu'on refusât de les remplir. Le service de son armée continuait d'être en souffrance; il s'en plaignit, et me désigna pour en être chargé. Le sous-secrétaire

d'état de la guerre fut envoyé exprès à Cambrai pour changer cette disposition du duc. Le service continua à être mal fait, et à coûter extrêmement cher.

Les créations de rentes continuèrent : ce que j'avais annoncé se réalisa; j'avais dit que, pour fonder le crédit public, il fallait avoir beaucoup de rentes, et qu'elles monteraient à chaque création. Cette opinion était tournée en ridicule par tous ceux qui se disaient habiles en finances; rien cependant de si simple : c'est que chaque création de rentes a introduit en France la somme d'écus pour laquelle les étrangers y ont pris part.

Les capitalistes, les maisons de banque et de commerce françaises, qui repoussaient avec effroi, comme fatale à leur crédit, toute opération de finance avec le trésor royal, virent bientôt, par l'exemple des maisons étrangères, qu'on pouvait acheter des rentes sur l'état avec avantage, avec sûreté, et sans rien perdre de sa considération : dès lors tous briguèrent la faveur d'avoir pris part à ces emprunts. Il fallut (précaution étrange et nouvelle) employer la force au trésor, pour contenir la foule.

Étonné moi-même de ce concours, je fus chez

le duc de Richelieu pour l'engager à venir jouir de ce spectacle; toutes les avenues étaient obstruées, les soldats ouvraient le passage; mais quel fut l'étonnement du duc de Richelieu, quand il aperçut parmi les plus pressés, M. Antoine Clary, dont l'éloignement pour ce genre d'affaires était si connu; on l'entendit, tout en se défendant contre les bourrades des soldats, dire à son neveu, qui le pressait de se retirer : « Mais si nous quittons la » place, nous n'en aurons pas. »

Ces faits parlaient assez haut, et le plus léger retour sur le passé suffisait pour faire apprécier toute l'étendue du service que je venais de rendre. En 1816, la paie des armées d'occupation suspendue, le service de leurs vivres compromis, les ressources épuisées par des emprunts forcés, des réquisitions et les menaces de mesures pires encore; en 1817, la confiance rétablie, la foule au trésor, les caisses des banquiers et des capitalistes français et étrangers ouvertes au gouvernement; la création de nouvelles rentes désirée, provoquée par des demandeurs, offrant de les acheter plus cher; les besoins du trésor devancés par les offres de sommes indéfinies, à un intérêt modéré, voilà la France à dix-huit mois d'intervalle! voilà

les effets et leur cause. Le crédit public était fondé, les alliés étaient satisfaits; mais la France était accablée sous le poids d'un impôt foncier énorme; je proposai de supprimer entièrement cet impôt, ou du moins de lui faire subir une grande réduction.

Si M. de Richelieu n'avait pas, sur toutes les questions d'économie politique, des opinions arrêtées, son caractère le portait à rechercher tous les moyens de s'éclairer et de se diriger sur la route des améliorations; la suppression de l'impôt foncier ne le séduisit pas d'abord, ou, pour mieux dire, il n'était pas fixé sur les modifications à introduire par l'effet de cette suppression dans notre droit électoral.

Ma proposition donna lieu à plusieurs conférences et à un grand nombre de notes. La création des rentes était encore un sujet d'étonnement et de controverse, quoique cette opération marchât avec succès. Parmi le grand nombre de lettres auxquelles j'eus à répondre, celle que je vais transcrire donnera l'idée des obstacles que j'ai rencontrés, et aussi de ma persévérance à faire triompher ce système qui fondait la prospérité et le bien-être du pays.

« Le 28 juillet.

« J'ai lu avec la plus grande attention, monsieur, le mémoire que vous avez eu la bonté de
» me communiquer. Sans doute, la diminution
» des impôts, de l'impôt foncier surtout, est une
» des choses les plus désirables; mais espérer cette
» diminution par des emprunts, et se mettre tous
» les ans dans la nécessité de faire une opération
» de finance pour couvrir le déficit du budget, c'est,
» ce me semble, placer le gouvernement dans une
» dépendance fâcheuse, et se préparer une masse
» énorme de valeurs dont il ne serait peut-être pas
» toujours facile de soutenir le cours; et cependant cette élévation du cours serait une condition nécessaire pour ne pas emprunter à un taux
» ruineux, ou même pour trouver seulement des
» prêteurs.

» On ne peut, je crois, comparer la France à
» l'Angleterre; notre position continentale nous
» impose d'autres devoirs, comme d'autres gênes;
» et si l'on entrait dans ce système, rien que l'approche d'une guerre suffirait, je le crains, pour
» amener une crise financière qui ajouterait beaucoup aux embarras du pays.

» Au reste, vous voulez bien me promettre des » développemens et des calculs que je lirai avec » beaucoup d'intérêt, et qui modifieront peut-être » le jugement qu'une première lecture m'avait » inspiré.

» Recevez, je vous prie, monsieur, l'assurance » de ma considération très-distinguée.

» Richelieu. »

Enfin mon plan fut soumis à un rigoureux examen de la part de M. le duc de Richelieu et des personnes qu'il consultait; quand on eut approfondi et discuté sous toutes ses faces mon idée, qui se réduisait à détruire presque en entier l'impôt foncier, et à n'en laisser que le cadre, pour le cas de guerre, le premier ministre se détermina à essayer partiellement la réduction; et, pendant plusieurs années, il a proposé, et la chambre a adopté, une réduction de trente millions environ sur la contribution foncière. S'il fût resté au ministère, il eût achevé l'ouvrage si heureusement commencé. Le crédit public, appliqué à toutes les entreprises utiles, aurait changé la face de la France : le grand système de navigation intérieure,

par la continuation des canaux commencés, et par l'exécution de ceux qui n'étaient que projetés, allait préparer de nouvelles ressources pour l'avenir. Le même principe eût ouvert des routes dans toutes les directions, et de telle manière que partout les produits pussent facilement et à peu de frais être mis en circulation.

La France ne demande qu'à enrichir les gouvernemens qui sauront la disposer en leur faveur. De ces projets de prospérité matérielle, M. de Richelieu ne séparait pas la prospérité morale, celle qui consiste dans la réparation de toutes les injustices et de tous les dommages. Le milliard des émigrés et le milliard promis aux défenseurs de la patrie se présentaient à son esprit comme une double dette de l'état. Avec de telles vues, comment n'eût-il pas accueilli le crédit public? C'est à moi, qui ai eu si souvent le bonheur de l'entretenir de tous ces sujets et d'en être favorablement écouté, qu'il appartient de recueillir cette partie de sa vie publique.

J'ai donc le droit de dire que je ne fus pas étranger à la rédaction de la loi des finances du 25 mars 1817, la première qui ait posé les fondemens du crédit public, en fixant à quarante millions le fonds de la caisse d'amortissement, comme

je le demandais depuis 1816, et en affectant à cette caisse la totalité des bois de l'état, moins la quantité nécessaire pour constituer quatre millions de rentes destinés aux établissemens ecclésiastiques. On rendait négociables et payables au porteur, tant pour le principal que pour les intérêts, les reconnaissances de liquidation déclarées intégralement remboursables, en argent ou en rentes au cours, par cinquièmes, dès 1821. La même loi, d'après la certitude que j'avais donnée de soumissions étrangères pour l'achat de nouvelles rentes, autorisait le ministre des finances à en faire inscrire trente millions, qui furent vendus depuis cinquante-trois francs quatre-vingt-cinq centimes jusqu'à soixante-quatre francs, c'est-à-dire dans une proportion toujours croissante, comme pour réaliser ce que j'avais prévu, contre l'avis général, *qu'on ferait monter le cours des rentes en en augmentant la masse.*

En 1816 on n'avait pas trouvé à négocier le faible crédit de six millions de rentes ouvert pour couvrir le déficit du budget : aucun banquier, aucun capitaliste, n'avait voulu s'engager à prendre de ces rentes, à quelque prix que ce fût. Il en était presque de même des bons royaux, qui ne

se plaçaient qu'à un demi pour cent de perte par mois, et pour de faibles sommes.

En 1817, après l'émission des trente millions de rentes nouvelles, toutes les bourses semblaient s'être ouvertes, et on offrait au trésor plus qu'il ne lui fallait.

Ce grand mouvement de confiance dans la dette publique n'est pas dû seulement à la riche dotation de l'amortissement et aux garanties que présentaient les ressources de la France sous une bonne administration; il faut l'attribuer encore au mode adopté pour l'acquittement de l'arriéré des cent jours, pendant lesquels on avait aussi payé les dettes faites depuis la restauration, sur les bases que j'avais indiquées dès 1814; mode dont le grand avantage consistait à lier l'intérêt de l'état à l'élévation du cours des fonds publics. Enfin, parmi ces grands événemens dont nous avons été témoins, le plus remarquable, peut-être, n'est-il pas la naissance du crédit en France, au moment même où nous semblions prêts à succomber sous le poids de nos charges?

Le printemps de l'année 1818 a été marqué, pour moi, par des chagrins intérieurs dont j'aime à déposer ici le souvenir. Au milieu des persécu-

tions que m'avaient fait éprouver tous les gouvernemens, ma femme avait été frappée aussi cruellement que moi, tous les coups lui avaient porté au cœur; à tout le mal que Napoléon cherchait à me faire, elle opposa un courage admirable. C'est à ce sentiment si vif de nos souffrances communes, c'est à cette tendre participation aux maux de notre famille, que ses enfans et moi nous devons attribuer le dépérissement de sa santé et sa mort prématurée, le 5 mai 1818. Les préjudices causés à ma fortune et à mon existence pouvaient se réparer et même s'oublier; mais des pertes semblables sont sans remède comme sans consolation. Combien de maux ignorés doivent se reprocher ceux qui, sous toutes les formes de gouvernement, manient avec une légèreté si cruelle le pouvoir arbitraire!

Pendant le cours de cette année, M. le duc de Montmorency me fit l'honneur de me demander ma fille aînée pour son fils Raoul; ce mariage était convenu et allait se conclure, quand M. Thibault de Montmorency, oncle, mourut d'une chute en voiture. Cet événement suspendit le mariage qui, en définitive, n'eut pas lieu, parce que M. Raoul voulut épouser sa tante, et que,

d'un autre côté, M. le duc de Richelieu me proposa M. de Rochechouart. Le lever où S. M. devait signer le contrat avait été fixé au dimanche. . . . . La veille, M. le duc de Richelieu remit le portefeuille de la présidence du conseil des ministres. Il serait parti le même jour pour sa terre; mais il différa son départ jusqu'au lundi pour être présent à la signature, et quelques jours après, le 25 décembre, il m'écrivit de Courteille:

« M. l'abbé Nicole m'a remis la lettre que vous » m'avez fait l'honneur de m'écrire, monsieur; je » n'ai eu aucun mérite à retarder mon départ pour » assister à notre contrat de mariage. Nos jeunes » gens en ont beaucoup davantage à m'attendre » jusqu'au 5, et je leur en sais bien bon gré. » Veuillez en remercier mademoiselle votre fille, » en l'assurant du plaisir que j'ai de voir s'établir » entre nous des rapports intimes. Je reviendrai » sans faute le 3; il me fallait absolument esca- » moter le jour de l'an.

» Je ne répondrai pas en détail aux choses très- » sérieuses que contient votre lettre; votre pré- » vention en ma faveur vous fait illusion, et vous » représente comme possibles des événemens in- » vraisemblables, mais même, je le dis avec con-

» viction, qu'il n'est plus au pouvoir des hommes » d'amener. Tout ceci serait trop grave pour être » traité la veille d'une noce; plus tard, si vous » voulez, nous pourrons en reparler.

» Veuillez recevoir, monsieur, l'assurance de ma » considération la plus distinguée.

» RICHELIEU [1]. »

J'adressai, en 1820, au président du conseil et au ministre de la guerre, mes vues sur les moyens de procurer à chaque ministre, pour les approvisionnemens de son département, la même concurrence que celui des finances avait obtenue en 1816 [2].

Le gouvernement a en effet deux sortes de créanciers : ceux qui prêtent de l'argent sont des rentiers; ceux qui lui vendent des marchandises sont des fournisseurs. Pourquoi ne traiterait-on pas les uns et les autres avec la même bonne foi?

C'est là ce que j'appelle crédit administratif; mais pour que ce crédit, si important à créer, existe, deux choses avant tout sont nécessaires. Il faut d'abord simplifier la comptabilité; il faut

[1] Voyez le fac-similé en tête des Mémoires.

[2] Sur le crédit administratif, par J. Ouvrard; imprimé chez Guyot, rue Mignon. 1816.

qu'avec une combinaison facile de moyens propres à donner au gouvernement toutes les garanties d'examen et de révision, les *pièces justificatives du service* soient transformées, sur les lieux mêmes, en *pièces payables*.

Il faut quelque chose de plus, il faut surtout que le gouvernement renonce aux usages des temps révolutionnaires, qu'il cesse d'être en même temps juge et partie dans les règlemens de compte ; il faut qu'il ne puisse, au mépris de toute règle, de tout engagement, de tout contrat, retarder ses liquidations et ses paiemens à son gré ; ces procédés arbitraires sont aussi nuisibles aux états qu'ils sont odieux ; on n'est bien servi et on ne fait de bons marchés que quand toutes les chances et toutes les clauses reposent sur l'assurance de décisions équitables, rendues par des autorités indépendantes. Quelle confiance inspirera le gouvernement et quelles utiles transactions lui seront assurées quand il aura pris l'habitude de payer ce qu'il doit, comme il exige ce qui lui est dû ; quand on saura que des arbitres et des juges décideront ses procès, comme ceux des particuliers ; quand il insérera d'avance dans tous les traités cette clause tutélaire, et quand il regardera comme un outrage

la simple appréhension qu'après l'avoir souscrite, il puisse jamais ou la nier ou l'enfreindre! Les fournisseurs ou munitionnaires doivent jouir de la même considération que des banquiers; ils rempliront les devoirs de leur position, en même temps qu'ils en recueilleront les avantages, lorsqu'en respectant les engagemens contractés envers eux, on leur permettra de satisfaire exactement à ceux qu'ils prennent eux-mêmes.

Je développai ces principes avec l'étendue convenable, et de manière à prévoir toute objection. S'ils eussent été mieux compris, la France n'eût pas perdu à cette époque un citoyen utile, un homme de bien.

Je me trouve bien naturellement ramené au fatal événement qui a consommé la plus monstrueuse injustice par le plus scandaleux abus des habitudes despotiques.

Il m'était dû, conjointement avec M. Vanlerberghe, une somme en capital de treize millions deux cent soixante-dix mille cinq cent cinquante francs quarante-quatre centimes, pour fournitures faites à la marine en 1804 et 1805, au camp de Boulogne; cette créance liquidée était comprise *nominativement* dans tous les budgets de 1814 à

1819, et nous destinions ce remboursement à remplir des engagemens contractés pour le compte du gouvernement, lorsque le ministre de la marine nous en dépouilla par une fin de non-recevoir; c'était donc un de ces procès soumis à la décision administrative. Il n'y avait d'autre ressource qu'un recours, c'est-à-dire un appel de l'administration à l'administration, et, ce qui est digne de remarque, de l'administration supérieure à l'administration inférieure. Le 25 septembre 1819, le conseil d'état confirma la décision du ministre de la marine. S. S. M. le duc de Wellington voulut bien écrire, en cette occasion, à M. le duc de Richelieu, qui renvoya sa lettre à M. le garde des sceaux. L'intervention d'un étranger était une belle occasion de crier à l'inconvenance. On aurait pu, sans se montrer le moins du monde infidèle au sentiment de la dignité nationale, songer que l'illustre témoin des plus importans services aimait à les rappeler; qu'il demandait, non une faveur, mais un acte de justice; mais ne pas écouter, et surtout ne pas payer, était un parti pris [1].

[1] Il est une des circonstances scandaleuses de cette affaire que je n'ai jamais oubliée. J'attendais avec l'intérêt et l'impatience qu'on peut imaginer, une décision si im-

Ce fut pour M. Vanlerberghe un coup mortel; il n'y survécut que deux jours. J'étais venu le voir le jour où il avait reçu la lettre du ministre de la marine qui lui annonçait la décision du conseil d'état : M. Vanlerberghe était accablé de cette criante injustice : « Je prends un peu d'opium, » me dit-il, pour apaiser des douleurs rhuma- » tismales; j'en voudrais prendre beaucoup pour » terminer une vie que je ne peux plus supporter; » vous resterez seul responsable d'une liquidation » qui vous donnera bien des tourmens; vous fe- » riez bien de m'imiter. » Voulant faire diversion à son humeur chagrine, je lui répondis : « Vous » êtes malade, moi je me porte bien; vous êtes » découragé, et je ne me décourage jamais; repre- » nons plutôt les fournitures du gouvernement,

portante pour M. Vanlerberghe et pour moi : j'étais dans la pièce qui précède celle où le conseil se réunit, et je vis le secrétaire général du conseil d'état, M. Hochet, prendre à part des conseillers à leur arrivée, et les exciter à me condamner. Je parlais tout à l'heure de ce qu'un tel mode de juger et de décider donne à penser à un Anglais. Qu'eût-on dit, en France, il y a cinquante ans, si un officier quelconque du parlement avait joué un tel rôle à la porte de la grand' chambre, ou un maître des requêtes à la porte du grand conseil ?

» et, s'il est un peu méticuleux quand il s'agit » des créances de l'empire ; il sera peut-être juste » pour les engagemens futurs, puisqu'enfin il vient » d'entrer dans les voies du crédit. » Je le quittai avec l'espérance de lui avoir rendu quelque confiance ; mais quand je me préparais à aller le revoir, on vint m'annoncer sa mort. Je courus chez lui, et je retrouvai la fatale lettre du ministre de la marine chiffonnée sur sa table de nuit. Je me rendis aussitôt chez le ministre que, dans ma douleur, j'accablai de reproches et presque d'injures. Je dois dire qu'il me parut vivement affecté ; mais le chef de bureau qui avait provoqué ce rejet inique, se fit de cet homicide un titre à l'avancement et aux honneurs.

La réclamation de M. Seguin pour une somme de seize cent soixante-dix mille francs, que, sur sa sommation, *nous avions payée au trésor public*, et dont nous devions nous croire entièrement libérés, a commencé à justifier les prédictions de M. Vanlerberghe ; cette réclamation a été la cause directe et indirecte des procès qu'on m'a suscités. Ils ont assez occupé le public pour que je croie devoir entrer dans quelques détails sur mes relations avec M. Seguin.

Un jugement arbitral, rendu par M. Chagot, me constitua, en mon absence et sans avoir été entendu, débiteur de M. Seguin, solidairement avec M. Vanlerberghe, qui était également absent. Le 10 février 1810, M. Seguin réclamait de nous, en conséquence, onze millions quatre cent soixante-onze mille quatre cent seize francs quatre-vingt-sept centimes, dans lesquels des commissions allouées par l'arbitre figuraient pour une somme de neuf millions quatre cent quatre-vingt-treize mille deux cent onze francs dix centimes. Le même jour, nous transigeâmes avec M. Seguin. Par cette transaction, nous lui remîmes, à titre de forfait, des valeurs pour la somme de huit millions neuf cent soixante-un mille quatre cent seize francs quatre-vingts centimes, et nous lui payâmes huit cent trente-neuf mille cinq cent quinze francs soixante centimes; nous n'étions donc plus ses débiteurs que de la somme de seize cent soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-quatre francs quarante-deux centimes. L'agent judiciaire du trésor, en vertu du fameux décret de Schœnbrunn, qui nous constituait garans de Charles IV, et qui frappait aussi M. Seguin, fit opposition entre nos mains. Le 18 mai 1812,

M. Seguin nous fit sommation de verser au trésor public sous trois jours; sur cette *sommation*, nous versâmes au trésor la somme de seize cent soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-quatre francs quarante-deux centimes, solde de tout compte avec M. Seguin.

Je me considérais comme parfaitement libéré, lorsque *onze ans* après, sur une demande de M. Seguin, la cour royale a jugé que ce versement avait été fait pour notre compte, en exécution de ce fatal décret de Schœnbrunn qui me poursuit sans cesse. En conséquence, le 27 février 1823, arrêt qui me condamne à payer cette même somme de seize cent soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-quatre francs quarante-deux centimes, s'élevant aujourd'hui avec les intérêts à *trois millions environ*. Et cependant, que disais-je à M. Seguin? « Lorsque j'ai payé par vos ordres, l'équité et la » raison veulent que je ne sois plus votre débiteur » de la somme payée, votre réclamation devait » s'adresser au trésor public qui a reçu. » L'arrêt de la cour de cassation du 20 juin 1825 laisse au gouvernement une injustice à réparer à mon égard : le trésor a reçu la somme pour laquelle je suis détenu, à la poursuite de M. Seguin, en

vertu d'un décret reconnu *injuste et rapporté* par une ordonnance du roi rendue sur le rapport d'une commission que présidait M. Ravez. Le gouvernement ne doit-il pas libérer M. Seguin du montant de la somme ou me donner les moyens de le faire ?

La décision du ministre de la marine confirmée par le conseil d'état, la mort de M. Vanlerberghe qui en fut au moins la suite, l'arbitrage Chagot et l'arrêt de la cour royale, confirmé par la cour de cassation, sont dans ma vie quatre grands événemens, cause directe et fatale de ma détention. A ces événemens se rattachent des réflexions bien naturelles. Dans le moment et dans le lieu où j'écris, je suis sous la dépendance et dans l'attente d'un arrêt de la cour royale ; cette circonstance ne m'empêchera pas de m'exprimer avec une liberté qui est un hommage que je lui rends.

N'existe-t-il pas, comme je l'ai dit plus haut, des positions qui excluent du droit commun ? J'ose demander si aucune de ces consciences si pures et si éclairées n'a laissé approcher d'elle les idées qu'entraîne l'habitude d'entendre toujours parler de fortunes, de richesses, de trésors incalculables,

de gains immenses. Quand il s'agit d'argent, n'est-on jamais porté à regarder comme pouvant en payer beaucoup celui qui est supposé en avoir immensément? Au surplus, puisse le reste de ma vie n'être jamais exposé qu'aux erreurs du pouvoir judiciaire! Il y aurait faiblesse à ne pas soutenir, comme je le pense, que les prétentions de M. Seguin étaient inadmissibles; je n'en énonce pas moins le vœu formel de ne voir jamais mes intérêts soumis à d'autres juges! je serais, ce que l'envie me suppose, beaucoup trop riche, si depuis trente ans, toutes mes réclamations avaient été portées devant les tribunaux. Ce n'est point d'une cour indépendante qu'émanait la décision qui a tué l'estimable Vanlerberghe. Y a-t-il une plus scandaleuse atteinte portée à la propriété, que l'érection de ces tribunaux administratifs, où les juges eux-mêmes sont parties, puisqu'ils sont révocables au bon plaisir des ministres dont les décisions sont soumises à cet étrange appel? Un ministre décide, ou laisse décider par ses bureaux; et des agens ministériels vont prononcer entre lui et le créancier du gouvernement qui usera sa vie à défendre sa fortune dans une lutte inégale, où, après une liquidation chèrement acquise, inter-

vient encore un bureau de révision qui opère arbitrairement des rejets. Autant vaudrait pour un créancier soumis à la juridiction administrative et qui entendrait bien ses intérêts, de brûler ses pièces au lieu d'en poursuivre la liquidation après qu'il a cessé son service et qu'on n'a plus besoin de lui.

Que d'éloquentes réclamations ont retenti à toutes les époques de la monarchie contre les commissions! et quelles commissions que celles à qui on défère un jugement, non pas entre deux particuliers, mais entre un particulier et le gouvernement! Ferait-on à la magistrature, seule garantie sociale, la cruelle injure de supposer les intérêts du trésor compromis dans ses mains? et l'état peut-il vouloir soustraire ses intérêts à ceux à qui il confie la fortune et la vie de tous les Français? Puissé-je, encore un coup, n'avoir jamais à souffrir que des erreurs de la justice!

En 1820, la révolution d'Espagne éclata; je pensai que, par sa situation, son étendue, par le caractère de ses habitans, et surtout par ses possessions dans le Nouveau-Monde, ce pays ne pouvait pas, sans de grands dangers politiques, être, comme Naples, envahi par une armée étrangère.

Pour ceux qui connaissent la nation espagnole, il était facile de prévoir que le nouvel ordre de choses ne serait pas de longue durée. Le peuple l'avait accueilli, parce que les peuples sont comme les malades, ils aiment à changer de position dans l'espérance de trouver mieux. La sainte alliance, d'abord effrayée, eut bientôt sondé la plaie; elle se montra menaçante : les Espagnols devinrent timides dans leurs actions, parce qu'ils sentaient leur faiblesse, offensans dans leurs discours, parce qu'ils sont orgueilleux. Leur constitution était en l'air, sans base, sans appui, attaquée de toutes parts; un renversement brusque et facile devenait imminent.

Déjà le parti royaliste s'était réuni, il avait pris les armes; et la régence d'Urgel, composée de Mataflorida, de l'archevêque de Tarragone et du baron d'Éroles, s'était organisée. Elle aurait bien voulu frapper quelque grand coup, mais elle n'avait pas d'argent; et, sans argent, comment soutenir la guerre? comment faire une révolution? Elle avait envoyé un député à Paris pour obtenir des secours; à Paris se trouvaient des alliés puissans. Le député s'adressa aux chefs du parti, et frappa à toutes les portes; il recueillit

une ample moisson d'encouragemens, de vœux, de promesses, le tout assaisonné, suivant l'usage, de conseils et de reproches; mais d'argent, point. Dans ce siècle de lumières, les opinions ont sans doute leur exaltation, mais elles s'arrêtent devant la bourse.

Enfin M. Balmaseda me fut adressé; il désirait deux ou trois cent mille francs. Le même principe qui m'avait fait offrir huit cents millions à M. le duc de Cazes au lieu de soixante qu'il me demandait, me fit rejeter la proposition de M. Balmaseda. Si je lui avais prêté la somme qu'il me demandait, la régence l'aurait engloutie, et je l'aurais perdue, voilà tout ce qui serait arrivé. Sa demande annonçait une ignorance complète des affaires : « Il vous faut quatre cents mil» lions, lui dis-je, je vous les fournirai. » Il ouvrit les yeux, resta stupéfait, prit ma proposition pour un rêve, et cependant rien n'était si facile. J'y mettais toutefois une condition, c'était que la régence fût reconnue par le congrès de Vérone ou du moins par la France.

Je conclus donc, le 1er. novembre 1822, avec M. Balmaseda, un traité d'emprunt de quatre millions de piastres de rentes perpétuelles, ou en-

viron quatre cents millions de francs de capital. Ce traité contenait une combinaison nouvelle pour assurer 1°. un amortissement de deux pour cent, et le paiement de cinq pour cent d'intérêts par les mains de M. Rougemont de Lowenberg. J'exigeai que la régence prît dans cet acte le nom de régence d'Espagne, parce que je connais tout l'empire des mots sur les choses, et je stipulai que je serais remboursé par le gouvernement espagnol de toutes les sommes qui m'étaient dues précédemment, lesquelles seraient admises dans l'emprunt comme comptant [1].

J'avais pensé, par cet emprunt, faire du système de crédit un moyen de subside pour une nation amie, sans grever d'aucune charge la puissance auxiliaire. Jusque-là les subsides avaient été

[1] Le titre de régence d'Espagne que j'avais fait prendre à la régence d'Urgel devint public. Le duc de San-Lorenzo fut excité par son gouvernement à se plaindre de cette dénomination, et me fit citer en police correctionnelle comme coupable d'outrages envers le gouvernement d'Espagne. L'affaire devait être plaidée le 28 janvier, au moment même où le discours du trône annonçait la déclaration de guerre. Le duc de San-Lorenzo avait reçu ses passe-ports, et le procès n'eut pas

onéreux au gouvernement qui les accordait, insuffisans à celui qui les obtenait. Telle avait été, dans les diverses coalitions, la position des puissances vis-à-vis de l'Angleterre, qui payait et entretenait la guerre. La régence d'Urgel n'a pas été reconnue; M. de Villèle n'a pas vu l'affaire comme l'aurait peut-être vue M. Pitt.

Au bout d'un mois, j'avais déjà pour deux cent quatre-vingt-huit millions de bonnes souscriptions; l'emprunt eût été rempli et au delà, si le traité avait reçu son exécution. En même temps, j'avais indiqué le plan de campagne : sept ou huit corps de partisans devaient arriver sur Madrid de divers points de l'Espagne; les cortès auraient été forcées de capituler; les deux partis n'étant ni tout-à-fait vaincus, ni tout-à-fait vainqueurs, il y aurait eu des concessions réciproques. La consti-

de suite. Cependant M. Rougemont de Lowenberg, effrayé d'abord de ces discussions et des plaintes qu'élevait le ministère des cortès, voulut se retirer de l'emprunt; je dus le remplacer dans les vingt-quatre heures par un banquier disposé à tout adopter sans un plus long examen, et avec une sorte d'obéissance dans mes premières directions. Je choisis MM. Tourton-Ravel et compagnie, toujours empressés à m'offrir leurs services.

tution, qui était vicieuse, eût été réformée, et l'Espagne serait sortie de sa révolution sans intervention étrangère; elle aurait commencé à prendre place en Europe. Rien n'était plus facile que l'exécution de ce plan; des cadres d'officiers, de bons chefs et du matériel, voilà tout ce qu'il exigeait, et on avait tout cela avec de l'argent. La masse de la nation, je le savais, était si bien disposée pour le pouvoir légitime, que ces corps auraient pu s'accroître et se recruter à volonté. On peut se rappeler la tentative de Bessières sur Madrid; il avait été envoyé en enfant perdu et pour tâter l'ennemi; il fut sur le point d'enlever la ville.

Je communiquai tous ces projets à M. de Villèle, et lui demandai s'il voulait reconnaître la régence. Il avait une bonne occasion de se débarrasser de l'épouvantail des cortès. On ne lui demandait ni hommes ni argent; un acte diplomatique aurait suffi; le gouvernement n'y eût pas même perdu de l'influence; il en aurait certainement conservé au moins autant qu'aujourd'hui, et il aurait évité l'entretien d'une armée qu'il sera peut-être difficile de retirer.

M. de Villèle conçut toute l'importance de mes

communications; mais il hésitait; il voulait, il ne voulait pas; c'était désirable, c'était difficile; et puis les puissances étrangères!..... Bref, nos tuteurs, ou, si l'on veut ceux du ministère, étaient à Vérone; je pris le parti de les aller trouver. J'arrivai le 12 novembre; le congrès était sur le point de se dissoudre, et néanmoins, et à la recommandation de M. Mathieu de Montmorency, que j'avais rencontré à Milan, sur la demande officielle de M. le vicomte de Châteaubriand, je fus admis à la conférence chez M. le prince de Metternich; j'y développai les motifs qui s'opposaient à une intervention armée en Espagne; M. de Gentz fut chargé de faire, pour le lendemain, le rapport de cette conférence. La discussion avait laissé des impressions favorables, surtout dans l'esprit des ministres de France et d'Autriche, qui désiraient parvenir à leur but en évitant la guerre. Une autre conférence fut indiquée pour le lendemain, et mes vues semblaient devoir être adoptées; mais le ministre des affaires étrangères de Russie, M. le comte de Nesselrode, me fit dire que la conférence n'aurait pas lieu; que l'affaire d'Espagne se règlerait à Paris, et que le général Pozzo-di-Borgo était déjà parti pour s'y rendre.

J'étais pressé d'y arriver aussi; mais, pour avoir voulu prendre la route la plus courte, je me trouvai arrêté dans le Simplon par des avalanches, et je perdis neuf jours.

Cet emprunt de la régence d'Urgel avait eu tant d'effet sur l'emprunt des cortès, que de soixante-onze pour cent, il l'avait fait tomber subitement à quarante, et avait empêché la conclusion d'un nouvel emprunt annoncé. J'avais prévu ce résultat; et, je le dirai sans prétendre m'en faire honneur, je voyais avec peine le commerce français, qui avait pris une grande partie de l'emprunt constitutionnel, menacé de pertes considérables. Pour prévenir, autant qu'il était en moi, ce que je regardais comme un malheur public, je m'étais adressé à un banquier dont toute la France honore la loyauté : je lui avais dis à l'avance tout ce qui allait arriver. Il ne voulut pas me croire; je lui rends justice, son incrédulité était concevable; à sa place, j'en aurais eu peut-être autant que lui. Cependant les événemens se chargèrent de ma justification; beaucoup de fortunes furent compromises, et j'ai dû à cette circonstance de dangereuses inimitiés.

J'avais un grand intérêt à suivre l'armée; j'i-

gnorais si la régence serait ou non reconnue, et de cette question dépendait celle de la validité ou de la nullité de l'emprunt. Si elle était reconnue, je devais me trouver sur les lieux; si elle ne l'était pas, je devais m'y trouver encore, afin de profiter des événemens pour régler d'anciens et de grands intérêts avec le gouvernement d'Espagne.

Pour suivre l'armée, il me fallait un titre; je ne pouvais pas y aller en volontaire. Le ministre de la guerre mit en adjudication le service des vivres-viande de l'armée des Pyrénées; je le fis soumissionner par M. Albans Dubrac; le traité lui fut passé le 19 février, sous le cautionnement de la maison Tourton-Ravel et compagnie, avec une garantie de six cent mille francs, qui fut fournie par mon agent de change. M. Dubrac me donna une contre-lettre approuvée par M. Tourton-Ravel, et je pris à l'instant même toutes les précautions pour que le service s'effectuât avec régularité.

Nous étions à la fin de mars; on répandit le bruit d'une prompte entrée en campagne; je me rendis chez M. de Villèle; je lui annonçai mon départ pour Bayonne, où m'appelaient la vente que j'avais à y faire d'une assez forte partie de

riz; mes projets d'emprunt dans le cas où S. A. R. reconnaîtrait soit la régence d'Espagne, soit un gouvernement provisoire quelconque; le souvenir des grandes choses que j'avais préparées et même conclues jadis à Madrid, et que je croyais pouvoir reproduire; enfin le service de l'entreprise Dubrac à organiser.

J'arrivai à Bayonne le 3 avril. Les bruits les plus inquiétans se répandaient dans le public; on s'interrogeait en s'abordant : Que va faire le prince généralissime? que fait l'armée? Le ministre de la guerre y était arrivé. Il était venu avec le titre de major-général; mais le prince n'avait pas voulu le reconnaître; il avait conservé le général Guilleminot. A qui obéira-t-on? au prince ou au ministre du roi? Et le conseil des ministres, que fait-il? Quelle est la qualité du duc de Bellune? est-il ministre sans portefeuille, ou major-général sans commandement? c'était bien pire quand on s'exprimait sur les préparatifs de la campagne. On accusait hautement l'administration d'inhabileté et d'impéritie. « Point de vivres, disait-on, point de fourrages, point de magasins, ni de moyens de transports. L'entrée en campagne est impossible, elle ne saurait avoir lieu avant trois

mois. Le maréchal a déclaré lui-même au prince que rien n'était prêt; et dans une visite que S. Exc. a faite à M. Lahirigoyen, l'un de nos riches négocians, il lui a dit : « Je vous conseille de ne » vous mêler d'aucune fourniture, les liquidations » ne se terminent jamais bien [1]. »

On disait encore : il y a quelques amas de blé; l'armée pourrait être nourrie pendant dix jours, peut-être; mais il n'y a point de farines; il n'y a du biscuit que pour deux ou trois jours. On pensera, sans doute, qu'avec du blé on a facilement de la farine; oui, mais ici il n'y a point de moulins et depuis quatre mois on n'a pas su en faire. Il y aurait de la farine qu'on ne serait guère plus avancé, car il n'y a point de blutoirs; on en compte deux à Bayonne et quatre dans toute la division. Voilà les grands préparatifs que l'on a faits pour pourvoir aux besoins de l'armée, et comme si on s'était promis de la prendre par famine, lors même qu'on aurait des moulins et des blutoirs, on se trouverait encore fort mal à son aise, car on n'a ni fours, ni

[1] Ce fait m'a été répété par les deux fils de M. Lahirigoyen, lorsqu'ils sont venus me voir à la Conciergerie, pour le règlement d'une prime d'assurance due par le munitionnaire.

boulangers. Il y a quelques jours que l'intendant en chef, M. Sicard, a pris une mesure qui prouve son embarras; il a mis en réquisition tous les soldats qui, avant leur entrée au service, ont travaillé dans la boulangerie; à présent ils font du pain au lieu de faire l'exercice. Quant aux fours, on s'est avisé d'y penser il y a trois mois, comme par hasard, et par un effort de génie, on a voulu faire reconstruire ceux qui existaient autrefois dans la citadelle; mais l'état serait compromis si on pouvait construire un four à Bayonne sans l'autorisation des ministres. Cette autorisation ne s'est fait attendre que deux mois; il y a quinze jours qu'elle est arrivée; sous trois semaines on sera au travail.

Si on passe au quartier de la cavalerie, on ne sera pas plus satisfait. On ne trouvera de l'avoine et du fourrage que pour quatre ou cinq jours. Il y a peu de temps qu'on a été obligé de lever des réquisitions sur le pays. On se demande ici ce qu'on pourra faire de mieux ou de plus mal en Espagne. Ce n'est pas dans l'ordre des arrivées, et dans le choix du placement des magasins que nos administrateurs d'en haut ont fait briller leurs talens. A Orthez, pays de plaine, ville de passage, ils ont entassé des approvisionnemens de grains et pas

une ration de fourrage, et on y a mis de la cavalerie. En revanche à Oleron et à Navarreins, pays de montagnes où il faut consommer sur place, ils n'y ont placé que des fourrages; et, comme s'ils avaient voulu faire un trait de mauvais esprit, ils y ont envoyé de l'infanterie.

Il est arrivé vingt-sept caissons en poste; mais il sera difficile de les mener plus loin, à moins que la poste ne se charge de les conduire jusqu'à Madrid; car il n'y a point de chevaux. Il y a un assez grand nombre de pièces de canon; mais il ne manque que deux choses, qui, sans doute, sont d'assez peu d'importance, puisqu'on n'a pas jugé à propos de s'en occuper; ce sont des chevaux et des soldats du train. On dit le général Tirlet, commandant en chef l'artillerie, fort embarrassé; on parle de prendre des bœufs.

On peut appliquer la même observation à tout ce qui dépend du service des transports. Il n'y a pas un cheval, pas un caisson, pas une voiture. Les objets d'équipemens, les cartouches, les munitions, les armes de rechange, tout cela restera ici. M. le duc de Bellune a cependant des vues sages et profondes. Il a retenu de nos dernières guerres qu'on ne trouve absolument rien en Espagne, ni vivres,

ni fourrages ; et comme il veut que l'armée soit bien nourrie, bien approvisionnée, ce qui certainement est fort raisonnable, il a formé le projet de faire venir de France tous ses approvisionnemens. C'est de la frontière que partiront les convois qui suivront le soldat dans ses marches. A la vérité les mouvemens militaires en pourront bien éprouver quelques embarras et les denrées coûteront cher; mais qu'importe! on envoie bien ici, à Bayonne, de Lille, des piquets de bois pour la cavalerie; de Strasbourg des pontons pour passer la Bidassoa, et de Paris des marmites. On peut bien de Bayonne envoyer des blés en Galice et des vins en Andalousie; il n'y a à tout cela rien qu'un léger obstacle, c'est qu'au moins il faudrait des denrées et des moyens de transports, et qu'il n'y en a point.

Je ne finirais pas si je rapportais toutes les observations sur l'état de désordre, de confusion, de dénuement où se trouvait l'armée; on venait d'expédier l'ordre d'un mouvement rétrograde pour la cavalerie dans les plaines de Tarbes.

Cependant la retraite présentait plus d'un danger; tout était en mouvement au-delà des Pyrénées. Les Espagnols ne pensent jamais à se dé-

fendre que lorsqu'ils sont attaqués; mais l'attaque était à leur porte, ils pouvaient sortir de leur sommeil; une fois la frontière et les défilés du Guipuscoa occupés, il en coûterait des flots de sang pour réussir; il n'y avait pas un moment à perdre.

Le lendemain de mon arrivée, le prince généralissime me fit appeler. S. A. R. me demanda si je pouvais me charger du service général de l'armée; elle exigeait une prompte réponse; je n'y étais pas préparé. Je me rendis néanmoins chez M. l'intendant Sicard, pour lui annoncer que j'allais peut-être lui adresser des propositions. Il me dit qu'il les examinerait de suite, et que je le tirerais d'un grand embarras si je traitais de tous les services.

Me chargerai-je du service? l'entreprise était hardie, en apprenant surtout que M. Sicard s'était adressé à plusieurs maisons de Bayonne et que toutes avaient refusé. Telle était la première question sur laquelle j'avais à prendre un parti. Quels seraient mes prix et conditions? telle était la seconde. La longue habitude que j'ai de ce genre d'opérations me faisait voir sans effroi le manque absolu d'approvisionnemens et de moyens de

transport. D'ailleurs, j'adoptai tout de suite un système contraire à celui du ministre; il voulait prendre ses denrées en France, et moi je pensai que l'armée, entrant en Espagne, devait être nourrie par les productions de l'Espagne; mais trouverais-je en Espagne des vivres et des moyens de transport? Nous étions en avril; il ne fallait plus penser à la récolte faite, c'était de la récolte à faire qu'il fallait s'occuper. Cette récolte, quelles espérances donnait-elle? suffirait-elle aux besoins du pays et au surcroît de consommation résultant des mouvemens militaires? Je n'avais pas le temps d'écrire ni de consulter, d'attendre des réponses de Grenade et de Bilbao, de Barcelone et de Séville. Il fallait prendre un parti, sans retard, à moi tout seul, en vingt-quatre heures.

Occupé toute ma vie d'approvisionnemens, j'ai appris quels pays en fournissent, où on les trouve à meilleur compte; par quels signes, en chaque contrée, la nature annonce à l'avance l'abondance ou la disette. En Espagne, le soleil ne manque jamais à la maturité des grains; mais souvent les pluies manquent pour le développement du germe et de l'épi. Si dans le mois de mars un ciel bienfaisant a baigné la terre, l'abondance sera dans

les greniers et la joie dans les campagnes. J'allais donc de toutes parts, prenant des renseignemens: quel temps a-t-il fait de l'autre côté des montagnes? demandais-je. C'était à des soldats de l'armée de la foi, à des émigrés espagnols que je faisais toutes ces questions; tout le monde me répondait la même chose: le temps était mauvais, les pluies étaient continuelles. Il ne m'en fallait pas davantage; je pouvais me charger du service.

Restait une question fort grave; je prendrais le service, j'y étais décidé; mais à quelles conditions, à quels prix? Je manquais de bases fixes, et je n'avais pas le temps de m'en procurer. Je pensais que l'Espagne n'était pas plus favorisée que le Languedoc et la Provence; que les vivres devaient y être de même abondance et de même valeur; je me décidai donc à proposer les mêmes prix que le gouvernement avait payés pendant quinze années à MM. Vanlerberghe, Doumerc et à la régie Maret, pour le service de nos départemens méridionaux. Quant aux fourrages, qui manquent habituellement en Espagne, je n'avais aucune donnée; je ne voulais pas faire un marché en aveugle; je pris le parti de ne me présenter que comme régisseur, sauf à changer plus tard les

conventions; j'étais moins embarrassé pour les transports; j'avais une base, c'était le marché fait par le ministre de la guerre avec le sieur Rollac; j'en trouvais les prix trop élevés, je les réduisis.

J'aurais sincèrement ambitionné que la fourniture de l'armée, ainsi que celle des transports, que l'on me proposait, eussent été offertes à la concurrence publique; personne n'est plus persuadé que moi que cet usage, consacré aujourd'hui par les traités d'emprunt, ne soit très-utile; je l'ai constamment provoqué, depuis trente ans, dans mes divers écrits; mais le temps manquait aux autorités qui étaient amenées par la force des choses à prendre cette mesure extraordinaire.

D'ailleurs cette concurrence avait existé de fait par l'appel que M. l'intendant en chef avait inutilement fait à MM. les négocians de Bayonne, et par mes propres propositions, qui n'étaient plus l'expression des demandes que j'aurais dû faire, mais uniquement celle des entrepreneurs Vanlerberghe et Doumerc, qui avaient obtenu la préférence, avec concours, aux prix dont j'offrais de me contenter.

Mais j'allais me trouver de nouveau en rapport avec les ministres; des difficultés s'élèveraient sur

le marché; ils deviendraient mes juges, d'abord dans leurs bureaux, ensuite au conseil d'état; or, en France, je ne connais rien de pire que la justice administrative des ministres. Il n'y a point d'acte arbitraire, point d'injustice, point d'iniquité que je n'en aie éprouvé. Je ne veux plus être jugé par les ministres; s'il s'élève des difficultés sur le marché, elles seront décidées par des arbitres, c'est ma condition *sine quâ non*. Par le même motif, je ne veux pas que ma liquidation dans les bureaux de la guerre soit définitive. Je sais trop ce que c'est que la bureaucratie, et c'est encore le ministre et même pire : elle fait ou ne fait pas, rejette, admet, valide, annule, le tout sans règle ni justice, selon les ordres qu'elle reçoit, par caprice et par arbitraire. Le ministre a des intendans et des sous-intendans; ils reçoivent les pièces de fournitures et en délivrent des bordereaux ou récépissés. Ces bordereaux seront mes seules pièces comptables; les intendans et sous-intendans sont sur place, qu'ils vérifient les bons de fournitures, qu'ils s'assurent que les denrées en bonne qualité ont été livrées; le ministère a confiance en eux puisqu'il les nomme.

Mon plan arrêté, je rédigeai mes propositions; je les soumis à l'intendant en chef, et le 5 avril je fus appelé à la conférence chez M. le major-général Guilleminot, où se trouvaient le général Tirlet, le général Bordesoulle, le général Mériage, l'intendant de la onzième division Regnault, et le directeur des subistances Baugé. Peu après cette conférence, je me rendis chez M. l'intendant en chef Sicard, où mon neveu Victor Ouvrard se rendit aussi. Là, à deux heures après minuit, les marchés furent signés dans son cabinet, après une discussion de trois ou quatre heures, sans aucune modification, par la meilleure de toutes les raisons, c'est que je n'en aurais accepté aucune. Le 6, à dix heures du matin, S. A. R. le prince généralissime approuva mes traités, y mit son cachet elle-même, et une heure après l'ordre fut donné sur toute la ligne pour passer la Bidassoa.

J'avais à m'occuper sur-le-champ de l'organisation du service. Je voulus voir cependant le ministre de la guerre. S. Exc. me reçut assez mal; elle avait la goutte; assise dans un fauteuil et laissant échapper de temps à autre quelques expressions de douleur : « Vous voilà donc munitionnaire

» général, M. Ouvrard! Combien àllez-vous gagner » là-dedans?.... cinq ou six millions?.... Oui, vous » gagnerez bien six millions. »

Je représentai à S. E. que j'avais traité un peu en aveugle; que j'ignorais quel était le prix des d enréesn Espagne; que cependant je n'avais pas fait le marché pour y perdre; mais que je croyais n'y faire que des bénéfices ordinaires. La signature de M. l'intendant en chef représentant le ministre et l'approbation du prince me suffisaient; mais mon zèle et mon dévouement pouvaient être paralysés par les bureaux d'un ministre mécontent. « Si Son Excellence, ajoutai-je, refuse son appro- » bation à mes traités, je vais les rendre au prince. » — Non, non, répliqua le ministre, ce que le » prince a fait est bien fait; je vais approuver » vos marchés; mais j'ai été trompé par M. An- » dréossy; à mon retour à Paris je le ferai mettre » en jugement. »

Le ministre écrivit de suite, en effet, au major-général pour approuver provisoirement mes marchés. Ces traités devaient nécessairement me paraître valables. Ils auraient paru tels à tout le monde. Je partis pour joindre l'armée.

Les soldats avaient en partant chacun pour six

jours de vivres; le service du munitionnaire ne devait, en conséquence, commencer qu'à la troisième étape en Espagne, à Tolosa. On connaît le soldat français; pour la témérité et le courage, c'est sans doute le premier de l'Europe, mais le premier aussi pour l'insouciance, la consommation et le gaspillage. En arrivant à la Bidassoa les soldats n'avaient déjà plus rien. M. le maréchal Oudinot s'était placé à côté du pont : « Combien de rations » emportez-vous? » leur demandait-il. «Pour un, » pour deux jours,» répondaient les uns; «Point,» répondait le plus grand nombre; et le maréchal se tournant du côté du prince : « Vous voyez » bien, monseigneur; il n'y a point de vivres. — » J'ai traité hier avec M. Ouvrard, » disait le prince.

Le premier jour on vécut comme on put; ce ne fut pas sans embarras; et les agens de l'administration donnèrent une fort médiocre idée de leurs talens. L'inquiétude commença à s'emparer de l'armée. Le second jour, elle était au comble; personne ne s'en cachait. Le général Tirlet désespérait de pouvoir nourrir le petit nombre de chevaux de son artillerie. Il faisait inutilement fourrager de tous côtés. Réunis à leurs bivouacs,

les soldats exprimaient hautement leur opinion et leurs craintes. Parmi eux étaient de ces vieux guerriers qui avaient déjà parcouru toute la Péninsule ; ils racontaient à leurs jeunes camarades tout ce qu'ils y avaient souffert, pour ensuite en être expulsés. « N'est-ce pas là, disaient-ils, cette Espagne qui nous a été si funeste? quoi! nous ne » sommes que d'hier dans le pays ennemi, et » déjà point de vivres! »

M. le maréchal Molitor venait de recevoir l'ordre de se diriger avec son corps sur Sarragosse ; il redoutait de marcher, si on ne lui donnait auparavant pour dix jours de vivres et des moyens de transport.

Nous étions à Tolosa ; le lendemain devait commencer mon service. Le conseil se rassemble ; on m'appelle, on m'interroge : « Où sont vos maga- » sins? quelles sont vos ressources? — Demain » l'armée recevra ses distributions ordinaires. — » Il faut dix jours de vivres pour le deuxième » corps. — Demain le deuxième corps recevra ses » dix jours de vivres. — Il nous faut plus que des » promesses; vos magasins, vos dépôts, où sont- » ils? » Je refusai de répondre, parce qu'on n'aurait pas voulu me croire. Le conseil se dissout,

se réunit, se dissout de nouveau, et se rassembla encore.

J'avais réuni les autorités, des ecclésiastiques, des notables, des marchands, tous ceux qu'on m'avait indiqués comme ayant un crédit, une existence. « Messieurs, leur avais-je dit, l'armée ne » veut pas vivre à vos dépens : vous concevez cependant qu'elle doit être nourrie; aidez-moi » donc à lui procurer des denrées, pour que demain » le soldat ne vous arrache pas les vôtres; il nous » faut du pain, des légumes, de la viande, des » avoines, des fourrages, des chevaux et des voitures; vous connaissez votre pays et ses ressources, répandez-vous sans retard dans la contrée » voisine; prévenez vos parens, vos amis, tout le » monde; tout ce qu'on me procurera je le paierai » comptant; je ferai plus, ce qui me sera livré avant » huit heures du matin, je le paierai dix fois sa » valeur; neuf fois ce qui viendra avant neuf heures; huit fois ce qui viendra avant dix heures, » ainsi de suite, en diminuant d'un dixième par » heure. Allez, ne perdez point de temps; voici » des avances. »

On peut toujours compter sur l'intérêt personnel; j'étais certain d'avoir le lendemain tous les

approvisionnemens qui se trouveraient à huit ou dix lieues à la ronde. En effet tout le pays s'était mis en mouvement. Le lendemain, dès le lever du soleil, on vit une foule d'individus de tout âge et de tout sexe qui couronnaient le sommet des montagnes et en descendaient; c'était à qui arriverait le premier; à qui pourrait livrer avant huit, avant neuf heures, pour profiter de la prime. Mais survint un événement que je n'avais pas prévu. Les soldats inquiets se précipitèrent sur les premiers arrivages; en un instant tout fut enlevé et pillé en présence des sous-intendans. Les conducteurs accouraient auprès de moi : « Monsieur, j'étais arrivé » avant huit heures; on m'a enlevé mes marchan- » dises. — Combien valaient-elles? — Tant. — Le » voilà; partez de nouveau; allez prendre un autre » chargement, et revenez vite; au retour on ne vous » pillera plus. » Bref la troupe eut ses distributions; le deuxième corps eut ses dix jours de vivres et ses transports, et j'entendis reconnaître cette fois que j'avais rendu un service à l'armée. Ce service m'avait coûté cher; je l'avais acheté par d'énormes sacrifices; mais je savais aussi y trouver ma récompense. La manière dont payait l'armée française fut bientôt connue du pays; les denrées arrivèrent

de toutes parts pour profiter du nouveau débouché; l'abondance s'établit, mes prix diminuèrent, et comme le nombre des vendeurs augmentait tous les jours, j'en vins à ne payer que la juste valeur des choses. Le quartier du munitionnaire était devenu un marché, et l'impulsion une fois donnée se continua pendant toute la campagne. Ainsi j'avais nourri l'armée sans réquisition, sans dépôts ni magasins préparés. Je sais toutefois qu'il n'y eut rien dans tout cela que de simple et de facile; tout le monde en aurait fait autant, et surtout MM. les intendans militaires; ils le disent, le soutiennent, et ils ont raison : c'est l'œuf de Colomb; tout le monde sait comment le faire tenir debout quand il a été cassé.

De cette première exactitude dans les paiemens, résulta un avantage immense pour la campagne; les Espagnols, qui se rappelaient nos anciennes guerres, nous attendaient avec inquiétude; ils nous virent arriver avec plaisir, et nous fûmes reçus partout comme des amis, qui, au lieu de la ruine et du pillage, apportaient l'abondance.

Que dirai-je encore sur les faits? Le ministre de la guerre qui, à Bayonne, parlait de faire mettre en jugement M. Andréossy, ne s'occupa plus à

Paris que de contrarier l'exécution des marchés qu'il avait approuvés. Il commença d'abord par exiger des premières modifications à mes traités; elles furent faites à Victoria, par une convention du 2 mai, passée avec M. l'intendant en chef Regnault; puis, de sa propre autorité, il retrancha de mon service celui de la 10e. et de la 11e. divisions militaires et celui de la Catalogne, puis exigea encore de nouvelles modifications à mes marchés; elles furent effectuées par une convention passée à Madrid, le 26 juillet, avec M. Joinville. Enfin, la prise de Cadix et la destruction de l'autorité des Cortès amena la paix, mais non la retraite de nos troupes : or, mon service devait durer pendant tout leur séjour en Espagne. Le prince me fit proposer de consentir à la résiliation des marchés sous la condition que, sans égard à la convention de Madrid, ils seraient exécutés tels qu'ils avaient été faits à Bayonne. S. A. R. me fit dire en même temps, qu'en donnant le consentement demandé, je ferais une chose qui lui serait agréable. Je savais que la continuation du service en temps de paix me procurerait de grands avantages, je m'empressai cependant de souscrire à la résiliation des traités; j'écrivis une lettre formelle

au prince, et le 14 novembre parut l'ordonnance de Breviesca, ainsi conçue :

« Au grand quartier-général à Breviesca, 14 novembre 1823.

» Nous, Louis-Antoine d'Artois, fils de France, » duc d'Angoulême, etc.

» Considérant qu'en vertu du traité d'occupa- » tion qui doit être incessamment conclu entre » S. M. Catholique et S. M. Très-Chrétienne, les » subsistances, les fourrages, le chauffage, et les » transports nécessaires aux troupes de l'armée » d'occupation, dont le sieur Ouvrard, munition- » naire général de l'armée, a l'entreprise aux termes » de ses traités du 5 avril 1823, devront désormais » être à la charge du gouvernement espagnol; et, » voulant donner au munitionnaire général tout » à la fois une preuve de notre satisfaction sur la » manière dont son service a été exécuté, et une » indemnité pour la cessation prématurée de ses » marchés, avons ordonné et ordonnons ce qui » suit :

ARTICLE PREMIER.

» Les fournitures, de toute espèce à exécuter en

» vertu des traités du 5 avril et les articles sup-
» plémentaires du 2 mai, cesseront à dater du 1er.
» janvier prochain. Elles seront, pour toute la
» durée du service du munitionnaire général, li-
» quidées et soldées d'après les prix et les condi-
» tions desdits traités.

ART. II.

» Toutes décisions relatives aux fournitures de
» l'armée, intervenues postérieurement aux trai-
» tés du 5 avril et aux articles supplémentaires
» du 2 mai, sont et demeurent rapportées.

ART III.

» Une ampliation de la présente ordonnance,
» signée de nous, sera remise au munitionnaire
» général.

» *Signé* LOUIS-ANTOINE. »

Ainsi d'une part le prince reconnaissait que j'a-
vais rendu des services, d'autre part il voulait

m'assurer une indemnité pour la résiliation prématurée de mes traités. Les ministres se sont chargés de tenir la parole de S. A. R.; en reconnaissance de mes services, ils m'ont fait mettre à la Conciergerie, et au lieu d'indemnité, ils veulent me ruiner par une liquidation d'office, en mon absence, et lorsque mes papiers sont dans les mains de la justice; liquidation qu'ils appellent définitive, et qui réunit ce que l'arbitraire et l'iniquité présentent de plus odieux.

A la chambre de 1824, M. Alexis de Noailles a dit : « Une des personnes revêtues de l'autorité, qui » sont assises sous vos yeux, m'a fait entendre ces » paroles satisfaisantes : J'espère sauver treize mil- » lions à l'état par cette liquidation. Homme de » bien, travaillez avec ardeur à servir l'état, qui » réclame vos soins et votre assistance; sauvez- » nous treize millions! »

Cet homme de bien, sans avoir aucune pièce, aucun compte, avait promis de retrancher treize millions du compte du munitionnaire. Il a tenu parole; il a même fait plus.

Je ne répéterai pas ce que tout le monde sait. On connaît l'ordonnance du 30 juin 1824, qui institue une commission pour faire des recherches *sur les*

causes de l'urgence des crédits supplémentaires accordés pour l'exercice 1823 ; on connaît également le rapport de cette commission, l'ordonnance du 9 février 1825, qui, par suite, renvoie les pièces à M. le garde des sceaux, *pour faire exécuter les lois du royaume*. Enfin on connaît l'arrêt de la cour royale du 17 décembre dernier, et l'ordonnance du 21 du même mois qui convoque la chambre des pairs, *pour procéder à l'instruction de l'affaire et au jugement*, LE CAS ÉCHÉANT.

Ici commence un ordre de faits qui appartient à la seconde partie de mes Mémoires. Elle paraîtra bientôt; bientôt je m'expliquerai sur le rapport trop complaisant de la commission d'enquête, qui n'a produit que des erreurs.

J'avais regardé le 5 avril comme un jour heureux pour moi ; je ne voyais rien que d'honorable dans les marchés dont j'étais caution; je croyais, en me chargeant du service général de l'armée, rendre un service à mon pays et au prince généralissime; ces marchés sont devenus pour moi une source inépuisable d'embarras et de malheurs. Le ministère a profité de tout ce que j'ai fait ensuite, pour couvrir ses fautes, il s'est

armé contre moi de toute sa puissance. il est temps enfin que les chambres législatives puissent connaître la vérité toute entière, et condamner les actes des vrais coupables.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Les trois pièces suivantes m'ont été remises par M. le duc de Richelieu.

PROCÈS VERBAL

DE LA CONFÉRENCE DU LUNDI 2 OCTOBRE 1815.

(Voyez page 224.)

PRÉSENS : *Autriche.* M. le baron de Wessemberg, remplaçant M. le prince de Metternich.

France. M. le duc de Richelieu.

Grande-Bretagne. Lord vicomte Castlereagh ; M. le duc de Wellington.

Prusse. M. le prince de Hardenberg ; M. le baron de Humboldt.

Russie. M. le prince Razoumoffsky ; M. le comte Capo d'Istria.

A la suite de plusieurs explications et conférences entre MM. les plénipotentiaires d'Autriche, de Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, d'un

côté, et M. le duc de Richelieu, nommé plénipotentiaire de S. M. le roi de France, de l'autre côté, on est convenu aujourd'hui que les rapports entre la France et les puissances armées pour rétablir et maintenir la paix générale, seront définitivement réglés sur les bases suivantes :

1°. Les limites de la France telles qu'elles étaient en 1790, depuis la mer du Nord jusqu'à la Méditerranée, formeront la base de l'arrangement territorial, de sorte que les districts et territoires de la ci-devant Belgique, de l'Allemagne et de la Savoie qui, par le traité de Paris de 1814, avaient été ajoutés à l'ancien territoire français, en resteront séparés ;

2°. En partant de ce principe, les limites de 1790 seront modifiées et rectifiées d'après les convenances et intérêts réciproques, tant sous les rapports administratifs, pour faire cesser les entraves et obtenir la rectification du territoire de côté et d'autre, que sous les rapports militaires, pour fortifier quelques parties faibles des frontières des pays voisins.

Conformément à cette base, la France cédera aux alliés Landau, Philippeville, Sarre-Louis et Marienbourg, avec les rayons de territoire spéci-

fiés dans le projet de traité proposé le 20 septembre par les quatre cabinets réunis.

Versay, avec le territoire nécessaire pour mettre le canton de Genève en communication directe avec la Suisse, sera cédé à la confédération helvétique, et la ligne des douanes françaises sera placée de la manière la plus convenable au système d'administration des deux pays.

Les fortifications de Huningue seront démolies, le gouvernement français s'engageant à ne pas les remplacer par d'autres à trois lieues de distance de la ville de Bâle.

La France renoncera à ses droits sur la principauté de Monaco.

De l'autre côté, la possession d'Avignon et du Venaissin, du comté de Montbelliard et de tout autre territoire enclavé dans les lignes françaises sera de nouveau assuré à la France.

3°. La France paiera aux puissances alliées, à titre d'indemnité, pour les frais de leur dernier armement, la somme de sept cents millions de francs, et une commission particulière règlera le mode, les termes et les garanties de ce paiement.

4°. Une ligne militaire, basée sur les places fortes de Condé, Valenciennes, Bouchain, Cam-

brai, Le Quesnoy, Maubeuge, Landrecies, Avesnes, Rocroy, Givet, Mézières, Sedan, Montmédy, Thionville, Longwy, Bitche, et la tête de pont de Fort-Louis, sera occupée par une armée de 150 mille hommes que fourniront les puissances alliées. Cette armée, placée sous le commandement d'un chef choisi par les puissances, sera complétement entretenue aux frais de la France. Une commission particulière règlera tout ce qui regarde cet entretien de la manière la plus convenable aux besoins de l'armée d'occupation, et en même temps la moins onéreuse pour le pays.

Le *maximum* du terme de cette occupation militaire sera fixé à cinq ans; cependant au bout de trois ans les souverains alliés, de concert avec S. M. le roi de France, après avoir mûrement examiné la situation et les intérêts réciproques, et les progrès que le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité aura faits en France, décideront s'il y a lieu à en raccourcir le terme.

MM. les plénipotentiaires, après avoir définitivement adopté ces bases, se sont concertés sur la marche à suivre pour parvenir, dans le plus court délai possible, à un arrangement formel, et ont arrêté en conséquence :

1°. Qu'un traité général sera rédigé sur les bases ci-dessus énoncées, en y ajoutant les articles qui, d'un commun accord, seront jugés nécessaires pour le compléter. Le gouvernement français désignera de son côté la personne qui doit se joindre à celles que les quatre cours ont chargées de la rédaction de ce traité;

2°. Que la commission, établie pour les affaires militaires procédera, conjointement avec les commissions que le gouvernement français nommera à cet effet, à la rédaction d'un projet de convention pour régler ce qui a rapport à l'occupation militaire, et à l'entretien de l'armée chargée de cette occupation. La même commission déterminera aussi le mode et les termes de l'évacuation de toutes les parties du territoire français qui ne se trouveront pas comprises dans la ligne de l'occupation militaire;

3°. Qu'une commission spéciale, nommée à cet effet par les parties contractantes, rédigera sans délai un projet de convention pour régler le mode, les termes et les garanties du paiement des sept cents millions à stipuler par le traité général;

4°. Que la commission établie pour consigner et examiner les réclamations de plusieurs puis-

sances relativement à la non-exécution de certains articles du traité de Paris, poursuivra son travail, sauf à en faire part le plus tôt possible à MM. les plénipotentiaires chargés de la négociation principale;

5°. Qu'aussitôt que ces commissaires auront terminé leurs travaux, MM. les plénipotentiaires se réuniront pour en examiner les résultats, pour arrêter l'arrangement définitif, et pour signer le traité principal ainsi que les différentes conventions particulières.

Lecture faite du procès verbal, MM. les plénipotentiaires présens l'ont approuvé et signé :

RASOUMOFFSKY, CASTLEREAGH, RICHELIEU, WELLINGTON, WESSEMBERG, CAPO D'ISTRIA, HUMBOLDT, HARDENBERG.

Paris, le 20 novembre 1815.

A S. E. le duc de Richelieu.

(Voyez page 245 et suivantes.)

Les soussignés alliés ayant confié à M. le maréchal duc de Wellington le commandement en chef de celles de leurs troupes qui, d'après l'article 5 du traité conclu aujourd'hui avec la France, doi-

vent rester dans ce pays pendant un certain nombre d'années, les soussignés, ministres des cabinets, etc., etc., croient devoir s'expliquer vis-à-vis de S. E. M. le duc de Richelieu, sur la nature et l'étendue des pouvoirs attachés à ce commandement.

Quoique principalement guidés dans cette mesure par des motifs tenant à la sûreté et au bien-être de leurs sujets, et fort éloignés de l'intention d'employer leurs troupes au maintien de la police ou de l'administration intérieure de la France, ainsi que de tout ce qui pourrait compromettre ou entraver le libre exercice de l'autorité royale dans ce pays, les souverains alliés ont cependant, en considération de l'intérêt majeur qui les porte à affermir les pouvoirs du souverain légitime, promis à S. M. T. C. de la soutenir par leurs armes contre toute commotion révolutionnaire qui tendrait à renverser par la force l'ordre des choses actuellement établi, et à menacer ainsi de nouveau la tranquillité générale de l'Europe.

Mais ne dissimulant pas que dans cette variété de formes sous lesquelles l'esprit révolutionnaire pourrait encore se manifester en France, il y aura des doutes sur la nature des cas qui exigeraient l'intervention d'une force étrangère, et surtout la

difficulté d'une intervention précise, applicable à chaque cas particulier, les souverains alliés ont mieux aimé s'en remettre à la prudence et à la discrétion éprouvée de M. le duc de Wellington, pour décider quand et comment il jugera convenable d'employer des troupes sous ses ordres; en supposant toujours qu'il ne s'y décidera, dans aucun cas, sans avoir concerté ses mesures avec S. M. le roi de France, et sans instruire, dans le plus court délai, les souverains alliés des motifs qui lui auraient fait prendre telle ou telle détermination. Et, comme pour guider M. le duc de Wellington dans le choix de ses dispositions, il sera important qu'il connaisse avec exactitude les événemens qui se passeront en France, les ministres des quatre cours, accrédités près de S. M. T. C., ont reçu l'ordre d'entretenir une correspondance suivie avec M. le duc de Wellington, et de servir en même temps d'intermédiaire entre le gouvernement français et le commandant en chef des troupes alliées, afin de transmettre au gouvernement français les communications que M. le duc de Wellington sera dans le cas de lui adresser, et de communiquer à M. le maréchal les notions ou les réquisitions que la cour de France voudrait lui faire parvenir.

Les soussignés se flattent que M. le duc de Richelieu voudra bien reconnaître dans ces dispositions le même caractère et les mêmes principes dans lesquels la mesure de l'occupation de la France a été conçue et adoptée. Ils emportent, d'ailleurs, en quittant ce pays, la persuasion consolante que, malgré les élémens de désordres que la France peut renfermer encore à la suite des événemens révolutionnaires, un gouvernement sage et paternel, marchant sur une ligne propre à tranquilliser et à concilier les esprits, et *s'abstenant de tout acte contraire à ce système*, parviendra non-seulement à maintenir le repos public, mais aussi à rétablir l'union et la confiance universelles; dispensant ainsi, autant que la marche du gouvernement peut l'effectuer, les puissances alliées de la nécessité douloureuse de jamais recourir à des mesures qui, dans le cas de quelque nouveau bouleversement, leur seraient impérieusement prescrites par le devoir de veiller à la sûreté de leurs propres sujets, et à la tranquillité générale de l'Europe.

Les soussignés ont l'honneur, etc.

Signé Metternich, Castlereagh, Hardenberg, Capo d'Istria.

Dépêche adressée au duc de Wellington par les ministres des quatre cours, du 20 novembre 1815.

(Voyez page 245 et suivantes.)

Les souverains alliés nos augustes maîtres, ayant résolu de confier à V. Exc. le commandement en chef de leurs armées destinées à rester en France, nous ont ordonné de transmettre à V. Exc. les copies certifiées des différens traités et conventions signés tant entre eux-mêmes qu'avec S. M. T. C., afin que V. Exc. ait une idée claire et précise de l'ensemble des arrangemens qui ont été arrêtés à Paris pour la sûreté de l'Europe.

Pour que la plus parfaite union continue à régner dans les mesures des cabinets respectifs, particulièrement dans tout ce qui regarde le système politique à observer vis-à-vis de la France, LL. MM. II. et RR. ont chargé leurs ministres à la cour des Tuileries de conduire conjointement la correspondance entre le gouvernement français et V. Exc., comme commandant en chef des troupes alliées.

Il n'échappera pas à V. Exc. que nos augustes

souverains, en plaçant un corps de leurs troupes en France, ont eu principalement en vue deux objets :

1°. D'assurer l'exécution complète et effective des arrangemens européens, tels qu'ils étaient établis par les traités ;

2°. De protéger l'Europe non-seulement contre une attaque directe de la part de la France, mais aussi contre le danger non moins redoutable d'être troublée et forcée de nouveau à recourir aux armes par les convulsions révolutionnaires dont ce pays ne paraît encore que trop menacé.

Quoique les souverains alliés considèrent le maintien du repos et des intérêts de leurs propres sujets, comme le fondement de leur politique, ils attachent cependant la plus grande importance à la conservation du souverain légitime et de l'ordre de choses actuellement établi en France, non-seulement par le respect que leur inspirent les vertus personnelles du roi, mais encore parce qu'ils regardent cet ordre de choses comme le meilleur moyen d'assurer la tranquillité de l'Europe.

Par conséquent jusqu'à l'époque où les troupes du roi de France seront suffisamment organisées, V. Exc. voudra bien, de concert avec le gouvernement français, distribuer les forces qu'elle commande de

manière à assurer à la capitale et à la famille royale la protection nécessaire, et ne retirera ses troupes dans la ligne de démarcation que lorsque S. M. T. C. croira ne plus avoir besoin de leur présence.

Nos augustes souverains, tout en répugnant à l'emploi de leurs troupes pour le maintien de la police et de l'administration intérieure du pays, ont cependant, en considération de l'intérêt majeur qui les porte à affermir le souverain légitime sur le trône de France, formellement promis au roi de le soutenir par leurs armes contre toute convulsion révolutionnaire.

Les souverains ne se dissimulant pas que dans cette variété de formes sous lesquelles l'esprit révolutionnaire pourrait se manifester en France, il peut y avoir des doutes sur la nature du cas qui exigerait l'intervention de la force étrangère, sentent la difficulté d'une instruction applicable à chaque cas particulier, et pour donner à V. Exc. une nouvelle preuve de leur confiance, LL. MM. s'en remettent entièrement à votre discrétion, pour juger quand et comment il sera convenable de faire agir les troupes sous vos ordres, en supposant que vous les instruirez toujours des motifs qui vous auraient fait prendre telle ou telle mesure. Mais comme, pour guider

V. Exc. dans le choix des mesures, il sera essentiellement important qu'elle connaisse avec exactitude, non-seulement les événemens qui se passeront en France, mais aussi le point de vue sous lequel ces événemens sont envisagés par les agens diplomatiques des souverains respectifs à la cour de France, ces ministres recevront l'ordre exprès de joindre à chaque réquisition relative à des secours à prêter, que le gouvernement français adressera à V. Exc. par leur organe, l'exposé complet de leurs opinions, soit pour, soit contre l'objet de la réquisition.

Pour entretenir des communications suivies avec V. Exc. pendant son absence de Paris, les ministres recevront ordre de lui adresser, pour le moins une fois par semaine, une dépêche concertée entre eux; V. Exc. pourra compter sur leur exactitude à transmettre toute communication qu'elle jugerait à propos d'adresser au gouvernement français par leur intervention commune.

Signé à Paris par METTERNICH, WESSEMBERG, CASTLÉREAGH, CAPO D'ISTRIA, HARDENBERG, HUMBOLDT.

Note relative au plan de dégrèvement de la contribution foncière, que j'ai adressée à M. le duc de Richelieu le 22 juillet 1820.

(Voyez page 270 et suivantes.)

Il y a à regretter que le plan de dégrèvement de cent millions de contributions pour l'année 1820, n'ait pas été présenté avant l'ouverture ou dans le cours de la discussion du budget.

Le gouvernement aurait pu alors, indifféremment, conserver la chambre actuelle ou la dissoudre; dans l'un comme dans l'autre cas, les choix auraient été d'autant meilleurs qu'ils auraient été faits dans le premier moment du contentement universel des contribuables de toutes les classes, qui, pour la première fois depuis tant d'années, auraient reçu une preuve éclatante de la sollicitude du gouvernement pour leurs intérêts; car, jusqu'à présent, il faut bien le dire, on s'est borné, chaque année, à les complimenter sur leur empressement à payer l'impôt, sur leur enthousiasme pour le soutien de la liberté et de la charte constitutionnelle, sans leur faire voir ce qu'ils y gagneraient.

La clôture du budget de 1820, et celle de la session des chambres ont fait évanouir, pour cette année 1820, jusqu'à la possibilité du dégrèvement proposé; mais les grands motifs de salut public et de satisfaction générale qui en ont inspiré l'idée subsistent encore; les moyens de succès, puisés dans le fond des choses et dans les ressources réelles de l'état, ne manqueront pas aux mains habiles chargées de les mettre en usage. Mais il faut, dès à présent, préparer les voies à la réussite de cette conception salutaire, soit sous les rapports politiques, soit quant aux résultats financiers.

Politiquement d'abord, il serait extrêmement dangereux, dans la situation actuelle des esprits, et quand rien ne tempère le mécontentement général des contribuables, de dissoudre la chambre.

Quelle opposition pourra craindre le ministre, quand, à l'ouverture de la session, il présentera le budget de 1821, dégagé de *cent millions* de contributions, par exemple (car cela se peut), comparativement au budget de 1820? Quel sera le député qui, ayant pour mission spéciale le *soulagement* de ses commettans, osera se déclarer opposant à la *réduction de l'impôt*, quand il lui sera démontré que cette réduction, déjà si désirable

en elle-même, se lie encore au maintien du crédit public, à l'aisance du trésor, et au développement de toutes les facultés des contribuables?

Il n'y avait donc aucun doute sur l'adoption du budget, et aucun doute non plus sur le bon effet que produira, dans tous les départemens, la nouvelle inopinée d'une diminution équivalente à un quart ou environ, de la totalité des impositions directes, avec faveur pour l'industrie, dans la répartition du dégrèvement. Le gouvernement alors serait soutenu par l'opinion publique de toutes les classes de la société.

Je donnerai une grande attention au développement, soit des avantages, soit des moyens de succès du plan de finances sur lequel reposera le dégrèvement d'impôt, et à l'exposition des effets prodigieux et toujours croissans du système de crédit fondé en 1816, et auquel on doit le miracle de l'acquittement simultané d'une contribution étrangère de quinze cents millions environ et d'un arriéré de six à sept cents millions, dans l'espace de moins de quatre ans; on lui devra encore l'allégement du fardeau des contribuables inopinément obtenu, au point de grossir à l'instant même l'inventaire des fortunes particulières d'un capital

égal à trois milliards; car on a certainement *trente mille francs* de plus dans sa fortune, quand l'héritage qui la compose est dégrevé d'un impôt annuel de *mille francs*.

Comme plan de finances, la mesure proposée exige qu'on s'occupe d'avance des moyens d'aplanir les voies à la confiance dans le plein succès qu'elle doit avoir; et il pourrait arriver tel resserrement momentané, tel embarras de circonstance qui ne serait vraiment que contemporain à la proposition, et dont les opposans profiteraient pour insinuer et pour affirmer que c'est la proposition elle-même qui a produit le resserrement ou l'embarras.

Aujourd'hui, l'argent abonde à la banque, au trésor et chez tous les capitalistes; le prix des fonds est élevé; les étrangers eux-mêmes font acheter, et on placerait aisément avec prudence, et sans produire de grandes variations dans le cours, une somme de rentes ou de reconnaissances de liquidation considérable. Mais il peut arriver à l'ouverture de la session prochaine que le paiement des cent millions dus aux étrangers, et d'autres causes non prévues fassent fléchir le cours, et rendent l'argent rare sur la place. Cependant il

importe que, lors de l'annonce du projet de réduction d'impôt et d'une création nouvelle de reconnaissances de liquidation, le trésor, la banque et les caisses des capitalistes ne soient pas dégarnies; pour cela, il est nécessaire de balancer d'avance, par une opération sage, régulière et très-utile, le mauvais effet possible d'une exportation de cent millions en espèces dans l'espace de neuf mois, et les autres chances de discrédit et de rareté d'argent qui pourraient survenir.

Cette opération serait celle du placement actuel des valeurs en rentes et en reconnaissances de liquidation qui sont disponibles au trésor; savoir.

En rentes :

6,615,944 fr.	rétrocédées par les étrangers.
4,727,789	rachetées ou gardées par le trésor.
11,343,733	rentes.
318,348	reconnaissances de liquidation.
11,662,081	

Ce placement, au cours actuel, produirait une rentrée en écus (dont l'étranger fournirait une partie) de près de cent quatre-vingts millions,

ressource qui assurerait l'indépendance du gouvernement et du trésor, et le succès du plan proposé.

Il faut mettre cette opération préliminaire en première ligne, dans les mesures qui doivent être prises, et y procéder dès à présent.

On doit s'attendre à voir renouveler l'objection qu'on fait toujours lorsqu'on propose de remplacer des impôts par des emprunts. La solution de cette objection rentrera dans le travail général qui servira de développement à ma proposition. Je puis cependant répéter ici ce que j'ai dit dans toutes les circonstances, que le crédit public recevait son accroissement de l'extension même des emprunts quand ils étaient accompagnés d'un fonds d'amortissement proportionné à leur importance.

Les emprunts ne sont dangereux que lorsque leur extinction est incertaine; mais quand on pourvoie, dès leur création, à leur remboursement successif dans un délai déterminé, ils deviennent, au contraire, le plus sûr moyen de mettre en mouvement les capitaux qui resteraient oisifs, soit dans l'état même qui emprunte, soit dans les états étrangers qui manquent de moyens d'emploi.

Il y a certainement autant de numéraire en France actuellement en circulation, qu'il y en avait en 1816, et c'est, comme je l'avais avancé, aux emprunts faits en 1817 et 1818, pour la libération de l'état, qu'il faut rapporter cette heureuse circonstance; car, si l'on eût entrepris de payer les contributions étrangères et l'arriéré par des contributions mises à l'intérieur, on ne serait pas parvenu à les réaliser; ou si, par l'effet de la violence, on avait eu le malheur de les obtenir, le discrédit et la misère seraient partout, les fonds publics seraient tombés au-dessous de cinquante pour cent sans preneur; le gouvernement n'aurait trouvé aucune ressource pour ses besoins pressans, et serait resté à la discrétion soit des militaires, soit des administrations, soit de ses créanciers et de toutes les parties prenantes sans exception.

Et au contraire, par une suite des opérations de crédit de 1816 et 1817, non-seulement le gouvernement est dans un état d'aisance qui met à sa discrétion et dans sa dépendance tous ceux qui ont des rapports avec lui, mais il a la satisfaction de voir les fonds publics prendre chaque jour une nouvelle faveur, quoique jusqu'à présent le volume en ait augmenté tous les jours.

J'ai annoncé en 1816, dans la note aux ministres des puissances alliées, par l'autorisation de votre excellence, que la création des nouvelles rentes, que je proposais, en ferait monter le cours à soixante-dix. MM. Hope et Baring ne partagèrent pas d'abord mon opinion, et comme ils me l'ont dit depuis l'un et l'autre, ce fut le motif du caractère d'incertitude que présentait la première réponse qu'ils firent à votre excellence; et ce n'est que par des vues d'intérêt personnel, et pour y gagner davantage, qu'ils ont apporté des changemens à ce qui avait été réglé entre eux et moi.

Aujourd'hui encore, s'il y a lieu à la création de nouvelles rentes jusqu'à concurrence de cent millions, ou reconnaissances de liquidation, soit à raison de la diminution des impôts, soit pour d'autres causes d'intérêt général, je ne crains pas d'annoncer encore, avec sécurité, que le cours actuellement de soixante-dix-neuf s'élèvera au pair peu de temps après l'émission des nouvelles rentes, et que le taux de l'intérêt, dans toutes les transactions en général, fléchira dans la même proportion.

Paris, ce 22 juillet 1820.

Signé J. Ouvrard.

Paris, 6 avril 1821.

A son excellence monseigneur le duc de Richelieu, président du conseil des ministres.

(Voyez page 289 et suivantes.)

Monseigneur,

J'ai exprimé plusieurs fois à votre excellence la conviction profonde où j'étais qu'elle pouvait, à raison de la confiance que son caractère inspire, assurer le salut de la France et maintenir la tranquillité en Europe; déjà, sous ses deux ministères, de grands obstacles ont été surmontés, et il est réservé à sa sagesse de lever ceux qui subsistent encore : c'est parce que je suis plein de cette idée que je vous demande aujourd'hui une attention particulière à la proposition que cette lettre renferme.

Cette proposition repose sur la conviction que les souverains réunis à Laybach ne regarderont comme accomplie la grande tâche qu'ils ont entreprise, qu'autant qu'ils auront étouffé en Espagne la révolution militaire, qui, depuis un an, a usurpé tous les pouvoirs dans la péninsule espagnole.

L'Espagne, que sa situation entre deux mers rend abordable par tous les points, deviendrait dès lors le foyer de tous les complots contre les autres états du continent. Si, au contraire, elle peut être rendue à son roi, à sa religion et à ses mœurs, combinées avec une sage liberté, elle fera cause commune avec les gouvernemens fondés sur la légitimité.

Mais c'est un sujet de délibération bien grave que celui d'envoyer en Espagne, pour y rétablir le pouvoir légitime, une armée russe, prussienne ou autrichienne : le transport d'une telle armée, faute de moyens maritimes, ne pourrait avoir lieu qu'en demandant passage à la France. Cette demande déjà supposée a fait naître une inquiétude générale; il y a en effet là matière à de vives déclamations, parce que le danger est réel; car, soit que l'expédition réussisse, soit qu'elle échoue, elle aura, dans le cas le plus favorable, le double inconvénient d'exposer la France à de grandes dépenses et de l'humilier aux yeux de l'Europe, par le spectacle de son impuissante neutralité : en cas de revers, les maux qui menaceraient la France sont incalculables, elle aurait à subir une révolution, ou une invasion, et peut-être l'une et l'autre.

Sans doute il y a lieu de penser que l'Espagne n'opposera pas à des armées qui se présenteront comme auxiliaires et comme alliées, la résistance qu'ont éprouvée, de sa part, les armées que Bonaparte a envoyées pour la subjuguer; elle combattait alors pour son indépendance, et elle était secondée par l'Angleterre; aujourd'hui l'Angleterre est neutre, et les forces envoyées par les autres puissances marcheraient pour la délivrance du roi. Cependant on ne peut guère répondre des effets du mécontentement d'une population nombreuse, répandue sur un vaste territoire, à l'aspect d'une occupation militaire étrangère commandée, même dans l'intérêt de cette population : et puis aux chances de l'insurrection et de la guerre peuvent encore se joindre celles du climat. Mais, à part ces dangers peu vraisemblables, celui du passage accordé par la France, de gré ou de force, n'est pas une chimère : il serait, tout seul, un véritable et grand malheur; et c'est ce malheur que je crois qu'on peut éviter. Il ne serait pas moindre si la France devait entreprendre toute la guerre. Qui peut prévoir jusqu'à quel point la réunion d'un corps d'armée française peut être sans danger pour la dynastie des Bourbons? A quelle séduction ne

serait-il pas en butte avant la campagne ? Durant l'occupation, ne serait-il pas facile d'armer contre lui l'orgueil national et de faire éprouver aux libérateurs le sort qu'ont eu trois cent mille soldats de Napoléon ? L'Espagne n'est pas toute entière dans la Péninsule. La question des Amériques viendrait encore compliquer les embarras de la France, et si les difficultés rendaient la retraite de nos troupes nécessaire, quelle prudence pourrait se flatter d'éviter la perte d'une grande partie?

Lorsque l'empereur prit la résolution de faire passer une armée en Espagne pour y établir sa domination, il y avait peu de temps que j'avais été chargé, pour la France, de régler et de recouvrer le subside de neutralité promis par l'Espagne ; et pendant mon séjour à Madrid, j'avais conclu, avec les ministres du roi Charles IV, les traités les plus importans pour le commerce de France ; Napoléon savait donc que je pouvais fournir des renseignemens utiles sur la situation politique et morale où se trouvaient alors la nation espagnole et son gouvernement, et je fus appelé à son conseil pour répondre à ses questions; je ne balançai pas à lui dire que ce n'était pas avec les cinq cent mille hommes armés dont il

menaçait l'Espagne qu'il parviendrait à la réduire et à la faire servir d'instrument ou d'accroissement à sa puissance; mais qu'il suffirait d'y envoyer un homme habile pour obtenir du gouvernement espagnol toutes les concessions que la France pouvait désirer de sa part, dans les circonstances où il se trouvait alors vis-à-vis des autres puissances de l'Europe; je ne me trompais pas, mais je ne fus pas écouté, et tous les liens qui jusqu'alors n'avaient pas cessé d'unir les deux états furent rompus.

Aujourd'hui, ce n'est ni avec cinq cent mille hommes, ni avec un seul homme quelque habile qu'il pût être, qu'on peut et qu'on doit rétablir l'ordre en Espagne, *mais avec cent millions*, somme beaucoup moindre que celle dont la dépense est inévitable pour la France, si elle est appelée à donner passage aux armées étrangères; cette somme ne serait même pas perdue pour la France, et elle se résoudrait en une créance sur l'Espagne elle-même.

Mon plan est digne, par sa nature, comme par son objet, de votre approbation; même de l'assentiment des souverains dont il doit remplir les intentions, sans qu'ils aient besoin de déployer

et d'étendre au loin l'appareil de leurs forces; et d'après la connaissance parfaite que j'ai été à portée d'acquérir sur les ressources de l'Espagne, sur le caractère de ses habitans, sur le nombre et la qualité des hommes aux mains desquels est aujourd'hui le pouvoir, j'ai la confiance qu'en très-peu de temps, par le moyen que je propose, on parviendrait à y faire adopter la forme actuelle du gouvernement français, ou telle autre qui serait arrêtée d'avance par le roi, de concert avec les souverains alliés.

Voici quelle est, en *substance*, la proposition que j'ai conçue.

Le gouvernement espagnol pourrait être amené, dans l'intérêt même de sa position, à créer, dès à présent, cinquante millions de rentes qui seraient pour lui le fondement d'une dette publique perpétuelle destinée à faire le salut de la monarchie, comme cela est arrivé en France sous le ministère de votre excellence, et à négocier, par la voie d'un emprunt, ces cinquante millions de rentes.

A cette création de cinquante millions de rentes, on ferait succéder celle d'un fonds d'amortissement suffisant, et je connais assez l'Espagne pour assurer qu'elle renferme dans son sein assez de ri-

chesses pour que, même en laissant encore à son clergé, avec l'agrément de sa sainteté, une existence honorable, elle puisse aisément faire face aux services des arrérages et de l'amortissement de la dette publique qu'elle aurait contractée.

Pour le paiement du premier dixième seulement, le gouvernement français aurait à fournir, *sans se mettre en évidence et sans prendre aucun autre engagement*, une somme de cinquante millions, pour laquelle il deviendrait propriétaire d'un dixième de l'emprunt, le tout sous la surveillance d'un commissaire du roi.

Outre les cinquante millions à payer pour le premier dixième du prix des cinquante millions de rentes, et lorsque leur émission aurait été bien combinée, il serait nécessaire de procurer à S. M. C. personnellement, un prêt pour former sa liste civile; et lors même que ce prêt séparé devrait s'élever successivement à cinquante millions, il deviendrait également, lorsque le gouvernement royal serait rétabli, une dette publique à la charge de l'état.

La responsabilité ministérielle ne serait assurément pas compromise par une avance de cent millions déterminée par d'aussi puissans motifs.

que ceux dont j'ai mis le simple aperçu sous les yeux de votre excellence.

Je vous prie d'examiner avec intérêt une proposition sur laquelle j'ai bien médité, et que j'ai assez envisagée, sous toutes les faces, pour en offrir à votre excellence le développement et les mesures d'exécution.

Je suis, etc.

Signé J. OUVRARD.

Paris, ce 6 avril 1821.

A Son Excellence monseigneur le duc de Richelieu, président du conseil des ministres.

(Voyez page 288.)

MONSEIGNEUR,

Permettez-moi de témoigner à votre excellence, dans l'intérêt du crédit public, mes justes inquiétudes sur certaines mesures qui détruiraient le système de finances si heureusement adopté sous votre premier ministère et auquel l'état doit son salut et le trésor royal son indépendance.

Si votre excellence n'y prend garde, la dette

exigible en bons du trésor, ou sous toute autre forme, sera insensiblement substituée à la dette perpétuelle; et on verra reparaître, en tout ou en partie, le désastreux plan de finances présenté en 1814, et cette création illimitée de bons royaux si convenablement suspendue et supprimée en 1816.

Déjà, c'est avec des bons du trésor escomptés par la banque que le ministère des finances a commencé à pourvoir au remboursement de la somme de *cent millions* qui est restée due aux alliés, et qui devait être acquittée en rentes sur l'état; sans doute, on se propose de solder, de la même manière, ce qui restera à payer pour solde de ces *cent millions*, en 1821; et la dette *flottante* dont les chambres ont, avec tant de raison, voté la réduction, et qui, en effet, ne subsistait plus que pour soixante-sept millions à la fin de 1819, se trouvera reportée, en 1821, à près de deux cents millions.

On s'abuse sur la facilité de l'écoulement des bons du trésor à 4 pour cent d'intérêts par an; on oublie que cette facilité est due précisément au crédit fondé en 1816; mais ce crédit n'est que précaire si on le sépare du système des rentes perpétuelles, et il n'y a que deux classes d'hommes

à qui il convienne de voir ce système abandonné et remplacé par la pratique des *emprunts à jour fixe*, savoir :

1°. Les partisans d'un autre ordre de choses, sachant très-bien que le gouvernement peut être renversé par de fausses mesures en finances et par la détresse du trésor.

2°. Les faiseurs d'affaires ou prêteurs d'argent aspirant à de grands profits, et sachant très-bien aussi que c'est avec les gouvernemens embarrassés qu'on traite à des conditions exorbitantes.

Ces deux classes voient avec chagrin l'indépendance actuelle du gouvernement quant aux finances ; indépendance à laquelle il doit d'avoir surmonté tous les obstacles ; et ils ne négligeront rien pour faire renaître les besoins dont l'état s'est délivré (pour toujours, s'il le veut bien) par les lois de finances qui ont consacré les emprunts en rentes perpétuelles, ou en reconnaissances de liquidation devant également se résoudre en rentes au cours.

Il y a encore combat entre les partisans de la dette *exigible* et ceux de la *dette perpétuelle fondée avec amortissement*, c'est-à-dire, entre le génie du mal et le génie du bien en finances.

Les faits, depuis 1816, viennent à l'appui de ces principes ; le ministère de votre excellence a écarté la mesure des emprunts exigibles, inconsidérément et indéfiniment adoptés en 1814 ; la dette perpétuelle s'est élevée, depuis, de 63 millions à 188 millions de rentes, y compris 15 millions d'intérêts de reconnaissances de liquidation ; mais, à côté de cette dette, un fonds d'amortissement proportionné à son importance a été établi. Qu'en est-il résulté ? Le voici : En 1816, le gouvernement ne trouvait à emprunter qu'à des taux excessifs, de 15 à 20 pour cent par an, et pour de très-faibles sommes ; aujourd'hui, de toutes parts, on offre au trésor royal de l'argent à 4 ou 5 pour cent par an d'intérêt, et déjà on semble s'affliger de cet heureux état ; et, comme si on voulait le faire cesser, on cherche à rouvrir la voie des emprunts à jour fixe, voie funeste qui mènerait le gouvernement à sa ruine.

Que votre excellence veuille bien arrêter un moment son attention sur la position actuelle des finances et sur l'indépendance assurée au trésor, en persévérant dans le système de crédit actuellement subsistant. . . . .

La dette publique perpétuelle, dans laquelle

viennent se confondre les reconnaissances de liquidation, est de 188 millions de rentes.

La caisse d'amortissement possède déjà près de 18 millions de rentes sur ces 188 millions; et d'ici à douze ans, elle aura amorti, selon le tableau joint à ma lettre du 20 août dernier, près de 89 millions.

Les emplois faits ou à faire d'ici à douze ans, en rentes sur l'état, pour les majorats, les cautionnemens et les fonds des divers établissemens publics qui se multiplient tous les jours, depuis 1816, absorberont le reste des 188 millions de rentes, et dès lors la caisse d'amortissement manquerait de moyen d'emploi, et le mouvement salutaire imprimé à la circulation par l'établissement du nouveau système de crédit, serait tout-à-fait interrompu; les capitaux prendraient un autre cours, et on verrait reparaître la détresse qui existait en 1816, soit pour le service du trésor, soit pour celui de toutes les transactions particulières.

Ces observations, monseigneur, ne se lient dans ma pensée à aucun intérêt personnel, à aucune spéculation particulière : je n'ai à demander au gouvernement que de vouloir bien accélérer la justice que je réclame relativement aux ancien-

nes affaires auxquelles j'ai pris part : c'est le bien général que j'envisage, c'est la gloire de votre ministère, c'est la stabilité des institutions financières que j'ai fait naître sous votre protection, et qui en ont encore besoin pour s'affermir et devenir la règle invariable de l'administration.

Les circonstances politiques dans lesquelles l'Europe entière est sur le point d'être engagée commandent plus impérieusement encore au gouvernement le soin de se rendre indépendant et maître de sa conduite et de ses mouvemens ; pour cela, il doit d'abord être dégagé de tout remboursement exigible, même pour les moindres sommes ; il doit éviter avec le même soin de prendre une part active aux résolutions des grandes puissances, concernant les événemens de Naples, de Lisbonne et de Madrid ; il doit, au contraire, songer à réduire l'armée, à en surveiller la composition et à contenter les officiers à demi-solde ou au traitement de réforme ; sa médiation d'une part, et son alliance de l'autre, sans être utile à ceux qui la réclameraient, lui deviendrait funeste ; c'est par une neutralité constante et invincible qu'il verra croître sa force et son influence pour l'avenir ; il doit enfin, en travaillant au bonheur public et

à la modération des impôts, se préparer et s'assurer dans les chambres, une majorité durable. En ne perdant jamais de vue ces divers moyens de conservation et de puissance, il finira par recouvrer la prépondérance qui lui est naturellement dévolue dans les délibérations de la politique européenne.

La France vous doit déjà l'établissement de son crédit et la délivrance de son territoire; le caractère loyal de votre excellence et son désintéressement connu, lui permettent de tout entreprendre avec succès pour le bien de la France, tant à l'intérieur qu'au dehors; et dans les momens périlleux où nous sommes, c'est encore à vous qu'il appartient, sous votre responsabilité morale comme dans l'intérêt de votre gloire, de faire triompher la monarchie de tous les dangers qui l'environnent. Si je ne craignais pas d'être indiscret, je développerais ici ma pensée toute entière; mais, à cet égard, comme sur tout le reste, je serai toujours à la disposition de votre excellence.

Je suis, avec respect, etc.

Signé J. OUVRARD.

Paris, le 18 octobre 1820.

A Son Excellence monseigneur le duc de Richelieu, président du conseil des ministres.

(Voyez pages 272 et suivantes.)

Monseigneur,

Votre excellence, toujours animée du désir d'accroître la prospérité de la France, prend un intérêt particulier à la confection et à l'achèvement des canaux qui doivent compléter le système de sa navigation intérieure.

Les besoins de l'état ne permettant pas au trésor de pourvoir par lui-même à la dépense des entreprises qu'embrasse le plan général de l'établissement des canaux sur les divers points où il convient d'en ouvrir, votre excellence a désiré que les fortunes particulières vinssent concourir à l'accomplissement des vues du gouvernement dans cette partie importante de l'administration.

Des soumissions ont été faites pour fournir les fonds nécessaires à l'achèvement de deux canaux et à la construction de trois autres; elles ont été accueillies par le gouvernement, et les projets de lois rédigés à cette occasion sont actuellement soumis à la délibération de la chambre des députés.

Ce n'est encore là qu'un commencement d'exécution, et il est douteux que, pour le surplus des canaux à établir, il se présente assez promptement des particuliers ou même des compagnies qui, moyennant les conditions stipulées envers les soumissionnaires déjà agréés, se chargent de fournir les fonds nécessaires, et offrent à l'état des garanties suffisantes pour l'exécution de leurs engagemens : dans le fait, le gouvernement n'a reçu aucune offre particulière pour les fonds à fournir relativement à ceux des canaux ou des ponts dont le public a été averti, par le *Moniteur*, que la construction était projetée; et le moindre inconvénient auquel votre excellence doive s'attendre, dans cet état de choses, est celui d'une lenteur considérable dans la réalisation de l'ensemble de ces entreprises d'utilité générale : ce serait aussi un grand embarras que celui d'avoir à discuter les facultés et les moyens des prêteurs qui se soumettraient à verser de grosses sommes aux époques déterminées; on s'exposerait ainsi à mécontenter ceux dont on écarterait les offres, et on compromettrait, par cela même, le droit de concurrence indistinctement dévolu à tous les sujets de l'état : ce qui pourrait embarrasser l'impartialité du minis-

tère au point de le décourager de semblables entreprises.

Il serait donc à désirer que, sans renoncer à la *concurrence*, le gouvernement pût admettre les offres d'une compagnie en état de réaliser, dans un court délai, une somme suffisante pour faire face aux dépenses prévues de la totalité des travaux à faire, tant de construction que d'achèvement, des canaux non soumissionnés établis et à établir pour le service de la navigation intérieure partout où elle sera jugée utile et praticable.

Mais pour une telle compagnie, il me semble indispensable d'adopter un autre mode de traité que celui qui a eu lieu à l'égard des soumissions acceptées.

La compagnie qui s'obligerait, par exemple, à verser dans les coffres de l'état, dans un espace de temps rapproché, une somme de cinq cents millions destinée à couvrir la dépense des travaux de communication intérieure par eau et par terre, ne voudrait être considérée que comme une compagnie de prêteurs ayant droit à des engagemens aussi solennels et aussi patens de la part du gouvernement, que les autres créanciers de l'état proprement dits.

Elle se soumettra bien, quant au taux de l'intérêt et à la progression de l'amortissement du capital, et enfin à la fixation de sa part dans le produit des canaux, aux mêmes conditions et peut-être même à des conditions plus modérées que celles stipulées envers les soumissionnaires dénommés dans les projets de loi présentés à la Chambre ; mais elle demandera à recevoir contre le paiement des sommes qu'elle aura versées au trésor, des engagemens du trésor lui-même revêtus des formes légales et négociables de la même manière que les *annuités* créées par la loi du mois de mars dernier, ou les reconnaissances de liquidation créées par la loi du 25 mars 1817.

Votre excellence doit être suffisamment prémunie contre l'objection qui pourrait naître, en cette occasion, du prétendu danger d'introduire dans la circulation de nouvelles valeurs ou fonds publics, dont la concurrence pourrait nuire à l'élévation du cours des rentes sur l'état : la réponse à faire à cette objection n'est pas qu'il n'y a point de ressemblance entre les inscriptions au grand-livre de la dette publique et des engagemens du trésor, produisant un intérêt fixe et donnant droit à un bénéfice éventuel après leur remboursement

Dans la séance du 25 avril 1825 un orateur à la Chambre des Députés disait[1] :

. . . . . A chaque prétention repoussée s'élève un débat entre le liquidateur et le liquidé. Dans ce débat sans cesse renouvelé, qui sera le juge? qui prononcera?

Le gouvernement dit : « Ce sera le conseil d'é-
» tat ; ainsi le veulent nos coutumes et nos tra-
» ditions administratives. » Le munitionnaire ré-
pond aux ministres : « Ce seront des arbitres,
» ainsi le veut l'article quinze de mon traité ; et
» ce traité vous l'avez approuvé ; vous l'avez exé-
» cuté, et même vous avez solennellement con-
» firmé l'arbitrage dans l'ordonnance de Breviesca.
» Si vous jugiez cette clause contraire aux lois et
» aux intérêts du pays, c'est à Bayonne, c'est à Vit-
» toria qu'il fallait le dire. Je vous ai proposé et non
» imposé mes conditions. Je n'ai pas caché mon
» nom ; vous saviez mes précédens. J'avais des mo-
» tifs pour décliner la juridiction de votre conseil
» d'état, et ces motifs je les ai fait connaître. L'état a

[1] Discours du général Foy sur le règlement du budget de 1825.